

suez

2001

Rapport annuel



sommaire

01	PROFIL
02	MESSAGE DU PRESIDENT
06	LES METIERS DU GROUPE
08	UN GROUPE MONDIAL DE SERVICES - CARTE
10	L'ANNEE 2001 EN CHIFFRES
12	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE
16	INFORMATION DES ACTIONNAIRES
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : un choix éthique et économique
20	• Notre responsabilité économique
24	• Notre responsabilité environnementale
26	• Notre responsabilité sociale
28	• Les valeurs de SUEZ
29	VISION ET STRATEGIE
34	ENERGIE
34	• Organisation et chiffres clés
35	• Stratégie
35	• Faits marquants
38	• Description des activités
46	• Marchés et concurrence
47	• Respect de l'environnement
48	EAU
48	• Organisation et chiffres clés
48	• Stratégie
50	• Faits marquants
51	• Description des activités
56	• Marchés et concurrence
57	• Respect de l'environnement
58	PROPRETE
58	• Organisation et chiffres clés
58	• Stratégie
59	• Faits marquants
60	• Description des activités
63	• Marchés et concurrence
64	COMMUNICATION
69	AUTRES PARTICIPATIONS
70	GESTION DES RISQUES
74	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE
77	RAPPORT DE GESTION
89	COMPTES CONSOLIDES
149	INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
183	• Résolutions



SUEZ

CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL
42,4 milliards d'euros
+ 13,4 %*

CROISSANCE
ORGANIQUE 2001
+ 7,1 %

NOTRE MISSION

“Vous apporter l'essentiel de la vie”

NOTRE METIER

“Imaginer, concevoir, mettre en œuvre et exploiter des systèmes et des réseaux dans les domaines de l'énergie, l'eau, la propreté et la communication”

NOTRE IDENTITE

“Un Groupe mondial de services, acteur du développement durable, qui offre des solutions globales dans l'environnement et l'énergie, pour les entreprises, les particuliers et les collectivités”

INTERNATIONAL
Hors France et Belgique.
+ 20,7 %*

CHIFFRE D'AFFAIRES
A L'INTERNATIONAL
Hors France et Belgique.
50,7 %*

* Hors négoce d'énergie.

VOUS APPORTER
L'ESSENTIEL DE LA VIE





Avec un résultat net part du Groupe de 2 milliards d'euros, SUEZ se classe en 2001 au second rang des entreprises industrielles et commerciales françaises, en terme de bénéfice.

Dans une conjoncture mondiale particulièrement difficile pour l'ensemble des secteurs économiques, le modèle industriel SUEZ affiche ses performances, tient ses promesses, que ce soit en termes de :

CROISSANCE

Le chiffre d'affaires atteint 42,4 milliards d'euros, en hausse de 13,4 % hors négoce d'énergie. Les trois métiers mondiaux (Energie, Eau, Propreté) qui représentent 98 % du chiffre d'affaires enregistrent une croissance à deux chiffres des résultats. Croissance qui s'appuie largement sur la croissance organique (+ 7,1 %).

DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les activités à l'international, hors France et Belgique, sont en forte croissance : + 20,7 % hors négoce d'énergie et représentent 50,7 % du chiffre d'affaires hors négoce d'énergie.

DYNAMISME COMMERCIAL

2001 est à cet égard une année record en termes de contrats industriels : Danone, Saab, Airbus, IBM, Aventis-Pharma, Rhodia, BOC... Le client industriel représente désormais 50 % de l'activité du Groupe. 2001 est également marquée par de beaux succès dans le domaine municipal : Milan, Sanya, Yangzu, Bristol, Madrid, Nouméa, Barcelone...

RENTABILITE

Cette croissance s'accompagne d'une forte progression de la rentabilité. Le résultat net courant des métiers mondiaux atteint 1,15 milliard d'euros soit une progression de 12,5 %. Nous pouvons nous appuyer sur une structure financière solide, cohérente avec les ambitions de croissance du Groupe. Nous sommes le seul groupe de notre secteur en France à avoir une notation de type A par les deux grandes agences de notation de crédit long terme.

Le niveau d'endettement reste stable par rapport au 30 juin 2001 et la structure de la dette nette est équilibrée.



Gérard Mestrallet
Président-Directeur Général

Ces chiffres montrent que nous maîtrisons notre croissance avec une capacité à générer un fort cash-flow (5 milliards d'euros) et à maintenir un bilan solide, sain, avec un endettement raisonnable et stable.

Ces résultats permettent une nouvelle progression du dividende. Croissance soutenue, fort dynamisme commercial, confirmation des objectifs : cette année 2001 a montré la rigueur et la rentabilité du modèle industriel SUEZ, la solidité de ses moteurs de progression et de ses fondamentaux, sa compétitivité face à ses concurrents.

DEPUIS 1997, SUEZ A CONSTRUIT UN MODELE INDUSTRIEL ORIGINAL

Quel est le sens de ce modèle ?

Positionner le Groupe sur trois métiers mondiaux à fort potentiel (l'Energie, l'Eau, la Propreté), acquérir des positions internationales uniques de leader, combiner actifs et services, développer des offres globales et intégrées, appliquer des critères stricts et rigoureux de rentabilité, affirmer des valeurs fortes pour le développement durable : c'est un modèle industriel performant axé sur la recherche de valeur réelle pour l'actionnaire. SUEZ avait montré jusqu'à présent qu'il était une valeur défensive grâce à l'équilibre entre ses métiers et ses positions géographiques ; il montre aujourd'hui qu'il est une valeur de croissance.

Valeur de croissance par :

- la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses métiers mondiaux et à saisir toutes les opportunités de croissance rentable ;
- la capacité de nos métiers à répondre en permanence à la demande et anticiper de nouveaux services grâce à des développements innovants.

MESSAGE DU PRESIDENT

Dans l'Energie, SUEZ est aujourd'hui, à travers Tractebel, un des tous premiers acteurs mondiaux privés du secteur et réunit des atouts concurrentiels uniques.

En Europe, nous avons renforcé notre parc de production (un des plus flexibles et des plus compétitifs) et notre présence commerciale sur les grands centres de consommation, notamment en France. Nous avons mis en place un pôle de services numéro 1 en Europe.

A l'International, nous avons poursuivi l'intégration croissante des activités de génération, négoce et ventes d'électricité, de gaz naturel et de services en Amérique du Nord, et notre déploiement dans le gaz naturel liquéfié (GNL).

Leader mondial des services liés à l'eau, Ondeo enregistre dans toutes ses activités des succès commerciaux. Fortes percées commerciales en Chine (Shanghai Spark), en Allemagne (Schwerin), au Mexique (San Luis Potosi), en Irlande (Cork)..., et croissance soutenue aux USA : Ondeo Services a renforcé son portefeuille d'activités, le plus international du secteur.

Dans l'industrie, Ondeo Nalco enregistre une croissance totale de + 15 % et renforce son activité auprès de l'industrie pétrolière.

Enfin, dans l'ingénierie, Ondeo Degrémont enregistre une dynamique commerciale exceptionnelle avec une hausse de ses commandes de 40 % et 30 % de part de marché à l'international.

Dans la Propreté, SITA conforte son leadership européen, se renforce dans le traitement et la valorisation des déchets et accélère son développement vers le client industriel. 2001 est notamment marquée par une entrée réussie sur le marché du traitement des déchets industriels spéciaux aux USA. Ces résultats montrent bien le double ressort de la croissance du Groupe : les collectivités locales et les clients industriels.

Notre offre aux clients industriels et tertiaires est aujourd'hui complète et unique en Europe : spécialités techniques (conditionnement d'eau, installations et maintenance, ingénierie), services sur site ("facilities management, outsourcing utilities") et hors site (fourniture d'électricité, gaz, eau industrielle, collecte et élimination des déchets).

Elle s'appuie sur une organisation spécifique, plus réactive et plus offensive, Suez Industrial Solutions, déclinée dans chacun des pôles. C'est un atout compétitif majeur. La mobilisation de tout le Groupe, sa réactivité, les premiers succès ont été rapides et sont une promesse forte de développements.

Dans le domaine municipal, SUEZ s'appuie sur une expertise cumulée plus que centenaire. Importants développements commerciaux, mais aussi maîtrise des coûts, organisation plus performante, plus innovante, passant par la recherche permanente des synergies. Notre Groupe a su mener de front ces multiples exigences.

Quelles sont nos perspectives ?

2002 devrait confirmer une nouvelle progression des performances des métiers mondiaux. Nos priorités sont claires : améliorer la rentabilité, consolider notre leadership international, accroître les synergies entre nos métiers, développer la croissance organique notamment dans le secteur des services aux industriels et renforcer la qualité de notre offre aux clients municipaux et industriels. Nous sommes confiants.



Quelle est notre vision ?

En 1859, les équipes de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez mobilisaient savoir-faire, innovations technologiques, capitaux, partenaires publics et privés pour ouvrir enfin la grande voie de communication entre l'Orient et l'Occident.

Réaliser ce rêve nécessita non seulement de réinventer l'organisation des chantiers, de construire de véritables centres urbains dotés des infrastructures essentielles, de concevoir des montages financiers mais aussi beaucoup d'audace, d'obstination et de vision.

Aujourd'hui présent dans plus de 130 pays, SUEZ est un Groupe mondial de services : un des premiers acteurs mondiaux dans l'énergie, le leader mondial des services liés à l'eau, un leader mondial dans la propreté.

Il renoue ainsi avec son histoire.

Nos équipes mobilisent les moyens les plus modernes, les technologies les plus performantes, les financements les plus adaptés pour apporter aux entreprises comme à des millions d'hommes et de femmes à travers le monde les services essentiels à la vie pour plus d'efficacité et de solidarité. Nous gérons les réseaux d'eau des plus grandes métropoles mondiales. Nous participons aux grands systèmes électrico-gaziers d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine. Dans les grands centres industriels comme dans les quartiers les plus pauvres de la planète, nous imaginons, concevons, finançons et exploitons les solutions les plus adaptées. Nous mobilisons les grandes institutions internationales pour répondre vite aux défis de l'eau pour tous.

Apporter l'énergie, l'eau, éliminer les déchets : nos métiers sont au cœur des grands enjeux du monde. Nous en sommes un acteur engagé, responsable, parce que nous sommes compétitifs et rentables.

Nos équipes sont fières de cet engagement quotidien au service de nos clients.

Gérard Mestrallet

→ ACTIVITE

ENERGIE

Tractebel

Tractebel (100 %)
(au 13/02/2002)

- Fourniture d'énergie (électricité et gaz) et de services associés (toute la chaîne de valeur)
- Services sur sites
 - fourniture
 - gestion-maintenance
 - gestion technique
- Conception et construction d'installations
- Ingénierie

EAU

 **ONDEO**

Ondeo (100 %)

- Gestion de l'eau et assainissement
- Ingénierie du traitement de l'eau
- Conditionnement (traitement chimique de l'eau) et services associés
- Gestion du cycle complet de l'eau industrielle

PROPRETE

 **SITA**

SITA (100 %)

- Collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation biologique et énergétique, stockage des déchets ménagers et industriels
- Propreté urbaine et industrielle

COMMUNICATION

- **Média TV** : M6 (37,88 %), Paris Première (93,38 %), TPS (*la Télévision Par Satellite*, 25,0 % en direct plus 9,5 % *via* M6)
- **Distribution haut-débit** : Noos (50,10 %), Coditel (79,1 %), FirstMark Communications France (19 %), Codenet (99,52 %)
- Suez Nov Invest (100 %)

→ REPERES

- **26,4 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en 2001
- Dans le **top 10 mondial** des producteurs indépendants d'électricité
- **Leader européen** des services énergétiques et industriels
- Des activités dans plus de **100 pays**
- Capacité de production électrique de plus de **50 000 MW***
- Réseaux de transport de gaz naturel sur **3 continents**

- **10,1 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en 2001
- **N° 1 mondial** des services liés à l'eau
- **115 millions de clients** desservis en eau et assainissement
- **60 000 clients industriels**
- **10 000 usines** de traitement d'eau
- Présent dans **130 pays**

- **5,3 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en 2001
- **N° 1 européen** de la gestion des déchets
- Au service de plus de **74 millions d'habitants** et **350 000 clients industriels et commerciaux**
- Des activités dans plus de **30 pays**
- **34 millions** de tonnes collectées et **50 millions** de tonnes traitées
- **218 centres de tri**, **112 plates-formes de compostage**, **58 incinérateurs**, **251 décharges**

→ STRATEGIE

- Mettre en œuvre sa stratégie de "smart play" en développant ses atouts spécifiques
 - augmenter ses ventes sans augmenter ses actifs dans la même proportion
 - maximiser toutes les synergies entre électricité et gaz et développer ses positions dans les systèmes énergétiques
 - maximiser toutes les synergies entre énergie et services pour offrir aux clients les services complémentaires à leurs besoins en énergie (offres multi-sites, multi-énergies, multi-services)
 - renforcer sa position de "low cost producer" disposant d'un parc de production flexible et très performant
 - développer sa présence internationale, essentiellement sur 3 marchés clés : l'Europe, le cône sud de l'Amérique latine et l'ensemble Etats-Unis/Canada
- Poursuivre une démarche basée sur la continuité du couple "croissance/rentabilité"

- Conforter la position de leader mondial dans les services aux collectivités, aux particuliers et aux industriels
 - maîtrise de la ressource et de l'ensemble du cycle de l'eau
 - gestion déléguée des grandes métropoles
 - technologies du traitement de l'eau

- Développer le traitement des déchets dans les pays où le pôle est déjà collecteur et accroître la part de cette activité dans le chiffre d'affaires
- Conforter la position de leader en Europe et poursuivre le développement sur les marchés en croissance où le Groupe souhaite acquérir une taille critique

PARTICIPATIONS

Fortis (10,6 %), SI Finance (100 %)

*Capacité totale installée ou en développement dans laquelle le Groupe détient un intérêt.



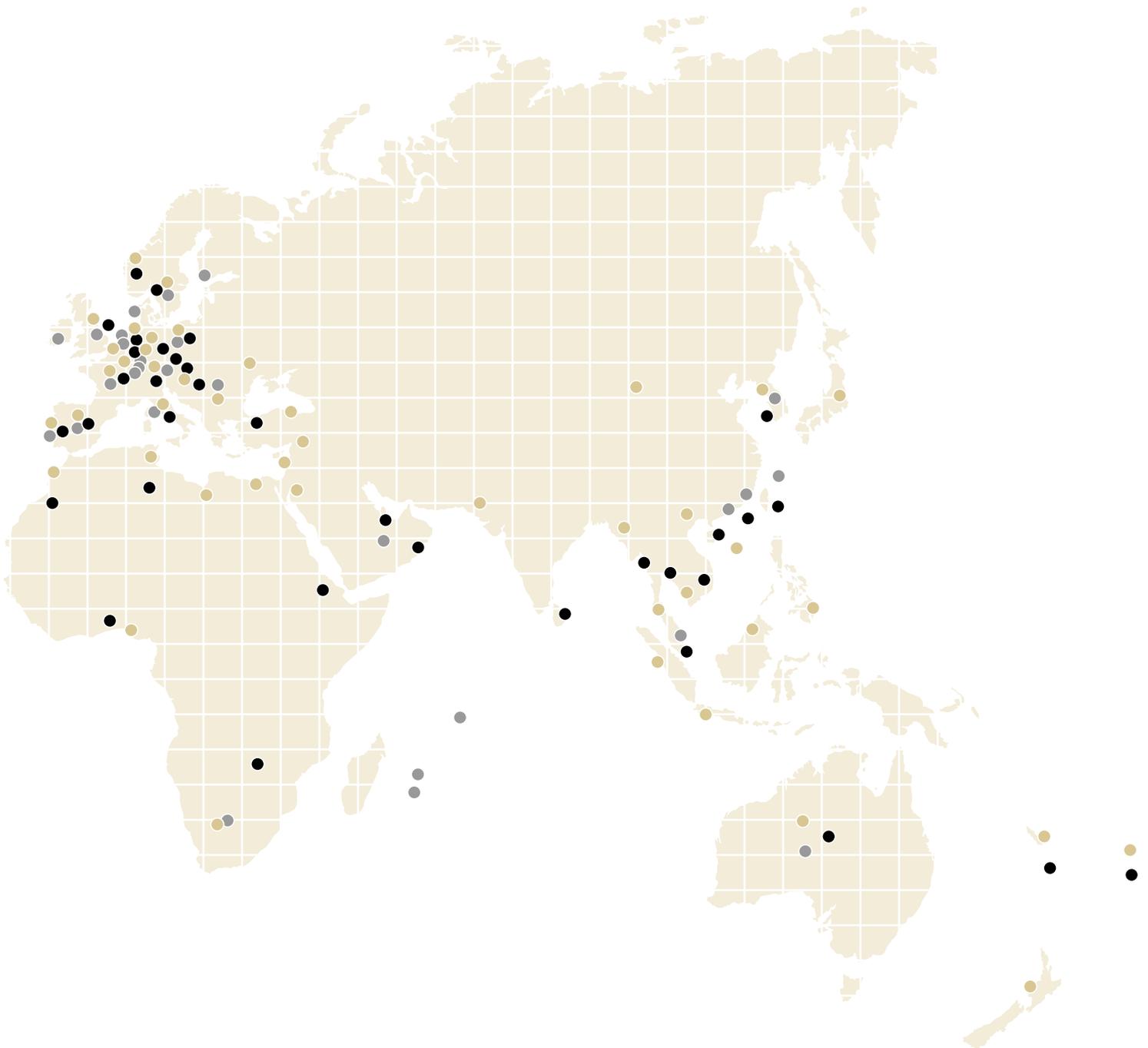
Une forte croissance à l'international : + 20,7 %

(hors France et Belgique, hors négoce d'énergie)





190 000 collaborateurs
dans plus de 130 pays



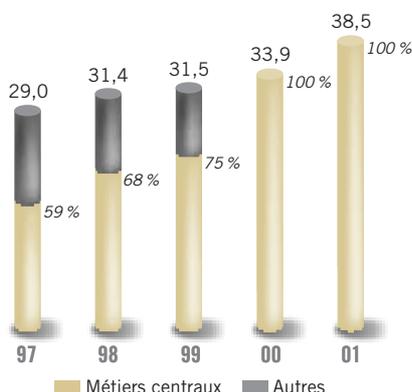
L'ANNEE 2001 EN CHIFFRES

"2001 a été une bonne année pour SUEZ, dont les résultats sont cohérents avec ses objectifs à moyen terme. Les difficultés économiques de 2001 ont été un révélateur de la solidité du Groupe dont le modèle industriel bâti depuis 5 ans fonctionne, tient ses promesses et s'inscrit dans une logique de croissance soutenue sur le très long terme, basée sur le développement durable. Cette performance est due à la nature de nos métiers, à une répartition géographique équilibrée et à nos positions de leader dans chacune de nos trois activités.

Fort de sa présence internationale, de sa politique d'investissement sélective et rigoureuse, SUEZ poursuit sa croissance en 2002. Depuis sa création, le Groupe a conduit de profonds changements, il continue à s'adapter à un environnement en évolution. Les priorités pour 2002 sont claires : poursuivre l'amélioration de la rentabilité, consolider notre leadership international, accroître les synergies entre nos métiers, développer la croissance organique notamment dans les services aux industriels et renforcer la qualité de notre offre aux clients municipaux et industriels." **Gérard Mestrallet**

■ Un fort développement des trois métiers mondiaux

Chiffre d'affaires consolidé Groupe* (en milliards d'euros)



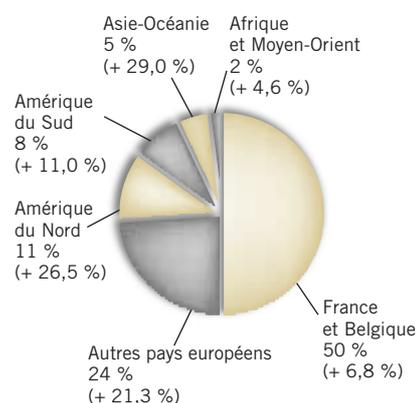
La progression du chiffre d'affaires des métiers mondiaux valide les choix de SUEZ qui, depuis 1997, construit un modèle industriel original.

■ Une croissance soutenue de l'activité largement fondée sur la croissance organique

Dans un environnement incertain et fragilisé, les chiffres de l'exercice 2001 démontrent la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses métiers mondiaux et à saisir toutes les opportunités de croissance rentable. Le chiffre d'affaires a atteint 42,4 milliards d'euros (y compris négoce d'énergie), en hausse de **22,4 %** par rapport à 2000, soit **+13,4 %** hors négoce.

* Hors négoce d'énergie.

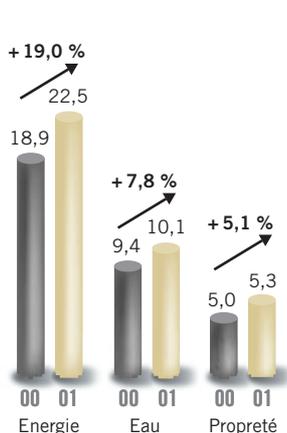
Chiffre d'affaires par zone géographique*



Les activités à l'international (hors France et Belgique et hors négoce d'énergie) sont en forte croissance : **+20,7 %** et représentent **50 %** du chiffre d'affaires.

Evolution du chiffre d'affaires des métiers centraux (en milliards d'euros)

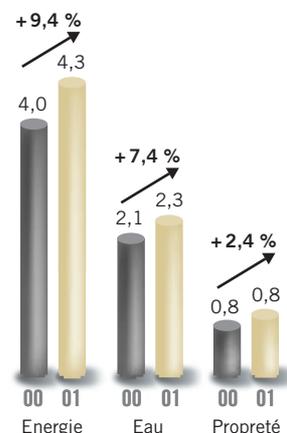
Croissance organique : **+ 7,1 %***
Croissance externe : **+ 6,7 %***



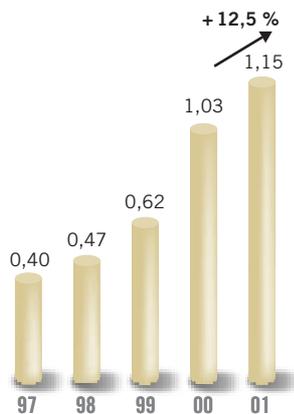
La croissance organique du Groupe **(+7,1%)** démontre la forte dynamique commerciale dans ses différents métiers mondiaux et principalement dans les services aux clients industriels qui représentent plus de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe. La croissance organique affichée en 2001 est proche des 7,6 % enregistrés en moyenne sur les trois dernières années, confirmant la solidité structurelle des moteurs de croissance du Groupe. Elle démontre ainsi la capacité des métiers à répondre en permanence à la demande et à anticiper de nouveaux services grâce à des développements innovants. La croissance externe **(+ 6,7 %)** a résulté d'acquisitions sélectives axées sur le renforcement de l'offre de services aux clients industriels (GTI, Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra), Teris LLC, Frazier International, ONES...).

■ Des résultats en nette progression et de qualité

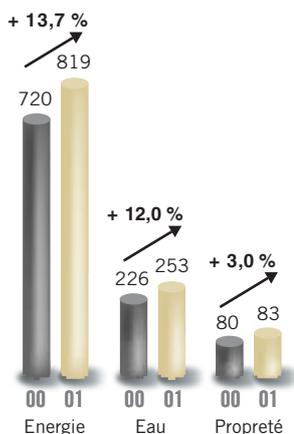
Résultat brut d'exploitation (RBE) des métiers mondiaux : **7,5 milliards d'euros, + 8 %** (en milliards d'euros)



**Résultat net courant part
du Groupe des métiers mondiaux
(en milliards d'euros)**

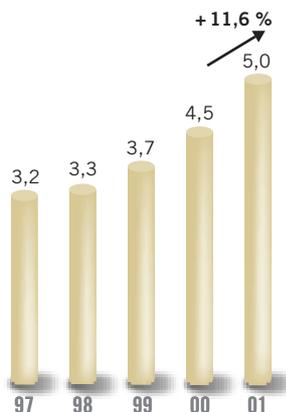


**Croissance à deux chiffres du résultat
net courant des métiers mondiaux :
+ 12,5 % (en millions d'euros)**



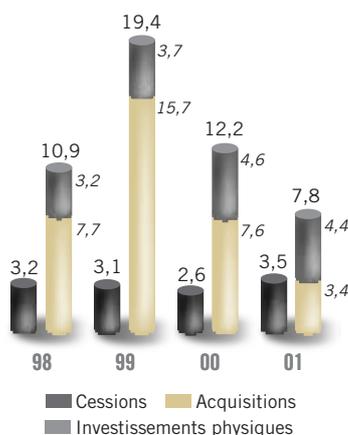
Le résultat net courant part du Groupe des métiers mondiaux est en progression de **12,5 %**. Dans l'Energie, la progression est particulièrement marquée pour Tractebel Electricity & Gas International et fait plus que compenser la légère baisse des résultats de Electrabel dans le cadre du programme de réduction des tarifs régulés. Pour l'Eau, la croissance est notamment marquée par le redressement de Ondeo Degremont ainsi que l'effet des gains de productivité et de croissance de Ondeo Nalco. Dans la Propreté, la plus faible progression s'explique par les baisses de prix des vieux papiers en Europe et des prix de mise en décharge au Royaume-Uni.

**Marge brute d'autofinancement
des métiers mondiaux (MBA)
(en milliards d'euros)**



**Un développement
plus économe en capital**

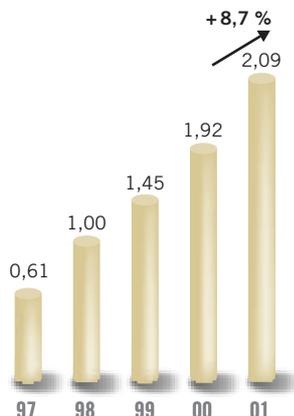
**Investissements bruts : 7,8 milliards
d'euros (en milliards d'euros)**



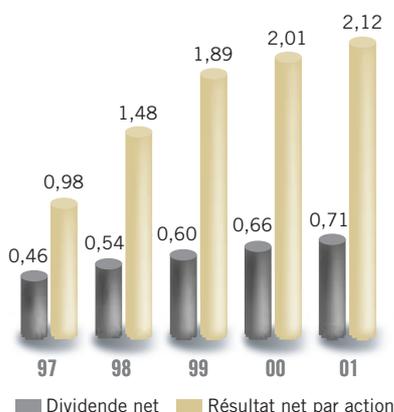
La marge brute d'autofinancement des métiers mondiaux est de 5,0 milliards d'euros et enregistre une hausse de **+ 11,6 %** par rapport à 2000. Elle permet après investissements de maintien, de dégager un cash-flow libre annuel de plus de 3 milliards d'euros.

Les investissements bruts totaux du Groupe s'élèvent à 7,8 milliards d'euros en 2001 contre 12,2 milliards d'euros en 2000 en raison de l'accent mis par le Groupe sur la croissance organique. Parallèlement, le Groupe a poursuivi sa politique de cession de ses actifs non stratégiques dont la valeur de marché, au 31 décembre 2001, s'élève à plus de 8 milliards d'euros.

**Résultat net part du Groupe
(en milliards d'euros)**



**Nouvelle croissance du résultat net
par action et du dividende (en euros)**



Le résultat exceptionnel (net d'impôts et en part du Groupe) s'élève à 895 millions d'euros contre 510 millions d'euros en 2000.

Le résultat net part du Groupe total s'élève à 2 087 millions d'euros, en progression de **8,7 %** par rapport à 2000.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2002 de distribuer un dividende net par action de 0,71 euro (contre 0,66 euro en 2000), en hausse de **7,6 %** et représentant un revenu global par action de 1,065 euro.

Depuis le 15 mai 2001 la valeur nominale des actions a été divisée par cinq, rendant ainsi le titre SUEZ accessible au plus grand nombre d'actionnaires individuels.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE : DES REGLES RENFORCEES EN 2001



Dans l'intérêt de ses actionnaires et conformément à ses valeurs fondatrices, SUEZ est particulièrement attentif à la mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise. En 2001, le Groupe a ainsi renforcé les moyens mis à sa disposition pour favoriser la transparence et le fonctionnement harmonieux de ses organes sociaux.

En 1997, lors de la fusion de SUEZ et de Lyonnaise des Eaux, le Groupe avait adopté le régime de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance afin de favoriser la bonne intégration de ses équipes.

Cette intégration réussie, l'Assemblée Générale du 4 mai 2001 a doté la société d'un Conseil d'Administration au sein duquel les règles de gouvernement d'entreprise ont été encore renforcées.

Elle a ainsi nommé quinze administrateurs pour une durée de quatre ans :

- trois de ses membres sont issus du Directoire : Philippe Brongniart, François Jaclot et Gérard Mestrallet ;
- dix ont été choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance : Gerhard Cromme, Etienne Davignon, Paul Desmarais Jr., Lucien Douroux, Albert Frère, Jean Gandois, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon, Jean Peyrelevade et José Vilarasau ;

- deux ont été choisis parmi des personnalités extérieures au Groupe : Félix G. Rohatyn et Lord Simon of Highbury.

Le Conseil d'Administration de SUEZ est aujourd'hui l'un des plus internationaux d'Europe : il compte sept membres non-français et un membre qui a une double nationalité française et américaine. Parmi les seize membres qu'il comptera après l'Assemblée Générale du 26 avril 2002, cinq sont "indépendants"*.

Chaque administrateur doit être statutairement propriétaire d'au moins 2000 actions d'une valeur nominale de deux euros.

L'enveloppe des jetons de présence alloués en 2001 au Conseil d'Administration a été fixée à 600 000 euros.

* Membre indépendant : "un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".
Source : rapport Viénot II.



- **Jérôme Monod**
Président d'Honneur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Gérard Mestrallet**
Président-Directeur Général,
53 ans, de nationalité française,
Président du Comité de la Stratégie.
 - **Jean Gandois**
Vice-Président, Président d'Honneur du MEDEF,
71 ans, de nationalité française,
Président du Comité des Rémunérations et des Nominations,
Vice-Président du Comité de la Stratégie.
 - **Albert Frère**
Vice-Président, Président du Groupe Bruxelles Lambert
(Belgique),
76 ans, de nationalité belge,
Membre du Comité de la Stratégie.
 - **Philippe Brongniart**
Administrateur, Directeur Général,
63 ans, de nationalité française,
Membre du Comité pour l'Éthique, l'Environnement
et le Développement durable.
 - **François Jaclot**
Administrateur, Directeur Général,
52 ans, de nationalité française.
 - **Gerhard Cromme***
Administrateur, Président du Conseil de Surveillance
de ThyssenKrupp AG (Allemagne),
59 ans, de nationalité allemande,
Membre du Comité d'Audit et du Comité
des Rémunérations et des Nominations.
 - **Etienne Davignon**
Administrateur, Vice-Président de la Société Générale
de Belgique,
69 ans, de nationalité belge,
Membre du Comité pour l'Éthique, l'Environnement
et le Développement durable et du Comité
des Rémunérations et des Nominations.
 - **Paul Desmarais Jr**
Administrateur, Président du Conseil et co-Chef
de la Direction de Power Corporation du Canada,
47 ans, de nationalité canadienne,
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.
 - **Lucien Douroux**
Administrateur, Président de la Banque
de Gestion Privée Indosuez,
68 ans, de nationalité française,
Membre du Comité de la Stratégie et du Comité d'Audit.
 - **Jacques Lagarde***
Administrateur, Conseiller du Président
de Braun GmbH (Allemagne),
63 ans, ayant la double nationalité française et américaine,
Président du Comité pour l'Éthique, l'Environnement
et le Développement durable et membre du Comité
de la Stratégie.
 - **Anne Lauvergeon**
Administrateur, Présidente du Directoire d'Areva,
42 ans, de nationalité française,
Membre du Comité de la Stratégie et du Comité pour
l'Éthique, l'Environnement et le Développement durable.
 - **Jean Peyrelevade***
Administrateur, Président du Crédit Lyonnais,
62 ans, de nationalité française,
Président du Comité d'Audit et membre du Comité
de la Stratégie.
 - **Félix G. Rohatyn***
Administrateur, Member of the Council
on Foreign Relations,
ancien Ambassadeur des Etats-Unis en France,
73 ans, de nationalité américaine.
 - **Jean-Jacques Salane****
Administrateur, Président des Fonds Communs de
Placement d'Entreprise "Spring multiple 2000" et "Spring
classique 2000" représentant les salariés,
49 ans, de nationalité française.
 - **Lord Simon of Highbury***
Administrateur, ancien Ministre d'Etat,
ancien Ministre du Commerce et de la Compétitivité
en Europe dans le cabinet de Tony Blair,
62 ans, de nationalité britannique.
 - **José Vilarasau**
Administrateur, Président de la Caja de Ahorros
y Pensiones de Barcelona "la Caixa",
71 ans, de nationalité espagnole.
- Patrick Billioud**
Secrétaire du Conseil d'Administration.

* Administrateur indépendant.

** Nomination proposée à l'Assemblée Générale du 26 avril 2002.

NB : les renseignements détaillés concernant les membres du Conseil d'Administration se trouvent page 166 du présent document.



LES QUATRE COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dès sa première séance, le 4 mai 2001, le Conseil d'Administration de SUEZ s'est doté de quatre comités, préalablement attachés au Conseil de Surveillance.

Le Comité de la Stratégie a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil d'Administration.

Il comprend sept membres : Gérard Mestrallet (Président), Jean Gandois (Vice-Président), Lucien Duroux, Albert Frère, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon et Jean Peyrelelade.

Le Comité d'Audit a deux fonctions principales. La première est d'examiner de façon détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur le contenu et leur présentation au public. La seconde est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent bien, et de façon appropriée, les zones de risque. Par ailleurs, le Comité d'Audit peut se saisir, de façon ponctuelle, de problèmes particuliers.

Il comprend trois membres : Jean Peyrelelade (Président), Gerhard Cromme et Lucien Duroux.

Le Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement durable veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde ses actions et les règles de conduite que chaque collaborateur doit appliquer. Il examine par ailleurs les voies et moyens pour mener à bien les objectifs ambitieux du Groupe en matière d'environnement et de développement durable.

Il comprend quatre membres : Jacques Lagarde (Président), Philippe Brongniart, Etienne Davignon et Anne Lauvergeon. Sir Frederick Holliday, Président de Northumbrian Water Group, en est l'invité permanent.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations propose des recommandations au Conseil d'Administration sur la nomination et la rémunération des membres dudit Conseil. Il est consulté sur les nominations aux fonctions de Direction Générale du Groupe et sur les propositions de rémunération aux postes de mandataires sociaux des sociétés têtes de pôles d'activités du Groupe.

Il comprend quatre membres : Jean Gandois (Président), Gerhard Cromme, Etienne Davignon et Paul Desmarais Jr. Gérard Mestrallet, en tant que Président du Conseil d'Administration, assiste aux réunions du Comité (sauf pour les questions le concernant).

Les rapports de ces différents comités se trouvent page 172 du présent document.

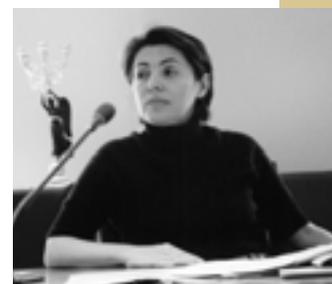
Réaffirmant son attachement aux règles du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a adopté en mai 2001 un Règlement intérieur et en janvier 2002 une Charte de l'administrateur, documents qui lui donnent les voies et les moyens d'un fonctionnement efficace au service de la société et de ses actionnaires et fixent en toute transparence les droits et les devoirs de l'administrateur (ces documents sont encartés à la fin du Rapport Annuel). Une Charte financière diffusée en 2002 encadre les relations du Groupe avec ses actionnaires et ses investisseurs.

De gauche à droite et de haut en bas : G. Mestrallet, P. Brongniart, F. Jaclot, J.-P. Hansen, G. Payen, Y.-T. de Silguy, J. Petry, P. Buffet, J. Tolot, V. Bernis, T. Chambolle, P. de Margerie, C. Morin-Postel



LE COMITE DE DIRECTION GENERALE

- **Gérard Mestrallet**
Président-Directeur Général
- **Philippe Brongniart**
Administrateur, Directeur Général
Chargé des synergies Groupe
- **François Jaclot**
Administrateur, Directeur Général
Chargé des Finances, des Systèmes d'Information
et du secteur Communication
- **Jean-Pierre Hansen**
Directeur Général
Administrateur Délégué
Président de la Direction Générale de Tractebel
- **Gérard Payen***
Directeur Général
Chargé des Relations Institutionnelles de l'Eau
et des actions liées à "La vraie bataille de l'eau"
- **Yves-Thibault de Silguy***
Directeur Général
Chargé des Affaires Internationales,
des Relations Institutionnelles
et des Affaires Européennes
- **Jacques Petry***
Directeur Général
Président-Directeur Général de Ondeo
- **Patrick Buffet**
Délégué Général
Chargé de la Stratégie,
du Développement et des Acquisitions
- **Jérôme Tolot***
Directeur Général Adjoint
Président-Directeur Général de SITA



LE COMITE EXECUTIF

Il a été créé, auprès du Président-Directeur Général, un Comité Exécutif comprenant les neuf membres du Comité de Direction Générale ainsi que les quatre personnes suivantes :

- **Valérie Bernis**
Directeur Général Adjoint
Chargée des Communications
- **Thierry Chambolle**
Délégué à l'Innovation
- **Philippe de Margerie**
Secrétaire Général
- **Christine Morin-Postel**
Directeur Général Adjoint
Chargée des Ressources Humaines du Groupe



* A compter du 5 février 2002.



UNE INFORMATION COMPLETE ET REGULIERE

Sont disponibles pour tout actionnaire, sur demande au Numéro vert ou sur Internet, les rapports annuels, rapports semestriels, plaquettes commerciales, plaquettes sur l'Innovation, sur l'Environnement, etc.

DES RENCONTRES POUR DIALOGUER

Avec huit réunions en 2001, SUEZ a présenté le Groupe à de très nombreux actionnaires. Une vingtaine de visites de site et une douzaine de sessions Bourse et Internet se déroulent chaque année à Paris et en province. Pour mieux faire connaître les filiales du Groupe dans la région elle-même, SUEZ édite un journal spécial à la suite de chaque réunion. Nous sommes aussi traditionnellement présents sur différents salons, dont "Actionaria" en 2001.

LES ACTIVITES CULTURELLES

Lorsque SUEZ est le mécène d'une exposition ou lorsqu'une filiale (Culture Espaces, Elyo...) gère un musée ou un site par exemple, les actionnaires sont naturellement conviés. C'est ainsi qu'en trois ans nous avons reçu un nombre important d'actionnaires pour l'exposition *les Nymphéas* de Monet, *le Temps, Vite* à Beaubourg, le musée Schlumpf à Mulhouse, *Cézanne au fil de l'eau* à Aix-en-Provence, *les Primitifs italiens* au musée Jacquemart-André, le musée Guimet, Océanopolis à Brest...

UN NOUVEAU SIEGE ET DES INNOVATIONS

Le déménagement du siège au 16, rue de la Ville l'Evêque (Paris) en février 2001 a permis d'organiser des conférences dans l'auditorium d'une capacité de 140 places. La première a eu pour thème "La ressource en eau", la seconde a porté sur "L'innovation au sein du Groupe".

Une session "Bourse niveau 2" s'est également tenue. Ce nouveau module "Bourse niveau 2" est désormais proposé en alternance avec le module "Initiation", pour satisfaire l'ensemble des demandes.

LE COMITE CONSULTATIF DES ACTIONNAIRES

Le rôle du Comité Consultatif des Actionnaires, composé de membres français et belges, est de contribuer à l'amélioration des moyens de communication destinés aux actionnaires individuels. Ses membres, qui représentent l'ensemble des actionnaires, nous aident à mieux percevoir l'image qu'ils ont du Groupe. Ils nous permettent donc de mieux répondre aux attentes de tous. Lors du dernier renouvellement réalisé le 13 septembre 2001, sept commissions de travail ont été créées pour œuvrer en ce sens.

Au-delà des réunions spécifiques des commissions de travail, le Comité Consultatif se réunit trois fois par an lors de la présentation des comptes annuels, semestriels et de l'Assemblée Générale.

La collaboration de SUEZ et de ses Comités Consultatifs successifs a déjà porté ses fruits puisque, depuis 1998, SUEZ a été récompensé par le prix des Meilleures Relations Actionnaires dans le cadre du prix Cristal, par le Fil d'Or du meilleur site Internet dédié décerné par *La Vie Financière*, et enfin, en 2000, par le prix du Meilleur Rapport Annuel.

Pour faire acte de candidature lors d'un renouvellement, il suffit d'écrire au siège de SUEZ, à l'attention du Service Relations Actionnaires, en indiquant son identité, son adresse, son téléphone, son activité professionnelle et la motivation de sa candidature. Une sélection est ensuite effectuée pour que les membres soient le plus possible représentatifs de l'actionnariat de SUEZ, sur les plans professionnel, socio-culturel, géographique, et qu'ils soient internautes pour faciliter la communication entre les membres pour le travail en Commissions. Rappelons les thèmes sur lesquels travaillent les Commissions: "Observatoire" (publicité institutionnelle et financière, image, organisation de l'Assemblée Générale),

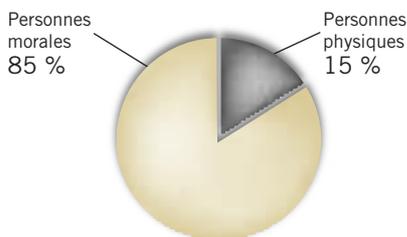


activités du Club, Rapport Annuel, Semestriel, site Internet, Lettre aux Actionnaires, Guide de l'Actionnaire...
Sept rapporteurs, un par Commission de travail, présentent chaque année une synthèse des travaux de la Commission ainsi que leurs recommandations.

LE CLUB ESPACE ACTIONNAIRES

Ce Club est un lieu d'échanges et de dialogues, dont l'objectif est de tenir les membres informés de l'actualité de SUEZ et de noter leurs attentes en matière de communication. Les membres du Club reçoivent cinq Lettres aux Actionnaires par an. Ces lettres développent, entre autres, des articles détaillés sur chaque métier du Groupe. Des conférences sur les métiers ou sur des questions transversales ont été organisées pour parfaire les connaissances des actionnaires sur les activités du Groupe. L'accès à des formations dédiées fait également partie des activités du Club Espace Actionnaires. Nous avons élaboré un programme d'initiation et de perfectionnement permettant de découvrir ou d'approfondir les connaissances dans les domaines de la Bourse et de l'Internet.

Répartition du capital par nature d'actionnaire



DEMINOR

SUEZ a confié à Deminor Rating une mission d'audit et d'appréciation du respect des principes et des pratiques de son gouvernement d'entreprise. SUEZ s'est vu attribuer une note de 8 sur la base de 10 points. Des notes spécifiques ont également été attribuées sur les points suivants :

- Rights and Duties of Shareholders 8,0
- Commitment to Shareholder Value 8,0
- Corporate Governance Disclosure 8,5
- Board Structure and Functioning 8,0

AGENDA

- Mise en paiement du dividende : 2 mai 2002
- Présentation des comptes semestriels 2002 : 5 septembre 2002
- Présentation des comptes annuels 2002 : 6 mars 2003
- Assemblée Générale : 25 avril 2003
- Présentation des comptes semestriels 2003 : 4 septembre 2003

POUR CONTACTER DIRECTEMENT LE SERVICE DES RELATIONS ACTIONNAIRES

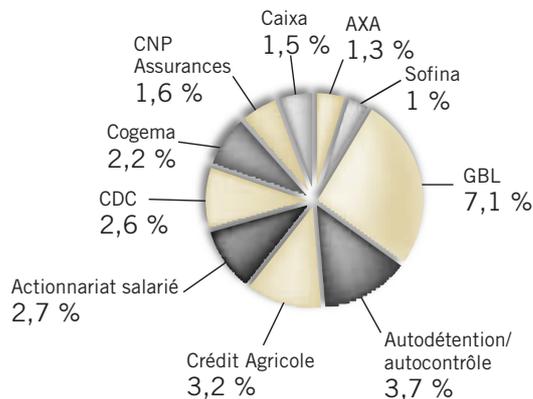
En France

SUEZ - Service des Relations
Actionnaires Individuels
Rita Rio
Numéro vert : 0 800 177 177
(gratuit depuis la France)
www.suez.com

En Belgique

SUEZ Belgique
Guy Dellicour
Numéro vert : 0 800 25 125
(gratuit depuis la Belgique)

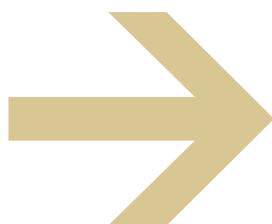
Répartition des principaux actionnaires représentant 26,9 % du capital fin décembre 2001



Source : enquête TPI SICOVAM du 31.12.01 sur les actionnaires détenant au moins 100 titres.



Développement durable :



L'expertise de SUEZ dans ses trois grands métiers mondiaux, l'Energie, l'Eau et la Propreté, lui confère une responsabilité globale, conforme à son éthique : promouvoir le développement durable à travers sa vision, sa stratégie, son management et ses actions. Pour le Groupe, cet engagement relève d'un projet de société : il s'agit d'inscrire ses activités dans une dynamique qui concilie à la fois les dimensions économiques, sociales et environnementales pour un développement durable.

Acteur mondial, SUEZ souscrit pleinement à la définition fournie par le rapport Brundtland *Our Common Future*, qui présente le développement durable comme "le développement qui permet à la génération présente d'assurer ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures à assurer les leurs". SUEZ s'est donc fixé comme objectif de devenir un groupe mondial de services prestataire global de solutions environnementales et énergétiques, respectueux des contextes locaux et soucieux de contribuer durablement au développement de l'homme et de son cadre de vie. SUEZ fonde sa croissance durable en affirmant sa volonté d'assumer

clairement ses responsabilités en matière économique, sociale et environnementale et en recherchant le meilleur équilibre dans sa performance au sein de ces trois domaines de responsabilité. C'est ce que résume sa signature : *Vous apporter l'essentiel de la vie.*

L'ETHIQUE, FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éthique est le fondement naturel des valeurs que le Groupe met en œuvre tous les jours. Exigence individuelle, l'éthique de SUEZ est également un engagement collectif

un choix éthique et économique



en faveur du développement durable que le Groupe prend vis-à-vis de ses clients, de ses actionnaires, de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté dans son ensemble.

Les dirigeants du Groupe veillent ainsi à fournir une information simple, pratique et concrète, concernant les obligations de chacun. Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées, notamment pour préciser les mesures et les procédures qui doivent régir la confidentialité des informations, les pratiques commerciales, les relations à l'intérieur des sociétés et les éventuels conflits d'intérêts.

Les sociétés du Groupe reproduisent cette même démarche éthique, notamment en établissant leur propre code de conduite et en nommant un déontologue. Leurs dirigeants ont adressé au Président du Groupe une lettre de conformité, rendant compte de leur engagement sur ce point. La connaissance de l'éthique de SUEZ est assurée par la diffusion de documents, à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe :

- la Charte d'éthique,
- les déclarations de déontologie professionnelle propres à chaque métier,
- les codes de conduite des sociétés du Groupe.

Les règles éthiques du Groupe dans les domaines du social et de l'environnement ont été réunies dans deux documents de référence, diffusés auprès de tous ses collaborateurs : la Charte sociale internationale et la Charte environnement.

UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL "ETHIQUE ET VALEURS"

Qu'il s'agisse d'éthique, de développement durable ou de responsabilité sociale d'entreprise, ces différents points de vue convergent vers un même objectif : faire en sorte

que le comportement de l'entreprise réponde aux attentes de ses principaux interlocuteurs et de ses parties prenantes. En se fixant un programme pluriannuel "éthique et valeurs" en 2001, SUEZ a montré qu'il avait pleinement conscience de ces attentes et des enjeux qu'ils représentent pour son développement mondial. Parce que les responsabilités économiques, sociales et environnementales de SUEZ relèvent de services opérationnels et fonctionnels distincts, ce programme pluriannuel a pour principal objectif de structurer ces approches en veillant à la cohérence de l'ensemble et en valorisant leur complémentarité. C'est pourquoi le programme pluriannuel couvre l'ensemble des axes de progrès du Groupe, depuis ses relations avec ses actionnaires jusqu'au développement durable, en passant par l'amélioration continue de la qualité de ses prestations ou, encore, la gestion des ressources humaines.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENGAGEMENT DE SUEZ



www.suez.com

Notre responsabilité économique : un développement durable et partagé par tous



Groupe mondial de services essentiels à la vie, SUEZ est un groupe industriel, qui assume, à ce titre, une responsabilité économique à dimensions multiples : créer de la richesse, offrir à ses actionnaires une rémunération adéquate de leurs investissements et, plus généralement, contribuer au développement économique des pays dans lesquels le Groupe est présent.

VALORISER EN PERMANENCE L'INVESTISSEMENT REALISE PAR LES ACTIONNAIRES DE SUEZ

Rémunérer ses actionnaires dans la durée est la vocation naturelle du Groupe. Une responsabilité entièrement assumée puisque, sauf en 1999, année marquée par une très forte progression des valeurs technologiques, média et Internet, le titre SUEZ a systématiquement surperformé le CAC 40. Un actionnaire, qui aurait investi dans l'action SUEZ au cours des mois qui ont précédé la naissance du Groupe en 1997 et qui aurait réinvesti chaque année le produit du dividende qui lui a été versé, aurait obtenu un retour sur investissement proche de 160 % à la fin 2001, soit un rendement annuel moyen de 21 %.

SUEZ a pu offrir cette rémunération à ses actionnaires grâce, notamment, à sa politique de dividende, consistant à distribuer chaque année un montant compris entre 40 et 50 % de son résultat consolidé, hors éléments exceptionnels. Ainsi, cette année, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril un dividende de 0,71 euro par action (soit 1,065 euro, avoir fiscal compris). Ce dividende sera versé dès le 2 mai 2002.

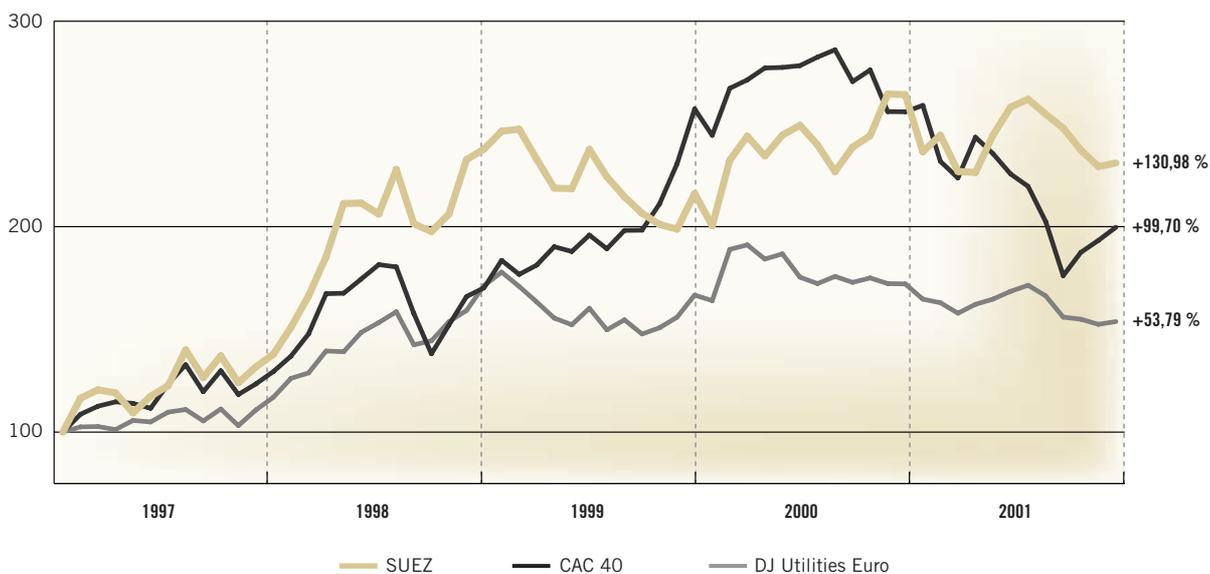
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

Depuis le 15 mai 2001, la valeur nominale des actions a été divisée par cinq, rendant ainsi le titre SUEZ accessible au plus grand nombre d'actionnaires individuels.

	2001 en euros	2000 en euros	1999 en euros en francs	
Cours de l'action à la Bourse de Paris au dernier jour de Bourse	34,00	38,90	31,80	208,80
Bénéfice net consolidé par action	2,12	2,01	1,90	12,42
Dividende net	0,71	0,66	0,60	3,94
Dividende global	1,06	0,99	0,90	5,90
Rendement global	3,13 %	2,54 %	2,83 %	

Evolution du cours de Bourse

(base 100 au 31 décembre 1996)



Au-delà d'une rémunération adéquate des capitaux investis, il est de la responsabilité économique du Groupe d'accroître la visibilité de l'action SUEZ. C'est pourquoi SUEZ a décidé de coter son titre au New York Stock Exchange, le 18 septembre 2001. Alors qu'elle était la première société européenne à s'introduire sur le marché américain après les attentats contre le World Trade Center, son titre a affiché, dans les semaines qui ont suivi, une moindre volatilité que bon nombre de titres de sociétés comparables. Dès la fin septembre, SUEZ a d'ailleurs vu confirmé son statut de grande valeur européenne de son secteur par son introduction dans l'indice Stoxx 50, qui regroupe les cinquante plus importantes valeurs européennes.

PLACE DU TITRE AU 2 JANVIER 2002

	Poids en %	Place
CAC 40	3,70	10 ^e
Dow Jones Euro Stoxx 50	1,74	25 ^e
Dow Jones Stoxx 50	1,03	40 ^e
Dow Jones Euro Utilities	20,20	2 ^e
FTSE Eurotop 100	0,824	43 ^e

Par ailleurs, SUEZ a été retenu dans l'indice européen des valeurs développement durable du Sam – Dow Jones Sustainability Index Stoxx. Cet indice lancé le 15 octobre 2001 regroupe des valeurs européennes

dont la performance développement durable se situe dans les premiers 20 %.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT QUI S'INSCRIT DANS LA DUREE

La poursuite d'une croissance rentable sur le long terme passe notamment par la mise en place d'un modèle de développement cohérent avec les grands enjeux de nos métiers. C'est la raison pour laquelle il était important que le Groupe poursuive, au cours des trois premières années de sa nouvelle existence après la fusion de SUEZ et de Lyonnaise des Eaux en 1997, une politique de croissance externe ambitieuse et rapide afin de constituer dans chacun de ses trois métiers globaux des positions de leader mondial. Depuis lors, SUEZ a davantage mis l'accent sur la croissance organique et la consolidation de ses acquisitions récentes, n'hésitant pas en outre, au cours de l'année 2001, à se porter acquéreur de sociétés ou d'activités renforçant ou complétant ses compétences dans ses trois métiers mondiaux. Le Groupe s'attache également à maintenir une diversité de ses sources de financement et adapte, dans toute la mesure du possible, la devise dans laquelle il se procure ses ressources à la nature des investissements à financer. Ainsi, SUEZ a financé ses opérations de croissance externe à la fois par endettement, par cession d'actifs non stratégiques (plus de 14 milliards d'euros depuis 1997), et en s'appuyant



sur la capacité de ses métiers à dégager des cash-flows (5 milliards d'euros en 2001).

INNOVER : UNE EXIGENCE CAPITALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Pour assurer sa croissance rentable, le Groupe est tenu de développer et de renforcer sa productivité et sa compétitivité notamment dans un contexte de dérégulation qui caractérise certaines activités. C'est l'innovation qui permet à SUEZ d'exercer ses métiers de manière plus efficace, mais aussi de mieux protéger l'environnement. Elle rend possible le développement de nouveaux métiers et de nouveaux services, sources de croissance et de profits futurs.

L'innovation passe par des initiatives techniques, commerciales et managériales, qui supposent de tirer pleinement parti des développements technologiques les plus récents. C'est pourquoi SUEZ a investi près de 250 millions d'euros en R&D en 2001, soit un des budgets les plus importants de son secteur, et déposé 52 brevets en 2001. Pour encourager la créativité et l'innovation au sein du Groupe, SUEZ s'est doté d'outils spécifiques, comme le Fonds pour l'Innovation et les Trophées Initiatives Innovation. Le Fonds pour l'Innovation intervient en amont des projets innovants stratégiques, y compris ceux que les filiales ne peuvent financer, parce que leur retour sur investissement est d'une durée supérieure aux règles du Groupe ou parce qu'ils présentent une part de risques trop élevée.

PRINCIPALES REALISATIONS 2001 DU FONDS POUR L'INNOVATION

Impact des actions partenariales de SUEZ

Le Global Compact a été lancé en juillet 2000 par les Nations-Unies pour encourager et promouvoir les bonnes pratiques d'entreprises dans le domaine des droits humains, du travail et de l'environnement. Dans ce cadre, SUEZ s'est engagé à évaluer l'impact économique, social, environnemental et sanitaire des investissements privés dans les quartiers défavorisés pour en dégager les voies et moyens d'amélioration et rendre systématiques les enseignements de ces expériences afin de pouvoir les répliquer.

Les réseaux du futur

Pour anticiper sur le développement annoncé de la production dispersée de l'électricité et préparer l'ensemble des sociétés du pôle Energie à la croissance du nombre d'unités de production décentralisées, Laborelec (centre de recherche de Tractebel) étudie les changements que peuvent induire l'augmentation de la production décentralisée et l'application croissante de l'électronique de puissance, dans la structure et le fonctionnement des réseaux de distribution. De ces études ressortiront des opportunités.

SITA à la conquête du consommateur final

SITA a développé un service exclusif touchant le consommateur final au-delà de la collectivité locale. Ce service a recours aux dernières techniques de marketing service : Customer Relationship Management, web center, gestion informatisée des tournées. Ce projet a permis de donner naissance à une offre différenciée, donnant à SITA un avantage compétitif indéniable sur le marché de la propreté.



En 2001, les Trophées Initiatives Innovation ont récompensé 36 projets particulièrement innovants, sur un total de 190 projets soumis à l'appréciation du jury. On citera notamment le Sensor Watch de Ondeo Nalco, le réseau intégré de télécommunications Distrigaz Codenet, le Hub de trading de gaz en Europe Continentale.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

La responsabilité économique consiste également à toujours mieux connaître les risques liés à notre activité pour les maîtriser et les couvrir, compte tenu du coût potentiel de ces risques, non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour la collectivité. En 2001, les conséquences des événements du 11 septembre et la grave crise que traverse l'Argentine ont mis en évidence l'importance pour un Groupe comme SUEZ d'appliquer une politique rigoureuse de gestion des risques, quelle que soit leur nature (opérationnelle, politique, financière, réglementaire, etc.), chaque risque s'accompagnant toujours d'une traduction financière directe ou indirecte.

La politique de gestion du risque du Groupe se décline en quatre modules :

- l'identification des facteurs de risques et d'évaluation des risques associés grâce à des outils de reporting et de contrôle interne ;
- la prévention visant à réduire la probabilité de survenance ;
- la couverture financière et d'assurance visant à réduire l'impact de la manifestation de certains événements sur les résultats de SUEZ ;
- une organisation spécifique et des outils de gestion de crise permettant de traiter de la manière la plus efficace possible la manifestation de certains risques (voir section "Gestion des risques" page 70).

TROUVER DES SOLUTIONS NOVATRICES POUR UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE

La responsabilité économique de SUEZ se traduit également dans le caractère équitable que le Groupe cherche à donner à ses interventions. Dans les grandes métropoles des pays en développement, les populations les plus défavorisées représentent souvent près du quart des habitants. Ces populations se trouvent exclues de fait de l'accès à des services aussi essentiels que l'énergie ou l'eau. Devant cette situation, le Groupe a dû imaginer des solutions novatrices qui combinent la participation des habitants aux travaux de raccordement, la possibilité offerte aux clients d'étaler leurs dépenses et un système de péréquation financière entre l'ensemble des clients desservis. En généralisant ces expérimentations, le Groupe est arrivé ainsi à résoudre un problème socio-économique insoluble en apparence : parmi les 46,5 millions de personnes que Ondeo Services dessert dans les pays en voie de développement, dont 8,7 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté ont désormais accès aux services de l'eau. La facture payée est alors beaucoup plus faible que lorsqu'elles faisaient appel à des revendeurs d'eau. Pour intégrer ces solutions dans les contrats, il a fallu naturellement dépasser l'horizon à court terme du profit de l'entreprise.

En mettant à la disposition des communautés, y compris les plus démunies, les services essentiels à la vie, le Groupe contribue également au développement économique dans les pays en développement. Par exemple, aujourd'hui, Aguas Argentinas a investi dans son contrat de Buenos Aires plus de 1,6 milliard US\$ dans le développement des infrastructures, générant 8 000 emplois nouveaux chez les fournisseurs.

Notre responsabilité environnementale : une contribution active au développement durable



L'engagement du Groupe en matière de responsabilité environnementale a été officialisé par l'élaboration d'une Charte de l'environnement, dont la rédaction a été conduite après une large consultation interne et approuvée par le Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement durable. Publié le 25 janvier 2000, ce document a été distribué à plus de 15 000 responsables ou collaborateurs de SUEZ et de ses filiales. La Charte demande que les sociétés du Groupe veillent à la conformité des actions conduites à cet engagement et déterminent, chaque année, les objectifs nécessaires à son respect. Elle oriente les actions de progrès conduites par les sociétés et les collaborateurs du Groupe.

SUEZ entend contribuer à la préservation du patrimoine naturel de la planète et de ses grands équilibres. Dans la pratique de ses trois métiers mondiaux, le Groupe se doit de limiter les prélèvements sur les ressources, de réduire sa consommation d'énergie et sa production de déchets. En publiant son premier rapport environnement 2000, SUEZ a matérialisé la contribution de ses métiers à l'amélioration de l'environnement et les efforts accomplis pour la maîtrise de ses impacts environnementaux.

DES PROGRES MESURABLES GRACE AUX SYSTEMES DE MANAGEMENT MIS EN PLACE

Par leur nature même, nos métiers ont un effet globalement positif sur la santé et l'environnement : plus de 6 milliards de m³ d'eau potable produits par an ; 115 millions d'habitants desservis en eau et assainissement ; 2 milliards de m³ d'eaux usées traités, réductions massives de fuites sur des réseaux d'eau en mauvais état, près de 10 000 installations de potabilisation et d'épuration déjà construites pour les collectivités et les industriels ; près de 50 millions de tonnes de déchets solides traitées... Mais comme toute activité humaine, ils ont un impact sur les milieux et les ressources naturelles qui doit être partout mesuré, contrôlé et réduit au minimum dans un processus d'amélioration continue et de prévention de risques.

Depuis sa publication, la Charte de l'environnement de SUEZ demande à toutes ses unités opérationnelles de mettre en place un système de management environnemental afin d'établir des indicateurs précis, mesurables et, pour certains, consolidables au niveau du Groupe.

La définition de politiques environnementales avec des objectifs mesurables a ainsi progressé au sein du Groupe. En 2001, le pourcentage de couverture du chiffre d'affaires a été de 51 %. Objectifs fixés : atteindre un taux de 80 % en 2002 et de 95 % en 2005. SUEZ couvrait 49 % de son chiffre d'affaires en 2000 par des systèmes de management environnementaux certifiables,

du fait de l'extension du périmètre du Groupe, la couverture en 2001 ne représente plus que 47 %, (soit toutefois 12,5 milliards d'euros contre 12 en 2000).

Dans le cadre de ce programme, SUEZ a décidé d'étendre encore le champ d'application de ses systèmes de management : dans chacun de ses trois métiers, une fonction Environnement, Qualité, Sécurité a été créée. Elle est appuyée par des réseaux de correspondants EQS dans les unités opérationnelles. En outre, des séances de dialogues avec des parties prenantes se développent progressivement au sein des métiers.

Dans le pôle Energie, les politiques environnementales des filiales de Tractebel intègrent des plans d'actions axés principalement sur la lutte contre le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables, des procédés à haut rendement énergétique, des combustibles de substitution et de la valorisation énergétique des déchets. Electrabel développe le projet Seanergy qui devrait permettre d'installer, d'ici à 2004, une cinquantaine d'éoliennes offshore d'une puissance de 2 MW chacune, au large des côtes belges. Le Groupe participe également au Prototype Carbon Fund (PCF), pour promouvoir les mécanismes de développement propre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Tractebel a contribué à hauteur de 5 millions d'euros à ce programme créé en 1999 par la Banque Mondiale.

Dans le pôle Eau, la gestion de la ressource constitue l'un des enjeux majeurs du développement durable, comme le rappelait Gérard Mestrallet, dans son appel du 26 octobre 2001 : cri d'alarme, en même temps que message d'espoir concernant le problème de l'eau dans le monde, ce document de référence, intitulé "La vraie bataille de l'eau", a été adressé à 1 500 chefs de gouvernement, parlementaires et responsables d'institutions multilatérales. Cet engagement personnel du Président-Directeur Général de SUEZ s'inscrit dans la même logique que la création, en 2000, du Water Resources Advisory Committee (WRAC), composé de 19 personnalités éminentes du monde de l'eau et de l'environnement. Ses travaux portent notamment sur l'analyse des projets en terme de développement durable et sur les principes de partenariats public et privé. La protection de la ressource en eau est assurée de manière opérationnelle par trois types d'actions : la réduction des fuites des réseaux, l'optimisation des prélèvements et la réutilisation des eaux usées. En 2000, près de 2 milliards de m³ d'eaux usées ont été

traités par Ondeo à travers plus de 75 000 km de réseaux d'assainissement et plus de 1 500 stations de traitement. Chaque jour, c'est ainsi une pollution équivalente à celle produite par 17 millions d'habitants qui est éliminée.

Dans le pôle Propreté, il s'agit de développer des pratiques favorisant le développement durable et d'optimiser la valorisation des déchets. 34 millions de tonnes de déchets ont été collectées et 50 millions de tonnes d'ordures ménagères et de déchets industriels banals ont été traitées. L'incinération des déchets a permis de produire 1,5 MWh d'électricité, utilisée en interne ou revendue sur le réseau.

PROMOUVOIR L'ECO-EFFICIENCE : UN BENEFICE ENVIRONNEMENTAL ET ECONOMIQUE

Au croisement de l'économique et de l'environnemental, les sociétés du Groupe intègrent progressivement la dynamique de l'éco-efficience, où la valeur d'un bien ou d'un service est rapportée à l'impact environnemental entraîné par sa mise sur le marché. Renforcer l'éco-efficience d'un procédé de production suppose par exemple de maximiser l'emploi durable de ressources renouvelables et de recycler les matières. Les analyses menées permettent à SUEZ et à ses partenaires d'apprécier la valeur des services offerts sous un nouvel angle. Cette démarche constitue, pour les clients industriels notamment, une aide à la résolution des problèmes environnementaux. En trois ans, Ondeo Degrémont et ses partenaires ont réussi par exemple à doubler le volume d'effluents traités dans l'usine d'épuration des Mureaux par kWh consommé. A Amman, Ondeo Services a réduit de 6 % la consommation électrique de son usine de potabilisation, permettant une économie de 560 000 US\$ par an. L'analyse de l'éco-efficience ouvre également de nouveaux champs d'innovation et cette approche sera généralisée à l'ensemble du Groupe à partir de 2002.

Enfin, l'engagement concret de SUEZ en faveur du développement durable et de la responsabilité globale conduit le Groupe à s'impliquer dans divers partenariats à vocations environnementale et sociale, soit par l'intermédiaire de réseaux internationaux (World Business Council for Sustainable Development, Conseil Mondial de l'Eau, Prince of Wales Business Leaders Forum, Global Compact (ONU), etc.), soit au niveau local avec des ONG.

Notre responsabilité sociale : une création de valeur respectueuse des hommes



Parce que l'avenir du Groupe dépend de ses ressources humaines, de sa capacité à faire évoluer ses collaborateurs et à accompagner les changements induits par les marchés, SUEZ s'engage à "concilier les impératifs de progrès social, d'épanouissement professionnel de son personnel, de qualité totale de service au client et de résultats économiques de l'entreprise", comme le précise l'article 11 de la Charte sociale internationale.

UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CONFORME A L'ETHIQUE DE SUEZ

Le Groupe met en œuvre une gestion de l'emploi et des compétences qui favorise l'épanouissement professionnel et personnel de ses collaborateurs et contribue à anticiper les changements auxquels il est confronté. En avril 2000, il a ainsi lancé SUEZ University, organisme interne qui assure certains aspects de la formation des 21 000 cadres, afin que les managers disposent d'une meilleure compréhension du Groupe, de sa culture, de ses valeurs et de ses enjeux. Par ailleurs, toutes catégories confondues, chaque collaborateur a reçu en moyenne 19 heures de formation en 2001. Cet effort de formation fait écho à la volonté de promouvoir le développement personnel de l'ensemble des collaborateurs, ainsi que leur employabilité.

Afin de partager les fruits de sa croissance avec ses salariés, SUEZ a été l'initiateur d'un plan mondial appelé "Spring", qui offre à chacun, dans les pays où il est proposé, la possibilité d'acquérir des actions du Groupe. Objectifs : attribuer à ses collaborateurs une part significative de son capital ; développer le sentiment d'appartenance au Groupe ; rendre encore plus tangible le lien entre la création de valeur et l'exercice professionnel du collaborateur en lui permettant, quels que soient son pays et son métier, de bénéficier des résultats de SUEZ ; enfin, manifester la cohésion du Groupe autour de ses dirigeants. Fin 2001, SUEZ comptait ainsi plus de 70 000 salariés actionnaires dans 25 pays, possédant directement ou indirectement 2,7 % du capital du Groupe.

SUEZ est également très attentif à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et des tiers concernés par les activités du Groupe. La protection des vies humaines est un principe fondamental appliqué par tous les métiers. Concernant le management de la sécurité, un groupe de travail transversal met en place un reporting sur l'ensemble du périmètre d'activités du Groupe, adressé deux fois par an au Comité Exécutif. Il articule son travail de

partage d'expérience et de mutualisation des bonnes pratiques sur celui des structures dédiées au sein de chaque société. Par ailleurs, des démarches de certification sécurité sont encouragées. Elles accompagnent les programmes de formation élaborés pour l'ensemble des collaborateurs.

UNE NECESSAIRE INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE

Parce qu'un groupe international exerce une responsabilité sociale particulière dans un contexte de mondialisation, l'insertion du Groupe dans la communauté est une exigence qui s'impose à lui. Elle est également nécessaire pour lui fournir l'environnement de qualité dont il a besoin pour opérer et assurer sa croissance rentable.

Parmi les clients du Groupe dans l'activité de l'eau, 9 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté. Raccorder les quartiers défavorisés au réseau collectif, par exemple, est donc un impératif d'équité sociale auquel SUEZ répond dans le cadre de ses contrats. Ainsi à La Paz (Bolivie), tous les habitants ont accès à l'eau potable depuis fin 2001 alors qu'ils n'étaient que 60 % en 1997. En France aussi SUEZ assume pleinement la dimension sociale de ses activités de service public : ses filiales spécialisées s'interdisent de couper l'eau aux familles en difficulté. Dans le cadre d'une convention nationale, signée avec les pouvoirs publics en 1998 pour lutter contre l'exclusion, l'entreprise s'est engagée à prendre en charge la partie de la facture qui lui incombe sous forme d'abandon de créance.

LA SOLIDARITE : UN ENGAGEMENT QUI S'INSCRIT DANS UNE MEME LOGIQUE SOCIALE

Afin d'étendre son engagement social, SUEZ s'est doté d'une fondation, placée sous l'égide de la Fondation de France, pour soutenir des actions visant au respect, à la protection et à l'épanouissement de l'enfant dans le monde. En France, SUEZ s'est également engagé dans une politique d'insertion des jeunes afin de faciliter leur intégration professionnelle et développer leur employabilité, en partenariat avec des collectivités locales et des organismes d'enseignement. Plus de 21 000 jeunes ont pu ainsi trouver un emploi. Cette démarche a été étendue avec l'essor du Groupe à l'international.

UN DISPOSITIF INTERNATIONAL POUR ASSURER LA PERFORMANCE SOCIALE DU GROUPE

Les actions et initiatives sociales du Groupe visent à accroître au quotidien la qualité de sa politique sociale et de sa performance sociale. Sa volonté permanente d'un dialogue social ouvert, axé sur la confiance et la transparence au niveau local, s'est intensifiée depuis la création de l'Instance Européenne de Dialogue, en 1995. Celle-ci permet d'échanger avec 47 représentants de 15 nationalités différentes et se décline en un dialogue de proximité, grâce aux commissions métiers Energie, Eau et Propreté.

La Charte sociale internationale, qui énonce les droits et principes fondamentaux (non-discrimination, égalité des chances, respect des droits de l'homme, développement personnel, politique de rémunérations...) est la manifestation la plus visible du travail de cette instance. Négociée et cosignée par le Groupe et ses partenaires sociaux, cette Charte a été publiée en 1998. Aux termes de l'article 12, "la Direction des Ressources Humaines et le bureau de l'Instance veillent conjointement à l'application de cette Charte sociale internationale en liaison avec les instances représentatives de salariés", renforçant ainsi les règles de gouvernement d'entreprise. A cet effet, des indicateurs de diagnostic, de management et reporting ont été créés, afin d'intégrer des critères sociaux comme éléments des stratégies et politiques commerciales du Groupe.

Les défis de la mondialisation ont incité SUEZ à élargir le dialogue social aux autres parties prenantes. Créé en 1998 comme lieu interne de réflexion associant des experts internationaux, l'Observatoire Social International est devenu, à la suite d'un symposium organisé à Rome en janvier 2000, une association autonome regroupant des entreprises multinationales, des institutions, des organisations syndicales et des acteurs de la vie publique, soucieux de placer au même plan enjeux sociaux et enjeux économiques. Par respect de la diversité culturelle, l'association est organisée en délégations régionales et travaille en collaboration directe avec les acteurs locaux en Europe, en Afrique du Nord, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Les réponses qu'elle apporte aux défis sociaux liés à la mondialisation constituent progressivement une véritable expertise sur des sujets comme les indicateurs sociaux de performance et l'Europe sociale.



LES VALEURS DE SUEZ

LE PROFESSIONNALISME

La valorisation du professionnalisme pour améliorer le service aux clients dans le monde entier

LE PARTENARIAT

Le souci du partenariat dans la confiance et la durée pour favoriser des relations équilibrées et transparentes avec nos interlocuteurs

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

L'esprit d'équipe pour entreprendre, innover et créer, pour renforcer les solidarités et les synergies

LA CREATION DE VALEUR

La recherche de la création de valeur pour accroître la rentabilité et la solidité financière gages de l'autonomie et de la pérennité de l'entreprise

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement pour améliorer durablement la qualité de la vie

L'ETHIQUE

L'exigence d'une éthique qui s'impose à tous pour faire vivre ces valeurs dans le respect de l'autre

30	VISION ET STRATEGIE
30	• Historique de la formation de SUEZ
30	• Stratégie du Groupe
34	ENERGIE
34	• Organisation et chiffres clés
35	• Stratégie
35	• Faits marquants
38	• Description des activités
46	• Marchés et concurrence
47	• Respect de l'environnement
48	EAU
48	• Organisation et chiffres clés
48	• Stratégie
50	• Faits marquants
51	• Description des activités
56	• Marchés et concurrence
57	• Respect de l'environnement
58	PROPRETE
58	• Organisation et chiffres clés
58	• Stratégie
59	• Faits marquants
60	• Description des activités
63	• Marchés et concurrence
64	COMMUNICATION
69	AUTRES PARTICIPATIONS
70	GESTION DES RISQUES
74	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE





SUEZ est une société anonyme de droit français jusqu'au 31 décembre 2040. Nous sommes assujettis au droit des sociétés et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967. Nous sommes inscrits au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro SIREN 542 062 559 RCS Paris. Notre siège social est situé au 16, rue de la Ville l'Evêque à Paris 8^e (téléphone : 33 1 40 06 64 00).

HISTORIQUE DE LA FORMATION DE SUEZ

SUEZ résulte de la fusion de la Compagnie de Suez et de Lyonnaise des Eaux intervenue en juin 1997. A l'époque, la Compagnie de Suez, qui avait construit et exploité le Canal de Suez jusqu'à sa nationalisation par le gouvernement égyptien en 1956, était encore une société holding possédant des participations diversifiées en Belgique et en France, en particulier dans les secteurs des services financiers et de l'énergie. Lyonnaise des Eaux était pour sa part une société diversifiée dans l'eau, les déchets, la construction, la communication et les services ; l'essentiel de son activité était localisé en France.

STRATEGIE DU GROUPE

Moins de cinq ans après la fusion, SUEZ a abandonné son statut de conglomérat franco-belge pour devenir un Groupe mondial de services, acteur du développement durable, offrant des solutions globales dans l'énergie, l'eau et la propreté, pour les entreprises, les particuliers et les collectivités.

Notre métier est désormais d'imaginer, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes et des réseaux dans chacun de ces domaines, afin de satisfaire les besoins croissants de notre clientèle, en particulier les industriels. Au-delà des services dont ils ont besoin, il s'agit d'apporter à nos clients les solutions qu'ils attendent.

Notre développement s'appuie sur l'originalité de notre modèle – car l'offre du Groupe est globale, à la fois “multi-

utilities”* et multi-services – sur notre capacité d'expertise unique, sur la flexibilité financière que nous offrons nos cash-flows récurrents et enfin sur la puissance de notre réseau – car chacun de nos trois pôles principaux occupe désormais une position de leader mondial dans son secteur :

- **Tractebel** est un acteur majeur du secteur de l'énergie disposant d'une expertise reconnue dans les différents segments de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la production d'électricité, du trading, du transport ou de la commercialisation de l'électricité et du gaz naturel, de l'offre de services associés comme la construction d'installations, la gestion sur site et enfin des activités d'ingénierie.
- **Ondeo** est le numéro un mondial des services liés à l'eau. Il assure la gestion de systèmes de production et distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées, des activités d'ingénierie du traitement de l'eau et fournit aux industriels une gamme complète de services liés à l'eau.
- **SITA** est l'un des cinq leaders mondiaux pour la gestion des déchets pour le compte de clients municipaux et industriels. Ses compétences couvrent la totalité de la chaîne de valeur – collecte, tri et recyclage, incinération, enfouissement – et certaines catégories de déchets, banals ou spéciaux.

Dans le secteur Communication, SUEZ a mis en œuvre une stratégie sélective à la fois sur le plan géographique – en se limitant à la France et à la Belgique – et en terme d'activité : les médias et la distribution à haut-débit.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2001 a atteint 42,4 milliards d'euros ; depuis 1997, il s'est accru en moyenne de 10 % par an. Ce changement de dimension a été créateur de valeur pour nos actionnaires puisque le résultat net par action a augmenté en moyenne de 21 % au cours de la même période.

* “Utilities” en anglais signifie : les produits essentiels que sont l'eau, le gaz, l'électricité.

Nous pensons que la combinaison de nos atouts propres et des perspectives de développement favorables de nos métiers devrait assurer au Groupe une croissance durable et rentable. Dans ces conditions, l'ambition du Groupe est de consolider ses positions de leader mondial dans l'énergie, l'eau et la propreté et de poursuivre une croissance moyenne à deux chiffres de son activité sur la période 2001-2004.

■ Un Groupe tourné vers ses clients

La clientèle industrielle et commerciale

En 2001, le Groupe a réalisé plus de 50 % de son chiffre d'affaires auprès de clients industriels.

Les clients industriels sont de plus en plus fréquemment à la recherche de solutions globales et sur mesure à leurs problèmes.

Nous leur proposons à la fois :

- la fourniture de produits et services de base (électricité, gaz, eau et gestion des déchets) ;
- un vaste ensemble de prestations spécialisées, qui couvrent, entre autres, le conditionnement chimique de l'eau, les installations électriques et mécaniques ou le génie climatique ;
- des services de gestion sur site industriel, allant de la maintenance à des opérations complexes d'outsourcing pouvant impliquer des reprises de personnels et d'actifs.

Le marché des services à l'industrie devrait connaître une forte croissance dans les années à venir. Le client trouve un avantage évident à ce type de solution puisque la qualité des services qui lui sont rendus augmente et que ses coûts d'exploitation diminuent. Les contrats que nous offrons peuvent être à la fois multi-sites – grâce à notre présence mondiale – et multi-services. Ils peuvent par exemple inclure l'approvisionnement en eau ultrapure (Ondeo), l'électricité, le gaz et la chaleur (Tractebel), l'incinération et le traitement des déchets (SITA), le "facilities management" ou encore la production et la distribution de l'énergie et des fluides.

La montée en puissance du Groupe dans l'industrie s'est accélérée depuis cinq ans sous l'effet de facteurs convergents. L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie a créé de nouvelles opportunités commerciales pour les fournitures et les services aux industriels. Le recours à "l'outsourcing" s'est, quant à lui, amplifié. Le Groupe s'est

adapté au changement de son environnement concurrentiel en procédant à des acquisitions de sociétés à forte spécialisation industrielle (notamment Ondeo Nalco, GTI, ou Axima Winterthur, ex-Sulzer Infra) afin d'élargir son offre. Il a également adapté ses structures en créant en 2001 :

- une organisation chargée, au sein de chaque pôle, de développer les relations avec les entreprises et d'assurer la conduite des projets les plus importants : Tractebel Industrial Solutions pour le pôle Energie, Ondeo Industrial Solutions pour le pôle Eau et SITA One pour le pôle Propreté ;
- une structure de coordination, filiale commune des trois pôles, pour élaborer la politique de marketing transversal, coordonner l'action des réseaux commerciaux, piloter les grands comptes et développer en direct les projets d'"outsourcing" les plus importants : Suez Industrial Solutions.

La clientèle municipale

L'évolution de long terme des politiques publiques stimule notre croissance : en effet, l'appel au secteur privé se développe – par la déréglementation, les privatisations ou sous une forme de partenariat avec les autorités publiques – car il est synonyme d'une plus grande efficacité, sous forme de prix plus bas, d'une qualité de service plus élevée et d'une augmentation de la population ayant accès aux services concernés. Ajoutons à cela des exigences environnementales renforcées.

Le potentiel de développement de ces marchés est considérable – pour ne prendre qu'un seul exemple, le champ de la délégation de la gestion des services liés à l'eau se limite aujourd'hui à 5 % de la population mondiale – mais les enjeux dépassent la sphère commerciale : ils engagent la responsabilité sociale que SUEZ revendique. Tel est en particulier le cas pour l'eau. "La vraie bataille de l'eau" doit ainsi être engagée, ainsi que l'a rappelé Gérard Mestrallet au mois d'octobre dernier, pour faire face aux risques majeurs identifiés à long terme. Si la dramatique situation de statu quo actuelle se maintient, près de quatre milliards de personnes n'auront pas accès à l'eau dans des conditions d'hygiène acceptables d'ici à 2025 ; d'ores et déjà, nous savons que la proportion de citoyens bénéficiant de l'eau potable régresse et que les efforts de développement des réseaux n'ont pas suivi la croissance démographique et l'explosion urbaine.

Ondeo dessert aujourd'hui plus de 115 millions de clients dans le monde. Le modèle de développement que nous mettons en avant a fait ses preuves et s'appuie sur un partenariat entre l'autorité publique et l'opérateur privé avec une répartition claire des responsabilités. A l'opérateur, auquel sont confiées les infrastructures pour la durée de son contrat, de les entretenir, de les améliorer, et le plus souvent de les développer au bénéfice de toutes les populations, y compris les plus défavorisées.

■ Un Groupe rentable recentré autour de ses trois métiers mondiaux

Trois lignes directrices ont été définies : le recentrage du Groupe autour de ses trois métiers mondiaux (énergie,

eau et propreté), afin qu'il devienne le leader mondial des services collectifs de proximité, et la cession de ses actifs non-stratégiques ; le renforcement du poids des activités internationales¹ ; une expansion soutenue et rentable.

■ Recentrage du Groupe sur ses trois métiers mondiaux

La réorganisation des structures industrielles du Groupe est aujourd'hui achevée, car le contrôle du Groupe sur les métiers mondiaux, dont le portefeuille a été rationalisé, est désormais total. Le Groupe est aujourd'hui organisé par ligne de métier dont les principales filiales sont décrites dans le tableau suivant.

Activité	Dénomination de la société (ou nom commercial)	Pays d'immatriculation au 31.12.2001	% détenu* au 31.12.2001	% détenu au 12.02.2002
Energie	Tractebel*	Belgique	98,8	100
Eau	Ondeo	France	100,0	100
Propreté	SITA	France	100,0	100

*Les droits de détention donnent des droits de vote équivalents.

Le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 42,4 milliards d'euros en 2001, soit une augmentation annuelle de 13,4%, hors effet du développement des activités de négoce. Cette performance, réalisée dans un environnement économique beaucoup plus tendu, est à titre principal la résultante d'une croissance organique soutenue (7,1 %).

Le chiffre d'affaires des trois métiers mondiaux représente pour sa part 98,6 % du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2001, contre 79 % en 1999. Le pôle Energie en constitue la part la plus importante, avec 62,3 % ; elle est suivie par les services liés à l'eau (23,8 %) et le pôle Propreté (12,5 %).

Ventilation par segment En millions d'euros, sauf %	2001		2000		1999	
Energie	26 374	62,3 %	19 586	56,6 %	14 100	44,8 %
Eau	10 088	23,8 %	9 358	27,0 %	6 559	20,8 %
Propreté	5 286	12,5 %	5 028	14,5 %	4 206	13,4 %
Total	41 748	98,6 %	33 972	98,1 %	24 865	79,0 %
Communication	611	1,4 %	594	1,7 %	498	1,6 %
Autres	-	-	51	0,2 %	6 099	19,4 %
Total Groupe	42 359	100,0 %	34 617	100,0 %	31 462	100,0 %

1. La définition des activités internationales propres à SUEZ recoupe toutes les activités réalisées en dehors de la France et de la Belgique.

■ Globalisation de l'activité

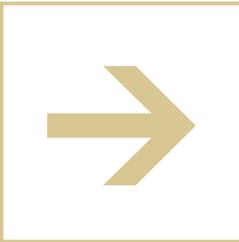
Si notre activité est mondiale, notre marché le plus important reste l'Europe au sens large : nous y avons réalisé environ 76 % de notre chiffre d'affaires en 2001. La France et la Belgique apportent une contribution majeure – 45 % – mais leur poids relatif dans l'activité du Groupe diminue d'année en année, en ligne avec nos objectifs de croissance à l'international. Compte tenu de l'évolution générale du Groupe et du maintien de cette stratégie, nous prévoyons une poursuite de cette tendance dans les années à venir.

Ventilation géographique En millions d'euros, sauf %	2001		2000		1999	
France	8 986	21,2 %	8 689	25,1 %	10 513	33,4 %
Belgique	10 237	24,2 %	9 131	26,4 %	7 852	25,0 %
Sous-total France + Belgique	19 223	45,4 %	17 820	51,5 %	18 365	58,4 %
Grande-Bretagne	5 202	12,3 %	2 597	7,5 %	2 056	6,5 %
Autres pays de l'Union Européenne	6 920	16,3 %	5 180	15,0 %	3 594	11,4 %
Autres pays européens	911	2,2 %	620	1,8 %	1 119	3,6 %
Total Europe	32 256	76,2 %	26 217	75,8 %	25 134	79,9 %
Amérique du Nord	4 302	10,2 %	3 401	9,8 %	1 806	5,7 %
Amérique du Sud	3 056	7,2 %	2 753	8,0 %	1 776	5,6 %
Asie - Océanie	2 093	4,9 %	1 623	4,7 %	1 625	5,2 %
Afrique et Moyen-Orient	652	1,5 %	623	1,7 %	1 121	3,6 %
Total Groupe	42 359	100,0 %	34 617	100,0 %	31 462	100,0 %

■ Croissance et rentabilité

En millions d'euros, sauf %	2001	1997	TMCA*
Chiffre d'affaires	42 359,2	29 029,3	10 %
Résultat d'exploitation	4 063,8	2 291,3	16 %
Résultat net part du Groupe	2 086,7	611,8	36 %
Résultat net par action (en euros)	2,12	0,98	21 %

* Taux moyen de croissance annuelle.



ENERGIE

ORGANISATION ET CHIFFRES CLES

Pôle Energie de SUEZ, Tractebel est une entreprise mondiale d'énergie et de services. Ses métiers de base sont l'électricité et le gaz, ce qui inclut la production d'électricité, le négoce, la construction et la gestion de réseaux de transport et de distribution ainsi que la vente d'électricité et de gaz naturel. La complémentarité de ses métiers permet à Tractebel d'offrir à ses clients des services directement associés qui comprennent les installations techniques, les services énergétiques et industriels ainsi que l'ingénierie.

Les activités de Tractebel sont distribuées entre cinq entités opérationnelles :



a) Le développement de Tractebel dans les marchés de l'électricité et du gaz – ce qui couvre la production, le transport, la distribution et le négoce d'électricité d'une part et le transport, la commercialisation et le négoce de gaz d'autre part – est confié à deux entités. La répartition de leurs attributions est commandée par critères géographiques :

Tractebel Electricity & Gas Europe regroupe les activités en Europe, via quatre sociétés majeures :

- Electrabel (filiale à 43,72 % au 31 décembre 2001) et Elia (filiale à 39,96 %, candidat à la gestion du réseau de transport belge) pour l'électricité ;
- les sociétés Distrigaz et Fluxys, issues de la séparation des activités de Distrigaz SA entre transport et commercialisation (la participation de Tractebel dans ces sociétés est de 46,83 % à la même date) ;

Tractebel Electricity & Gas International a les mêmes attributions dans le reste du monde.

b) Les services à l'énergie sont également regroupés dans trois entités. L'organisation a été remaniée au début de l'année 2002 et

Données en millions d'euros	Exercice clos le 31.12.2001	Exercice clos le 31.12.2000
Chiffre d'affaires	26 373,9	19 585,8
Résultat d'exploitation (Ebitda)	4 331,0	3 958,0
Capitaux employés	21 382,3	19 169,1
Nombre d'employés	84 400,0	72 600,0



QUELQUES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2001

- Leader européen des services énergétiques et industriels
- Dans le top 10 mondial des producteurs indépendants d'électricité
- Capacité de production électrique de plus de 50 000 MW¹
- Des activités dans plus de 100 pays

devrait être opérationnelle dans le courant du premier semestre. Dans ce cas de figure, il est apparu plus rationnel de répartir les activités de service des sociétés Groupe Fabricom et Elyo – l'une et l'autre filiales à 100 % – dans deux entités opérationnelles spécialisées par métier et bien coordonnées sur le plan commercial :

Tractebel Industrial Installations & Maintenance : ce sont les services d'installations – électriques et mécaniques – destinés en priorité aux industriels dans le cadre de projets, généralement à court terme.

Tractebel Energy Related Services : il s'agit de l'ensemble des services de gestion-maintenance, et des travaux d'installation thermique, destinés à la fois aux industries et au secteur tertiaire, aux collectivités locales et au secteur résidentiel. Ces prestations font généralement l'objet de contrats à plus long terme. L'offre constitue ainsi un continuum de services et de solutions, qui vont de la gestion de réseaux locaux d'énergie (distribution d'électricité et de chauffage urbain) à la gestion des "utilities" sur les sites industriels, en passant par la gestion et la maintenance des équipements thermiques et techniques, le "facilities management" et les travaux d'installation thermique.

Tractebel Engineering, enfin, est en charge des activités d'ingénierie de Tractebel dans le monde.

STRATEGIE

Tractebel dispose de cinq avantages compétitifs principaux :

- la compétitivité de son parc de production flexible et performant ;
- l'exploitation des synergies créées par l'exploitation commune du gaz et de l'électricité ;
- sécurisées par d'importantes capacités de production (plus de 50 000 MW¹ dans le monde), ses compétences en négoce et en marketing d'électricité et de gaz lui permettent de conquérir des parts de marché plus que proportionnelles à la puissance installée, ("longer in sales, shorter in assets") ;
- son expérience et ses références multiples dans les métiers de l'énergie et des services énergétiques et industriels (avec les offres de Groupe Fabricom et de Elyo, complétées par les compétences de Tractebel Engineering) ;

- sa dimension mondiale dans le secteur de l'Energie avec une présence dans plus de 100 pays.

Ces atouts sont mobilisés dans une stratégie de "smart play" créatrice de valeur pour l'actionnaire et déclinée autour de trois axes principaux :

- optimiser les synergies entre l'électricité et le gaz et concentrer nos efforts d'investissement et de pénétration commerciale sur trois marchés clés : l'Europe, le marché nord-américain et le cône sud de l'Amérique latine, ce qui n'exclut pas de profiter des opportunités qui pourraient se présenter en Asie ou au Moyen-Orient ;
- offrir à nos clients les services complémentaires nécessaires à la satisfaction de la totalité de leurs besoins en énergie et en services. Notre offre industrielle, intégrée sur le plan commercial *via* Tractebel Industrial Solutions, répond aux exigences de "sur mesure" de nos clients comme aux standards des appels d'offres multi-sites des entreprises internationales ;
- en dehors de la Belgique, une préférence est généralement accordée aux activités de production d'électricité, de commercialisation et de négoce. Le contrôle de certaines activités de construction et de gestion de réseaux de transport et de distribution, en complément à des actifs de production, peut cependant être recherché pour développer l'accès à la clientèle ou pour constituer des systèmes électro-gaziers intégrés lorsque les conditions locales le permettent.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2001

■ En Europe (Tractebel Electricity & Gas Europe)

L'année 2001 a été marquée par la mise en œuvre d'importantes réformes de structure (séparation des réseaux de transport d'électricité et de gaz en Belgique, la reprise du portefeuille européen de Tractebel par Electrabel) et la poursuite du développement commercial.

1. Y compris capacité en construction et en développement avancé.

Structures

- Juin : Electrabel et CPTÉ (Coordination de la Production et du Transport de l'Énergie Électrique) fondent la société Elia ; celle-ci a pour vocation principale la construction, la maintenance et l'exploitation du réseau de transport d'électricité belge. La création de Elia tend à réaliser la séparation des activités de production et de transport d'électricité prévue par la réglementation européenne et la loi belge.
- Juillet : Electrabel acquiert les actifs électriques de Tractebel en Europe. Cette transaction participe de la rationalisation des portefeuilles respectifs des structures.
- Juillet : mise en place de Powernext SA, société gestionnaire de la Bourse française de l'électricité dont Electrabel est un des actionnaires de référence.
- Octobre : CPTÉ (Electrabel et SPE) et Publi-T (regroupant des communes belges) annoncent qu'ils sont parvenus à un accord de principe au terme duquel les communes prennent une participation de 30 % dans le capital de Elia, candidat à la gestion du réseau de transport d'électricité. La transaction, conclue au prix de l'ordre de 220 millions d'euros, est soumise à l'aval du régulateur.
- Novembre : approbation de la scission de la société Distrigaz. Les activités d'achat et de vente de gaz et celles de commercialisation de capacités internationales ont été cédées à une nouvelle société qui reprend la dénomination et la marque commerciale de Distrigaz. La société Fluxys reprend de son côté l'exploitation et le développement du réseau de transport, des installations de stockage et du terminal GNL (gaz naturel liquéfié).
- Décembre : annonce de la réduction des tarifs d'électricité en Belgique à compter du 1^{er} janvier 2002. L'ensemble représente une baisse de 200 millions d'euros répartie sur l'ensemble de l'année 2002 (deux tiers au premier semestre, le solde au second).

Développement

- Janvier : signature avec Philips Nederland d'un contrat en vue de la fourniture d'électricité à 17 sites éligibles aux Pays-Bas par notre filiale Electrabel Nederland NV.
- Août : création d'Énergie du Rhône, filiale commune de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et de Electrabel, qui sera le véhicule de commercialisation unique de l'électricité produite par la CNR, producteur d'électricité indépendant. Avec cet accord, Electrabel consolide sa position sur le marché français de l'électricité, dont l'ouverture s'accélère.

- Septembre : acquisition de la société hollandaise Spark Energy, qui détient une position importante sur le segment moyen des clients éligibles en Hollande.
- Novembre : Distrigaz signe avec Rhodia – qui représente 16 % du marché éligible français du gaz – un contrat pour la fourniture de gaz naturel au complexe chimique de Chalampé. Gaz de France assurera le transport du gaz depuis la frontière. Cet accord marque une avancée décisive dans la stratégie de développement européen de Distrigaz.
- Novembre : Énergie du Rhône annonce la signature d'un contrat de fourniture de 400 millions de kWh par an à cinq sites de la Direction des Constructions Navales, établissement public dépendant du Ministère de la Défense français.
- Novembre : conclusion d'un accord entre Electrabel et RWE pour la construction en commun d'une centrale TGV (turbine gaz vapeur) de 400 MW sur le site de BASF à Anvers.

■ Dans le reste du monde (Tractebel Electricity & Gas International)

Tractebel Electricity & Gas International a poursuivi le développement de nouveaux projets, en particulier aux États-Unis, tout au long de l'année 2001, et organise son développement dans le gaz naturel liquéfié (GNL).

- Janvier : TEMI, filiale nord-américaine de Tractebel, signe un contrat d'achat de l'électricité de la centrale de cogénération de 900 MW de Plaquemine (Louisiane) en cours de construction par AEP.
- Février : en Thaïlande, Tractebel porte à 85 % sa participation dans Cogeneration Public Company (Coco) et lance une offre publique de rachat sur les actions qu'elle ne détient pas encore. Au 31 décembre 2001, la participation directe et indirecte s'élève à 98 %.
- Mars : la dernière unité hydraulique de ITA 1 450 MW au Brésil est opérationnelle.
- Juin - juillet : signature par Cabot LNG d'un contrat à long terme avec l'armateur norvégien Bergesen pour le fret d'un méthanier d'une capacité de 138 000 mètres cubes. Ce navire a vocation à transporter du GNL entre Trinidad et les terminaux nord-américains. En juillet, structuration de l'activité GNL de Tractebel par la création de Tractebel LNG, société chargée d'assurer la coordination et le développement des activités GNL au plan mondial. Changement de dénomination de Cabot LNG, principal importateur de GNL sur la côte est des États-

- Unis, qui devient Tractebel LNG North America.
- Juillet : Tractebel USA Inc. (TPI) porte à 100 % sa participation au capital de Hopewell, unité de cogénération en cycle combiné d'une puissance de 365 MW, dans l'Etat de Virginie. Cette unité est exploitée avec un contrat de vente à long terme conclu avec Virginia Power.
 - Juillet : à la faveur du contrat de fourniture d'électricité conclu pour une durée de huit ans avec Codelco, société d'exploitation des mines de cuivre, Tractebel devient le plus important fournisseur de clients industriels non-régulés au Chili.
 - Août : démarrage de la construction de deux centrales commerciales au gaz correspondant à une capacité de production totale de 1 225 MW. Ces unités sont situées à Lewis County, dans l'Etat de Washington et à Wise County, au Texas.
 - Septembre : Tractebel et son partenaire thaïlandais MCL ont conclu un accord pour l'acquisition d'une participation de 80 % dans le projet hydroélectrique de Houay Ho au Laos et sa liaison haute tension avec le réseau thaïlandais. La finalisation de la transaction est soumise à l'approbation du gouvernement du Laos.
 - Septembre : mise en service de l'unité de cogénération de Jurong d'une capacité de 815 MW, dont l'électricité sera commercialisée sur le pool électrique de Singapour et la vapeur vendue aux industriels de l'île. Il s'agit de la première centrale électrique indépendante de Singapour. Le projet est développé au sein d'une joint venture avec SembCorp Utilities (qui détient 70 % du projet).
 - Septembre : acquisition d'une centrale de 770 MW en cycle combiné en construction dans la région de Ankara en Turquie. La mise en service de l'unité devrait intervenir à la fin de l'année 2003.
 - Novembre : reprise d'un projet de cogénération au gaz naturel de 245 MW à Monterrey (Mexique). L'unité est actuellement en construction, sa mise en service étant programmée fin 2002.
 - Décembre : Tractebel remporte la concession de la centrale électrique de São Salvador au Brésil. Le démarrage opérationnel de l'unité, complémentaire de celle de Cana Brava, est prévu pour 2005.
 - Décembre : Tractebel conclut la vente de sa part de 50 % dans la centrale de Toranagallu (Etat du Karnataka) à des sociétés du groupe indien de production d'acier Jindal et à des institutions financières.

■ Activités de services

L'année 2001 est marquée à la fois par les succès commerciaux de Groupe Fabricom et de Elyo et par un renforcement de l'offre au moyen d'opérations de croissance externe :

- Janvier : Tractebel Engineering et PTT (Petrol Authority of Thailand) signent un contrat pour la construction d'une unité de cogénération d'une puissance thermique de 54 MW.
- Février - avril : succès commerciaux de Elyo, qui annonce la conclusion de plusieurs contrats (avec le groupe Solvay et les Papeteries Etienne, pour la construction d'installations de cogénération respectivement situées à Martorell, à proximité de Barcelone et à Arles ; avec le groupe PSA pour prendre en charge l'ensemble des services généraux et l'exploitation complète des fluides et des énergies de quatre sites).
- Mars : Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra), filiale de Groupe Fabricom, est sélectionnée pour la maintenance d'une partie des équipements techniques du nouvel aéroport d'Athènes.
- Juin : lancement par Tractebel d'une opération publique d'achat sur la totalité des actions de GTI, entreprise néerlandaise de services à l'industrie. L'opération est clôturée le 31 août 2001 et permet à Tractebel de détenir 99,98 % du capital.
- Juin : création de INEO, nouveau pôle d'installation électrique de Groupe Fabricom.
- Juillet : Airbus choisit Elyo comme partenaire pour l'énergie et les fluides de l'usine d'assemblage du futur A380 à Toulouse.
- Août : Groupe Fabricom acquiert les trois activités de base de Axima Winterthur. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de renforcement de son offre de services aux clients industriels.
- Novembre : IBM confie à Elyo pour une durée de cinq ans le facilities management de 35 sites en France, en Belgique, au Luxembourg, en Egypte et dans les Dom-Tom, ainsi que la maintenance technique de tous ses sites en Espagne.
- Novembre : Elyo met en service la première microturbine en exploitation industrielle en France.
- Décembre : succès commerciaux de Groupe Fabricom, matérialisés par la signature d'un contrat avec Statoil (projet d'augmentation de la production du champ de Heidrun) et avec la direction générale de l'aviation civile

indonésienne (réalisation du centre de contrôle aérien de Ujung Pandang). Succès de Elyo en Italie : General Electric lui confie la gestion des fluides et des énergies de tous ses sites industriels dans ce pays.

- Décembre : annonce de la réorganisation du pôle Services de Tractebel.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

■ Production, transport et distribution d'électricité

Environnement réglementaire

La directive européenne de 1996 organise l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. Elle s'articule autour de cinq lignes de force :

- l'ouverture à la concurrence des nouvelles capacités de production ;
 - la séparation comptable des différents segments (production, transport et distribution) des entreprises intégrées ;
 - la désignation d'un gestionnaire du réseau de transport responsable de son exploitation, de son entretien et, si c'est nécessaire, de l'extension du réseau dans des zones spécifiques et de ses interconnexions avec d'autres réseaux ;
 - la désignation d'un gestionnaire du réseau de distribution responsable de son exploitation, de son entretien et, si c'est nécessaire, de l'extension du réseau dans des zones spécifiques et de ses interconnexions avec d'autres réseaux ;
 - et enfin, l'introduction de l'accès aux réseaux à des tiers.
- Les sociétés souhaitant bénéficier de contrats d'approvisionnement d'électricité doivent négocier le transport et/ou la distribution des quantités achetées avec les opérateurs.

La loi transposant cette directive en droit belge a été votée par le Parlement le 29 avril 1999 avec effet au 1^{er} janvier 2000. Ce texte autorise depuis 2001 les clients dont la consommation dépasse 20 GWh par an et par site à accéder au réseau de transmission ; à compter du 31 décembre 2002, l'éligibilité sera élargie aux clients dont la consommation annuelle dépasse 10 GWh. La loi belge va par ailleurs au-delà des exigences de la directive en ce qui concerne l'opérateur du réseau de transmission : elle impose une séparation juridique et définit les conditions de rémunération de l'opérateur, qui acquiert ainsi son indépendance. Au 31 décembre 2001, aucun opérateur n'avait encore été choisi par le gouvernement belge, mais Electrabel et SPE ont dans les faits procédé à la séparation comptable

dès le 1^{er} janvier 1999. Ils se sont également portés candidats, *via* leur filiale commune CPTe (dont le capital est détenu à hauteur de 91,5 % par Electrabel et 8,5 % par SPE) à la fonction d'opérateur de réseau, qui en exerce la gestion en attendant la décision gouvernementale. Dans le cas où cette candidature serait couronnée de succès, la fonction serait dévolue à Elia, filiale à 99,99 % de CPTe.

Deuxième marché européen en volume, le marché français s'ouvre progressivement depuis le vote de la loi de février 2000. Au stade actuel, le taux d'ouverture est de 30 % mais, compte tenu des négociations en cours, l'abaissement des seuils d'éligibilité devrait porter de 120 à 200 TWh par an le marché accessible.

Aux Pays-Bas, la transposition de la directive est intervenue par étapes entre août 1998 et janvier 1999. Un amendement visant à anticiper de quatre ans la date limite de libéralisation totale du marché a été déposé en 2001. D'autres dispositions prévoient également le renforcement des attributions du régulateur, notamment l'élargissement de ses compétences au secteur du gaz, et encadrent le fonctionnement du réseau de distribution. De manière générale, l'environnement européen est marqué par une accélération de la libéralisation. En 2001, la Commission Européenne a d'ailleurs déposé un projet de directive en ce sens : ouverture totale – y compris les clients résidentiels – à la compétition des marchés de l'électricité et du gaz en 2005, la concurrence devant être effective dès 2003 pour l'électricité et 2004 s'agissant du gaz pour les clients non résidentiels.

En Belgique, la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a recommandé dès 1998 la mise en œuvre de réductions tarifaires applicables à toutes les catégories de clients. Le montant de ces réductions a d'abord été estimé à 74 millions d'euros par an. Par la suite, d'autres mesures ont été prises en vue d'aligner à terme les tarifs pratiqués sur la moyenne des pays comparables (Hollande, France, Allemagne, Royaume-Uni et Luxembourg) : leur effet a été évalué respectivement à 131, 114 et 200 millions d'euros en 1999, 2000 et 2001. Enfin, une réduction des tarifs d'électricité à concurrence de 205 millions d'euros en 2002, répartie entre le premier et le deuxième semestre, a été décidée en décembre 2001 par le comité de contrôle, qui a à cette occasion estimé que le handicap tarifaire serait totalement compensé une fois ces mesures mises en œuvre.

Les lois et règlements applicables en Belgique limitent la

responsabilité des sociétés propriétaires de centrales nucléaires – comme Electrabel – en cas d'accident nucléaire. La loi belge dispose en effet que la responsabilité financière du propriétaire est plafonnée à 297 millions d'euros par site en cas de réclamation résultant d'un accident nucléaire. Ce risque – comme les risques courants de dommages et de pannes – est couvert par une assurance. L'indemnisation des sommes dépassant ce plafond incombe aux pays signataires des conventions de Paris et de Bruxelles.

En dehors de l'Europe, Tractebel Electricity & Gas International intervient dans des environnements réglementaires très variables et spécifiques à chaque pays.

Aux Etats-Unis, l'état d'avancement du processus de dérégulation est très variable. Certains Etats ont totalement dérégulé leurs marchés de l'électricité et du gaz ; d'autres ont maintenu le modèle "d'unbundled integrated utility". La situation continue à évoluer dans le sens d'une plus grande ouverture, mais le mouvement a connu un fort ralentissement à la suite de la crise californienne. Les sociétés traditionnelles de distribution d'électricité et de gaz qui dominent encore le marché aujourd'hui sont soumises au PUHCA (Public Utilities Holding Companies Act) qui vise à interdire les éventuels abus de pouvoir de marché. Les activités électriques et gazières de Tractebel et ses filiales en Amérique du Nord sont pour leur part exemptées du PUHCA.

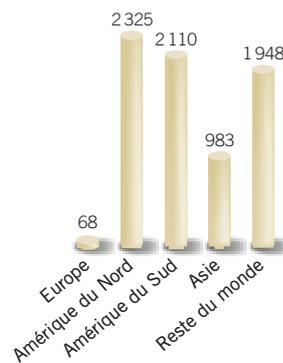
Ailleurs dans le monde, le Chili est le pionnier de la dérégulation des marchés de l'énergie. Le cône sud de l'Amérique latine ainsi qu'un petit nombre de pays asiatiques ont également réalisé des avancées significatives en ce sens.

Description des activités

Notre puissance installée et en construction au 31 décembre 2001 – via Electrabel (filiale à 43,72 %), Tractebel Electricity & Gas International et Elyo (filiale à 100 %) – atteint 45,768 MW (hors développement), ce qui fait de Tractebel le 9^e producteur privé d'électricité mondial¹ et le 1^{er} producteur, gestionnaire de réseau de transmission et distributeur d'électricité en Belgique. Nous sommes aujourd'hui présents avec des projets d'électricité et de gaz naturel dans une trentaine de pays : le graphique ci-après présente la ventilation géographique de notre puissance installée.

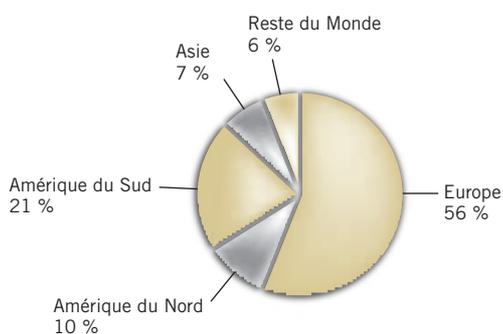
Le gaz naturel est le combustible le plus utilisé par nos unités de production. 41 % de notre capacité installée sont en effet alimentés avec du gaz naturel, contre 18 % au charbon. Le parc nucléaire représente pour sa part 15 %, l'énergie hydraulique 17 % et le reste, utilisant d'autres sources thermiques, 9 %.

Projets en construction par région en MW

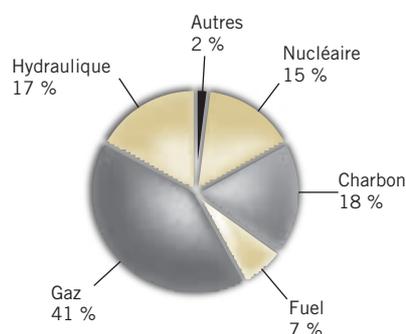


1. PLATTS Global Power Report – July 2001.

Capacité installée et en construction



Répartition des combustibles



Cette structure de parc nous assure une solide compétitivité en terme de coût. En effet, les coûts d'exploitation de nos centrales nucléaires sont relativement bas et la dominante gazière du parc nous confère un second avantage compétitif : il s'agit en effet d'un combustible efficace et moins polluant que d'autres combustibles fossiles, comme le charbon. C'est la raison pour laquelle nous avons poursuivi notre effort de développement en priviliégiant le gaz en 2001.

La puissance cumulée de nos projets en construction atteignait 7,434 MW au 31 décembre 2001. Compte tenu des calendriers prévisionnels de mise en service des unités, nous prévoyons une augmentation de notre puissance installée de 3,629 MW en 2002 et de 2,459 MW en 2003.

Le marché belge

La Belgique demeure notre principal marché. Nous y produisons de l'électricité que nous commercialisons ; nous sommes également opérateur des réseaux de transport et de distribution. En 2001, la part de marché de Electrabel a atteint 92 % de la production d'électricité en Belgique. Electrabel vend de l'électricité à des clients industriels et aux sociétés intercommunales, qui assurent environ 80 % de l'activité de distribution. Ces sociétés sont formées par un regroupement de communes généralement associé à un partenaire privé : en 2001, Electrabel était ce partenaire pour environ cinq cents communes formant une trentaine de structures intercommunales. Les réseaux de transport et de distribution ont été transférés à Elia, société appelée à devenir le gestionnaire du réseau belge. Electrabel dispose d'équipes séparées pour le marketing, les ventes et les activités de gestion de la clientèle (centres d'appels, en particulier) pour les clients industriels directs d'une part et pour les clients des intercommunales mixtes d'autre part. Dans la continuité du mouvement de libéralisation, les gouvernements régionaux souhaitent que Electrabel réduise à un intérêt minoritaire le niveau de ses participations dans les structures intercommunales. Ce point est actuellement en cours de discussion.

La plupart des activités de Electrabel sont mises en œuvre par l'intermédiaire de sa filiale CPTÉ. Electrabel contrôle 91,5 % du capital de cette structure aux côtés de SPE, société publique belge, qui contrôle pour sa part 8,5 % et dispose d'une option lui per-

mettant d'accroître avant la fin de l'année 2005 sa participation à 15 %. CPTÉ possède ou a le droit de gérer les unités de production de Electrabel et de SPE. Le réseau de transmissions a pour sa part connu une importante évolution à la fin de l'année 2001 :

- la séparation imposée par la directive avait été anticipée (séparation de fait dès le 1^{er} janvier 1999) ;
- Elia, filiale à 99,99 % de CPTÉ, s'est portée candidate à la gestion du réseau de transport belge. Le processus de désignation était pendant à la date du 31 décembre 2001 ; en attendant, la gestion est assurée par CPTÉ à titre intérimaire ;
- un accord est intervenu entre CPTÉ et Publi-T (regroupant des communes) le 9 octobre. Il a été confirmé le 14 mars 2002. Soumis à l'accord du régulateur, il prévoit l'entrée au capital de Elia des communes qui prendraient 30 % pour un montant de l'ordre de 220 millions d'euros ;
- CPTÉ a annoncé son intention de vendre dans un délai de deux ans une part supplémentaire du capital de Elia, à l'occasion d'une éventuelle introduction en Bourse de la société.

Le combustible utilisé par les centrales nucléaires de Electrabel est essentiellement de l'uranium enrichi et, dans certains cas, un combustible mixte comprenant de l'oxyde de plutonium et de l'oxyde d'uranium. L'intégralité des approvisionnements des centrales est assurée par Synatom, société détenue par Electrabel et Tractebel, au sein de laquelle le gouvernement belge dispose d'une "golden share". Cette "golden share" permet au gouvernement de s'opposer à toute décision jugée contraire aux intérêts nationaux dans le secteur de l'énergie ; elle lui confère également à la fois un droit de veto opposable aux transactions jugées contraires aux intérêts nationaux et une représentation au Conseil d'Administration, où l'Etat belge dispose de deux membres. Synatom s'approvisionne par des contrats de long terme avec plusieurs fournisseurs étrangers et reçoit du plutonium issu du retraitement du combustible utilisé. Le retraitement est assuré par la Cogema (filiale du groupe Areva) dans son usine de la Hague, en France.

Le marché européen

En Europe, notre stratégie consiste à maintenir notre situation de leader sur le marché belge et à développer

nos positions dans le “croissant électrique européen”, qui s’étend de l’Europe du Nord (Allemagne, Benelux, France) aux “îles électriques” que constituent encore l’Espagne et l’Italie, en profitant des opportunités de développement offertes par la libéralisation du marché de l’énergie. Electrabel développe également des activités sur les marchés des pays d’Europe centrale appelés à rejoindre l’Union Européenne dans le cadre du processus d’élargissement en cours. Notre objectif est de doubler nos ventes entre 2000 et 2004. En mars 2000, l’acquisition d’Epon (rebaptisée Electrabel Nederland NV), premier producteur hollandais en termes de capacité installée et de production a constitué une avancée importante de notre stratégie de pénétration du marché. En 2001, nous avons tout d’abord réorganisé notre portefeuille d’actifs avec la vente à Electrabel du portefeuille d’actifs de Tractebel en Europe. Celui-ci réorganisé, la spécialisation des entités opérationnelles est clarifiée : au sein de Tractebel Electricity & Gas Europe, Electrabel porte le développement européen, et Tractebel Electricity & Gas International le développement international.

Nous avons enregistré d’importants succès commerciaux en 2001, notamment sur le marché français. Nous avons en effet créé Energie du Rhône avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) : cette filiale de commercialisation commune est le véhicule de commercialisation unique de l’électricité produite par la CNR. Elle a déjà remporté plusieurs contrats auprès de clients éligibles, comme la Direction des constructions navales ou l’Aéroport de Lyon. Nos efforts de pénétration du marché français se poursuivent : nous sommes désormais en négociation exclusive dans le cadre de l’appel d’offres sur le courant produit par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), producteur indépendant actuellement filiale de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Nous avons, par ailleurs, conclu un accord commercial avec un important producteur d’électricité suisse (EOS) : nous détenons à parité avec lui une filiale commerciale (Alpenergia) très active sur le marché italien. Le tableau suivant présente la ventilation de nos ventes et de nos capacités installées¹.

	Ventes 2001 en GWh	Total en %	Capacité installée en MW au 31 décembre 2001	Total en %
Belgique	72 685	43,25	14 791	57,83
Reste de l’Europe	95 375	56,75	10 787	42,17
Total	168 060	100,00	25 578	100,00

Le développement de Tractebel Electricity & Gas International dans le reste du monde

Au-delà de l’Europe, nos activités internationales² représentent une capacité totale installée de 12 756 MW au 31 décembre 2001. Les ventes réalisées en 2001 s’élèvent à 65 502 GWh.

En 2001, nous avons accéléré notre développement sur nos marchés clés : renforcement sur le continent nord-américain, développement de nouveaux projets en Amérique latine et en Asie.

En Amérique du Nord, nous avons signé en janvier un contrat d’achat innovant de type “virtual merchant plant” avec AEP portant sur l’acquisition de la totalité de la production d’une centrale de cogénération en Louisiane. Quelques mois plus tard, en juillet, nous avons porté de 75 à 100 % notre participation dans le projet de Hopewell, unité de cogénération de 365 MW en Virginie et repris un projet de 245 MW à Monterrey, au Mexique. Parallèlement, nous avons lancé la construction de deux centrales d’une puissance totale de 1 225 MW dans l’Etat de Washington et au Texas.

1. Tractebel Electricity & Gas Europe et Elyo Europe.

2. Tractebel Electricity & Gas International et Elyo hors Europe.

En Asie, nous avons mis en service une unité de cogénération de 797 MW à Singapour, exploitée en partenariat avec SembCorp. En Thaïlande, nous avons par ailleurs lancé une offre publique d'achat des actions de Cogeneration Public Company (Coco) non-détenues par Tractebel : la capacité installée est de 850 MW en

électricité et de 597 MW en énergie thermique. Enfin, nous nous sommes renforcés au Chili – Colbun a obtenu un contrat de huit ans avec la société d'exploitation minière Codelco – et au Brésil, où nous avons mis en service la centrale hydraulique de ITA 1 450 MW et remporté la concession de la centrale électrique de São Salvador.

Le tableau ci-dessous indique la localisation et le pourcentage d'intérêt que nous détenons dans nos projets internationaux significatifs.

Sites	Pays	MW net*	% détenu
Hopewell	Etats-Unis	365	100
Bellingham	Etats-Unis	303,5	50
Sayreville	Etats-Unis	287	50
Red Hills (Choctaw lignite)	Etats-Unis	440	100
Ennis	Etats-Unis	340	100
Chehalis	Etats-Unis	520	100
Wise County	Etats-Unis	706,5	100
West Windsor	Canada	110	96,1
Monterrey	Mexique	245	80
Gerasul	Brésil	3 780	75,5
Gerasul - Machadinho	Brésil	1 140	25,3
Gerasul - ITA	Brésil	1 450	36,8
Gerasul - Cana Brava	Brésil	450	75,5
Electroandina - Tocopilla	Chili	959,5	33,3
Colbun	Chili	1 161,6	29,2
Enersur Ilo	Pérou	333,9	100
Bo Win	Thaïlande	741,8	75
Industrial Power	Thaïlande	120	75
Nong Khae	Thaïlande	121,2	100
Samut Prakarn	Thaïlande	121,2	100
Cogeneration Public Company	Thaïlande	850	98
Houay Ho	Laos	150	80
SembCogen	Singapour	797	30
Manah (UPC)	Oman	280,5	32,8
Taweelah A1	Abu Dhabi	1 360	20
Baymina	Turquie	770	95

*Puissance nette : puissance brute moins consommation propre de la centrale.

Les ventes et capacités – installées et en construction – de Tractebel Electricity & Gas International sont résumées dans le tableau suivant.

	Ventes 2001 en GWh	% total	Capacité installée en MW au 31.12.2001	% total	Capacités en construction en MW	% total
Amérique latine	38 967	65	7 647	66,2	2 110	29,4
Amérique du Nord	8 371	14	1 382	12,0	2 259	31,5
Asie	10 105	17	2 009	17,4	892	12,5
Reste du monde	2 492	4	506	4,4	1 905	26,6
Total Tractebel Electricity & Gas International	59 934	100	11 544	100,0	7 166	100,0

Le trading

Tractebel Electricity & Gas International a développé son activité de trading aux Etats-Unis via la société TEMI et l'activité de Electrabel dans ce secteur en Europe croît également très rapidement. Nous réalisons des opérations sur le pool espagnol depuis 1998 et effectuons des transactions ("spot et day ahead") en Allemagne et en Suisse. Enfin, nous sommes un des membres fondateurs de l'Amsterdam Power Exchange et de Powernext, gestionnaire du marché français de l'énergie qui a démarré son activité au deuxième semestre 2001.

La cogénération et la trigénération

La cogénération (ou production combinée chaleur/force) recouvre un ensemble de techniques de production délivrant de façon simultanée de l'énergie thermique et de l'énergie mécanique, cette dernière étant le plus souvent utilisée pour produire de l'électricité par couplage à un alternateur. En générant deux ou trois produits d'un seul combustible, la cogénération ou la trigénération accroissent la valeur de l'énergie finale produite. Au 31 décembre 2001, nous disposons d'une capacité installée de 22,114¹ MWth. En Belgique, par le biais d'Electrabel notamment, nous construisons et exploitons des unités de cogénération sur les sites de nos clients industriels, ce qui leur permet à la fois d'optimiser leur facture énergétique et de mieux respecter les normes environnementales. Ces unités se distinguent en effet par un meilleur rendement énergétique – jusqu'à une hausse de l'ordre de 85 % avec la production simultanée de chaleur et d'électricité – et un niveau plus faible d'émission de dioxyde de carbone. Les unités de cogénération permettent d'établir une relation commerciale de long terme avec les clients industriels et d'améliorer l'efficacité énergétique de nos ensembles

producteurs de froid et de chaleur urbains. En Belgique, Distrigaz utilise également le procédé de cogénération pour accroître l'usage efficace de l'énergie dans les unités de production : elle utilise la vapeur produite pour reconvertir sous forme gazeuse le gaz naturel liquéfié. Electrabel utilise en retour l'électricité. L'ensemble forme un système et permet de réaliser des économies de coûts par rapport à une production séparée de vapeur et d'électricité. En Italie, nous exploitons une unité de cogénération à Rosignano : celle-ci fournit de la vapeur à Solvay et vend de l'électricité sur le marché italien.

Elyo exploite près de 3 000 MW électriques dont près de 75 % par cogénération, la différence représentant la production de ses filiales électriques en Asie-Pacifique et en Afrique, ainsi que la valorisation électrique des usines d'incinération de Novergie.

Elyo a développé, au cours des cinq dernières années, de nombreux projets de cogénération en France, et exploite sur 115 sites dans l'industrie, les hôpitaux ou les réseaux de chaleur, 50 turbines à gaz et 135 moteurs à gaz, pour un total de 1 474 MW électriques.

Trigen aux Etats-Unis opère de même : plus de 700 MW électriques sur 40 sites, avec un très fort développement de l'externalisation de la gestion de centrales sur des sites industriels. La gestion de réseaux de froid et de chaleur est un métier historique de Elyo en Europe et aux Etats-Unis, avec une puissance totale distribuée de plus de 11 000 MW thermiques en Europe et 7 000 MW thermiques aux Etats-Unis. En Thaïlande et à Singapour, nous avons également développé des projets de cogénération dans lesquels la vapeur est distribuée à des clients industriels et l'électricité vendue

1. Tractebel Electricity & Gas Europe, Tractebel Electricity & Gas International et Elyo.

à la société locale d'électricité. Enfin, à Abu Dhabi, Tractebel exploite une unité de dessalement de 255 MW et 29,2 MIGD, l'extension de l'unité à 1 350 MW et 84 MIGD étant actuellement en cours.

L'ingénierie

Nous offrons aussi des services d'ingénierie. Tractebel Engineering emploie plus de 2 500 personnes et occupe une place de leader européen dans ce secteur, avec une expérience reconnue et une présence internationale : nous sommes présents dans plus de 70 pays en 2001. La société a cinq champs d'activité principaux : l'électricité et les services à l'énergie, le gaz et l'industrie, les technologies de l'information et enfin l'ingénierie hydraulique, les transports et la construction. Nous proposons à nos clients une large gamme de services qui s'étend des études de faisabilité aux contrats de construction.

■ Transport et distribution de gaz

Environnement réglementaire

La directive 98/30 du 22 juin 1998 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel a constitué une étape importante de la libéralisation du marché européen du gaz. Ce texte a pour principal objectif d'assurer l'ouverture progressive à la concurrence du marché européen du gaz naturel en offrant à certains acheteurs la possibilité de conclure des contrats de fourniture avec les producteurs ou les fournisseurs de leur choix et d'accéder à l'infrastructure de transport des autres exploitants. La réglementation communautaire a imposé, à compter du 10 août 2000, une éligibilité minimum comprise entre 20 et 30 % du marché, seuil porté entre 28 et 38 % en 2003 et entre 33 et 43 % à l'horizon 2008.

La directive a été transposée en droit belge en 1999 par une modification en profondeur de la loi gazière de 1965 alors en vigueur. Dans le nouvel environnement législatif, il est prévu d'élaborer un code de conduite – fixé par arrêté royal – en matière d'accès des tiers au réseau de transport, précisant notamment des conditions minimales à respecter quant à la scission administrative et opérationnelle des activités de transport et de négoce des sociétés gazières intégrées.

La loi belge a, plus récemment encore, été modifiée¹ en vue d'accélérer l'ouverture du marché du gaz naturel ; ce faisant, elle suit deux lignes directrices :

- en abaissant les seuils d'éligibilité aux consommateurs

de quantités supérieures ou égales à 5 millions de mètres cubes par an dès l'expiration de leur contrat, elle ouvre à la concurrence à terme environ 58 % du marché belge, selon nos estimations ;

- elle confirme la tendance à la régulation de l'activité de transport en prévoyant notamment un accès régulé en lieu et place d'un accès négocié des tiers au réseau de transport. Dans ces conditions, les acheteurs et fournisseurs – y compris les branches ou divisions chargées des ventes au sein des sociétés intégrées – bénéficieront d'un accès au réseau gazier sur le fondement de tarifs approuvés au préalable par le régulateur, et non sur des contrats commerciaux. De son côté, la Commission Européenne a introduit en mars 2001 une proposition de modification de la directive gaz, qui plaide en faveur d'une séparation juridique entre la gestion de l'exploitation de l'infrastructure de transport d'une part et des activités d'achat et de vente d'autre part. Cette solution a d'ores et déjà été imposée dans certains Etats membres de l'Union Européenne, comme le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne. Dans d'autres Etats, les sociétés gazières intégrées ont pris l'initiative de la scission ou ont annoncé leur intention de mettre en œuvre une solution de cette nature. Compte tenu de l'évolution générale de l'environnement, le Conseil d'Administration de Distrigaz a jugé opportun d'anticiper la scission juridique des activités de transport et de négoce, bien que cette mesure ne réponde pas à une contrainte légale.

Description des activités

En 2001, Tractebel est le plus important transporteur de gaz en Belgique, via Distrigaz et les participations de Electrabel dans les intercommunales. En Belgique, le réseau de transport se compose de 3 731 kilomètres de conduites, dont 77 % sont des canalisations à haute pression (entre 14,7 et 80 bars) avec une capacité de transit de 48 milliards de mètres cubes. Pour le reste du monde, notre capacité de transport s'élève à 20,1 milliards de mètres cubes au 31 décembre 2001.

	Capacité de transport (Gm ³ /an)	Ventes
Europe	48	21,03
Hors Europe	20,16	10,22

1. Loi du 16 juillet 2001 portant modification de loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et portant confirmation de l'arrêté royal du 18 janvier 2001.

En Belgique, nous assurons depuis la fin de l'année 2001 nos activités par l'intermédiaire de deux sociétés juridiquement séparées :

- **une société de transport (Fluxys)**, qui a comme activité principale l'exploitation, l'entretien et le développement de son infrastructure intégrée de transport de gaz, du terminal GNL et des installations de stockage à Zeebrugge et à Loenhout. Dans le cadre de l'accès régulé à ses infrastructures, elle commercialise la capacité de transport et les services annexes permettant la fourniture, par des tiers, de gaz naturel aux consommateurs en Belgique. Enfin, la société assure des services de "hub" pour les transactions sur le marché "spot" de gaz naturel à Zeebrugge. Le gaz transitant par le réseau belge part par voie maritime vers la Hollande, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Très bien interconnecté, le réseau de Fluxys est idéalement placé au cœur de la plaque continentale. Il donne en effet accès aux principales sources de production de gaz en Europe et aux principaux pays consommateurs de gaz dans le nord-ouest de l'Europe ;
- **une société de négoce (Distrigaz)**, qui a pour activité principale l'achat et la vente de gaz naturel en Europe. Elle commercialise également la capacité de transport internationale qu'elle a contractée ou dont elle est propriétaire (contrats de transit, capacité dans l'Interconnector, pipeline gazier sous-marin reliant la Belgique et le Royaume-Uni, capacité de "shipping" GNL). En s'appuyant sur son portefeuille d'approvisionnement en gaz naturel, ses activités couvrent ainsi les domaines suivants : ventes de gaz naturel en Belgique et en Europe (+ GNL sur d'autres marchés) ; activités d'arbitrage sur les marchés "spot" de gaz naturel ; gestion de contrats pour le transit en Belgique (capacité de frontière à frontière) ; commercialisation de capacités de transport et de stockage en dehors de la Belgique ; shipping de GNL.

En 2001, Distrigaz a vendu 21,03 Gm³, ce qui correspond à environ 5 % des volumes de gaz consommés en Europe Occidentale. 70 % de ces volumes ont été vendus en Belgique – ce qui correspond à une part de marché national proche de 100 % – et 30 % sur les marchés "spot" ou à des clients internationaux, essentiellement en Europe. Le profil de la clientèle belge est décrit dans le tableau ci-après.

Ventes 2001 de Distrigaz en %	
Intercommunales belges	47
Clients industriels belges	31
Producteurs électriques	22

Nous menons également une politique de développement dans le GNL. En 2000, nous avons racheté la société Cabot LNG (devenue Tractebel LNG North America), seul importateur actif de GNL sur la côte est des Etats-Unis. Nous sommes aujourd'hui la seule société à posséder deux terminaux de part et d'autre de l'Atlantique, auxquels s'ajoute une participation dans le terminal de Trinidad, ce qui nous donne une capacité d'arbitrage inégalée. Nous pensons que ce segment de l'activité gazière est appelé à se développer rapidement. En 2001, nous avons restructuré notre activité afin de l'adapter à sa dimension mondiale en créant Tractebel LNG, une nouvelle entité chargée d'exploiter les opportunités de négoce de GNL et d'optimiser l'approvisionnement en GNL du Groupe. L'entité a déjà augmenté sa capacité de transport par la conclusion d'un contrat avec l'armateur norvégien Bergesen pour le fret d'un méthanier d'une capacité de 138 000 m³. En Amérique latine, Tractebel détient une participation de 63 % dans la société argentine Litoral Gas, une société de transport et de distribution, et 100 % de ECS, une société de commercialisation dont la clientèle est essentiellement industrielle. En outre, nous possédons 78,91 % de la société Gasoducto Norandino, qui est notamment le transporteur de gaz pour nos centrales au nord du Chili. En Asie, nous avons trois projets gaziers. Une participation minoritaire de 20 % dans la société SembGas, qui est chargée du transport et de la distribution de gaz indonésien à Singapour, une participation de 49 % dans PTTNGD dans la distribution de gaz à des clients industriels à Bangkok et enfin une participation de 75 % dans la société de distribution Hanjin City Gas en Corée du sud.

■ Services à l'énergie

Nous sommes un acteur intégré des marchés de l'énergie et, à ce titre, nous sommes en mesure de fournir à nos clients des services associés au-delà des commodités que nous leur proposons. Cette ambition traduit notre volonté d'être un acteur mondial des services à l'industrie, et c'est dans cette perspective que les services à

l'énergie ont été à la fois regroupés au sein de Tractebel et considérablement renforcés en l'espace de deux ans :

- apport de Elyo à Tractebel en juin 2000 ;
- reprise des sociétés de services à l'industrie de Groupe GTM en novembre 2000 ;
- OPA amicale sur l'installateur technique néerlandais GTI (chiffre d'affaires 2000 de 903,3 millions d'euros ; effectif de 9 500 personnes) pour un montant de 334,8 millions d'euros en avril 2001, suivie de l'acquisition des trois métiers centraux – “building services, engineering contracting et infrastructure services” – de Axima Winterthur, (chiffre d'affaires 2000 de 917,5 millions d'euros ; effectif de 5 100 personnes) pour 251,2 millions d'euros.

Tractebel occupe de loin la première place dans les domaines des services industriels d'installation et de maintenance ainsi que dans les services associés à l'énergie, et n'a pas d'équivalent en termes de diversité des services offerts, de présence industrielle et de positionnement géographique. Ensemble, ces activités représentent environ 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001 et emploient environ 75 000 personnes. L'année 2001 a été marquée par la conclusion de nombreux contrats commerciaux : maintenance de certains équipements techniques de l'aéroport d'Athènes, prise en charge des services généraux et de l'exploitation complète des installations de quatre sites de PSA ; sélection comme partenaire d'Airbus pour l'énergie et les fluides de la nouvelle usine de Toulouse destinée à accueillir l'assemblage des futurs avions A380, pour ne citer que quelques exemples.

En fin d'année, nous avons annoncé une réorganisation des métiers de services pour améliorer notre stratégie de conquête des clients industriels et tertiaires. Deux entités opérationnelles – coordonnées sur le plan commercial – ont été créées : Tractebel Industrial Installations and Maintenance et Tractebel Energy Related Services. Elles seront pleinement opérationnelles à la fin du premier semestre 2002. Cette réorganisation correspond aux deux champs d'activité distincts apparus lors de l'analyse des activités de base de Groupe Fabricom et de Elyo :

- d'un côté, les installations mécaniques et électriques ;
- de l'autre, l'ensemble des services de type gestion maintenance, “technical facility management” et travaux d'installation thermique.

■ Tractebel Industrial Solutions

Constituée sous forme de groupement d'intérêt économique, Tractebel Industrial Solutions (TIS) est d'abord un outil au service des différentes entités opérationnelles de Tractebel, un outil leur permettant de réagir rapidement, de façon complète et intégrée aux demandes de clients industriels.

Sa mission consiste entre autres à assurer la prospection et la coordination des offres multi-services de ses membres, et à coordonner leurs marchés conjoints dans les phases de préparation et d'exécution, en concertation avec les entités opérationnelles et Suez Industrial Solutions (SIS).

MARCHES ET CONCURRENCE

Une étude récente de PLATTS¹ classe Tractebel au neuvième rang des électriciens mondiaux privés en terme de puissance nette installée. En Europe, Tractebel Electricity & Gas Europe figure au cinquième rang, tant en termes de puissance contrôlée que de production d'électricité vendue, selon Bloomberg². Nous sommes enfin le premier producteur d'électricité et le premier transporteur et distributeur de gaz en Belgique.

La production et la commercialisation de l'électricité, ainsi que la commercialisation du gaz, sont des secteurs largement ouverts à la concurrence en Europe. En revanche, les activités constituant des monopoles naturels – comme le transport de l'électricité et du gaz – sont pour leur part étroitement encadrées.

Nos principaux concurrents sur les marchés ouverts à la concurrence sont les allemands EON et RWE, le français EDF et l'italien ENEL dans l'électricité ainsi que les grandes sociétés de négoce – comme Ruhrgaz, Gasunie et Gaz de France – dans le gaz. Avec le développement de la concurrence, nous sommes confrontés à l'arrivée de nouveaux compétiteurs comme les grands producteurs de gaz européens et, dans le domaine électrique, d'acteurs spécialisés dans l'activité de commercialisation, comme le britannique Centrica (qui a pris une position sur le marché belge). Nous pensons d'ailleurs qu'au terme du processus de libéralisation, l'activité de commercialisation concernera également les clients résidentiels et nous nous

1. 202 independent power companies, 2001.
2. Avril 2001.

y préparons activement. Au surplus, la période d'exclusivité dont bénéficie Fluxys pour transporter le gaz en Belgique s'éteindra en 2004 ; nos concurrents auront la possibilité de construire des réseaux, mais nous pensons que ce type d'événement est peu probable.

Dans le secteur des services à l'énergie, nos principaux concurrents sont Dalkia, filiale de Vivendi Environnement, EDF et ABB services.

Sur le segment de la cogénération, les sociétés les plus actives sont EDF-Dalkia, RWE Services et Air Liquide.

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la privatisation des anciens monopoles nationaux ou locaux s'accompagnent de leur consolidation. En 2001, selon l'étude de PLATTS déjà citée, les 25 premiers électriciens mondiaux détenaient 62 % de la puissance totale installée, contre 49 % en 1998. Toutefois, les modèles de développement ne convergent pas. En 2001, le marché nord-américain a connu plusieurs chocs importants : les derniers contrecoups de la crise californienne, la chute des prix "spot" de l'électricité et du gaz et enfin la faillite de Enron. Tous ces événements valident la stratégie de développement de Tractebel aux Etats-Unis :

- nous étions très peu présents sur le marché californien ;
- que ce soit en Europe ou sur le marché américain, notre modèle de développement repose sur un équilibre entre la détention d'actifs physiques (dont les cash-flows sont le plus souvent sécurisés par des contrats long terme) et le négoce.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

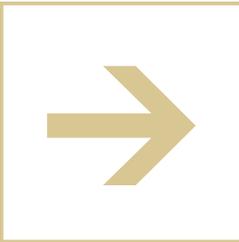
Pour satisfaire la demande d'énergie de nos clients en minimisant l'impact de notre développement sur l'environnement, nous avons mis en œuvre un programme de grande ampleur en matière de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau, mais aussi d'utilisation du sol. Ce programme a porté ses fruits puisque depuis cinq ans, le niveau moyen de pollution de l'air constaté autour de nos unités de production a toujours été inférieur aux normes spécifiques imposées par les réglementations fédérales et régionales belges comme aux normes européennes. Les mesures environnementales que nous avons prises comportent notamment l'installation de filtres électrostatiques et d'unités de nettoyage du charbon en vue de la réduction des émissions de soufre, l'utilisation de charbon d'importation à basse teneur en soufre et le recon-

ditionnement de plusieurs unités avec des systèmes de désulfuration des gaz brûlés.

Nous développons également les sources d'énergie verte : en avril 2001, Electrabel a ainsi inauguré son premier parc d'éoliennes sur le site de l'ancienne centrale au charbon de Schelle, en Belgique. Ce parc est constitué de trois unités d'une puissance unitaire de 1,5 MW et peut satisfaire à la consommation annuelle moyenne de deux mille foyers. En décembre, Electrabel et Electrawinds ont achevé la construction du plus grand parc d'éoliennes en Belgique, implanté le long du canal Baudouin.

Sous l'empire de la loi belge, l'exploitation et la sécurité de toutes les centrales nucléaires sont réglementées et placées sous la supervision de l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire), à laquelle incombe la responsabilité de garantir l'exécution des dispositions du décret royal de 1963 relatif à la protection des employés de l'industrie nucléaire et du public contre les dangers de la radioactivité.

Nous stockons les déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires dans des unités dédiées sur chaque site. Depuis avril 2000, la propriété des déchets radioactifs – s'ils satisfont aux normes fixées par l'organisme – est transférée à l'ONDRAF (Organisme national de déchets radioactifs), agence chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs. Les déchets sont stockés dans des usines particulières sur le site de Belgoprocess, chaque producteur en demeurant toutefois financièrement responsable pour une durée de cinquante ans.



EAU

ORGANISATION ET CHIFFRES CLES

Ondeo, pôle Eau de SUEZ, filiale à 100 %, est le leader mondial des services liés à l'eau. Fin 2001, Ondeo apportait ses services à environ 115 millions de personnes.

Le pôle exerce trois métiers principaux :

- **la gestion de l'eau**, assurée par Ondeo Services (nouvelle dénomination de Lyonnaise des Eaux). Dans ce cadre, nous gérons des réservoirs, des aqueducs, des réseaux de distribution et d'assainissement d'eau et des usines de traitement pour le compte de collectivités locales, ainsi que pour nos clients industriels ;
- **l'ingénierie clés en mains** ("turnkey engineering"), avec Ondeo Degrémont ;
- et enfin, **la prestation de services et notamment le conditionnement de l'eau aux clients industriels**, avec Ondeo Nalco.

Toutes ces filiales sont désormais détenues à 100 % à la suite d'opérations d'acquisition ou de rachat des intérêts minoritaires intervenues pour l'essentiel en 1999 et 2000. La création de Ondeo passe en outre par le transfert à Ondeo Services de tous les contrats et participations détenus par le Groupe dans le domaine de la gestion de l'eau. A la fin de l'année 2001, ce processus était largement avancé.

STRATEGIE

Notre stratégie consiste à consolider notre situation de leader mondial des services liés à l'eau en poursuivant une politique de croissance rentable orientée vers notre clientèle municipale et industrielle.

Le développement commercial

Il passe à la fois par la conquête de nouveaux contrats internationaux – en assurant autant que possible la promotion auprès des clients du secteur public de notre modèle de gestion déléguée – et le renforcement de notre offre.

Notre stratégie s'adapte aux caractéristiques des marchés locaux. En Europe, où la consommation d'eau est stable, notre priorité

Données en millions d'euros	Exercice clos le 31.12.2001	Exercice clos le 31.12.2000
Chiffre d'affaires	10 087,7	9 357,7
Résultat d'exploitation (Ebitda)	2 290,6	2 133,0
Capitaux employés	17 819,8	17 031,1
Nombre d'employés	42 000,0	43 200,0



QUELQUES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2001

- 115 millions de clients desservis en eau et assainissement
- 60 000 clients industriels
- 10 000 usines d'eau potable et stations d'épuration construites
- Présence dans 130 pays

est de renforcer notre compétitivité – qu'il s'agisse des coûts ou de la qualité de notre offre – pour maintenir ou développer nos parts de marché. Nous offrons par exemple un service "au-delà du compteur" à nos clients et nous avons acquis l'entreprise française de dépannage STP en 2001. Aux Etats-Unis et dans les pays émergents, notre stratégie de développement est sélective : elle privilégie les concessions dans les centres urbains, afin de répondre aux exigences croissantes des autorités publiques. Celles-ci réclament plus d'efficacité opérationnelle et une assise financière suffisante pour garantir le service à long terme. Nous pensons que notre expérience reconnue, notre positionnement

concurrentiel et notre taille jouent chacun en notre faveur pour que nous puissions tirer parti de cette évolution.

En 2001, nous avons renforcé notre offre industrielle en créant Ondeo Industrial Solutions (OIS). Avec Ondeo Nalco, qui a consolidé sa position de leader mondial du conditionnement de l'eau après l'acquisition de Calgon en 2000 et celle de NEEC (devenue ONES) en 2001, OIS est un véhicule adapté pour faire évoluer ensemble les trois métiers de Ondeo vers une offre de solutions globales et un statut de fournisseur de services à haute valeur ajoutée pour ses clients.

CONTRATS SIGNES PAR OIS 2001 - 2002

FRANCE

SEPR Saint-Gobain

Conception et construction (CC), exploitation et maintenance (EM) de la station de traitement des eaux usées (STEU)

- Secteur : verre/argile/ciment
- Produits CC : 1 million d'euros
- Produits EM : 1,5 million d'euros
- Durée : 5 ans

Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002. L'EM sera effectuée par Ondeo Services.

Danone Vitapole

CC, EM de la station de traitement des eaux usées

- Secteur : alimentation et boissons
- Produits CC : 2 millions d'euros
- Produits EM : 3 millions d'euros
- Durée : 10 ans

Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

ITALIE

ISI Pontelongo (Eridania Beghin Say)

CC de la station de traitement des eaux usées

- Secteur : alimentation et boissons
 - Produits CC : 2,1 millions d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

Aticarta

CC de la station de traitement des eaux usées

- Secteur : pâte à papier et papier
 - Produits CC : 2,45 millions d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

TAIWAN

Siemens Power

CC d'une station de traitement industriel de l'eau

- Secteur : énergie
 - Produits CC : 1,5 million d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

IRLANDE

Siemens Power

CC d'une station de traitement industriel de l'eau

- Secteur : énergie
 - Produits CC : 1,5 million d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

AUTRICHE

Infineon

CC d'une station de traitement industriel de l'eau

- Secteur : micro-électronique
 - Produits CC : 3 millions d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.

ALLEMAGNE

Osram

CC d'une station de traitement de l'eau, de traitement des eaux usées et de recyclage de l'eau

- Secteur : micro-électronique
 - Produits CC : 2 millions d'euros
- Contrat signé par Ondeo Degrémont en 2001. Transféré à Ondeo Industrial Solutions en 2002.



Une croissance rentable

Elle passe par l'exploitation des synergies à l'intérieur de Ondeo où de nombreuses expériences ont permis à la fois une réduction des coûts et de la durée de réalisation des projets.

Plus largement, une étude a été lancée afin d'évaluer les synergies potentielles entre les pôles Eau et Propreté de SUEZ.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2001

L'exercice 2001 a été placé sous le signe du développement commercial. En effet, le périmètre a dans l'ensemble peu varié, la seule exception notable étant la prise de contrôle (par le rachat des minoritaires) à 100 % de ONES (ex-NEEC). Grâce à cette acquisition, Ondeo consolide sa position de numéro un mondial du marché des services techniques aux industries pétrolières et pétrochimiques. ONES emploie 1 800 personnes dans 80 pays et réalise en 2001 un chiffre d'affaires annuel de 615,8 millions d'euros avec 1 300 clients.

Parmi les succès commerciaux, on relève en particulier :

- Janvier : contrat signé par Ondeo Degrémont pour la construction de la plus grande usine de production d'eau potable – opérationnelle dans trois ans, elle alimentera près de trois millions de personnes – de New Delhi (Inde) et son exploitation pendant dix ans.
- Février : Ondeo Services signe le contrat de gestion d'eau et d'assainissement de la ville de Johannesburg (Afrique du Sud) pour une durée de cinq ans. La société gère plus de 500 000 branchements et dessert 3,5 millions de personnes.
- Mars : Ondeo Nalco, associée avec Eco-Tec, signe avec Ontario Power Generation un contrat de services d'une durée de dix ans pour l'alimentation de l'usine de Pickering.
- Le même mois, Aguas Andinas – société gestionnaire de l'eau et de l'assainissement de la ville de Santiago du Chili – confie à Ondeo Degrémont la construction de la station

de traitement des eaux résiduaires de La Farfana, destinée à traiter les eaux usées d'environ 3,7 millions d'habitants.

- Avril : Ondeo conclut un contrat BOT (Build, Operate and Transfer) d'une durée de 18 ans portant sur le financement, la construction de nouvelles installations (dont une station de traitement des eaux usées) de la ville de Pusan (Corée du Sud).
- Mai : Ondeo est retenu pour gérer la concession d'eau potable et d'assainissement de la ville de Schwerin en Allemagne. 100 000 habitants sont concernés. Le même mois, Ondeo signe avec la ville de Sanya en Chine (200 000 habitants) un contrat d'approvisionnement en eau d'une durée de trente ans.
- Juin : Ondeo Services consolide ses positions en République tchèque. Avec la gestion, via la SPVS de la ville de Sumpperk et son district, Ondeo dessert 2,3 millions de clients dans ce pays.
- Juillet : la gestion de la clientèle industrielle de la zone Shanghai Spark en Chine est confiée à Ondeo pour une durée de trente ans : ce contrat de gestion déléguée en matière de clientèle industrielle est une première historique dans ce pays.
- Août : Ondeo Services signe un contrat de dix ans pour la gestion de l'usine et de deux nouveaux programmes de traitement des eaux usées de la ville de Burbank (Californie), 100 000 habitants et 800 clients industriels, et pour la gestion des services de l'eau de la ville de Hoboken (New Jersey).
- Le même mois, Ondeo Nalco Energy Services (ex-NEEC) signe un contrat pour assurer la gestion anticorrosion et l'entretien des réseaux de distribution de Petroleum Development Oman, premier opérateur de cet émirat.
- Septembre : Ondeo Degrémont remporte le contrat de construction aux Emirats Arabes Unis d'une usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse, d'une capacité de 63 millions de m³ par an. Pour la première fois, elle associera technologies membranaires et thermiques, afin d'optimiser les coûts.



- Octobre : Ondeo Services remporte deux succès en Indonésie : la concession pour 25 ans de la production et de la distribution d'eau potable de Tangerang et la reconduction du contrat de distribution d'eau dans la partie ouest de Djakarta (5 millions d'habitants), signé en 1997.
- Le même mois, la division Chemical Management & Services de Ondeo Nalco signe, avec Imerys Pigments & Additives, un contrat de 3 ans et de 60 millions de dollars. Il porte sur les approvisionnements, le contrôle des procédés et la R&D.
- Novembre : Ondeo Degrémont remporte, pour 100 millions d'euros, la construction et l'exploitation pendant deux ans de la station d'épuration de Milan Sud (plus d'un million d'habitants, débit de 4 à 12 m³/s).
- Décembre : United Water (UWR) remporte, via sa filiale United Metering, le plus important contrat d'installation de compteurs jamais signé aux Etats-Unis : 36 millions de dollars sur 3 ans.

Enfin, la qualité des services rendus par Ondeo a été publiquement reconnue. Pour ne prendre que deux exemples, Lyonnaise des Eaux France a obtenu la certification ISO 9000 pour toutes ses activités de services à la clientèle et de gestion des systèmes d'eau et d'assainissement. Northumbrian Water s'est également vu attribuer, par le régulateur britannique (OFWAT), la première place en matière de service à la clientèle pour la deuxième année de suite.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

■ Environnement réglementaire

Quel que soit le mode de gestion retenu, l'eau est un secteur encadré.

En France, la gestion de l'eau est essentiellement régie par la loi Sapin de 1993 qui définit les procédures applicables à la passation des marchés publics de l'Etat,

des collectivités locales et des établissements publics. Les collectivités, le plus souvent les communes ou un groupement, ont le choix entre la régie directe de leur activité de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et la délégation de l'une ou l'autre de ces activités à une société privée. Dans ce cas d'espèce, un marché public attribue la concession. La gestion déléguée, qui repose sur un partenariat entre les secteurs public et privé, est le mode de gestion le plus répandu en France. Le contrat de gestion déléguée (ou de partenariats public/privé) fixe les obligations respectives du délégataire et du concessionnaire, en particulier les tarifs ; il ne prévoit pas le transfert de la propriété des actifs existants au délégataire, qui n'en est que le gestionnaire : celui-ci est tenu, depuis la loi Mazeaud de 1995, de produire un rapport financier annuel. Un projet de loi a été déposé au Parlement à la fin de l'année 2001. Il pourrait réduire la durée des contrats de service d'eau.

En Angleterre et au Pays de Galles, les services d'eau ont été totalement privatisés ; la propriété des actifs est donc transférée au gestionnaire. La supervision du secteur est assurée par un régulateur, l'OFWAT (Office of Water Services), qui définit les normes applicables, prend les mesures de nature à stimuler la concurrence et accorde les licences à long terme donnant aux sociétés l'exclusivité dans une zone géographique donnée. Parmi les prérogatives de l'OFWAT figure celle de réviser les termes des licences, en particulier les tarifs, et d'interdire ou de limiter la discrimination sur le plan tarifaire des diverses catégories de clientèles. Le modèle appliqué aux sociétés gestionnaires en Angleterre et au Pays de Galles fonctionne par périodes de cinq ans : les tarifs sont fixés pendant cinq ans, ce qui incite les sociétés à se rémunérer sur les gains de productivité additionnels réalisés pendant la période ; par la suite, ces gains sont rétrocédés aux clients sous forme de réductions tarifaires.



Aux Etats-Unis, UWR détient vingt-quatre filiales régulées (à la fois dans l'eau et l'assainissement), qui sont soumises aux normes édictées par les commissions spécialisées des Etats. Ces normes définissent les objectifs de qualité et les tarifs pour chaque catégorie de service offert. Le principe général gouvernant l'économie du système est que les tarifs reflètent à la fois le juste prix ("fair price") que le consommateur doit payer pour les services qu'il reçoit et que la rémunération des capitaux engagés par la société soit elle-même raisonnable. Dans onze Etats, l'intervention de UWR passe en revanche par des contrats de gestion déléguée. L'affectation des contrats est soumise aux procédures d'attribution des marchés publics et aux diverses réglementations applicables dans le domaine de l'environnement. Les contrats sont attribués à l'issue d'un appel d'offres qui permet de sélectionner la meilleure proposition en termes de prix et de qualité du service. Les tarifs sont fixés par le contrat, aux termes duquel l'opérateur reçoit une rémunération pour ses prestations d'exploitation et de gestion de l'eau (gestion du réseau et du contact avec la clientèle).

Dans les pays émergents, les contrats de partenariats public-privé prennent souvent la forme de concessions, en général attribuées par les autorités publiques. Ils prévoient l'intervention exclusive du concessionnaire sur un espace donné pour fournir les services de gestion des systèmes d'eau et d'assainissement. Les dispositions du contrat sont encadrées par des clauses réglementaires, qui fixent en particulier les diverses catégories de clients et déterminent les tarifs. La rentabilité du contrat est fonction de l'efficacité du concessionnaire, c'est-à-dire de sa capacité à dégager un retour sur investissement attractif tout en remplissant les objectifs de développement et de qualité du service qui lui ont été imposés dans le contrat. Les contrats de concession bénéficient généralement de protections juridiques contre les modifications de l'environnement économique (inflation ou dévaluation de la monnaie locale, par exemple).

■ Activités

La gestion de l'eau

Nous fournissons de l'eau et des services de gestion des eaux usées à environ 115 millions d'usagers en Europe, en Asie, sur les continents américains et en Australie. Nous gérons, pour le compte de municipalités, d'autres collectivités locales et d'entreprises industrielles, des réservoirs, des aqueducs, des réseaux de distribution (conduites d'eau et tuyaux de raccordement), des réseaux des eaux usées et des stations de traitement.

Nos activités comprennent aussi la relève des compteurs et le recouvrement des paiements effectués par les usagers finaux. Nos activités varient en fonction de la clientèle et des pays concernés. Nous intervenons en général dans les types de contrats suivants :

- des contrats de gestion et de maintenance d'installations d'eau, financées et construites par la collectivité locale. Dans le contrat passé avec la collectivité, nous sommes désignés comme opérateur pour une période allant généralement de 5 à 20 ans et nous facturons nos services à la collectivité locale ;
- des contrats de concession, où nous assurons la construction et le financement des nouveaux investissements, outre les services de distribution, maintenance et gestion. Ou bien, dans le cas d'une installation existante, nous nous chargeons de la rénovation et de l'extension de l'installation. Dans ce type de contrat, nous facturons la plupart du temps nos services aux utilisateurs. Lorsque nous construisons des installations de traitement et de gestion de l'eau, nous assurons généralement leur fonctionnement pour des périodes allant de 20 à 30 ans, après quoi les installations sont transférées aux autorités locales. Nous finançons tous les aspects du projet, ce qui nous permet de commercialiser nos services dans le monde entier. Nos contrats de concession sont articulés de telle sorte que nous récupérons le coût de notre investissement sur la durée du contrat.



Le tableau suivant indique les populations auxquelles nous fournissons nos services.

	Nombre de clients en millions fin décembre 2001	en % du total
France	17	15
Royaume-Uni	4	3
Espagne	13	11
Autres	7	7
Sous-total Europe	41	36
Amérique du Nord (Mexique compris)	12	10
Amérique du Sud	27	23
Asie-Pacifique	25	22
Afrique et Moyen-Orient	10	9
Total	115	100

En France

En France, les collectivités locales sont responsables de la distribution et de la gestion de l'eau potable ainsi que du traitement des eaux usées. Elles peuvent déléguer ces activités à des entreprises privées dans le cadre de contrats de concession. C'est ainsi que des entreprises privées détiennent une part de 70 % du marché de l'eau potable, 30 % revenant aux collectivités locales, en termes de population desservie. Nous sommes la seconde entreprise sur le marché privé de l'eau potable, avec une part de 30 % de ce marché en 2001.

Le marché du traitement des eaux usées est lui aussi partagé, 40 % de la population étant desservis par des compagnies privées (nous estimons détenir 35 % de ce marché) et 60 % par des municipalités. La durée de nos contrats en France, tant pour la distribution d'eau que pour les services de traitement des eaux usées, est généralement comprise entre 10 et 20 ans.

Dans le monde

Dans le monde, nous fournissons des services concernant l'eau potable et les eaux usées en partenariat avec des investisseurs financiers locaux ou des collectivités locales ou encore par l'intermédiaire de nos sociétés affiliées ou d'entreprises détenues majoritairement par des intérêts locaux. Dans notre activité de gestion de l'eau, le chiffre d'affaires réalisé hors France représente environ 60 % du total des ventes et 85 % en termes de population desservie. Nos contrats de concession hors France sont généralement d'une durée allant de 25 à 30 ans.

Notre filiale au Royaume-Uni, Northumbrian Water Group, construit et gère des installations d'eau et de traitement des eaux usées, essentiellement au Royaume-Uni, et aussi en Irlande et en Afrique du Sud.

En Espagne, nous avons une participation de 25,8 % dans Aguas de Barcelona (Agbar), qui occupe la première place sur le marché privé de la distribution d'eau en Espagne, y compris le contrat de concession de Barcelone. Agbar est très bien implantée en Amérique latine, en particulier en Argentine, au Chili, en Colombie et en Uruguay, et la majeure partie de nos projets en Amérique latine se fait en partenariat avec Agbar.

En Amérique du Sud, nous sommes la première entreprise internationale dans le domaine de l'eau, avec 22 millions de clients. L'Argentine a été le premier pays latino-américain à libéraliser le service des eaux : nous y intervenons via Aguas Argentinas depuis 1993, date à laquelle nous avons obtenu, pour une période de 30 ans, la concession du service des eaux et des eaux usées à Buenos Aires (7,5 millions de clients). Nous avons aussi des concessions pour 30 ans à Santa Fe et Cordoba, en Argentine, où le nombre des usagers est respectivement de 1,7 million et 1,2 million, ainsi qu'à La Paz, en Bolivie (1,3 million de clients). Nous fournissons également des services d'eau à Santiago du Chili (plus de 5 millions d'usagers), ainsi qu'à une partie de Mexico, à Bogota, en Colombie, et à Limeira, au



Brésil. Le plus gros marché que nous ayons obtenu en 2001 concerne Manaus, capitale de la province de l'Amazonie au Brésil, où nous disposons d'une concession d'exploitation de 30 ans pour la fourniture du service de l'eau et le traitement des eaux usées à 1,1 million de clients.

Aux Etats-Unis, plus de 80 % du service des eaux sont assurés par des agences municipales ou gouvernementales, qui recherchent de plus en plus des partenariats avec des opérateurs privés pour la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées. Notre filiale, United Water Resources (UWR), est deuxième sur le marché régulé des collectivités. Sa principale activité est l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées pour les usagers, dans des zones où ses filiales de services réglementés disposent de franchises ou d'autres droits permettant de fournir ces services. UWR est implantée dans 17 Etats, essentiellement dans l'est des Etats-Unis. Dans le secteur privé, United Water Services occupait en 2001 la deuxième place sur le marché déréglementé. Cette société fournit des services de distribution d'eau dans le cadre de contrats d'exploitation et de gestion passés avec des autorités municipales.

Au Maroc, nous avons obtenu un contrat de concession d'une durée de 30 ans, pour la distribution d'eau, la collecte des eaux usées et la distribution d'électricité, ce qui concerne environ 4 millions de consommateurs à Casablanca.

En Asie, nous gérons à Macao un contrat de concession pour la gestion de l'eau d'une durée de 25 ans, un contrat de concession de 25 ans pour la moitié ouest de Manille aux Philippines, et un contrat de même durée pour Djakarta en Indonésie. Nous sommes présents en Chine, *via* une dizaine de filiales communes constituées avec des collectivités locales, pour la production d'eau potable, ainsi qu'en Malaisie où nous avons conclu des contrats de distribution d'eau avec trois Etats, concernant 1,5 million de consommateurs.

Le conditionnement industriel de l'eau

Nous avons fourni dans le monde, en 2001, des services de traitement de l'eau à environ 60 000 clients industriels. Le traitement de l'eau nécessite des connaissances techniques et des services adaptés aux besoins spécifiques du client.

Il comprend notamment :

- le conditionnement de l'eau ;
- des services utilisant des produits chimiques de spécialité ;
- le traitement industriel de l'eau pour enlever le calcaire et empêcher la corrosion dans les circuits de chauffage et de refroidissement, dans différents secteurs industriels.

Nous définissons, réalisons et supervisons le traitement chimique nécessaire pour notre clientèle d'entreprises industrielles ou de collectivités locales. Dans le cas des services effectués pour les collectivités locales, le traitement de l'eau comprend la purification pour une nouvelle utilisation, le traitement des eaux pluviales, la réduction et le traitement des boues issues des opérations d'épuration, l'ultrafiltration au moyen de filtres microporeux et la gestion des installations d'épuration. Le traitement de l'eau destinée à des clients industriels dépend des besoins spécifiques de l'industrie considérée. Par exemple, l'industrie du papier exige un traitement de l'eau spécifique pour la décoloration du papier, certains fours industriels nécessitent de l'eau déminéralisée et l'industrie pharmaceutique requiert pour ses procédés de l'eau extrêmement pure.

Notre position dans le secteur du traitement de l'eau s'est nettement renforcée avec les acquisitions de Calgon en juin 1999 pour 406 millions de dollars et de Nalco en novembre 1999 pour 4 157 millions de dollars. A présent, ces entreprises se sont pleinement intégrées dans Ondeo Nalco, qui est basée à Naperville, dans l'Illinois.

Ondeo Nalco est le leader mondial dans le domaine des services de traitement physico-chimique de l'eau et des eaux industrielles, avec un chiffre d'affaires de 2,4 milliards



de dollars en 2001. Cette même année, nous étions les premiers du secteur pour les ventes réalisées, avec une part d'environ 20 % du marché mondial des produits chimiques pour le conditionnement des eaux industrielles. En 2001, les 5 000 agents techniques de Ondeo Nalco ont fourni des services à plus de 60 000 clients, dans 130 pays.

Ondeo Nalco cherche à fournir des solutions comportant une valeur ajoutée à sa clientèle d'entreprises industrielles et de collectivités locales. En 2001, plus de 90 % de nos ventes ont été réalisés avec des clients industriels, que nous avons classés dans l'industrie lourde et la moyenne industrie. Nous estimons que le segment de l'industrie lourde représentait, en 2001, 60 % du marché au niveau des ventes. Il comprenait des clients importants et sophistiqués, dans le secteur de la pâte à papier et du papier, des produits chimiques, de la mine et des minerais, de la fourniture d'électricité, du pétrole et des métaux bruts, qui achètent nos produits de traitement de l'eau. En 2001, le marché de l'industrie moyenne représentait, d'après nos estimations, 40 % du secteur. On retrouve dans cette catégorie des clients dans l'alimentation et les boissons, les produits métalliques, les immeubles et les hôtels, l'automobile, l'électronique et d'autres niches, sur des marchés très segmentés. Ces clients ont tendance à considérer le traitement des eaux comme une activité importante mais non essentielle. Ce marché convient bien à notre activité d'externalisation via Ondeo Nalco. L'externalisation des services d'eau permet aux entreprises de réaliser des économies et de se focaliser sur leur activité essentielle. Elle leur fournit aussi l'occasion de transférer sur une autre entreprise certains risques qu'elles rencontrent, liés à la réglementation en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Les relations de Ondeo Nalco avec sa clientèle industrielle constituent naturellement la base d'une externalisation multiple de services industriels, d'ingénierie et de solutions

énergétiques clés en main, grâce à Ondeo Industrial Solutions.

L'ingénierie clés en main

Avec Ondeo Degrémont, notre filiale à 100 %, nous estimons être le leader mondial dans l'ingénierie du traitement des eaux industrielles. Nous assurons la conception et la construction :

- des installations de purification et de distribution d'eau potable ;
- des installations de traitement d'eau industrielle ;
- des stations d'épuration des eaux usées pour les collectivités et l'industrie.

Ondeo Degrémont fournit tous les services permettant une construction clés en main, en particulier les services d'ingénierie, de construction, de gestion du site et de mise en service des équipements. Au 31 décembre 2001, Ondeo Degrémont avait construit dans le monde environ 3 000 installations d'eau potable, 2 500 installations d'épuration des eaux usées urbaines, 2 000 installations de traitement des eaux usées industrielles et 1 800 installations de traitement des eaux industrielles. Après livraison, le fonctionnement de ces installations ou équipements est assuré :

- soit par nos clients (collectivités locales ou entreprises industrielles) ;
- soit par nos filiales de gestion des eaux, dans le cadre de contrats d'exploitation, tels que les concessions ou les accords BOT (Build, Operate, Transfer). Nos principaux projets BOT sont au Mexique et en Colombie.

Pour nos installations d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, nos clients sont essentiellement des municipalités, en particulier à Paris, au Caire, à Bogota et à Buenos Aires. Nous construisons des installations pour les eaux usées et les eaux industrielles principalement dans le secteur du pétrole, de la micro-électronique, du papier et de l'agro-alimentaire. Nos principaux clients industriels sont First Silicon dans l'électronique, Infineon et Mitsubishi dans la micro-électronique, PPC dans la pro-



duction d'énergie, Riva dans l'acier et Shell dans le pétrole. Avec le développement dans le monde des populations urbanisées, l'importance de la qualité de l'eau et de l'hygiène ont augmenté, tout comme celle de l'épuration des eaux usées. Ceci a entraîné une demande accrue d'ingénierie clés en main. En outre, le développement de ce secteur dans les pays émergents tels que la Chine, l'Égypte, l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud a été favorisé par la politique récente de la Banque Mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement et d'autres institutions financières internationales, qui donnent la priorité aux infrastructures de base.

Ondeo Industrial Solutions

Cette nouvelle société a été créée pour faire de Ondeo le partenaire privilégié des industriels, en leur proposant une offre élargie de produits et services tels que conception, construction, exploitation, équipement et maintenance d'installations industrielles, financement et gestion externalisée. En associant l'expertise en ingénierie de Ondeo Degrémont aux prestations techniques et de services de Ondeo Nalco et de Ondeo Services, Ondeo Industrial Solutions propose des solutions optimales pour répondre à l'ensemble des besoins en eau des industriels.

MARCHES ET CONCURRENCE

Le secteur de l'eau dans son ensemble s'est transformé depuis la fin des années quatre-vingts. Trois tendances de fond se dessinent :

- l'industrie de l'eau présente de fortes opportunités de croissance. Plusieurs facteurs y contribuent, en premier lieu parce que des besoins essentiels ne sont pas satisfaits. Nous estimons qu'environ un cinquième de la population mondiale n'a pas accès à un réseau de distribution d'eau potable et une proportion encore supérieure, de l'ordre du tiers, à un réseau d'assainissement,

ceci d'ailleurs sans considération de la qualité des services offerts. Avec une croissance urbaine mal maîtrisée et des financements disponibles insuffisants, les conséquences sont dramatiques : si rien n'est fait, près de 4 milliards de personnes seront privées de cette ressource vitale à l'horizon 2025. Cette "vraie bataille de l'eau" qu'il faut engager ne peut être menée par les seules autorités publiques. SUEZ pense que l'intervention accrue de partenaires privés bénéficiant d'une expérience reconnue permettrait de répondre de façon efficace à ce problème politique majeur ;

- le recours au secteur privé ne cesse de progresser, mais il reste aujourd'hui limité à environ 7 % de la population mondiale. Les situations locales sont hétérogènes : en France, les systèmes d'eau municipaux sont en majorité confiés au secteur privé ; en Angleterre, le secteur est totalement privatisé depuis 1989. Aux États-Unis, en revanche, l'intervention du secteur privé dans la gestion de l'eau se limite à environ 15 % de la population ;
- les marchés se consolident et la concurrence s'intensifie. La tendance de fond est la constitution de grands acteurs, et plus particulièrement de sociétés déployant une offre "multi-utilities". Engagée depuis quelques années – voir notre acquisition de Nalco et celle de US Filter par Vivendi Environnement – cette tendance s'est confirmée avec l'acquisition de l'anglais Thames Water puis plus récemment d'American Water Works par l'électricien allemand RWE. On constate également que les acteurs qui ont mis en œuvre cette stratégie ont connu des fortunes diverses : échec, antérieur à la faillite, de la diversification d'Enron dans l'eau avec sa filiale Azurix, retrait de Scottish Power et éclatement d'Hyder. Nos principaux concurrents internationaux dans le secteur de la gestion de l'eau sont les français Vivendi Water, filiale de Vivendi Environnement, et SAUR, filiale du groupe Bouygues, ainsi que Thames Water (désormais filiale de RWE). Plusieurs études indépendantes confirment notre position de leader mondial en termes de popu-



lation desservie. Une étude récente (mai 2001) de la Société Générale estime ainsi que notre part de marché dans les contrats internationaux était de 37 %, contre 33 % pour Vivendi Environnement, 8 % pour SAUR, 7 % pour United Utilities et 6 % pour Thames Water. Localement, nous sommes également concurrencés par des sociétés de moindre dimension.

S'agissant du traitement de l'eau, le principal concurrent international de Ondeo Nalco est l'américain Betz Dearborne, cédé début 2002 par Hercule à General Electric. A l'échelle régionale, nos concurrents les plus importants sont Ashland Chemical Company et ChemTreat sur le marché nord-américain et Kurita au Japon.

Enfin, dans le secteur de l'ingénierie clés en main, notre filiale Ondeo Degrémont a pour concurrent majeur US Filter sur le marché nord-américain. En Europe et en France, notre principal concurrent est Vivendi Water Systems, filiale de Vivendi Environnement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

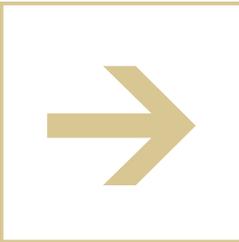
Les contraintes législatives et réglementaires qui régissent notre activité sur les marchés européens résultent pour l'essentiel de trois directives communautaires :

- **la directive du 21 mai 1991** sur le traitement des eaux usées en milieu urbain. Celle-ci fixe des standards minimaux de qualité pour le traitement des eaux usées et des boues dans les zones urbaines dont la population est supérieure ou égale à deux mille habitants. Cette directive a été transposée en droit français et fait l'objet d'une application progressive, la date butoir ayant été fixée en 2005 ;
- **la directive "nitrates" du 12 décembre 1991** relative à la production des eaux douces contre la pollution par les nitrates produits par l'activité agricole. Cette directive a été transposée en droit français ;
- **la directive du 17 juillet 1980** sur la qualité de l'eau potable. Elle définit des standards de qualité dans ce

domaine. Le texte a été renforcé en 1998 par ajout de nouveaux critères, comme le taux de plomb. Les nouvelles exigences réglementaires doivent être satisfaites au plus tard en décembre 2003.

Le principal effet du renforcement des directives est la hausse des dépenses d'investissement pour les infrastructures et l'augmentation du coût d'analyse de l'eau et de surveillance des critères par les opérateurs. En règle générale, nos contrats nous protègent des modifications du cadre réglementaire en autorisant une forme de répercussion sur les tarifs contractuels. Nous considérons que ces modifications créent des opportunités de développement supplémentaires pour notre filiale Ondeo Degrémont, que ce soit en raison de la nécessité pour nos clients de construire de nouvelles usines, de remplacer ou d'adapter les anciennes ou encore d'avoir accès à des technologies de pointe, tous services que Ondeo Degrémont peut leur apporter.

Nos activités aux Etats-Unis sont également soumises aux réglementations – fédérales ou locales – en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.



PROPRETE

ORGANISATION ET CHIFFRES CLES

Pôle Propreté de SUEZ, dont il est la filiale à 100 %, SITA est aujourd'hui le premier opérateur européen et l'un des leaders mondiaux de la gestion des déchets. SITA offre à ses clients municipaux et industriels (représentant respectivement 48 % et 52 % du chiffre d'affaires réalisé en 2001) une gamme complète de prestations en matière de gestion des déchets (hors déchets nucléaires), depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation et leur élimination en installations agréées.

SITA est présent dans cinq activités :

- la collecte (traditionnelle et sélective) ;
- le tri et le recyclage ;
- la valorisation biologique et énergétique ;
- le stockage des déchets ménagers et industriels ;
- la propreté urbaine et industrielle.

STRATEGIE

SITA est devenu, en cinq ans, le premier opérateur européen pour la gestion des ordures ménagères et des déchets industriels banals. A la faveur du transfert de l'ensemble WATCO-EdS, son périmètre d'activité s'est élargi, ce qui lui permet désormais de se comparer aux plus grandes sociétés du secteur (avec 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2001, SITA se situe au quatrième rang au plan mondial).

Notre stratégie se développe autour de deux axes :

- **sur le plan géographique :** notre objectif est de conforter nos parts de marché et d'améliorer notre rentabilité sur le marché européen, où nous avons atteint la masse critique, et de nous développer sur les marchés en croissance que nous jugeons prioritaires, comme la zone Asie-Pacifique et le Brésil ;

Données en millions d'euros	Exercice clos le 31.12.2001	Exercice clos le 31.12.2000
Chiffre d'affaires	5 286,6	5 028,1
Résultat d'exploitation (Ebitda)	833,3	813,6
Capitaux employés	4 928,7	4 630,3
Nombre d'employés	60 500,0	55 750,0



QUELQUES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2001

- N° 1 européen de la gestion des déchets
- Au service de plus de 74 millions d'habitants et 350 000 clients industriels et commerciaux
- Des activités dans plus de 30 pays

- **en terme d'offre** : nous plaçons l'accent sur la clientèle industrielle, ce qui implique en particulier de nous développer dans le traitement des déchets spéciaux et de renforcer l'intégration verticale des flux de déchets pour créer un continuum entre la collecte et le traitement. Un mouvement important dans cette direction est intervenu avec les acquisitions en 2001 d'Enesco et de Heat aux Etats-Unis.

Nous avons par ailleurs adapté nos structures à cette priorité industrielle en créant SITA One dès mars 2000. Cette structure, qui a pris la forme d'un groupement d'intérêt économique, offre à nos 350 000 clients industriels des prestations intégrées et coordonnées pour satisfaire l'intégralité de leurs besoins.

Enfin, une étude a récemment été lancée visant à identifier les synergies éventuellement mobilisables avec le pôle Eau du Groupe.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2001

L'exercice a été marqué à la fois par une réorganisation des activités et une poursuite du développement commercial, en particulier sur le segment des déchets spéciaux.

■ Réorganisation des activités

- Janvier : après l'intégration de l'ensemble WATCO-EdS, les activités déchets de SUEZ sont regroupées sous SITA ; les activités du pôle dans les pays de forte présence combinée (Royaume-Uni et Pays-Bas notamment) sont rationalisées.
- Mars : création de SITA Recycling, dont la vocation est de coordonner et d'optimiser au plan international la commercialisation des matières premières secondaires issues des activités de tri de ses principales filiales.
- Octobre : création de SITA Tech, centre d'expertise mondial du Groupe en matière de gestion des déchets.

■ Poursuite du développement commercial

- Avril : renouvellement pour une durée de sept ans du contrat de collecte des déchets ménagers du Grand Lyon (380 000 habitants) et de nettoyage des marchés alimentaires.
- Mai : SITA se voit confier la collecte, le tri et le conditionnement des déchets de General Motors Powertrain située à Strasbourg.
- Juin : renouvellement pour une durée de sept ans du contrat de gestion globale des déchets de la ville de Bristol. Les services de SITA couvrent toute la filière, en insistant sur le recyclage des déchets ménagers dont le taux doit passer de 14 à 28 %.
- Le même mois, SITA s'implante aux Etats-Unis avec la création, en partenariat avec Rhodia (un des leaders mondiaux de la chimie de spécialité), de Teris LLC, qui devient d'emblée le numéro 3 du marché américain du traitement thermique des déchets industriels spéciaux après le rachat des actifs d'Enesco et de Heat.
- Juillet : SITA devient le deuxième opérateur du marché des déchets en République tchèque après l'acquisition de Recycling Park.
- Octobre : le constructeur automobile Saab confie à SITA la gestion globale des déchets de ses quatre usines suédoises.
- Novembre : SITA se développe sur le marché des déchets industriels au Brésil avec la création d'Essencis, joint venture paritaire entre sa filiale Vega et Cavo, filiale du groupe Camargo Correa.
- Décembre : SITA remporte en France trois contrats de traitement des déchets industriels spéciaux avec Rhodia, Aventis Animal Nutrition et Aventis Pharma, pour une durée de dix ans.
- Le même mois, SITA remporte un contrat de collecte sélective des déchets pour la ville de Brisbane pour une durée de huit ans.



DESCRIPTION DES ACTIVITES

■ Environnement réglementaire

SITA évolue dans un environnement très encadré sur le plan réglementaire. La passation des contrats avec les clients publics est soumise au code des marchés publics en France et, plus largement, aux directives européennes imposant le recours à des appels d'offres pour l'attribution des marchés. Nos sites de traitement et de stockage des déchets doivent obtenir une autorisation d'exploitation et sont régulièrement contrôlés. Enfin, nos clients sont eux-mêmes astreints au respect de normes environnementales.

En règle générale, la réglementation européenne établit une hiérarchie entre les méthodes de gestion des déchets : réduction à la source de la production de déchets, recyclage, valorisation biologique ou énergétique et en dernier ressort élimination. L'application du principe "pollueur payeur" est une autre clé de voûte de la réglementation européenne, en particulier pour le recyclage de certains types de flux de déchets solides, comme les véhicules en fin de vie (VHU), les emballages, les déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE), ainsi que les piles et les pneus.

Les principales directives européennes s'appliquant à nos activités de propreté sont les suivantes :

- **la directive cadre du 15 juillet 1975**, première directive européenne encadrant le traitement des déchets. Celle-ci favorise la prévention et la réduction de la production des déchets en imposant le recours à des technologies plus propres pour protéger le milieu naturel. Ce texte introduit également le principe "pollueur payeur". Cette directive a été modifiée par celle du 18 mars 1991, qui définit les objectifs en matière de réduction à la source des déchets et énumère les différentes méthodes de traitement (recyclage, compostage, incinération avec récupération d'énergie) ;

- **la directive du 20 décembre 1994** sur l'emballage des déchets qui vise à réduire l'impact des déchets d'emballages sur l'environnement. Cette directive fixe des objectifs chiffrés de recyclage et de valorisation des emballages mis sur le marché européen. La directive est en cours de révision et sa nouvelle version devrait entrer en vigueur fin 2002 ;
- **la directive du 26 avril 1999** sur l'enfouissement des déchets définit de nouvelles normes pour la gestion des sites, comme en matière de confinement et de contrôles. Cette directive a été transposée en droit français et impose des obligations au gestionnaire pendant une période de trente ans suivant la fermeture du site. Nous estimons que l'impact de ces mesures sur le coût d'enfouissement est compris entre 3 et 20 euros par tonne, le montant variant fortement en fonction des conditions locales ;
- **la directive sur l'incinération des déchets du 4 décembre 2000** s'applique à toutes les catégories de déchets – spéciaux ou non – et fixe des limites strictes aux équipements d'incinération en vue de protéger la qualité de l'air et de l'eau ;
- d'autres directives, existantes et en projet, traitent de flux de déchets spécifiques sous l'angle de la responsabilité du producteur (VHU, DEEE, piles, pneus...). Nous nous sommes fixés pour objectif d'égaliser ou de dépasser de façon systématique les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par les réglementations auxquelles nous sommes soumis. Un plan d'actions a été élaboré à cet effet dans chacune de nos grandes branches d'activité :
- s'agissant de la collecte, notre objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre en utilisant des véhicules "verts" (à propulsion électrique, au gaz, ou encore avec des moteurs diesel à faible émission de soufre) et en consacrant une part significative de nos investissements de recherche et développement en vue de l'optimisation de la taille des véhicules et des itinéraires de collecte (ce qui réduit corrélativement



la consommation de carburant, les nuisances sonores et les émissions de dioxyde de carbone) ;

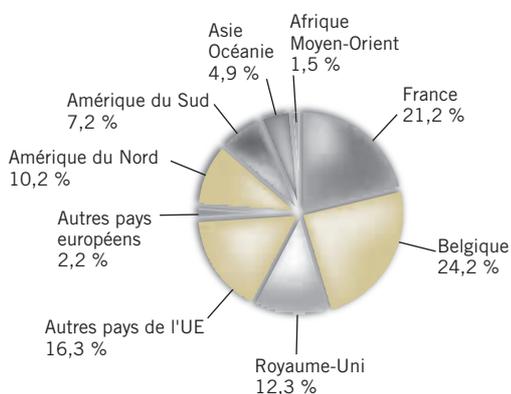
- du côté des activités de traitement de déchets banals, notre politique consiste à développer le recyclage, à produire du compost de haute qualité et de l'énergie verte à partir de nos usines d'incinération et de nos centres d'enfouissement technique. Pour ceux-ci, SITA a engagé un programme de collecte du méthane : le gaz collecté est brûlé pour réduire l'impact sur l'effet de serre, avec production d'électricité lorsque c'est économiquement réalisable.
- nous développons par ailleurs nos activités de traitement à haute température des déchets spéciaux dans des fours spécialisés ainsi qu'avec nos partenaires cimentiers. Le recyclage des déchets spéciaux est également réalisé dans le cadre du reconditionnement des huiles et solvants usagés.

■ Activités

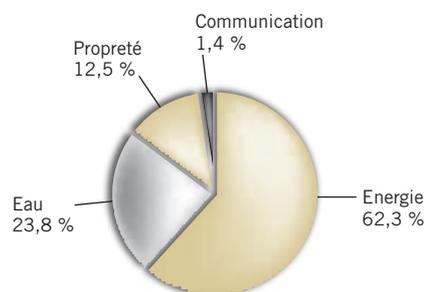
La palette de métiers de SITA s'est élargie au fur et à mesure des évolutions réglementaires, techniques et économiques, et des demandes de plus en plus spécifiques des clients : en Europe, développement du réemploi, du recyclage, de la valorisation matière et énergétique ; en Asie-Pacifique, fiabilisation des installations de traitement et développement des services urbains ; en Amérique latine, adoption de standards environnementaux.

C'est au cours de la collecte que le sort des déchets se décide : valorisation matière ou énergétique, stabilisation, stockage... Précurseur de la collecte sélective des déchets ménagers dans les années 1990, SITA réalise 52,3 % de son chiffre d'affaires dans la collecte et dispose d'un parc de 14 000 véhicules lourds adaptés aux collectes sélectives d'emballages, de gros objets, de déchets des activités de soins, de déchets industriels.

Répartition du chiffre d'affaires :
ventilation géographique en 2001



Répartition du chiffre d'affaires :
ventilation par activité en 2001





Le Groupe mène également des expériences d'identification et de pesée informatisée embarquée pour diverses applications : optimisation des tournées de collecte, gestion de la facturation au poids des déchets, etc. En 2001, le groupe a collecté 31 millions de tonnes d'ordures ménagères (OM), de déchets industriels banals (DIB) et de déchets d'activités de soins (DAS).

Préalable à toute forme de traitement, le passage par les 220 centres de tri et de conditionnement permet de livrer aux différentes filières des matériaux "prêts à valoriser". Spécialisés dans le tri des déchets ménagers ou des emballages industriels, les centres de tri constituent la pierre angulaire de l'économie du recyclage : ils assurent aux recycleurs un approvisionnement régulier et de qualité et aux producteurs de déchets une filière réglementaire et pérenne. En 2001, ces centres ont reçu 8,4 millions de tonnes de déchets, dont 6,5 ont pu être recyclées.

C'est le processus naturel de dégradation et d'oxygénation des matières organiques qui est reproduit à une échelle industrielle sur les 110 plates-formes de compostage de SITA. Celles-ci sont plus ou moins sophistiquées selon qu'elles reçoivent des déchets verts ou bien des boues.

Dans ce dernier cas, des investissements techniques supplémentaires sont réalisés pour assurer la désodorisation du process et l'hygiénisation du produit. En 2001, le groupe a composté 1,8 million de tonnes de déchets organiques.

Dans ses 56 installations au plan mondial, dont près de 42 avec valorisation énergétique, SITA apporte la maîtrise des meilleures technologies disponibles dans l'incinération des déchets urbains, en France à travers Novergie, au Royaume-Uni et à Taiwan. Cette activité est soumise à de nombreuses contraintes réglementaires, visant à réduire au minimum les impacts (émission de fumées, production de mâchefers) et à valoriser l'énergie produite par la combustion des déchets sous forme

de chaleur et/ou d'électricité. En 2001, 5,5 millions de tonnes d'OM, DIB et DAS ont été incinérées.

Le stockage est la filière principale de traitement dans de nombreux pays. SITA répond rigoureusement à toutes les exigences réglementaires, techniques et environnementales concernant ses 240 décharges. En amont, la recherche d'un site doit répondre à un cahier des charges imprescriptible concernant notamment la qualité des sols, l'absence de contact avec les nappes aquifères, l'éloignement d'habitations. En phase d'exploitation, tous les chargements sont planifiés et contrôlés, les effluents (biogaz et lixiviats) sont captés, valorisés ou éliminés, et les paramètres environnementaux sont très régulièrement mesurés. Une fois fermés, les sites continuent à faire l'objet d'une surveillance pendant trente années, cautionnée par une garantie financière bancaire. SITA exploite des centres dans le monde entier : en 2001, 32 millions de tonnes d'OM/DIB ont été reçues dans ses décharges.

La compétence du traitement des déchets industriels spéciaux (DIS) est portée par le groupe Teris, filiale à parité de SITA et Rhodia, par WATCO Ecoservices et pour le stockage en centres de classe I en France, par France Déchets (100 % SITA). SITA peut ainsi offrir à ses clients des solutions adaptées à tous les types de DIS, depuis des conditionnements allant de 100 grammes (notamment les déchets ménagers spéciaux ou les déchets de laboratoire) jusqu'à plusieurs centaines de tonnes. Ainsi, en 2001, 2,2 millions de tonnes de DIS ont été traitées : pré-traitement sur des plates-formes ad hoc, stabilisation et stockage en centres de classe I, incinération des déchets fortement chlorés ou soufrés, co-incinération en cimenteries. Cette dernière spécialité a permis une économie de combustible fossile de 205 000 tonnes équivalent pétrole en Europe.

A travers ses activités d'assainissement et de maintenance industrielle, SITA assure pour les collectivités locales, les particuliers et les industriels des prestations d'assainissement, de nettoyage industriel (notamment



lors des arrêts d'usines), de collecte des déchets industriels spéciaux et des prestations plus spécifiques comme les travaux pétroliers, le contrôle de réseaux ou encore le nettoyage des châteaux d'eau. SITA a par exemple assuré en Argentine la maintenance des 7 000 kilomètres de canalisations du réseau de Buenos Aires desservant 9 millions d'habitants.

Vitrine du bien vivre municipal, la propreté urbaine est une préoccupation des collectivités et une nécessité sanitaire. Parmi ces prestations : balayage mécanisé et manuel, entretien du mobilier urbain, désaffichage, dégraissage, résorption des déjections canines, déneigement, nettoyage des plages, entretien des corbeilles à papier, communication de sensibilisation... Selon les pays, des prestations complémentaires sont offertes, comme en Espagne où SITA assure l'entretien de parcs et jardins municipaux.

MARCHES ET CONCURRENCE

En cinq ans, le pôle Propreté est devenu le premier opérateur européen pour la gestion des ordures ménagères et des déchets banals. Avec le transfert au pôle Propreté de l'ensemble WATCO-EdS, auparavant localisé dans le pôle Energie, SITA réalise un chiffre d'affaires de 5,286 milliards d'euros en 2001, ce qui place le pôle Propreté au quatrième rang mondial en terme d'activité, derrière les américains Waste Management et Allied Waste – qui sont toutefois concentrés sur leur marché national – et le français Onyx, filiale du groupe Vivendi Environnement. Le marché européen est dominé par deux leaders, SITA et Onyx, suivis d'acteurs de taille plus réduite, comme la division déchets de l'allemand RWE et les britanniques Shanks et Biffa.

Nous pensons que le marché de la gestion des déchets possède un potentiel de croissance élevé, notamment en Europe où le processus de consolidation est bien moins avancé que dans d'autres parties du monde. Aux Etats-

Unis, la part du marché privé détenue par les trois plus importants acteurs dépassait ainsi 60 % en 2000 alors qu'elle était estimée à 30 % à la même époque en Europe. L'Europe est de surcroît en train de construire son propre schéma environnemental en s'écartant du modèle américain. Elle devient de plus en plus exigeante (relèvement des objectifs de recyclage, pression sur les décharges), ce qui laisse entrevoir une croissance organique soutenue.

Au-delà des opportunités que crée le recours accru à des partenaires privés par les clients municipaux, la demande de services par les clients industriels croît à un rythme très supérieur à celui de la richesse nationale. Déjà sous la pression de normes environnementales plus strictes, les clients industriels sont à la recherche de solutions globales à des problèmes de plus en plus complexes, nécessitant des investissements lourds que seuls les grands acteurs peuvent mettre en œuvre. L'offre intégrée de SITA – coordonnée par SITA One et, dans le cadre de grands projets impliquant plusieurs pôles, par Suez Industrial Solutions – peut répondre à ces attentes. Pour enrichir encore notre offre et améliorer notre rentabilité, nous renforçons notre activité de traitement des déchets spéciaux en procédant à des acquisitions sélectives, comme Ensco et Heat aux Etats-Unis en 2001.



ORGANISATION ET CHIFFRES CLES

L'architecture du secteur Communication s'appuie sur deux activités principales :

- **les média**, avec les chaînes de télévision M6 et Paris Première ainsi que l'opérateur de télévision par satellite TPS ;
- **la distribution haut-débit** avec d'un côté les cablo-opérateurs Noos (en France) et Coditel (en Belgique) – qui visent en priorité une clientèle résidentielle – et de l'autre FirstMark Communications France (notamment titulaire d'une licence nationale de boucle locale radio) et Codenet (opérateur d'un réseau de fibre optique), dont l'offre est orientée vers une clientèle professionnelle.

Nous détenons également des participations minoritaires dans plusieurs sociétés du secteur de la communication. Parmi celles-ci, on peut en particulier citer SAGEM, société française diversifiée, fournisseur d'équipements de télécommunications doté d'une branche défense significative. Ces participations incluent également divers investissements réalisés en vue de l'alimentation en contenus des diverses sociétés constituant le pôle (Internet, presse en ligne, etc.).

STRATEGIE

Dans la Communication, l'activité du Groupe se concentre sur la France et la Belgique et sur deux domaines (média télévision et distribution haut-débit). Depuis l'origine, le fil conducteur dans ce secteur a été la création de valeur *via* des investissements rentables dans des activités nouvelles, en règle générale avec des partenaires industriels reconnus (RTL Group dans le cas de M6, TF1 chez TPS par exemple). La stratégie de SUEZ consiste désormais à favoriser au mieux le développement de nos activités existantes sans en élargir le périmètre et sans exclure la réalisation d'actifs.

Données en millions d'euros	Exercice clos le 31.12.2001	Exercice clos le 31.12.2000
Chiffre d'affaires	611,0	593,7
Résultat d'exploitation (Ebitda)	90,2	77,8
Capitaux employés	1 012,2	646,6



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2001

Après le retrait, à la fin du mois de janvier, de notre candidature à l'obtention d'une licence de troisième génération de téléphonie mobile – projet que nous avons jugé incompatible avec nos exigences en terme de rentabilité – le secteur a montré son potentiel de croissance dans un environnement déprimé :

- Janvier : inauguration et lancement commercial par FirstMark Communications France (FMCF) du premier réseau français de boucle locale radio.
- Avril-décembre : M6 lance la télévision réalité (Loft Story, puis Popstars). Le succès de ces émissions entretient la croissance des recettes publicitaires.
- Mai : arrivée de NTL et Morgan Stanley Private Equity aux côtés de SUEZ dans le capital de Noos. France Télécom sort du capital en transférant à Noos la propriété et l'exploitation de ses réseaux câblés.
- Décembre : confirmation de la croissance de M6, qui enregistre en 2001 la plus forte progression d'audience des chaînes françaises, et de Noos, avec 43 000 nouveaux abonnés en un an.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

■ Environnement réglementaire

Les diverses activités du secteur Communication sont soumises à un vaste ensemble de dispositions législatives et réglementaires d'origines communautaire et nationale. On se contentera ici de citer les éléments les plus significatifs :

- Les activités de diffusion télévisuelles sont organisées par la directive européenne dite "télévision sans frontières". Celle-ci contraint les diffuseurs à réserver, par des moyens appropriés, une majorité de leurs programmes à des "œuvres européennes" et fixe par ailleurs un quota de 10 % réservé aux œuvres produites par des producteurs européens indépendants des

diffuseurs. La directive limite également la proportion du temps d'antenne consacrée à la diffusion d'annonces publicitaires. Les Etats membres de l'Union Européenne peuvent renforcer ces critères quand ils transposent en droit national les obligations fixées par la directive.

- En France, la loi du 30 septembre 1986 (modifiée) a créé le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante chargée de la régulation du secteur, et en particulier de l'attribution et du renouvellement des licences nécessaires à l'exploitation des chaînes de télévision (celle de M6 a été renouvelée pour une période de cinq ans en 2001) et des réseaux câblés. Elle a au surplus pris des mesures particulières, comme l'interdiction de la publicité pour certains produits, comme l'alcool et le tabac ; mais elle a aussi imposé un délai d'un an entre la sortie d'un film diffusé dans les salles de cinéma et sa diffusion sur des chaînes payantes (délai porté à deux ans sur des chaînes nationales) ; enfin, la réglementation française a fixé des restrictions sur les niveaux de détention directe ou indirecte par des sociétés étrangères de sociétés titulaires d'une autorisation de diffusion française ; elle a surtout posé comme principe qu'aucune personne physique ou morale ne saurait détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % des droits de vote d'une chaîne de télévision française.
 - Les activités de télécommunications sont soumises aux diverses dispositions encadrant ce secteur, notamment aux autorisations délivrées par l'Autorité de régulation des télécommunications créée par la loi du 26 juillet 1996. FirstMark Communications France est pour sa part titulaire d'une licence nationale de boucle locale radio.
- Le gouvernement français souhaite favoriser le développement de la télévision numérique terrestre. L'objectif majeur recherché est de diversifier l'offre à laquelle ont accès les téléspectateurs français. Une loi a été votée en ce sens en 2000 : ses dispositions sont appliquées progressivement compte tenu de multiples contraintes pratiques. Son lancement opérationnel ne devrait pas intervenir avant 2003.



■ Activités

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires réalisé en 2001 par les trois principales sociétés du secteur Communication (activité à 100 %).

Société	Activité principale	Chiffre d'affaires 2001 en millions d'euros	Variation 2001/2000 en %
M6	télévision	845	13,8
TPS	télévision par satellite	457	18,8
Noos + Coditel	câble	373	17,3

Notes :

- M6 est intégrée proportionnellement

- TPS est mise en équivalence

- La méthode d'intégration de Noos a changé le 1^{er} mai 2001 (intégration proportionnelle)

M6

Au 31 décembre 2001, nous détenons 37,88 % du capital de M6 (Groupe Métropole Télévision), société cotée à la Bourse de Paris. En 2001, M6 a conforté sa place de deuxième chaîne privée française, avec une part d'audience moyenne de 13,5 %, mais de 19,1 % auprès des ménagères de moins de cinquante ans et de 21,3 % sur les 15-34 ans, segment visé en priorité par son offre de programmes. A l'aune de ces trois critères, M6 est la chaîne qui a le plus progressé en 2001 avec une croissance respective de 0,8, 1 et 1,3 points. Sa part de marché exprimée en proportion des revenus publicitaires est passée de 21,4 % en 2000 à 22,9 % en 2001.

M6 a des intérêts dans plusieurs chaînes thématiques (ses filiales TEVA, M6 Music, Fun TV ; TF6 et Série Club qui font l'objet d'un partenariat 50/50 avec TF1 ; et enfin 11 % de Paris Première). Par ailleurs, M6 détient 25 % du capital de TPS et développe des activités diversifiées (Internet, disques, etc.). En 2001, l'activité de diversification a enregistré une très forte croissance (+ 43,3 %) : elle représente aujourd'hui 35 % du chiffre d'affaires total de la chaîne, ce qui lui permet de limiter son exposition aux fluctuations cycliques du marché publicitaire.

TPS

Créée en 1996, TPS est la deuxième plate-forme satellitaire de télévision payante française. A la fin de l'année 2001, TPS diffusait ses programmes à près de 1,1 million d'abonnés. Nous détenons 25 % du capital, soit une quantité identique à celle de notre filiale à 37,88 %, M6. A la fin du mois de décembre 2001, TF1 a annoncé la signature avec France Télévision et France Telecom d'un accord de rachat de leur participation de 25 % : à l'issue de cette transaction, TF1 détiendra ainsi 50 % de TPS. Le capital de TPS sera par conséquent ventilé entre deux groupes d'actionnaires de taille identique et aux pouvoirs partagés.

TPS diffuse l'ensemble de ses programmes en qualité numérique. Elle propose plus de 160 chaînes. TPS a notamment l'exclusivité de la diffusion numérique satellitaire pour les chaînes nationales TF1 et M6.

TPS est par ailleurs éditeur de chaînes cinéma et propriétaire de droits de retransmission dans le football. A cet effet, TPS a passé une série d'accords sur la diffusion payante de leurs films avec plusieurs grands studios américains comme MGM, Paramount et Columbia.



De même, TPS préfinance un certain nombre de films français. En 2001, au-delà de son bouquet de quatre chaînes dédiées au cinéma, TPS a lancé une nouvelle chaîne premium (TPS Star) diffusant en particulier des programmes de cinéma et de football afin de faire concurrence à Canal Plus Numérique.

TPS a enfin développé des services interactifs (météo, PMU, jeux, etc.) afin de fidéliser sa clientèle.

Le développement commercial très rapide de TPS – qui détenait à la fin de l'année 2001 une part de marché nationale d'environ 40 %, contre 60 % pour Canal Satellite – est un bon reflet du potentiel de développement du marché de la télévision payante en France. En effet, à peine un cinquième des foyers français – par ailleurs équipés de la télévision à 96 % – reçoit plus de cinq chaînes, via le câble et le satellite aujourd'hui¹ (et le numérique hertzien demain). Par comparaison, le taux de pénétration des offres élargies dépasse 75 % en Allemagne et aux Etats-Unis et 35 % en Grande-Bretagne. Seuls les pays latins connaissent une situation comparable à la France (18 % en Espagne et 6 % en Italie).

Noos et Coditel

Noos est le premier opérateur de réseaux câblés en France. Sa part de marché estimée à la fin du mois de septembre 2001² était environ de 29 %. Noos occupe une position de leader dans la région parisienne (Noos est en particulier le seul câblo-opérateur de la ville de Paris), au sein de laquelle réside 19 % de la population française et qui contribue à hauteur de 29 % au produit intérieur brut français. Noos offre à la fois des services de télévision payante acheminés par le câble (dont une proportion croissante sous forme numérique) et une offre d'accès illimité à Internet. Depuis novembre 2001, Noos est le seul opérateur du câble à commercialiser une gamme intégrale de services d'accès illimité à Internet.

Au 31 décembre 2001, Noos et NTL France avaient 913 000 clients correspondant à 1,159 million de RGU³ (Revenue generated per unit). Le tableau suivant présente la ventilation de ses clients et RGU en fonction des services offerts à la même date.

Service	RGU
Télévision analogique	238 452
Télévision numérique	323 882
Internet	92 525
Téléphonie	2 212
Total clientèle résidentielle	657 071
Service antenne	465 971
Entreprises	35 591
Total	1 158 633

Note : données pro forma (après la transaction NTL France).

Sur le seul périmètre de Noos, la croissance des RGU a été de près de 16 % en 2001. Les segments télévision numérique et Internet ont été les principaux moteurs de cette croissance, avec des augmentations respectives de 30 et 45 % sur la période.

Le 18 mai 2001, nous avons conclu un accord au terme duquel :

- nous sommes désormais propriétaires des infrastructures, après la fusion de nos activités avec celles du plan câble de France Telecom ;
- nous avons fait entrer des partenaires au sein de la nouvelle entité, dont nous détenons désormais 50,1 % aux côtés de NTL (27 %) et Morgan Stanley Dean Witter Capital Partners IV, LLC (22,9 %).

1. Hors Canal Plus.

2. Source AFORM, données ajustées de la transaction 1 G (part de marché de 2,4 %).

3. Soit la somme des clients de chaque segment (télévision, Internet et téléphonie).

Suite à cette opération, Noos a racheté en novembre 2001 les activités câble de NTL en France (région parisienne et Toulon).

En Belgique, nous détenons une part de marché d'environ 60 % sur le segment de la télévision câblée via notre filiale Coditel (également active au Luxembourg) et au travers des participations détenues par Electrabel dans 17 sociétés intercommunales.

Autres participations

Nous détenons également des participations significatives dans les sociétés suivantes :

- Paris Première, chaîne de télévision thématique diffusée sur le câble et par voie satellitaire ;
- Codenet, opérateur de services télécoms pour les entreprises, actif en Belgique et au Luxembourg ;
- une activité de services de communication (voix, données) longue distance pour les entreprises en Belgique assurée par une joint venture paritaire entre Coditel et MCI World Com ;
- une activité de services télécoms aux entreprises, avec FirstMark Communications France (FMCf). Cet opérateur est titulaire de l'une des deux licences nationales attribuées par l'Autorité de régulation des télécommunications en 2000 et déploie un réseau DSL. La société propose aux entreprises un accès à haut-débit modulable et déploie rapidement son réseau. Au mois de mai 2001, nous avons porté notre participation au capital de FMCf à 19 % et parallèlement souscrit à des obligations remboursables en actions ou en numéraire en 2004. En cas de remboursement intégral en actions, nous détiendrions, directement ou indirectement, la majorité du capital de FMCf ;
- une participation de 22 % dans COFICEM, holding détenant 38 % du capital de SAGEM. Société cotée à la Bourse de Paris, SAGEM est active dans les secteurs des télécommunications (fabrication d'équipements) et de la défense ;
- en 2001, nous avons acquis 18 % d'Europatweb, incubateur Internet créé par groupe Arnault, pour la somme de 132 millions d'euros ;
- Suez Nov Invest, dotée de 202,7 millions d'euros de fonds propres, a pour vocation de faciliter la diffusion de technologies industrielles innovantes au sein des métiers du Groupe.

La société a une activité de prise de participations minoritaires dans le capital de jeunes entreprises porteuses de projets technologiquement innovants et susceptibles de nouer des partenariats durables avec des sociétés du Groupe, aux différents stades de la chaîne de valeur, dans chaque métier. Elle est présente principalement sur les marchés européens et nord-américains.

Suez Nov Invest poursuit un double objectif de développement industriel et de rentabilité des capitaux investis. Les participations ont vocation à être valorisées soit par rachat par d'autres sociétés au sein du Groupe, soit par cession externe. Le portefeuille investi s'élève au 31 décembre 2001 à environ 15 millions d'euros, essentiellement dans le secteur de la Communication.

En 2002, Suez Nov Invest concentrera son développement sur les énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque...), la production distribuée (pile à combustible...), les procédés innovants de traitement des eaux et des boues, l'élimination des déchets toxiques ainsi que sur l'élaboration de nouvelles offres multi-services aux clients industriels et aux collectivités.

MARCHES ET CONCURRENCE

Nous sommes présents sur quatre marchés pertinents :

- la télévision analogique en France : sur ce marché, le principal concurrent de M6 est la chaîne privée TF1, leader du marché. En 2001, la position relative de M6 s'est améliorée ;
- la télévision payante : nous sommes leader en France et en Belgique dans le câble, et numéro deux derrière Canal Satellite dans le domaine de la diffusion satellitaire ;
- le marché des opérateurs de télécommunication pour les entreprises : ce marché traverse actuellement une période de forte restructuration, marquée par la disparition de certains opérateurs alternatifs de petite taille et les difficultés persistantes rencontrées par d'autres. La tendance générale est à la consolidation du secteur ;
- et enfin, l'accès à Internet : le principal concurrent du câble dans ce domaine est l'ADSL.

De façon générale, la concurrence dans le secteur de la communication est intense. Malgré cela, nos positions se sont bien tenues dans un marché affecté par une forte volatilité.



FORTIS

Active dans les domaines de l'assurance, de la banque, des placements, de la bancassurance et cotée aux Bourses d'Amsterdam, de Bruxelles et de Luxembourg, Fortis compte près de 70 000 collaborateurs et figure parmi les vingt premières institutions financières européennes en terme de capitalisation boursière. Sur son marché domestique, le Benelux, Fortis est l'un des principaux prestataires de services financiers intégrés pour les particuliers, les entreprises, les investisseurs institutionnels et le secteur public. Les activités d'assurance représentent près de la moitié des résultats opérationnels 2001 du Groupe, l'autre moitié étant constituée des activités de banque et d'asset management. En 2001, Fortis a continué à développer ses activités d'assurances. Elle a ainsi acquis Core Inc., société active aux Etats-Unis dans le domaine de la gestion des absences et de réassurance en matière d'invalidité et y a également renforcé ses activités de niche en acquérant les assurances dentaires de Protective Life. Le partenariat conclu avec le groupe China Insurance a par ailleurs permis à Fortis d'entrer sur le marché chinois de l'assurance vie. Le groupe a également poursuivi sa stratégie de recentrage des activités d'assurances en cédant Fortis Financial Group et Fortis Advisers Inc. à The Hartford et en se désengageant de l'Australie par la cession de Fortis Australia à CGNU. Dans le secteur bancaire, Fortis a racheté les activités françaises de Lombard North Central, filiale de leasing de Natwest – Royal Bank of Scotland.

Suite aux opérations de restructuration internes à Fortis et à ses deux holdings Fortis B et Fortis NL (Benelux) décidées par les Assemblées Générales du 14 décembre 2001, la participation directe de SUEZ, qui était jusque-là actionnaire de Fortis B (19,6 %), qui elle-même détenait 56,94 % de Fortis, a été ramenée à 11,16 % puis à 10,55 % après des opérations de cession intervenues en décembre 2001. Cette participation, évaluée à près de 4 milliards d'euros, fait partie des actifs non-stratégiques que le Groupe peut mobiliser dans le cadre du développement de ses métiers mondiaux.

Ces actifs font l'objet d'une gestion financière dynamique qui s'est traduite par l'émission en juillet 2000 d'un emprunt obligataire échangeable en titres Fortis pour un montant de 975 millions d'euros, dont le coupon et le rendement à l'échéance sont de 2,875 %. Si ces obligations étaient converties en totalité, la participation du Groupe serait ramenée à 8,4 %.

SI FINANCE

SI Finance poursuit le désinvestissement du portefeuille des investissements directs de SUEZ. Les cessions de 2001 se sont élevées à 145 millions d'euros, avec un résultat équilibré entre les plus-values et les revenus en face des provisions. La réalisation quasi complète de ces actifs devrait se terminer en 2003. L'ancienne équipe de gestion de cette activité opère désormais de manière indépendante sous le nom d'Astorg, et gère des Fonds de private equity levés auprès de grandes institutions financières internationales, la part de SUEZ y étant très minoritaire.



GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du prix des matières premières ou du cours de certains titres cotés. A l'exception des stratégies de trading sur les matières premières et de certaines opérations ponctuelles, ces instruments sont utilisés à des fins de couverture d'actifs, de passifs, ou de cash flux.

■ Matières premières

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé aux variations des cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité. La liquidité croissante de ces marchés permet au Groupe d'engager des opérations de couverture de ces risques en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges issues des contrats de vente.

Par ailleurs, dans le pôle Energie, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières à des fins d'optimisation des prix offerts à sa clientèle ou dans le cadre de prises de positions pour compte propre.

■ Risques/Instruments sur titres de sociétés cotées

Le Groupe détient un portefeuille de titres non consolidés dont la valeur de marché est dépendante des cours de Bourse et qui peuvent éventuellement faire l'objet de provisions si leur valeur estimative devient inférieure à leur valeur comptable.



Le Groupe n'a pas pour politique de recourir à des couvertures pour limiter le risque économique résultant des fluctuations des cours de Bourse des actifs cotés qu'il détient. Certaines lignes ont été utilisées pour vendre de la volatilité sous forme de vente d'options d'achat, en servant de support à des émissions d'obligations échangeables.

Le Groupe a occasionnellement utilisé, en complément d'opérations d'achats ou de ventes simples, des techniques d'"equity swap" ou de "tunnels", sans modifier significativement l'exposition au risque de marché.

■ Risques/Instruments de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Il couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou en utilisant des contrats à terme fermes de devises. L'objectif est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus. Le Groupe couvre également les cash-flows afférents aux investissements et désinvestissements prévus en utilisant des contrats de change fermes ou optionnels.

En matière d'investissements dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, le Groupe couvre, lorsque c'est possible, son exposition en ayant recours à un financement dans la même devise. Pour les investissements dans les pays émergents, l'exposition au risque de change peut être réduite par (a) des mécanismes d'ajustement contractuels des tarifs, (b) la dénomination des contrats en devises, (c) l'accroissement de la part de coûts et de dépenses engagés dans la devise locale. Dans certains cas, des instruments financiers comme des "swaps" de devises, des tunnels ou des contrats à terme fermes peuvent aussi être utilisés.

■ Risques/Instruments de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, le Groupe a recours à des instruments de couverture (Swaps de taux d'intérêts, FRA, Caps, Floors) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

■ Risques/Instruments de liquidité

Les principales facilités de crédit de SUEZ contiennent des covenants juridiques (clauses de changement de contrôle, défaut croisé, illégalité...) conformes aux pratiques de marché ainsi que le respect de ratios financiers (Dette/Ebitda, Net gearing, Ebitda/Frais Financiers Nets...) compatibles avec le développement du Groupe. Ces clauses ne sont pas susceptibles d'affecter de manière matérielle la liquidité du Groupe. Ces facilités font parfois référence aux notes attribuées par des agences de notation, mais exclusivement dans la fixation des marges de crédit applicables.

Des financements sans recours ou à recours limité sur des entités appartenant à SUEZ sont notamment mis en place dans le cadre de financements de projets pour lesquels le Groupe souhaite partager avec certains bailleurs de fonds les risques spécifiques d'un projet. Ces financements entrent dans le périmètre de consolidation. Ils s'élevaient à 4,2 milliards d'euros à la fin de l'exercice et portaient pour l'essentiel sur des projets dans les secteurs de l'Énergie et de l'Eau, situés en Amérique du Nord et du Sud.

La capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers est assurée par les trésoreries centrales de chacun des pôles du Groupe et la cohérence d'ensemble est supervisée par le siège. La liquidité repose sur le maintien de disponibilités, la capacité de tirage de facilités de crédit ou l'émission de billets de trésorerie. Le Groupe procède par ailleurs à des émissions obligataires de manière à assurer un

niveau satisfaisant de capitaux permanents.

Le Groupe n'a pas pour politique de constituer des dépôts de liquidités, ou de nantir des valeurs mobilières de placement ou des instruments financiers donnant accès à son capital ou celui de ses filiales, en garantie d'engagements financiers.

Le Groupe dispose de plusieurs programmes de billets de trésorerie sur ses principales zones d'activités (France, Etats-Unis, Belgique et Royaume-Uni) pour un total d'environ 4,2 milliards d'euros. Ces programmes sont utilisés de manière conjoncturelle ou structurelle et constituent des sources de financement attractives pour les besoins à court terme de SUEZ et de ses filiales. Des facilités bancaires confirmées sont affectées à ces programmes et sont destinées à garantir la liquidité des avoirs des porteurs de ces billets de trésorerie.

■ Risques de contrepartie

Les excédents de Trésorerie sont placés et les instruments financiers sont traités avec des Banques Internationales de premier plan. Les contreparties du Groupe sont très diversifiées. Elles sont sélectionnées en fonction de la notation attribuée par les agences de rating et de la connaissance qu'en a le Groupe.

En matière de trading sur matières premières, les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est, le cas échéant, limité par l'obtention de lettres de crédit ou de garanties.

RISQUES JURIDIQUES

■ Réglementation

Dans ses différents secteurs d'activité, SUEZ est soumis aux réglementations locales, spécialement en matière de protection de la santé, de normes de sécurité et de respect de l'environnement pour l'Energie, l'Eau, la Propreté et en matière de contenu des programmes pour la Communication. En ce qui concerne les coûts futurs à prendre en compte en matière environnementale du fait de l'évolution des législations, se reporter au dernier paragraphe de la note 21 aux comptes consolidés (p. 139). Pour plus de détails sur les risques environnementaux, se reporter à la section Stratégie, Description des activités, pour l'Energie (p. 47), pour l'Eau (p. 57) et pour la Propreté (p. 60).

■ Actifs non-détenus

En France, les actifs nécessaires au fonctionnement des services publics gérés par des entreprises privées délégataires appartiennent dans tous les cas à l'autorité délégitime, même s'ils sont financés par le délégataire. Ces actifs sont inscrits au bilan, sur une ligne spécifique "Immobilisations corporelles - Domaine concédé".

■ Dispositions fiscales particulières

En France, les entreprises délégataires de services publics sont autorisées à prélever sur les bénéfices en franchise d'impôt des amortissements dits "de caducité". Ces amortissements ont pour objet de permettre à ces entreprises la reconstitution des capitaux nécessaires au financement des investissements qu'elles ont réalisés en vue d'assurer l'exploitation d'un service public.

■ Litiges

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges avec des clients, dans le cours normal de ses activités, ou avec l'administration fiscale de certains pays. A noter que les services de l'Inspection Spéciale des Impôts belge réclament à Tractebel un montant de 157 millions d'euros et ont fait connaître leur intention de réclamer un montant complémentaire de 31 millions d'euros concernant ses investissements passés au Kazakhstan. Tractebel a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société estime, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

Par ailleurs, des garanties ont pu être consenties lors de cessions et ces garanties faire l'objet d'appels de la part des acheteurs. Le Groupe estime certaines de ces demandes infondées, et tous les moyens légaux sont utilisés pour s'y opposer.

Aucun de ces contentieux, procès, réclamations ou appels en garantie, en soi ou collectivement, n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

ASSURANCES

Pour se protéger, SUEZ recourt à des techniques élaborées de transferts de risques auprès des assureurs et des réassureurs implantés dans le monde entier.

L'architecture générale de ses protections est elle-même organisée autour :

- de la notion de pôle d'activités de façon à pouvoir appréhender des familles de risques par nature homogène pour ce qui concerne ceux dont la fréquence est importante mais l'intensité relativement faible ;
- de schémas de protection transversaux pour ce qui concerne les risques d'intensité à faible probabilité d'occurrence mais dont l'impact peut être significatif, de façon à rendre à la fois homogène le niveau de ses protections et sécuriser les aspects essentiels au fonctionnement du Groupe.

Plus précisément, le Groupe dispose d'un programme de responsabilité civile dont l'étendue territoriale est le monde entier et la capacité comparable avec des entreprises de même taille. L'objectif est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile susceptible d'être encourue par les entités opérationnelles du fait de leurs activités, à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. Si la capacité du programme a pu être maintenue à son niveau, les événements du 11 septembre 2001 ont amené les assureurs à restreindre la nature des garanties notamment en matière de terrorisme.

Le Groupe possède et exploite des centrales nucléaires en Belgique pour la production d'énergie électrique. La responsabilité qui découle de cette activité fait l'objet d'une couverture d'assurance spécifique clairement définie par la loi belge et les conventions internationales. Le programme en place est conforme à ces obligations.

Les actifs du Groupe sont protégés par des polices d'assurance de dommages aux biens dont certaines sont étendues aux pertes d'exploitation consécutives et/ou aux frais supplémentaires lorsque la nature des risques encourus le justifie. Les limitations contractuelles d'indemnité que comportent ces polices sont en principe calquées sur des estimations préalables ou sur les SMP (Sinistres Maximum Possible).

Le retournement de marché consécutif aux événements du 11 septembre a rendu particulièrement difficile voire impossible, l'acquisition de couvertures "terrorisme" dans certains pays. La création récente de pools de co-réassurance tels que le GAREAT en France et POOL RE au Royaume-Uni, apporte une solution partielle en attendant que le marché traditionnel retrouve ses capacités. Les niveaux de rétention sont différenciés selon les types de risques couverts et les pratiques du marché mais sont

déterminés de façon à les rendre compatibles avec la capacité des entités concernées pour les financer.

Dans les autres domaines, tels que l'automobile et les accidents du travail, le Groupe se conforme aux obligations d'assurance qui découlent de la législation locale propre au pays dans lequel la filiale est implantée.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

■ Implantations dans les pays émergents

Nous prévoyons que la part de notre chiffre d'affaires sur les marchés émergents, qui représentait en 2001 environ 13 % de notre chiffre d'affaires total, continuera à s'accroître. Nos activités sur les pays émergents comportent un certain nombre de risques potentiels, en particulier une volatilité du PIB, une instabilité économique et gouvernementale, des modifications dans la réglementation, la nationalisation ou l'expropriation de biens privés, des difficultés de recouvrement, des troubles sociaux, d'importantes fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la perception d'impôts ou prélèvements assimilés de la part des gouvernements étrangers ou des autorités locales, des mesures de contrôle des changes et autres interventions ou restrictions défavorables imposées par des gouvernements étrangers.

Le Groupe détermine ses choix d'implantation dans les pays émergents dans le cadre d'une stratégie sélective, en intégrant un certain nombre de mesures de protection expliquées au chapitre I supra et en adressant ces risques dans la rédaction des contrats majeurs à long terme.

Le contexte spécifique des récents événements intervenus en Argentine est commenté en note 24.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Suez

ENERGIE

→ → → →



Tractebel

(98,8%)

EAU

→ → → →



 **ONDEO**

(100%)

PROPRETE

→ → → →



 **SITA**

(100%)

COMMUNICATION

- **Média TV** : M6 (37,88%) • Paris Première (93,38%) • TPS (34,41%)
- **Distribution haut-débit** : Noos (50,1%) • Coditel (79,1%)
 - FirstMark Communications France (19%) • Codenet (99,5%)
- **Suez Nov Invest** : (100%)
- **Coficem - Sagem** : (22,86%)

- **Tractebel Electricity & Gas Europe** : Electrabel (43,2 %)
 - Dunamenti (Hongrie - 32,32 %) • Rosen (Italie - 42,98 %)
 - Electrabel Nederland NV (Pays-Bas - 43,2 %)
 - Energie du Rhône (France - 21,17 %) • Polaniec (Pologne - 24,7 % Tractebel) • Distrigaz (46,28 %) • Fluxys (46,28 %)
- **Tractebel Electricity & Gas International** : Tractebel USA Inc. (USA - 98,82 %) • Trigen (USA - 98,82 %) • Tractebel LNG NA (USA - 98,82 %) • Tractebel LNG Ltd (Royaume-Uni - 98,82 %)
 - Gerasul (Brésil - 74,63 %) • Cogeneration Public Company (Thaïlande - 96,87 %) • Tractebel Andino (Chili - 98,82 %)
 - Hanjin City Gas (Corée du Sud - 74,11 %)
- **Tractebel Industrial Installations & Maintenance (98,82 %)** : Fabricom • Ineo • Endel • GTI
- **Tractebel Energy Related Services (98,82 %)** : Elyo • Axima Winterthur
- **Tractebel Engineering (98,82 %)**

TRACTEBEL INDUSTRIAL SOLUTIONS

- **Ondeo Services** : Northumbrian (UK - 82,50 %) • United Water (USA - 100 %) • Lyonnaise des Eaux France (100 %) • Agbar (Espagne - 25,47 %) • Aguas Argentinas (Argentine - 46,30 %)
 - Lydec (Maroc - 60 %) • Aguas Andinas (Chili - 29,64 %)
 - SAAM (Macao - 25,52 %)
- **Ondeo Nalco (100 %)**
- **Ondeo Degrémont (100 %)**

ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS

- **Collecte et traitement (déchets banals)** : SITA France (99,90 %)
 - SITA UK (100 %) • SITA Holding Deutschland (100 %)
 - SITA Nederland (100 %) • Watco (Belgique - 100 %)
 - SITA Sverige (Suède - 91 %) • SITA Finland (100 %)
 - CESPAs (Espagne - 50/50 avec Agbar) • VEGA (Brésil - 100 %)
 - CLIBA (Argentine - 45 %) • Swire-SITA (Hong Kong 50 %)
 - SITA Australia (100 %)
- **Déchets industriels spéciaux** : Teris (50 %)
 - Teris LLC (USA - 50 %) • Scori (40,48 %)

SITA ONE

veez
INDUSTRIAL
SOLUTIONS

AUTRES PARTICIPATIONS

- Fortis (10,6 %)
- SI Finance (100 %)

RAPPORT DE GESTION

- 78 Evolution du chiffre d'affaires
- 78 Evolution des métiers du Groupe
- 80 Ventilation géographique de l'activité
- 81 Indicateur de résultat par métier
- 82 Autres éléments du compte de résultat
- 83 Rentabilité des capitaux employés
- 84 Financement
- 85 Politique de financement et endettement au 31 décembre 2001
- 86 Autres postes du bilan
- 87 Comptes sociaux
- 87 Perspectives



RAPPORT DE GESTION

Au cours d'une année 2001 marquée par des événements graves, SUEZ a montré la pertinence de son modèle industriel :

- tous les métiers du Groupe ont été en croissance, avec une bonne croissance organique ;
- les trois métiers mondiaux ont enregistré de bonnes progressions de leur activité et de leurs performances ;
- la structure financière est solide et stable. S'y ajoutent des actifs non stratégiques à céder représentant une valeur de marché de EUR 8,3 milliards.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'EUR	Décembre 2001	Décembre 2000	Variation en %	Variation	Dont effets de périmètre	et effets de change
Energie	26 373,9	19 585,8	34,7 %	6 788,1	2 103,3	(163,8)
Eau	10 087,7	9 357,7	7,8 %	730,0	349,8	(8,1)
Propreté	5 286,6	5 028,1	5,1 %	258,5	9,1	(69,7)
Communication	611,0	593,7	2,9 %	17,3	(75,6)	-
Autres	-	51,7	-	(51,7)	(51,7)	-
TOTAL GROUPE	42 359,2	34 617,0	22,4 %	7 742,2	2 334,9	(241,6)

Le chiffre d'affaires total du Groupe en 2001 s'élève à EUR 42,4 milliards, en progression de 22,4 % par rapport à 2000, soit + 13,4 % hors négoce.

Cette forte progression démontre la capacité de SUEZ à générer une croissance forte et récurrente malgré les aléas conjoncturels. Les ressorts de croissance qui sous-tendent les activités du Groupe restent en effet intacts : croissance démographique, défis environnementaux, recours à la gestion déléguée, outsourcing industriel, dérégulation. Elle souligne également la capacité du Groupe à exploiter ses positions dans ses trois métiers mondiaux non seulement à l'international mais aussi sur ses marchés domestiques.

- Croissance organique : hors effets de change et de périmètre, la croissance organique s'élève à + 7,1 % hors négoce. La croissance est largement supérieure au taux de croissance des économies des pays dans lesquels SUEZ est présent, confirmant le caractère structurellement porteur des secteurs dans lesquels le Groupe se développe.
- Croissance externe : elle contribue pour + 6,7 points à la croissance globale. Les effets de périmètre (EUR 2 334,9 millions) correspondent aux récentes acquisitions du Groupe, principalement dans l'Energie avec Electrabel Nederland NV (ex-EPON, Pays-Bas), Energie Saarlorlux (Allemagne), Tractebel LNG North America (ex-Cabot LNG, Etats-Unis), les filiales de Sithe Energie (Thaïlande) et l'entrée dans Groupe Fabricom de Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra) et GTI, dans la

Propreté avec SITA Australia et SITA Sverige (Suède) et dans le conditionnement avec le rachat par Ondeo Nalco de la part d'Exxon dans ONES (ex-NEEC).

Internationalisation : le chiffre d'affaires réalisé hors France et Belgique (soit EUR 23,1 milliards) progresse de 37,7 % (20,7 % hors négoce). Il représente 54,6 % du total, contre 48,5 % au 31 décembre 2000.

EVOLUTION DES METIERS DU GROUPE

Energie (Tractebel) : + 34,7 %

Au total, l'activité Energie progresse de 34,7 %, dont + 8,5 % de croissance organique (hors négoce), malgré la décroissance du prix du gaz sur le quatrième trimestre.

Les activités de Tractebel Electricity & Gas Europe progressent de 41,6 % et de + 8,5 % si l'on exclut les effets de change, de périmètre et le négoce.

- Dans l'Electricité, l'activité est globalement stable. La dérégulation en Europe conduit à des transferts de chiffres d'affaires entre distribution publique et ventes aux clients industriels directs. Les effets des décisions de baisses tarifaires pour la distribution publique sont compensés par la répercussion de la variation des prix des combustibles sur les tarifs.

- Dans le Gaz, l'activité augmente de EUR 706 millions, avec une augmentation moyenne des prix de 27 % et une stabilité des volumes vendus.
- Le niveau des activités de négoce (+ EUR 3 188 millions) confirme le rôle majeur d'Electrabel dans cette activité en Europe et s'inscrit dans le cadre de l'offre énergétique globale du Groupe.

La croissance de Tractebel Electricity & Gas International s'établit à 42 %, grâce à :

- une croissance organique de + 16,7 %, qui s'explique par les très bonnes performances des implantations internationales de Tractebel, notamment en Amérique latine (Gerasul au Brésil, + EUR 261 millions) et en Asie (Hanjin City Gas en Corée, + EUR 53 millions) ;

- l'entrée en périmètre de Tractebel LNG (+ EUR 555 millions, consolidé à partir du 1^{er} octobre 2000) et des filiales de Sithe Energie en Thaïlande (+ EUR 349 millions, consolidées à partir du 1^{er} novembre 2000).

La progression des Services Energétiques et Industriels de + 21,9 % est due notamment à la forte croissance organique d'Elyo (+ EUR 236 millions), tant aux Etats-Unis qu'en Europe, et dans une moindre mesure, de Groupe Fabricom (+ EUR 94 millions). La croissance organique s'établit ainsi à 5,6 %. Les effets de périmètre s'élèvent à EUR 1 115,7 millions et concernent essentiellement Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra, EUR 482 millions sur cinq mois) et GTI (EUR 386 millions sur quatre mois).

En millions d'EUR	31.12.2001	31.12.2000	Variation brute en %
Tractebel Electricity & Gas Europe	14 423,9	10 183,5	41,6 %
Tractebel Electricity & Gas International	3 469,0	2 442,2	42,0 %
Services Energétiques et Industriels	8 481,0	6 960,1	21,9 %
TOTAL	26 373,9	19 585,8	34,7 %

Eau (Ondeo) : + 7,8 %

Au total, l'activité Eau progresse de + 7,8 %, dont + 4,1 % de croissance organique.

La Gestion de l'Eau (Ondeo Services) progresse de 6,3 %.

- A l'International, le chiffre d'affaires est en hausse de 7,4 % dont + 5,7 % de croissance organique. Les performances sont particulièrement bonnes en Espagne et en Amérique latine (mises en service d'usines d'assainissement au Chili et en Colombie).
- En France, dans un contexte de légère progression des volumes, la croissance organique s'établit à + 4,4 %, en raison notamment du développement des activités assainissement mais aussi de la progression des prestations de services auprès des industriels.

Le Conditionnement (Ondeo Nalco), essentiellement dirigé vers les clients industriels, progresse de 12 %. Malgré le ralentissement économique aux USA, la croissance organique s'élève à + 2 %. Elle a été particulièrement soutenue dans la division "services aux industries énergétiques" (pétrolières et pétrochimiques) dans laquelle Ondeo Nalco a renforcé ses positions de leader avec l'acquisition en juin 2001 du solde du capital de ONES (traitement de l'eau et des procédés chimiques de l'industrie pétrolière). L'Ingénierie (Ondeo Degrémont) enregistre une croissance de + 5,3 % due pour l'essentiel à la croissance du marché municipal en Europe. L'exercice 2001 a été marqué par un niveau élevé des commandes (EUR 968 millions, + 31 %) qui génèreront une importante progression du chiffre d'affaires en 2002.

En millions d'EUR	31.12.2001	31.12.2000	Variation brute en %
Ondeo Services	6 230,6	5 863,3	6,3 %
• dont International	3 932,1	3 660,6	7,4 %
• dont France	2 298,5	2 202,7	4,3 %
Ondeo Nalco	2 946,1	2 629,3	12,0 %
Ondeo Degrémont et divers	911,0	865,1	5,3 %
TOTAL	10 087,7	9 357,7	7,8 %

Propreté (SITA) : + 5,1 %

Hors effets de change et de périmètre, le chiffre d'affaires de la Propreté progresse de 6,3 %. Les performances sont particulièrement bonnes en Espagne et Hollande. En France et en Belgique, la croissance organique s'établit à 5,5 % hors effet de périmètre.

Les entrées en périmètre correspondent principalement aux acquisitions en Australie et en Scandinavie, compensées par le passage en mise en équivalence du groupe français SEN (Société Européenne de Nettoyage).

En millions d'EUR	31.12.2001	31.12.2000	Variation brute en %
France – Belgique	2 016,0	2 013,7	0,1 %*
Reste de l'Europe	2 767,2	2 576,9	7,4 %
Reste du Monde	503,4	437,5	15,1 %
TOTAL	5 286,6	5 028,1	5,1 %

* Hors effet de périmètre, la croissance organique s'établit à 5,5 %

Communication

A périmètre constant, le chiffre d'affaires consolidé du secteur Communication est en progression de 15,6 %¹. Le chiffre d'affaires à 100 % des filiales atteint quant à lui EUR 1 676 millions en progression de 16 % :

- les activités câble (Noos, Coditel) croissent de 17,3 %, grâce à l'offre TV/Internet ;

- la progression de M6 (+ 13,8 %) est liée aux recettes nettes publicitaires (+ 2,6 %) et aux diversifications (+ 43,3 %) ;
- le chiffre d'affaires de TPS progresse de 18,8 % avec l'augmentation du nombre des abonnés.

■ Activité à 100 % des filiales de la Communication

En millions d'EUR	31.12.2001	31.12.2000	Variation brute en %
NOOS ¹ , Coditel	373,4	318,2	17,3 %
M6 ²	845,3	742,5	13,8 %
TPS ³	457,3	384,8	18,8 %
TOTAL	1 676,0	1 445,5	15,9 %

1. La méthode d'intégration de NOOS a changé le 1^{er} mai 2001 (intégration globale à intégration proportionnelle à 50 %).

2. M6 est en intégration proportionnelle.

3. TPS est mis en équivalence.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITE

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international croît dans l'ensemble du Groupe. Elle s'établit à 54,6 % en 2001, contre 48,5 % en 2000.

En millions d'EUR	2001			2000		
	France	Belgique	International	France	Belgique	International
Energie	4 265,5	9 724,6	12 383,8	4 057,0	8 601,3	6 927,5
Eau	2 611,0	40,5	7 436,2	2 524,1	47,7	6 785,9
Propreté	1 600,9	380,7	3 305,0	1 555,2	398,8	3 074,1
Communication	508,3	91,7	11,0	504,3	81,5	7,9
Autres				47,8	1,9	2,0
TOTAL GROUPE	8 985,7	10 237,5	23 136,0	8 688,4	9 131,2	16 797,4

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

En millions d'EUR, sauf %	2001	2000	Variation en %
France	8 985,7	8 688,4	+ 3,4 %
Belgique	10 237,5	9 131,2	+ 12,1 %
Union Européenne	12 122,6	7 777,2	+ 55,9 %
Autres pays d'Europe	910,9	620,5	+ 46,8 %
Amérique du Nord	4 301,7	3 400,8	+ 26,5 %
Amérique du Sud	3 055,5	2 752,4	+ 11,0 %
Asie et Océanie	2 093,1	1 623,1	+ 29,0 %
Afrique	652,2	623,4	+ 4,6 %
SOUS-TOTAL INTERNATIONAL	23 136,0	16 797,4	+ 37,7 %
TOTAL	42 359,2	34 617,0	+ 22,4 %

Les principales variations de périmètre sont :

- Union Européenne : Energie Saarlortlux, Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra), SITA Sverige, GTI et Electrabel Nederland NV.
- Amérique du Nord : Tractebel LNG et ONES.
- Asie - Océanie : Sithe Energie.

La forte augmentation du chiffre d'affaires sur l'Union Européenne s'explique principalement par la progression des activités de négoce d'énergie au Royaume-Uni.

Les effets de change sont peu significatifs (impact négatif de EUR 242 millions, essentiellement sur le Brésil).

INDICATEUR DE RESULTAT PAR METIER

■ Résultat brut d'exploitation (Ebitda) :

En millions d'EUR, sauf %	Montant	2001 % du chiffre d'affaires ⁴	2000	% de variation
Energie	4 331,0	19,1 %	3 958,0	9,4 %
Eau	2 290,6	22,7 %	2 133,0	7,4 %
Propreté	833,3	15,8 %	813,6	2,4 %
TOTAL DES METIERS MONDIAUX	7 454,9	19,6 %	6 904,6	8,0 %
Communication	90,2	14,8 %	77,8	16,0 %
Autres	192,8	ns	432,3	ns
TOTAL GROUPE	7 737,9	20,0 %	7 414,7	4,4 %

4. Hors trading

Les métiers mondiaux représentent 96 % du total (contre 93 % en 2000) et progressent de 8 %, malgré un effet de change défavorable de près de 2 points.

La progression de Tractebel est tirée par les activités d'électricité et gaz à l'international, mais reste satisfaisante pour les activités gaz et électricité au Benelux (+ 4,5 % à périmètre et change constants), compte tenu des baisses tarifaires sur le secteur régulé de l'électricité.

La croissance organique du secteur dépasse 6 %.

La croissance de Ondeo est essentiellement organique (les effets de change et de périmètre se compensent), elle provient pour l'essentiel de Ondeo Services à l'international. La croissance de Ondeo Nalco (environ 4 %) doit être soulignée compte tenu de l'environnement économique difficile constaté aux Etats-Unis au second semestre 2001.

SITA fait face à la baisse des prix de mise en décharge au Royaume-Uni, et à la baisse des prix du papier qui affecte principalement l'Allemagne et plus marginalement la France et la Belgique (en moyenne, le prix du papier dans ces 3 pays a connu une baisse de près de 50 % entre 2000 et 2001).

AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Les achats et variations de stocks (EUR 15,7 milliards en 2001) augmentent de plus de 50 % essentiellement en raison du volume des achats de combustibles effectués dans le cadre des activités de négoce.

Le résultat d'exploitation, en hausse de 7,6 %, ressort à EUR 4,06 milliards et représente 10,6 % du chiffre d'affaires hors activités de négoce, pourcentage relativement stable par rapport à celui observé sur l'exercice 2000.

Le résultat financier s'élève à EUR - 1,26 milliard, contre EUR - 0,97 milliard en 2000. Cette évolution résulte principalement de l'effet *pro rata temporis* des acquisitions du second semestre 2000 sur la structure de l'endettement du Groupe, effet partiellement compensé par la baisse des taux d'intérêt.

Au total, le résultat courant des sociétés intégrées reste stable à EUR 2,8 milliards, et représente 7,3 % du chiffre d'affaires hors négoce. Les principaux éléments concourant à un léger tassement de cette marge sur chiffre d'affaires sont : les difficultés de SITA au Royaume-Uni et en Allemagne (voir le commentaire du résultat brut d'exploitation ci-dessus), l'augmentation des frais financiers (effet en année pleine du financement des acquisitions de l'année 2000, dans l'Energie notamment) et la moindre contribution de SI Finances (dont l'activité de capital investissement a été freinée par la mauvaise tenue des marchés financiers).

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 826,2 millions, contre EUR 568,7 millions en 2000. Il ressort à EUR 895 millions contre EUR 510 millions pour 2000, en net part du Groupe.

Ce résultat part du Groupe intègre des plus values nettes sur cessions (EUR 1 524 millions en part du Groupe après impôt), qui comportent notamment la cession de titres Vinci (EUR 298 millions), TotalFinaElf (EUR 163 millions) et Fortis (EUR 100 millions), ainsi que l'effet du gain d'intérêt Noos (EUR 310,3 millions), de la plus value

d'échange SES (EUR 136,1 millions) et d'une plus-value nette de conversion d'ORA AXA (EUR 256 millions).

Les charges exceptionnelles nettes, en part Groupe, s'élèvent à EUR 629 millions. Elles intègrent les restructurations (EUR 147 millions) notamment le plan engagé par Electrabel (soit EUR 44 millions en part Groupe) et les efforts de rationalisation de la "supply chain" et les coûts d'intégration chez Ondeo Nalco (EUR 91 millions). Elles comprennent également les dépréciations d'actifs à long terme (EUR 296 millions), essentiellement sur le portefeuille, certains actifs de communication (Europ@web notamment) et certains écarts d'acquisition notamment sur la propreté au Royaume-Uni. Elles incluent enfin les pertes de change sur l'Argentine (EUR 80 millions en part du Groupe après reprise de provisions pays émergents de EUR 118 millions).

La charge d'impôt sur les bénéficiaires, composée pour l'essentiel d'impôts exigibles, s'élève à EUR 722 millions. Le taux effectif d'impôt est légèrement inférieur à 20 % et demeure peu élevé, en raison de la non taxation ou de la taxation à taux réduit des plus-values long terme.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à EUR 334 millions contre EUR 511 millions en 2000. Cette diminution provient de la déconsolidation de Vinci au 1^{er} mai 2001 et de la baisse de la contribution de Fortis (sous l'effet combiné d'une baisse du résultat de Fortis et d'une diminution du pourcentage de détention).

Le résultat net total ressort à EUR 2 821 millions. La part des intérêts minoritaires s'élève à EUR 735 millions (contre EUR 936 millions en 2000) et concerne, pour l'essentiel, Electrabel et les filiales sud-américaines du Groupe.

Le résultat net part du Groupe de EUR 2 086,7 millions est en progression de 8,7 % par rapport à 2000. Cette progression résulte pour l'essentiel de la performance opérationnelle des 3 métiers mondiaux (Energie, Eau, Propreté) dont le résultat net courant, part du Groupe, atteint EUR 1 154 millions (soit + 12,5 % par rapport à 2000), de la contribution positive de la Communication au résultat net part du Groupe (EUR 232,3 millions en 2001 contre une perte de EUR 39,2 millions en 2000) ; et enfin des autres gains exceptionnels nets décrits ci-dessus dont la progression compense partiellement la baisse des contributions de Fortis et Vinci.

Le résultat net par action dilué, calculé par rapport au nombre moyen d'actions en circulation sous déduction de l'autocontrôle (soit 1 005,8 millions d'actions pour 2001), est de EUR 2,08 contre EUR 1,94 pour 2000, soit une progression de 7,6 %.

RENTABILITE DES CAPITAUX EMPLOYES

Cette rentabilité est mesurée par le rapport entre le résultat opérationnel net (Nopat) et les capitaux employés à l'ouverture (retraités des effets de périmètre et de change significatifs, au *prorata temporis*).

Le Nopat est calculé de la manière suivante :

En millions d'EUR	2001	2000
Résultat brut d'exploitation (Ebitda)	7 737,9	7 414,7
Amortissements et provisions	(3 098,7)	(3 025,7)
Charge d'impôt courant exigible	(500,6)	(599,2)
Annulation charge d'amortissement sur fair value des incorporels *	87,6	84,9
Autres	(60,9)	(10,6)
RESULTAT OPERATIONNEL NET (NOPAT)	4 165,3	3 864,1

* Les immobilisations incorporelles résultant d'une affectation d'écart de première consolidation, nettes des impôts différés passifs afférents, sont ici assimilées à des écarts d'acquisition. Leur valeur avant amortissement et nette d'impôt différés est donc incluse dans les capitaux employés et leur amortissement est exclu du Nopat.

Les capitaux employés sont calculés de la manière suivante :

En millions d'EUR	Au 01.01.2001 (retraité)
Écarts d'acquisition bruts (nets des amortissements exceptionnels)	10 771,9
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	40 889,6
Comptes des concessions	(4 602,7)
Immobilisations financières, hors prêts et créances rattachées aux participations	10 053,4
Besoin en fonds de roulement	362,1
Provisions pour risques et charges	(9 917,7)
Retraitement sur fair value des incorporels (voir (*) ci-dessus)	(888,0)
Effets de périmètre et de change 2001	326,1
CAPITAUX EMPLOYES	46 994,7

La rentabilité des capitaux employés (RCE) des métiers mondiaux se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Nopat	Capitaux employés	RCE 2001	RCE 2000
Energie	2 346,9	19 421,6	12,1 %	11,9 %
Eau	1 171,7	17 211,0	6,8 %	7,3 %
Propreté	389,1	4 845,4	8,0 %	10,1 %
Métiers mondiaux	3 907,7	41 478,0	9,4 %	9,8 %

Le RCE du pôle Energie est stable à 12% pour l'exercice 2001. Cette stabilité est marquée par une croissance de plus de 23 % du Nopat, sous l'effet combiné des entrées en périmètre et de la montée en puissance des projets et acquisitions des années antérieures à l'international.

L'évolution constatée sur le pôle Eau provient essentiellement du rachat des minoritaires dans UWR courant 2000 (la progression des capitaux employés d'environ EUR 1,12 milliard n'étant pas immédiatement compensée par la croissance du Nopat de cette filiale déjà intégrée globalement avant l'opération) et de l'impact en année pleine de la baisse des tarifs imposée par le régulateur au Royaume-Uni.

L'évolution observée dans la Propreté résulte pour l'essentiel des difficultés rencontrées par SITA en

Allemagne, en raison de la baisse des prix dans le recyclage des vieux papiers et au Royaume-Uni, en raison d'une baisse des prix de mise en décharge dans les régions où le Groupe est implanté.

FINANCEMENT

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

Flux de l'activité courante

La marge brute d'autofinancement s'établit à EUR 4 816,7 millions en progression de 7,2 % par rapport à 2000. Les effets de périmètre contribuent pour EUR 67,4 millions à cette progression (principalement GTI, SITA Sveridge et Axima Winterthur,ex-Sulzer Infra).

La contribution des métiers à la marge brute d'autofinancement évolue comme suit :

En millions d'EUR	2001	2000	Variation en %
Energie	3 296,7	2 932,1	12,4 %
Eau	1 198,7	1 011,0	18,6 %
Propreté	530,1	560,6	(5,9) %
TOTAL DES METIERS MONDIAUX	5 025,5	4 503,7	11,5 %
Communication et Autres	(208,8)	(11,5)	-
TOTAL GROUPE	4 816,7	4 492,2	7,2 %

La marge brute d'autofinancement se rapproche ainsi du résultat brut d'exploitation (Ebitda) :

En millions d'EUR	2001
Résultat brut d'exploitation (Ebitda)	7 738
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence moins quote-part de résultat courant consolidée	(233)
Coût de l'endettement net, éléments décaissés	(1 426)
Charges exceptionnelles nettes décaissées, hors plus-values	(819)
Impôt exigible sur les bénéfices	(642)
Autres éléments	199
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	4 817

Le besoin en fonds de roulement diminue de EUR 585,8 millions (malgré une augmentation de EUR 66,7 millions liée aux effets de périmètre) en partie sous l'effet des opérations de titrisation de créances initiées en 2001 pour EUR 147,5 millions.

Flux d'investissement

Nos investissements nets s'élèvent à EUR 4 272 millions en 2001, contre EUR 9 538 millions en 2000.

Les investissements physiques s'élèvent à EUR 4 391 millions en 2001, contre EUR 4 567 millions en 2000. Ils sont à 47 % réalisés par le pôle Energie et à 34 % par le

pôle Eau (contre respectivement 45 % et 35 % en 2000). Les investissements financiers comprennent les opérations de croissance externe suivantes :

- en 2001 : EUR 3 432 millions dont GTI (EUR 335 millions), Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra) (EUR 251 millions) ainsi qu'un renforcement dans les filiales Sithe, Electrabel et Finoutremer (EUR 559 millions) dans l'Energie ; le rachat de minoritaires de Northumbrian (EUR 70 millions) et de ONES (EUR 340 millions) dans l'Eau ; FirstMark Communications (EUR 231 millions) dans la Communication ;
- en 2000 : EUR 7 610 millions dont Tractebel Nederland NV (ex-Epon EUR 2 192 millions), Tractebel LNG North America (ex-Cabot, EUR 746 millions), Sithe Pacific (EUR 292 millions) et le rachat à Vinci des filiales de services à l'industrie Inéo et Endel (EUR 280 millions) dans l'Energie ; Aguas de Cordillera (EUR 206 millions) et le rachat des minoritaires de UWR (EUR 1 125 millions) dans l'Eau ; Pacific Waste Management (EUR 159 millions) dans la Propreté.

La poursuite de notre programme d'arbitrages sur actifs non stratégiques se solde en 2001 par un désinvestissement de EUR 3 128 millions parmi lesquels les cessions des participations dans Vinci (EUR 847 millions), Fortis (EUR 402 millions), Hidrocantabrico (EUR 329 millions) et USCC (EUR 111 millions).

Flux de financement

Les dividendes versés en 2001 et le précompte associé ont induit un décaissement de EUR 1 569 millions, contre EUR 1 388 millions en 2000.

Le solde des remboursements et levées de nouveaux emprunts s'établit à EUR 549 millions contre EUR 4 056 millions en 2000.

Les principaux emprunts émis en 2001 concernent :

- Ondeo Services UK, filiale de Ondeo, la souche obligataire existante venant à maturité en 2023 pour un coût après commissions de 6,46 %, représente une augmentation de 150 millions de sterling (EUR 246 millions) ;
- Northumbrian Water Finance Plc qui a procédé à une émission obligataire de 300 millions de sterling (EUR 493 millions) venant à maturité en 2017 pour un coût après commissions de 5,96 % ;
- SUEZ SA avec divers emprunts obligataires dont un

échangeable en actions Umicore (ex-Union Minière) pour EUR 247 millions, un échangeable en actions Vinci pour EUR 230 millions et un emprunt obligataire classique pour EUR 500 millions ;

- l'Energie avec de nouveaux financements de projets chez Tractebel Electricity & Gas International pour EUR 368 millions et l'émission de trois emprunts obligataires chez Tractebel Invest. International pour EUR 350 millions.
- Les principaux remboursements ont porté sur :

- l'Energie : EUR 2 078 millions (dont EUR 795 millions pour Tractebel Electricity & Gas International, EUR 595 millions au sein des sociétés de financement de Tractebel et EUR 291 millions en Electrabel) ;
- l'Eau : EUR 688 millions (dont Northumbrian pour EUR 204 millions, UWR pour EUR 195 millions et Aguas Argentinas pour EUR 167 millions) ;
- SUEZ Finance Limited qui transforme sa dette court terme en dette long terme tout en la diminuant de EUR 200 millions.

De plus, la variation des dettes au bilan entre décembre 2001 et 2000 (+ EUR 1,6 milliard) provient également, à hauteur de EUR 0,5 milliard, des effets de périmètre (notamment sur la Propreté) et pour EUR 0,6 milliard des écarts de conversion (notamment sur le dollar américain).

Les rachats nets d'actions propres se sont élevés à EUR 53,1 millions en 2001 contre des cessions nettes de EUR 235,8 millions en 2000.

POLITIQUE DE FINANCEMENT ET ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE 2001

La politique financière du Groupe vise à :

- assurer le financement de la croissance des métiers du Groupe dans le respect de l'équilibre et de la solidité du bilan, essentiel dans nos métiers fondés sur des contrats de long terme ;
- assurer la flexibilité financière du Groupe, sa liquidité étant confortée par nos actifs non stratégiques liquides et par la diversité des sources de financement. Cette diversité s'illustre par le recours à l'ensemble de la gamme des financements classiques disponibles tant auprès de la communauté bancaire que sur les marchés de capitaux. Pour chacune de ces deux principales sources de financement, le Groupe veille à diversifier son endettement soit par de larges syndications bancaires,

soit en faisant appel aux marchés de capitaux pour des maturités courtes, moyennes ou très longues.

Gestion de la Trésorerie

Les excédents de trésorerie sont centralisés auprès des véhicules financiers dédiés du Groupe (SUEZ Finance SA, SUEZ Finance LP, Tractebel Cash Management Services - TCMS) afin d'être replacés au sein des entités emprunteuses. Une centralisation intermédiaire est réalisée soit au sein de chaque métier (Tractebel, Ondeo Nalco, Ondeo Degrémont, SITA...) soit par zone géographique (SUEZ Finance LP pour le US dollar, SUEZ Finance et TCMS en Belgique pour l'euro...). L'éventuel solde résiduel est placé avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal.

Politique de financement

Le Groupe utilise les différents instruments disponibles sur les marchés financiers (billets de trésorerie, US commercial paper, medium term notes, émissions obligataires, obligations convertibles, facilités bancaires, titrisation de créances commerciales...) pour assurer sa liquidité tout en minimisant le coût de sa dette.

Selon leur nature, les financements sont portés par SUEZ (émissions convertibles, facilités bancaires), par le GIE SUEZ Alliance (émissions obligataires), par des véhicules financiers dédiés (billets de trésorerie, US commercial paper, medium term notes...) ou directement par les filiales (facilités bancaires, crédits baux, financements de projet...).

Ils sont généralement libellés dans la devise du cash-flow des actifs financés, principalement en euro, US dollar et livre Sterling.

L'endettement au 31 décembre 2001

L'endettement net au bilan s'élève à EUR 28 009 millions à fin 2001 contre EUR 26 355 millions à fin 2000.

L'endettement net économique (après déduction à leur valeur de marché des actifs monétisés) s'élève à EUR 24,5 milliards contre EUR 22,6 milliards en 2000. Le ratio d'endettement progresse de 111,5 % à fin 2000 à 117,5 % à fin 2001, essentiellement sous l'effet des variations de change.

La dette brute s'élève à EUR 33 761 millions à fin 2001 contre EUR 32 192 millions à fin 2000.

Elle est libellée :

- pour 50 % en euro, pour 34 % en USD et pour 10 % en GBP (contre respectivement 61 %, 24 %, 8 % au 31 décembre 2000) après prise en compte des instruments de change ;
- et pour 55 % à taux fixe (contre 47 % au 31 décembre 2000), après prise en compte des instruments de taux.

Son échéance moyenne reste de 5 ans.

Le coût moyen de la dette brute est de 5,29 % en 2001 après effet des instruments financiers et s'élève à 5,52 % pour la dette nette. Le taux moyen instantané de la dette brute s'élève à 4,80 % après effet des instruments financiers, contre 4,95 % pour la dette nette.

A fin 2001, le Groupe disposait de facilités de crédit autorisées et non tirées, et de lignes de back up de ses billets de trésorerie pour un montant total de EUR 5 934 millions (contre EUR 4 894 millions au 31 décembre 2000).

Le GIE SUEZ Alliance a émis le 20 février 2002 un emprunt obligataire de EUR 1 250 millions remboursable au pair in fine le 20 janvier 2009. Chaque obligation de EUR 1000 offre un coupon de 5,50 % payable à chaque date anniversaire. SUEZ Alliance est un groupement d'intérêt économique formé entre SUEZ et SUEZ Finance SA (associé gérant), SITA et SITA France, Ondeo et Lyonnaise des Eaux et Elyo, filiale de Tractebel et Tractebel qui a rejoint SUEZ Alliance le 5 mars 2002. Ce GIE formalise sur un plan juridique la solidarité de fait entre SUEZ et ses principales filiales détenues à 100 % et offre aux créanciers de SUEZ Alliance un droit de recours élargi à l'ensemble de ses membres. SUEZ Alliance a vocation à devenir le véhicule de financement privilégié de SUEZ sur les marchés obligataires.

AUTRES POSTES DU BILAN

L'actif immobilisé s'élève à EUR 63,71 milliards. Les écarts d'acquisition positifs (EUR 10,3 milliards) sont en augmentation de EUR 0,6 milliard par rapport à 2000, du fait essentiellement des entrées de périmètre de GTI (EUR 0,24 milliard) et Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra) (EUR 0,20 milliard) chez Tractebel, ainsi que du rachat des minoritaires de ONES (EUR 0,28 milliard) chez Ondeo Nalco. Enfin, l'augmentation des participations non consolidées (EUR 2,6 milliards) résulte pour l'essentiel des

flux d'investissement commentés ci-dessus et du reclassement des titres Fortis suite à la déconsolidation à fin décembre 2001 (EUR 2,3 milliards), déconsolidation qui explique également la forte diminution du poste titres de sociétés mises en équivalence.

La progression des stocks et en-cours s'analyse en parallèle avec la progression des avances et acomptes reçus sur commandes en cours, le taux de couverture du stock par les avances passant de 60 % en 2000 à 73 % à fin 2001. Les fonds propres totaux s'élèvent à EUR 20,8 milliards au 31 décembre 2001, après constatation de variations négatives des écarts de conversion pour un total de EUR 0,4 milliard (dont EUR 0,1 milliard en part du Groupe, essentiellement sur l'Argentine et le Brésil).

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 9,44 milliards, contre EUR 9,92 milliards en 2000, cette diminution étant notamment liée aux reprises de provisions pour risques sur pays émergents (EUR 0,16 milliard) pour faire face aux dévaluations du peso argentin et du réal brésilien et aux effets de périmètre (EUR -0,22 milliard).

COMPTES SOCIAUX

La société SUEZ a amorcé en 2000 une opération de restructuration interne visant à regrouper, sous trois entités nouvellement créées, l'ensemble de ses activités en matière de services liés à l'eau et l'assainissement. Ainsi, ont été apportés, fin 2000, respectivement à Lyonnaise des Eaux France, Ondeo Services et Ondeo, l'ensemble des filiales France et Dom-Tom, une partie des filiales étrangères exerçant une activité de gestion d'eau et d'assainissement et les filiales de conditionnement d'eau et d'ingénierie du traitement de l'eau.

L'activité de gestion d'eau et d'assainissement exploitée en direct par SUEZ en France a été apportée, à l'exception d'un contrat, au premier semestre 2001. Les autres filiales exerçant la même activité à l'étranger le sont au fur et à mesure de l'obtention de l'accord des autorités concernées.

Le chiffre d'affaires de SUEZ 2001 s'en trouve ramené à EUR 80 millions contre EUR 1 265 millions en 2000.

Le résultat net atteint EUR 2 283 millions et se décompose ainsi :

En millions d'EUR	2001	2000
Résultat courant	1 389	418
Résultat exceptionnel	678	653
Impôt, participation et divers	216	90
Résultat net	2 283	1 161

L'évolution du résultat net par rapport à l'exercice 2000 provient d'une forte hausse du résultat financier (EUR + 991 millions sous l'effet de la distribution d'un dividende exceptionnel par la Société Générale de Belgique de EUR 1 038 millions) et du produit net d'intégration fiscale.

PERSPECTIVES

Dans un environnement économique mondial difficile, SUEZ s'appuie sur un bilan solide et sain et présente de bonnes perspectives de croissance.

SUEZ est confiant et anticipe une nouvelle progression des performances des métiers mondiaux pour 2002.

Les facteurs soutenant cette croissance seront :

- des contrats durables avec les collectivités et les industriels gagnés en 2001 ;
- des positions de leader dans les trois métiers mondiaux sur des marchés où la demande est importante et en forte croissance ;
- la bonne répartition géographique de ses activités (87 % dans les pays de l'OCDE) ;
- des atouts compétitifs uniques ;
- les synergies entre les métiers et la capacité du Groupe à innover.

SUEZ, qui applique en permanence des mesures de rationalisation visant à améliorer ses performances, continuera à appliquer avec exigence ses critères très stricts de rentabilité à ses activités et à ses acquisitions.

CHIFFRES CLES SUR 5 EXERCICES

En millions d'Euros	2001	2000	1999	1998	1997
1. CHIFFRE D'AFFAIRES	42 359,2	34 617,0	31 461,9	31 360,5	29 029,3
dont réalisé hors de France	33 373,5	25 928,6	20 948,9	19 602,2	17 001,4
2. RESULTAT					
- exploitation	4 063,8	3 778,0	2 932,2	2 799,3	2 291,3
- brut d'exploitation (Ebitda)	7 737,9	7 414,7	5 827,9	4 991,3	4 763,1
- net part du groupe	2 086,7	1 919,4	1 452,5	1 005,0	611,8
3. FLUX DE TRESORERIE					
Flux issus de l'activité courante	5 402,5	4 888,3	4 262,6	5 208,3	4 411,7
dont Marge brute d'autofinancement	4 816,7	4 492,2	3 932,7	4 141,7	4 654,1
Flux issus de l'investissement	(4 332,0)	(9 089,6)	(16 329,3)	(8 058,1)	(3 113,4)
Flux issus du financement	(889,3)	3 131,6	14 345,8	3 935,2	(1 911,2)
4. BILAN					
Immobilisations incorporelles	4 234,9	3 887,0	5 017,9	1 071,5	983,6
Immobilisations corporelles ¹	33 323,0	32 399,9	24 322,6	21 585,4	17 492,1
Ecarts d'acquisition	10 319,3	9 763,6	5 374,4	2 963,3	1 575,9
Immobilisations financières	11 163,3	11 105,3	12 387,0	16 084,9	16 470,6
Besoin en fonds de roulement ²	(749,8)	(659,7)	(195,7)	1 025,7	1 020,2
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	5 751,2	5 836,9	6 989,9	4 032,8	3 332,3
Total actif	89 481,4	85 497,6	76 897,0	72 488,1	72 145,4
Dettes financières	33 760,6	32 191,9	25 622,5	15 564,3	12 774,2
Provisions pour risques et charges ³	9 437,1	9 917,7	10 584,7	8 278,4	6 966,0
Capitaux propres part du Groupe	14 397,2	13 134,1	11 270,5	8 931,1	7 515,9
Capitaux propres totaux	20 844,2	20 223,4	17 688,9	18 046,2	17 253,9
5. DONNEES PAR ACTION (EN EUR)					
- nombre moyen d'action en circulation ⁴	985 089 012	956 687 090	768 087 666	678 238 635	621 222 310
- nombre d'action à la clôture	1 026 280 965	1 021 328 585	992 146 530	738 838 685	631 178 860
- résultat net par action ⁴	2,12	2,01	1,89	1,48	0,98
- dividende distribué (proposé pour 2001)	0,71	0,66	0,60	0,54	0,46
6. EFFECTIFS MOYENS TOTAUX					
- sociétés en intégration globale	177 545	170 075	220 499	201 129	174 458
- sociétés en intégration proportionnelle	31 773	30 408	23 726	41 456	31 791
- sociétés mises en équivalence	150 824	221 416	97 530	90 547	99 687

1. Net des comptes spécifiques des concessions au passif.

2. Besoin en fonds de roulement = stocks et en-cours + créances + comptes de régularisation (+ actifs - passifs) - dettes d'exploitation - dettes diverses.

3. Hors provisions techniques du secteur assurance vie.

4. Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

90	COMPTES CONSOLIDES
95	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES
95	Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
103	Note 2 - Opérations majeures et informations pro forma
107	Note 3 - Résultat d'exploitation
108	Note 4 - Résultat financier
108	Note 5 - Résultat exceptionnel
109	Note 6 - Impôt sur les sociétés
111	Note 7 - Sociétés mises en équivalence
113	Note 8 - Ecarts d'acquisition
113	Note 9 - Immobilisations et amortissements
116	Note 10 - Portefeuille
117	Note 11 - Stock et en-cours
117	Note 12 - Comptes de régularisation
118	Note 13 - Capitaux propres
122	Note 14 - Intérêts minoritaires
122	Note 15 - Provisions pour risques et charges
125	Note 16 - Financement
129	Note 17 - Autres dettes d'exploitation
129	Note 18 - Instruments financiers et exposition aux risques de marché
137	Note 19 - Retraites et engagements assimilés
138	Note 20 - Engagements hors-bilan
139	Note 21 - Litiges et autres faits exceptionnels
140	Note 22 - Informations sectorielles
142	Note 23 - Rémunération des dirigeants
142	Note 24 - Evénements postérieurs à la clôture
144	Note 25 - Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2001
147	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001



BILAN CONSOLIDE ACTIF

En millions d'EUR	Note	31 décembre 2001		31 décembre 2000		Pro forma 1999*	31 décembre 1999
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9	5 558,2	1 323,3	4 234,9	3 887,0	4 660,8	5 017,9
ECARTS D'ACQUISITION	8	11 861,8	1 542,5	10 319,3	9 763,6	5 265,2	5 374,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9						
Détenues en propre		54 326,1	25 663,2	28 662,9	27 593,3	20 329,6	21 150,6
Domaine concédé		8 028,6	2 496,1	5 532,5	5 400,1	5 170,7	5 170,7
Immobilisations en cours et acomptes		3 806,7	10,5	3 796,2	4 009,2	2 565,5	2 601,0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations	10.1	7 437,7	784,6	6 653,1	4 007,4	4 667,1	4 743,9
Titres de sociétés mises en équivalence	7	3 254,0	-	3 254,0	5 743,9	5 895,6	5 947,9
Autres valeurs immobilisées		1 412,3	156,1	1 256,2	1 354,0	1 534,9	1 695,2
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		95 685,4	31 976,3	63 709,1	61 758,5	50 089,4	51 701,6
STOCK ET EN-COURS	11	4 327,4	124,1	4 203,3	2 766,1	2 507,1	3 224,4
CREANCES							
Clients et comptes rattachés		10 931,1	718,5	10 212,6	8 495,5	6 975,5	8 449,6
Créances diverses		3 490,5	113,1	3 377,4	3 770,5	3 191,7	4 003,6
VALEURS FINANCIERES							
Valeurs mobilières de placement	10.2	1 149,5	26,9	1 122,6	1 348,3	1 861,2	2 178,4
Disponibilités		4 628,6	-	4 628,6	4 488,6	4 553,2	4 811,5
COMPTES DE REGULARISATION	12	2 227,8	-	2 227,8	2 870,1	2 335,0	2 527,9
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		26 754,9	982,6	25 772,3	23 739,1	21 423,7	25 195,4
TOTAL DE L'ACTIF		122 440,3	32 958,9	89 481,4	85 497,6	71 513,1	76 897,0

* Avec Groupe GTM (hors activités Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1^{er} janvier 1999.

BILAN CONSOLIDE PASSIF

En millions d'EUR	Note	31 décembre 2001	31 décembre 2000	Pro forma 1999*	31 décembre 1999
Capital social		2 052,6	2 042,7	1 984,3	1 984,3
Primes		6 843,3	6 690,7	5 982,5	5 982,5
Réserves consolidées		4 132,8	3 059,6	2 307,7	2 307,7
Ecart de conversion		112,3	231,7	97,1	97,1
Résultat net		2 086,7	1 919,4	1 452,5	1 452,5
Actions propres détenues		(830,5)	(810,0)	(553,6)	(553,6)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	13	14 397,2	13 134,1	11 270,5	11 270,5
INTERETS MINORITAIRES	14	6 447,0	7 089,3	6 001,9	6 418,4
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		20 844,2	20 223,4	17 272,4	17 688,9
COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	9.3	4 668,6	4 602,7	4 599,7	4 599,7
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	9 437,1	9 917,7	9 731,1	10 584,7
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	16	33 760,6	32 191,9	24 757,5	25 622,5
DETTES D'EXPLOITATION					
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		3 071,6	1 657,8	1 462,0	2 195,0
Fournisseurs		6 343,3	5 172,5	4 054,0	5 308,2
Autres dettes d'exploitation	17	6 854,5	6 876,2	5 424,0	6 443,9
COMPTES DE REGULARISATION	12	4 501,5	4 855,4	4 212,4	4 454,1
TOTAL DU PASSIF		89 481,4	85 497,6	71 513,1	76 897,0

* Avec Groupe GTM (hors activité Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1^{er} janvier 1999.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'EUR, sauf par action	Note	31 décembre 2001	31 décembre 2000	Pro forma 1999*	31 décembre 1999
CHIFFRE D'AFFAIRES		42 359,2	34 617,0	25 441,9	31 461,9
AUTRES PRODUITS		1 774,1	1 766,0	2 050,4	2 350,2
Autres produits d'exploitation	3.1	1 350,3	1 340,5	1 152,0	1 444,1
Résultat des intercommunales et opérations en commun	3.2	423,8	425,5	898,4	906,1
CHARGES D'EXPLOITATION		36 970,8	29 579,3	22 454,6	28 398,8
Achats et variations de stocks		15 746,0	10 403,4	5 813,0	6 988,4
Encaissements pour compte des collectivités		894,7	877,1	851,1	875,7
Impôts, taxes et versements assimilés		828,0	757,8	664,6	764,5
Salaires, traitements et charges sociales		8 426,6	7 727,5	6 655,3	8 050,5
Autres charges d'exploitation	3.3	11 075,5	9 813,5	8 470,6	11 719,7
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		7 162,5	6 803,7	5 037,7	5 413,3
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3.4	3 098,7	3 025,7	2 271,6	2 481,1
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 063,8	3 778,0	2 766,1	2 932,2
RESULTAT FINANCIER	4	(1 257,7)	(972,0)	(372,8)	(390,3)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		2 806,1	2 806,0	2 393,3	2 541,9
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5	826,2	568,7	727,8	724,7
Impôt sur les bénéfices	6	(722,0)	(662,5)	(726,9)	(753,3)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	333,7	511,5	405,5	384,6
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION		3 244,0	3 223,7	2 799,7	2 897,9
Amortissement des écarts d'acquisition	8	(422,7)	(368,3)	(184,5)	(197,7)
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>(376,6)</i>	<i>(332,8)</i>	<i>(170,6)</i>	<i>(176,8)</i>
RESULTAT NET TOTAL		2 821,3	2 855,4	2 615,2	2 700,2
Intérêts minoritaires		734,6	936,0	1 162,7	1 247,7
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 086,7	1 919,4	1 452,5	1 452,5
RESULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	13.8	2,12	2,01	1,89	1,89
RESULTAT DILUE PAR ACTION (EN EUROS)	13.8	2,08	1,94	1,81	1,81

* Avec Groupe GTM (hors activités Services à l'énergie et à l'industrie) mis en équivalence au 1^{er} janvier 1999.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'EUR	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 086,7	1 919,4	1 452,5
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidé	(220,5)	(425,3)	(292,4)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	3 553,2	3 118,4	3 180,8
Plus-values nettes sur cessions	(1 880,3)	(1 077,0)	(1 631,6)
Intérêts minoritaires	734,6	936,1	1 247,7
Autres éléments sans effet de trésorerie	543,0	20,6	(24,3)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	4 816,7	4 492,2	3 932,7
Décalages de trésorerie sur :			
• Stocks	45,2	(188,5)	942,7
• Créances d'exploitation	(144,2)	(1 817,7)	(910,6)
• Dettes d'exploitation	485,2	1 971,8	285,3
• Autres créances et dettes	199,6	430,5	12,5
FLUX ISSUS DE L'ACTIVITE COURANTE	5 402,5	4 888,3	4 262,6
Investissements corporels et incorporels	(4 391,1)	(4 567,4)	(3 706,4)
Investissements financiers	(3 432,1)	(7 610,4)	(15 326,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	422,8	375,1	204,6
Cessions d'immobilisations financières	3 128,4	2 264,7	2 925,0
Variation de périmètre ¹	271,6	731,3	(127,2)
(Augmentation) diminution des autres actifs immobilisés	(267,2)	(217,5)	(253,9)
Autres besoins (dégagement) de trésorerie	(64,4)	(65,4)	(45,0)
FLUX ISSUS DE L'INVESTISSEMENT	(4 332,0)	(9 089,6)	(16 329,3)
Dividendes mis en paiement	(1 569,2)	(1 388,1)	(1 201,8)
Remboursement de dettes financières	(8 398,6)	(6 412,2)	(3 632,2)
Augmentation des dettes financières	8 947,4	10 467,9	11 299,8
Mouvements sur actions propres	53,1	(235,8)	(407,8)
Augmentation des capitaux propres	78,0	699,8	8 287,8
FLUX ISSUS DU FINANCEMENT	(889,3)	3 131,6	14 345,8
Effet des variations de change et changements de méthodes de consolidation	(18,2)	746,8	(891,6)
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	163,0	(322,9)	1 387,5
TRESORERIE A L'OUVERTURE	4 723,4	5 046,3	3 658,8
TRESORERIE A LA CLOTURE ²	4 886,4	4 723,4	5 046,3

1. Trésorerie des sociétés acquises ou dont le Groupe a pris le contrôle moins trésorerie des sociétés consolidées cédées.

2. La trésorerie est composée des éléments suivants :

En millions d'EUR	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Disponibilités	4 628,6	4 488,6	4 811,5
Valeurs mobilières de placements ³	257,8	234,8	234,8
TOTAL	4 886,4	4 723,4	5 046,3

3. Ne sont inclus dans la trésorerie que les VMP ayant le caractère de quasi-liquidité. Les montants 2000 et 1999 ont été retraités afin d'exclure les VMP n'ayant pas un caractère de quasi-liquidité, pour un montant réputé égal à l'effet de ce retraitement au 1^{er} janvier 2001.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

En millions d'EUR	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions propres détenues	Capitaux propres part du Groupe
Note	13.1		13.2	13.3	13.4	
CAPITAUX PROPRES AU 31 décembre 1998	1 351,6	4 690,0	3 310,5	(186,0)	(235,0)	8 931,1
Annulation d'actions	(14,3)	(98,5)	-	-	112,8	-
OPE sur Tractebel	412,6	539,0	41,3	-	-	992,9
OPE sur SITA	48,9	172,1	4,9	-	-	225,9
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	21,2	218,8	2,2	-	-	242,2
Conversion d'emprunts obligataires	38,2	381,9	1,0	-	-	421,1
Conversion du nominal en euros	126,1	(126,1)	-	-	-	-
Opérations de fusion	-	38,5	(38,5)	-	-	-
Acquisition titres d'autocontrôle	-	-	-	-	(431,4)	(431,4)
Dividendes distribués	-	-	(520,0)	-	6,3	(513,7)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	283,1	-	283,1
Reprise écarts d'acquisition	13.5	-	196,5	-	-	196,5
Changement de méthode sur les retraites	13.6	-	(496,0)	-	-	(496,0)
Divers	-	(29,7)	(4,0)	-	-	(33,7)
Résultat de l'exercice	-	-	1 458,8	-	(6,3)	1 452,5
CAPITAUX PROPRES AU 31 décembre 1999	1 984,3	5 982,5	3 760,2	97,1	(553,6)	11 270,5
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	33,5	418,8	3,4	-	-	455,7
Conversion d'emprunts obligataires et exercice des bons de souscription attachés à l'ABSA Northumbrian	24,9	173,4	2,5	-	-	200,8
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle	-	-	16,6	-	(256,4)	(239,8)
Dividendes distribués	-	-	(793,2)	-	2,3	(790,9)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	134,6	-	134,6
Reprise écarts d'acquisition	13.5	-	116,0	-	-	116,0
Changement de méthode sur les impôts différés	-	-	(24,7)	-	-	(24,7)
Changement de méthode sur le coût des immobilisations	-	-	80,5	-	-	80,5
Divers	-	-	12,0	-	-	12,0
Résultat de l'exercice	-	-	1 921,7	-	(2,3)	1 919,4
CAPITAUX PROPRES AU 31 décembre 2000	2 042,7	6 690,7	4 979,0	231,7	(810,0)	13 134,1
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	2,2	12,9	0,2	-	-	15,3
Conversion d'emprunts obligataires et exercice des bons de souscription attachés à l'ABSA Northumbrian	7,7	59,3	0,8	-	-	67,8
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle	-	-	15,8	-	(20,5)	(4,7)
Dividendes distribués	-	-	(921,0)	-	4,0	(917,0)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(119,4)	-	(119,4)
Changement de méthode sur les frais d'émission d'emprunts	13.6	-	50,5	-	-	50,5
Changement de méthode sur les écarts de conversion	13.6	-	3,1	-	-	3,1
Reprise écarts d'acquisition	13.5	-	77,3	-	-	77,3
Divers	-	3,1	0,4	-	-	3,5
Résultat de l'exercice	-	-	2 090,7	-	(4,0)	2 086,7
CAPITAUX PROPRES AU 31 décembre 2001	2 052,6	6 843,3	6 219,5	112,3	(830,5)	14 397,2

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

■ Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, et notamment avec la nouvelle réglementation des comptes consolidés (règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable) à compter du 1^{er} janvier 2000. Conformément à la possibilité offerte par ce texte, le Groupe n'a pas opté pour le retraitement rétroactif des opérations d'acquisitions et de cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2000.

■ Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Une part significative des activités du Groupe est conduite au travers de contrats à long terme, dans la construction (activité cédée en avril 2001), les services à l'énergie et l'ingénierie. La préparation des états financiers consolidés nécessite donc de prendre en compte des hypothèses relatives : aux coûts restant à engager pour achever les contrats, au pourcentage d'avancement des travaux ou services en cours ainsi qu'à la recouvrabilité de réclamations et avenants aux contrats. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats effectifs futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

■ Devise d'expression des comptes consolidés

Les chiffres présentés sont exprimés en millions d'euros (EUR), sauf indications contraires.

■ Division du nominal par 5

Une division par 5 de la valeur nominale de l'action SUEZ a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2001, effective à compter du 15 mai 2001. L'ensemble des informations par action a été retraité pour permettre leur comparaison dans le temps.

A. Principes de consolidation

■ Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence.

Les comptes de toutes les filiales significatives sur lesquelles SUEZ exerce, directement ou indirectement, en droit ou en fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle de fait peut provenir d'accords contractuels, ou de l'exercice de la majorité des droits de vote en assemblée. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40 % des droits de vote, en l'absence de tiers détenant directement ou indirectement une fraction supérieure des droits de vote, en particulier dans le cas de filiales cotées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au pourcentage de contrôle. Les sociétés dans lesquelles SUEZ exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence, à l'exception des Sociétés intercommunales mixtes tel que décrit en note 1-G.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Toutes les opérations et positions internes significatives sont éliminées en consolidation.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence est présentée en note 25.

■ Autocontrôle

Les actions SUEZ détenues par la société mère ou les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont inscrites :

- en valeurs mobilières de placement, à l'actif du bilan consolidé, lorsque ces titres auto-détenus sont affectés explicitement à l'attribution aux salariés ou destinés à régulariser les cours,
- en diminution des capitaux propres consolidés dans les autres cas.

Le traitement comptable du résultat de cession des actions d'autocontrôle résulte également de l'intention attribuée à leur détention. Seules les cessions de titres classés en valeurs mobi-

lières de placement sont portées dans le compte de résultat. Dans les autres cas, le résultat de cession ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

B. Méthodes de conversion

■ 1. Traduction des opérations en devises

Les créances et les dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date. Les produits et les charges ainsi que les flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. A compter du 1^{er} janvier 2001, conformément aux méthodes préférentielles définies par le règlement 99.02, les écarts de conversion relatifs aux actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (auparavant inscrits en comptes de régularisation, les pertes latentes faisant l'objet d'une dotation financière à la provision pour pertes de change) sont portés en compte de résultat sur la période à laquelle ils se rapportent. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les comptes consolidés est non significative.

■ 2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale ou de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations de cours de change par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "Écarts de conversion" inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Le traitement applicable au cas spécifique des sociétés argentines est décrit en note 24.1.

C. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics amorties sur la durée du contrat ;
- les fonds de commerce, droits aux baux, portefeuille client, marques, brevets et licences qui sont amortis sur des périodes n'excédant pas leur durée d'utilisation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie économiques suivantes :

En années	Minimum	Maximum
Droits de concession : Eau	7	25
Infrastructures	10	65
Fonds de commerce	10	25
Marques	5	28
Brevets	1	20
Autres actifs incorporels	1	30

Les frais d'augmentation de capital sont déduits des capitaux propres.

Les activités de recherche et développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges. Leur montant s'est élevé pour les exercices 2001, 2000 et 1999 à respectivement EUR 250 millions, EUR 224,6 millions et EUR 191,3 millions.

D. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, la totalité des éléments identifiables de l'actif acquis et du passif repris est évaluée à sa valeur d'utilité pour le Groupe et peut être revue pendant l'exercice qui suit l'acquisition. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont enregistrés pour la quotité acquise et les intérêts minoritaires. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante de l'actif net réévalué à la date de prise de participation est inscrit sous la rubrique "Ecart d'acquisition" à l'actif du bilan, ou au passif en Provisions pour risques et charges lorsqu'il s'agit d'écarts d'acquisition négatifs.

En cas d'acquisition complémentaire de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée par intégration globale, aucune ré-estimation complémentaire des actifs et passifs n'est enregistrée. L'écart d'acquisition correspond alors à la différence entre le prix d'acquisition du nouveau lot de titres et la quote-part d'intérêts minoritaires qu'ils représentent à la date de la nouvelle acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis de manière linéaire sur une durée qui reflète aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition. En cas d'acquisition de titres d'une société ou d'un groupe de sociétés

comprenant des secteurs géographiques ou d'activité distincts, l'écart d'acquisition est attaché distinctement à ces secteurs et fait l'objet d'un plan d'amortissement ou de reprise en résultat reflétant les caractéristiques propres de chacun d'eux.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris en résultat selon un plan qui reflète les objectifs et perspectives tels que définis au moment de l'acquisition.

Secteurs d'activité du Groupe	Durées d'amortissement pratiquées (en années)
Energie	20-40
Eau ¹	20-40
Propreté	20
Communication	10-20
Construction	20

1. L'écart de consolidation constaté en septembre 2000 suite à l'offre publique d'achat du Groupe sur les titres UWR (United Water Resources) n'a pu être affecté aux actifs et passifs acquis, s'agissant d'une société déjà intégrée globalement. L'écart d'acquisition enregistré concerne le secteur régulé de la distribution d'eau aux Etats-Unis, et particulièrement les licences auxquelles le cadre juridique et économique de régulation et de fixation des tarifs en vigueur confère une rentabilité garantie sans limitation de durée (cf. note 2.2). La valeur d'utilité de ces licences constitue une valeur pérenne et constamment renouvelée, ne nécessitant normalement aucun amortissement aussi longtemps que perdurent le contexte juridique et les mécanismes économiques qui fondent la rentabilité à très long terme de cette activité. En conséquence, l'écart d'acquisition constaté à cette occasion fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 75 ans.

Dans le cas d'opérations d'acquisition antérieures au 1^{er} janvier 2000 financées par l'émission de titres de l'entreprise consolidante, les écarts d'acquisition correspondants ont été imputés en diminution des primes afférentes. L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes. Par ailleurs, la valeur d'utilité de ces écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi identique à celui applicable aux actifs long terme décrit en note 1-F. Lors de la cession de tout ou partie de ces activités, les écarts d'acquisition ainsi suivis sont pris en compte pour leur valeur nette théorique dans la détermination du prix de revient consolidé des titres ou des activités cédées.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût de revient ou, pour les biens faisant l'objet d'une réévaluation légale, à leur valeur réévaluée, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de réparation ou de maintenance ne conduisant pas à l'amélioration ou à l'allongement de la durée de vie des actifs concernés sont enregistrées en charges.

■ L'amortissement est pratiqué sur les durées de vie économiques suivantes :

Principales durées d'amortissement (années)	Minimum	Maximum
Installations techniques :		
• Energie <i>Production - Transport</i> *	5	50
<i>Installation - Maintenance</i>	3	10
• Eau *	2	100
• Propreté *	2	30
• Communication	2	10
• Construction *	2	30
Constructions **	5	100
Matériel de transport	3	10
Autres immobilisations corporelles	2	33

* Durée moyenne effective d'environ 25 ans pour l'Energie (production-transport), de 30 ans pour l'Eau et de 10 ans pour la Propreté et la Construction.

** Durée moyenne effective de 60 ans.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des actifs concernés. Les durées minimum concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maximales s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

■ Outre les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles comprennent :

Le domaine privé

Ce sont les immobilisations appartenant en propre aux sociétés du Groupe. Elles sont évaluées et amorties selon les usages en cours dans chaque secteur d'activité.

Les intérêts intercalaires enregistrés pendant la phase de construction d'une immobilisation produite sont systématiquement immobilisés depuis le 1^{er} janvier 2000. L'effet rétrospectif de ce changement de méthodes sur la situation nette est explicité en note 13.

Le domaine concédé, qui comporte :

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire. Celles-ci deviennent propriété du concédant à l'issue du contrat de concession et leur dépréciation, portée au compte de résultat, est calculée sur la plus courte des deux périodes entre leur durée de vie estimée et la durée du contrat restant à courir ;
- celles remises gratuitement par le concédant et pour lesquelles le concessionnaire a une obligation de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous le poste "Comptes spécifiques des concessions". La dépréciation de ces actifs, déterminée en fonction des méthodes et durées décrites ci-dessus, est portée en diminution de ce passif et n'affecte pas le compte de résultat (cf. note 1-L).

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans la note 1-L.

■ Crédit-bail

Le Groupe applique le principe de l'immobilisation des actifs acquis en crédit-bail ou faisant l'objet de contrats similaires, et la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs. S'il existe une assurance raisonnable que le preneur obtienne la propriété de l'actif à l'échéance du contrat, la durée d'amortissement est la durée d'utilisation du bien. Dans le cas contraire, l'amortissement est constaté sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilisation du bien.

F. Examen de la valeur d'utilité des actifs long terme

Les **immobilisations corporelles** sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsqu'un changement significatif indique que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être recouvrée. L'examen de la valeur d'utilité est effectué pour chaque catégorie d'actif en tenant compte des anticipations du management quant à l'évolution des conditions économiques et opérationnelles relatives à l'exploitation des actifs concernés. Lorsque cet examen le justifie, la valeur nette comptable de ces actifs est ramenée à leur juste valeur par comptabilisation d'une dépréciation exceptionnelle. Celle-ci est déterminée sur la base des prix de marché, des cash-flows actualisés et par référence aux coûts de remplacement de matériels usagés ou de développement de nouvelles technologies, ou à des transactions récentes intervenues dans des secteurs d'activité comparables.

Les **immobilisations incorporelles** et les **écarts d'acquisition positifs** sont ramenés à leur valeur d'utilité (par révision des plans d'amortissement ou dépréciation exceptionnelle) lorsque des changements défavorables significatifs sont identifiés, notamment par rapport aux éléments ayant servi à définir les plans d'amortissement initiaux. La valeur d'utilité est déterminée par référence aux capacités bénéficiaires futures associées aux actifs concernés.

Le cas spécifique des sociétés argentines est exposé en note 24.1.

G. Sociétés mises en équivalence

Les comptes des sociétés mises en équivalence font l'objet des retraitements nécessaires au respect des principes comptables du Groupe. La quote-part du Groupe dans l'actif net retraité de ces filiales figure à l'actif du bilan, la quote-part de résultat figure sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Toutefois, certaines filiales font l'objet des traitements dérogatoires suivants :

- jusqu'à l'unification du titre Fortis intervenue fin décembre 2001 et décrite en note 2.3, Fortis B était l'une des deux sociétés mères du groupe Fortis qui exerce ses activités de banque et d'assurance principalement au Benelux. Les principes comptables de ce Groupe sont principalement issus des directives européennes et bancaires en matière de reporting de banque et d'assurance. Fortis effectue notamment la réévaluation constante de son portefeuille d'actifs financiers et l'imputation des écarts d'acquisition, avec pour contrepartie la variation de ses fonds propres consolidés. Le retraitement complet de ces principes conduirait à mettre en œuvre des moyens de suivi de coût disproportionnés et sans assurance de pouvoir obtenir les informations nécessaires dans des délais compatibles avec la production des comptes consolidés de SUEZ. En conséquence, la valeur de mise en équivalence de Fortis B à l'actif du bilan consolidé correspond à la part dans les fonds propres publiés par Fortis B au 1^{er} janvier 1997 (date de comptabilisation de la fusion entre SUEZ et Lyonnaise des Eaux) augmentée chaque année de la part dans le résultat publié par Fortis, et diminuée du montant des dividendes perçus. Suite à l'unification du titre Fortis intervenue à la fin de l'exercice 2001, cette participation est désormais classée en titres non consolidés (cf. note 2.3) ;
- sociétés intercommunales belges de distribution d'électricité et de gaz : ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence par Electrabel. Le capital de ces sociétés intercommunales est réparti entre des collectivités locales et Electrabel. Ces sociétés distribuent du gaz et de l'électricité, produits par Electrabel et Distrigaz, à des clients non industriels et à des clients industriels non éligibles à la dérégulation en Belgique (qui ne dépassent pas une certaine consommation), segment important de clientèle dénommé ci-après "la clientèle de distribution". Les communes disposent d'un monopole de droit pour l'alimentation de ce segment de clientèle. Ce monopole découle essentiellement d'une disposition spécifique de la loi du 10 mars 1925. Les contrats d'association et la loi belge donnent aux collectivités locales partenaires de Electrabel, un rôle prépondérant dans la gestion et le contrôle des activités, quelle que soit la répartition du capital entre les actionnaires. Afin de traduire au mieux le poids et la réalité économique de cette activité, la quote-part de Electrabel dans le résultat courant avant impôt de ces sociétés est incluse dans les produits d'exploitation en "Résultat des intercommunales et opérations en commun".

H. Autres immobilisations financières

■ Les participations comprennent :

Les titres de participation non consolidés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires, ou qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'exercer une influence notable, mais qui ne sont pas consolidés. Les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint, ou sous influence notable, ainsi exclues du périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif représentent en cumulé moins de 3 % des indicateurs consolidés de SUEZ suivants : chiffre d'affaires, résultat net, dettes financières, fonds propres.

Les autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique de détention à long ou moyen terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation, destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

Ce poste inclut également les Obligations Remboursables en Actions (ORA), d'une valeur brute de EUR 228,2 millions, souscrites par SUEZ auprès des sociétés Galilée Développement et Marignan Investissements. Ces ORA, portant intérêt à Euribor 3 mois + 2 % et à échéance 2 mai 2004, sont remboursables en cash ou en actions des émetteurs à leur gré. Le Groupe ne détenant aucune action de ces entités, celles-ci ne sont pas intégrées au périmètre de consolidation. Ces sociétés détiennent une participation de 47,7 % dans FirstMark Communications France (FMCF), opérateur de Boucle Locale Radio. Leur bilan combiné comprend principalement : à l'actif, des titres FMCF pour EUR 141 millions ainsi que les avances consenties à cette société pour EUR 87 millions ; au passif, une situation nette négative de EUR 8 millions et la dette obligataire décrite supra. La société FMCF est en phase de démarrage commercial. Au 31 décembre 2001, une provision exceptionnelle pour dépréciation des ORA de EUR 33,1 millions a été constatée dans les comptes du Groupe, correspondant à la quote-part de pertes revenant à Galilée Développement et Marignan Investissements à compter du 2 mai 2001, date de leur prise de participation.

Les dividendes reçus des participations non consolidées et des autres titres immobilisés sont enregistrés en produits financiers dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

■ Autres créances rattachées

Les créances rattachées à des participations constituent l'essentiel du poste "Autres valeurs immobilisées".

I. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières ou de marchandises détenus en vue de leur revente sont valorisés au coût moyen ou à la valeur de marché si elle lui est inférieure. Les en-cours de production sont valorisés au coût de production, qui inclut les frais de matières premières et de main-d'œuvre associés. La provision pour dépréciation des stocks s'élevait à fin 2001 à EUR 124,1 millions, EUR 86,5 millions au 31 décembre 2000 et à EUR 130,1 millions au 31 décembre 1999.

Le combustible nucléaire acquis est consommé dans le cadre du processus de production d'électricité sur plusieurs années. La consommation de ce stock de combustible nucléaire est constatée au prorata des estimations de quantité d'électricité produite par unité de combustible.

J. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation des comptes clients s'élevaient au 31 décembre 2001 à EUR 718,5 millions, contre EUR 593,4 millions au 31 décembre 2000 et EUR 554,3 millions au 31 décembre 1999. Le poste **Créances clients et comptes rattachés** comprend également les effets à recevoir pour EUR 87,7 millions en 2001 contre EUR 252,1 millions en 2000 et EUR 349 millions en 1999.

Le poste **Créances diverses** est principalement constitué des créances sociales et fiscales et des comptes courants sur sociétés non consolidées.

Le Groupe n'est pas exposé aux risques de concentration de crédit compte tenu de la diversité de ses activités, de ses clients et de leur localisation géographique. Les créances sont généralement à court terme.

K. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe. Les pertes et les gains réalisés lors de la cession de

valeurs mobilières de placement sont inscrits au compte de résultat sur l'exercice de réalisation des transactions. Les pertes et les gains réalisés sur l'exercice, ainsi que les provisions pour moins-values latentes, sont inscrits en résultat financier.

L. Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent (cf note 9.3) :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste "Immobilisations corporelles". L'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

M. Primes de remboursement des emprunts obligataires et frais d'émission des emprunts

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites en compte de régularisation actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

A compter du 1^{er} janvier 2001, conformément aux méthodes préférentielles définies dans le règlement 99-02, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés. Ces frais d'émission comprennent principalement les frais de publicité (pour les emprunts nécessitant un appel public à l'épargne), et les commissions dues aux intermédiaires financiers. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur les comptes consolidés est non significative.

N. Revenus

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison des dits biens aux clients. Par ailleurs, les méthodes de constatation du chiffre d'affaires

et d'évaluation des stocks et travaux en cours suivent les règles applicables aux différents secteurs d'activité représentés au sein du Groupe.

Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

■ Production et distribution d'électricité et de gaz

En Belgique, ces activités sont notamment exercées par les filiales de Tractebel (Electrabel et Distrigaz). La distribution d'électricité et de gaz s'effectue à la fois au travers de sociétés intercommunales détenues par les communes et Electrabel et qui sont mises en équivalence, et directement à des clients industriels. Les tarifs applicables à la clientèle de distribution ainsi que les investissements liés à ces activités font l'objet de recommandations préparées au sein du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz, dépendant du Ministre Fédéral.

L'alimentation de la clientèle de distribution s'effectue par le biais de sociétés intercommunales dans lesquelles Electrabel détient généralement une participation. Electrabel n'est donc active en distribution qu'indirectement, à travers sa participation au sein de ces sociétés.

Les dites sociétés n'ont pas de personnel propre ; Electrabel leur apporte statutairement, notamment, "la mise à disposition de ses services, sa compétence et son expérience en matière de distribution en vue d'assurer l'exploitation journalière de l'intercommunale...". Tous les travaux, fournitures et services requis pour les besoins de l'intercommunale sont donc, sauf recours aux tiers dûment justifié et autorisé, exécutés par Electrabel et son personnel, toutes les dépenses étant facturées aux intercommunales. Ainsi les traitements et salaires refacturés par Electrabel comprennent toutes les charges, effectivement payées en faveur du personnel affecté, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'intercommunale. De même, les charges liées à la retraite des agents affectés à l'activité de distribution sont supportées par les intercommunales.

■ Trading d'énergie

Les activités de trading prévoyant un règlement net cash (sans livraison physique) sont présentées en net sur la ligne "Chiffre d'affaires". Les activités de trading prévoyant une livraison physique sont présentées en brut sur les lignes "Chiffre d'affaires" et "Achats et variation de stocks".

■ Distribution d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris

les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le montant de ces redevances et surtaxes collectées pour compte de tiers s'est élevé sur les exercices 2001, 2000 et 1999 à respectivement EUR 894,7 millions, EUR 877,1 millions et EUR 875,7 millions. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sur la ligne "Encaissements pour compte des collectivités". En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

L'eau livrée non relevée à la clôture de l'exercice est évaluée au prix de vente.

■ Ingénierie / services à l'énergie / construction

Le Groupe applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement. Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue. Dans l'estimation de cette perte, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations. L'appréciation quantitative de ces aléas positifs est effectuée compte tenu de l'expérience acquise dans le passé dans des cas analogues. Les coûts des études pour des projets en cours de soumission à la clôture d'un exercice figurent en charges à répartir. Ces études font l'objet d'une provision pour risques pour la totalité de leur montant.

O. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Par ailleurs, pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, et par dérogation au Plan Comptable Général, toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres et créances rattachées et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions des titres, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Cette dérogation concerne EUR 446,6 millions en 2001 (dotation nette), EUR 78,1 millions en 2000 (reprise nette), et EUR 30,1 millions en 1999 (dotation nette). Cette dérogation n'est toutefois pas applicable aux sociétés de capital investissement, pour lesquelles toutes les opérations financières relatives aux participations et aux créances rattachées sont inscrites en résultat courant, en raison de la nature même de l'objet social de ces sociétés.

P. Impôts

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale, selon la méthode du report variable et en retenant une approche bilantielle. Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les actifs d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Le règlement 99-02 a conduit le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2000 à :

- comptabiliser les dettes latentes d'impôt dont l'échéance à très long terme justifiait antérieurement une inscription en engagements hors bilan ;
- recourir à l'actualisation des impôts différés (relatifs à des différences temporaires engendrées par des opérations comptabilisées pour des valeurs non actualisées) lorsque, pour une entité fiscale, les effets de celle-ci sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi ;
- présenter les impôts différés à l'actif ou au passif du bilan consolidé pour leur position nette par entité fiscale.

Comme prévu par le règlement 99-02, ces changements de méthodes comptables ont été traités conformément au Plan Comptable Général et leur incidence est détaillée en note 13.

Le recours à l'actualisation des impôts différés a conduit à une minoration au 31 décembre 2001 des impôts différés passifs nets de EUR 564,4 millions (EUR 561,5 millions au 31 décembre 2000). Les taux retenus pour l'actualisation des impôts différés sont déterminés, de manière individualisée pour chaque entité concernée, par référence aux taux des obligations d'Etat, en fonction des différentes échéances de reversement. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de l'actif ou du passif d'impôt différé actualisé. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée d'utilité résiduelle moyenne

des actifs concernés. Au 31 décembre 2001, les gains et pertes afférents étaient d'un montant non significatif.

Q. Indemnités et pensions de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés des sociétés concernées. Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, a été effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés).

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Au 1^{er} janvier 1999, conformément aux méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité, il a été procédé à la comptabilisation des provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés. Ce changement de méthode comptable a été traité conformément au Plan Comptable Général et son incidence est détaillée en note 13.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds figurent au passif en provisions pour charges. Lorsque la valeur du plan est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus en comptes de régularisation à l'actif du bilan.

R. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de matières premières, ou pour optimiser la gestion de certains actifs financiers.

Les opérations sur instruments financiers (achats et ventes d'options et de contrats à terme) non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marchés organisés, à une évaluation sur la base des cours à cette date ;

- pour les contrats sur marchés de gré à gré, essentiellement les échanges de taux d'intérêts, à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits relatifs aux contrats de taux d'intérêt, de devises et de matières premières, sont comptabilisés sur la même période que les éléments couverts :

- en ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt et de devises, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou en charge d'intérêt sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- concernant les Future Rate Agreements, les évolutions de la valeur de marché sont comptabilisées comme un produit ou une charge d'intérêt sur la même période que les charges ou produits afférents à l'élément couvert ;
- les pertes et gains, réalisés ou latents, résultant des instruments de devises ou de matières premières utilisés comme couverture de transactions fermes, sont comptabilisés lorsque la transaction couverte est dénouée ;
- les pertes et gains de change relatifs aux instruments de devises utilisés pour couvrir partie de l'investissement du Groupe dans des filiales étrangères, ainsi que les écarts de conversion de sens inverse se rapportant à l'investissement couvert, sont portés en capitaux propres au poste écarts de conversion, et sont constatés au compte de résultat lors de la cession de cet investissement.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont présentés pour leur valeur nominale en note 18.

Avec le développement de ses activités de trading, le Groupe est engagé dans des activités de gestion du risque de prix sur matières premières. Les instruments financiers (swaps, options, contrats forward) utilisés dans ce cadre sont évalués "marked to market", méthode conduisant à comptabiliser les pertes et gains latents sur la période où interviennent les fluctuations de valeurs de marché. Les paramètres de marché utilisés pour valoriser ces positions sont issus des cotations de gré à gré, des valeurs temps et des facteurs de volatilité inhérents aux engagements. Les valeurs sont ajustées pour refléter l'impact potentiel d'une liquidation des positions du Groupe, de manière ordonnée, sur une période de temps raisonnable et aux conditions courantes de marché.

S. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les besoins du tableau consolidé des flux de trésorerie, la notion de trésorerie est constituée des disponibilités, ainsi que des seules valeurs mobilières de placement dont la date d'exigi-

bilité originelle est inférieure à 3 mois et immédiatement convertibles en des sommes monétaires parfaitement déterminées.

Ce tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice. Les effets sur la trésorerie des variations de change (taux de clôture versus taux à l'ouverture et taux moyen de l'exercice) et des changements de méthodes de consolidation résultant d'opérations n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie (offre publique d'échange par exemple) sont identifiés en bas du tableau. Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés consolidées sont identifiés sous le libellé "variation de périmètre" parmi les flux issus d'investissements, qui comprennent les flux de trésorerie des opérations d'acquisition et de cession correspondantes.

Lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1^{er} janvier et la date de leur cession, par des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

Certains mouvements affectant le bilan ne sont pas considérés comme des flux : reclassements, effets des fusions et apports partiels et changements de méthodes comptables.

Le résultat net est retraité des éléments calculés n'entraînant pas de flux de trésorerie, pour aboutir à la marge brute d'autofinancement. Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes réalisées et immédiates. Elles influent donc sur la marge brute d'autofinancement et trouvent leur contrepartie dans le flux issu de l'activité courante basé sur la variation de l'actif circulant net de dépréciation.

Informations additionnelles relatives au tableau des flux de trésorerie:

En millions d'EUR	2001	2000	1999 ¹
Intérêts nets décaissés	1 329	1 256	947
Impôts sur les résultats décaissés	529	711	890
Trésorerie décaissée			
au titre des acquisitions			
Juste valeur des actifs acquis			
(écart d'acquisition compris)	5 774	12 030	7 632
Moins : passifs repris	(2 343)	(4 420)	(1 064)
Moins : titres émis			
au profit des vendeurs	-	-	-
Moins : trésorerie acquise	(302)	(750)	(186)
Trésorerie nette décaissée	3 129	6 860	6 382

1. Hors effet des offres publiques d'échange réalisées en 1999 en ce qui concerne les éléments relatifs à la trésorerie décaissée au titre des acquisitions.

T. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Conformément aux pratiques internationales, les actions en circulation sont les actions émises sous déduction de l'ensemble des actions détenues par SUEZ ou ses filiales contrôlées (également sur base d'un calcul moyen pondéré), que celles-ci soient classées en valeurs mobilières de placement ou portées en déduction des capitaux propres.

Toutes les données par action fournies, dans le tableau des chiffres clés sur 5 exercices ou au pied du compte de résultat, sont calculées sur la base de ce nombre moyen d'actions détaillé en note 13.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note 13.

U. Existence de comptes reconciliés en US Gaap

Dans le cadre de son programme ADR, SUEZ enregistre chaque année aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) un rapport 20-F incluant une réconciliation du résultat net part du Groupe et des capitaux propres part du Groupe aux normes américaines. Les indicateurs financiers réconciliés aux normes américaines peuvent présenter des écarts substantiels par rapport aux indicateurs exprimés en normes françaises du fait d'écarts de périmètre (Electrabel et ses filiales étant notamment mis en équivalence en normes américaines, le contrôle de fait n'étant pas reconnu en principes US et de normes comptables différentes, notamment quant à la comptabilisation des acquisitions (fusion Suez-Lyonnaise des Eaux, achat des intérêts minoritaires dans Société Générale de Belgique, Tractebel, SITA...), des provisions, des instruments financiers, des stock-options et de l'épargne salariale.

A partir de sa date d'enregistrement, intervenant au plus tard le 30 juin, le rapport 20-F est disponible au siège de la société et sur son site Internet, www.suez.com.

NOTE 2 - OPERATIONS MAJEURES ET INFORMATIONS PRO FORMA

2.1 Acquisitions majeures de l'exercice 2001

■ Acquisition de GTI

SUEZ, à travers Tractebel a acquis le 31 août 2001 par voie d'offre publique d'achat 100% du capital de GTI. Cette société,

cotée sur Euronext Amsterdam, opère principalement en Belgique ainsi qu'aux Pays-Bas dans la réalisation, la gestion et la maintenance d'installations électriques.

Cette acquisition représente un investissement de EUR 335 millions, et génère un écart d'acquisition de EUR 243,9 millions, amorti sur une durée de 20 ans. Le processus de détermination du bilan d'acquisition sera achevé au cours de l'exercice 2002. GTI est consolidé à partir du 1^{er} septembre 2001, soit pendant 4 mois sur l'exercice 2001.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
2000 sur 12 mois	903,3	33,0	78,0	1 426,4
2001 sur 12 mois	1 155,4	37,2	74,8	1 628,3
2001 en contribution SUEZ	386,1	12,6	74,8	1 628,3

■ Acquisition de Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra)

SUEZ, à travers Tractebel a acquis le 9 août 2001 100 % du capital du groupe suisse Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra), pour un montant de EUR 251 millions. Implanté en Suisse, en Autriche, en Espagne, en Allemagne, en Grande Bretagne et aux Pays-Bas, Axima Winterthur opère dans la réalisation et la gestion d'installations techniques.

Cette acquisition génère un écart d'acquisition de EUR 202,9 millions, amorti sur une durée de 20 ans. Le processus de détermination du bilan d'acquisition sera achevé au cours de l'exercice 2002.

Axima Winterthur est consolidé à partir du 1^{er} août 2001, soit pendant 5 mois sur l'exercice 2001.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
2000 sur 12 mois	917,5	13,8	127,1	631,2
2001 sur 12 mois	1 142,7	18,4	139,7	535,7
2001 en contribution SUEZ	481,7	22,3	139,7	535,7

■ Reprise de la participation de ExxonMobil dans ONES (ex-NEEC)

SUEZ a acquis au cours du premier semestre 2001 les 40 % de ONES (ex-NEEC) détenus par son partenaire ExxonMobil, pour un prix de EUR 340,1 millions. Créé en 1994, ONES opère dans la gestion sur site du traitement de l'eau et des process chimiques de l'industrie pétrolière, ce à toutes les étapes de la production : exploration, raffinage, distribution et production de produits chimiques.

Cette acquisition, génère un écart d'acquisition de EUR 279,4 millions, amorti sur une durée de 30 ans. Le processus de détermination du bilan d'acquisition sera achevé au cours de l'exercice 2002. Antérieurement intégré proportionnellement au sein de Ondeo Nalco, ONES est désormais consolidée par intégration globale.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
2000 sur 12 mois	537,8	75,5	(173,6)	511,2
2001 sur 12 mois	615,8	73,2	137,8	614,0
2001 en contribution SUEZ	615,8	73,2	137,8	614,0

2.2 Acquisitions majeures de l'exercice 2000

■ Acquisition de Electrabel Nederland NV (ex-EPON)

SUEZ, à travers Electrabel, a acquis le 14 mars 2000 100 % du capital d'Electrabel Nederland NV (ex-EPON), premier producteur d'électricité des Pays-Bas.

Cette acquisition, d'un montant de EUR 2,19 milliards, a été financée pour environ 20 % par recours à l'endettement externe. L'écart d'acquisition correspondant, soit EUR 1,34 milliard, est amorti sur une durée de 40 ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les centrales électriques pour un montant de EUR 495 millions, amortis sur les durées de vie résiduelles des centrales concernées, celles-ci n'excédant pas 22 ans. Electrabel Nederland est consolidé à partir du 1^{er} mars 2000, soit pendant 10 mois sur l'exercice 2000.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
2000 sur 12 mois	1 023,7	79,1	464,2	1 452,3
2000 sur 10 mois en contribution SUEZ	858,6	64,2*	464,2	1 959,4*
2001 en contribution SUEZ	805,4	38,8*	424,2	2 058,1*

* Après affectation de l'écart de première consolidation.

■ Offre publique d'achat portant sur 67 % du capital de United Water Ressources

SUEZ a annoncé en août 1999 une offre publique d'achat amicale sur United Water Ressources (UWR), deuxième distributeur d'eau aux Etats-Unis, dont le Groupe détenait déjà 32,9 % du capital. Cette opération a été définitivement réalisée le 27 juillet 2000, après l'obtention de l'approbation des Public Utilities

Commissions des Etats dans lesquels UWR est présent. SUEZ possède depuis cette date la totalité du capital d'UWR au travers de sa filiale à 100 % Ondeo North America (ONA).

Le coût total de cette acquisition s'est élevé à EUR 1 108 millions. SUEZ a doté ONA des ressources en fonds propres nécessaires, en utilisant des sources de financement en USD. Cet investissement a dégagé un écart d'acquisition de EUR 727,8 millions. UWR étant déjà consolidé par intégration globale par SUEZ, aucune réévaluation d'actifs ou de passifs n'a été enregistrée dans les comptes consolidés de SUEZ.

La principale activité d'UWR, qui représente l'essentiel de ses actifs, revenus et résultats, est la distribution d'eau dans le secteur régulé. UWR exerce cette activité au travers de licences attribuées par les autorités concernées. Ces licences ne font référence à aucune limitation dans leur durée : le cadre législatif et réglementaire confère dans la pratique à ces licences une durée indéfinie. UWR possède l'intégralité de ses actifs en pleine propriété. Les tarifs des prestations d'UWR sont fixés par les autorités régulatrices de chacun des Etats (Public Utilities Commissions), selon un mécanisme assurant la couverture des coûts d'exploitation et la juste rémunération des capitaux engagés. UWR est également présent dans le secteur des services non régulés de gestion de services de distribution d'eau, principalement à travers United Water Services (UWS), filiale à parts égales d'UWR et de ONA. Par ailleurs, UWR exerce une activité accessoire dans le secteur immobilier et possède 10 % du capital de Northumbrian Water Group aux côtés de SUEZ.

Les caractéristiques juridiques et économiques du secteur régulé confèrent à cette partie du portefeuille d'activités d'UWR une valeur qui n'est pas susceptible de se déprécier avec le temps. La valeur économique de ces licences s'élève à USD 395 millions (EUR 424 millions) sur la base des cash-flows futurs actualisés. Le reste de l'écart d'acquisition représente la position d'UWR sur le marché et sa capacité de développement dans le cadre de contrats à long terme. Sur la base de ces composantes sous-jacentes, l'écart d'acquisition constaté à l'occasion de cette acquisition est amorti linéairement sur 75 ans.

En raison de la méthode de consolidation antérieure d'UWR (intégration globale), cette acquisition complémentaire ne modifie pas substantiellement les principaux agrégats des comptes consolidés du Groupe. Le groupe UWR et sa filiale UWS ont réalisé en 2001 et en 2000 un chiffre d'affaires de respectivement EUR 542,0 millions et EUR 499,3 millions.

■ Acquisition de Tractebel LNG North America (ex-Cabot)

SUEZ a acquis à travers Tractebel en septembre 2000 100 % du capital de Tractebel LNG North America (ex-Cabot) pour un mon-

tant de EUR 753 millions, financé notamment par recours à un endettement externe libellé en USD.

Tractebel LNG North America est l'unique importateur et distributeur actif de gaz naturel liquéfié sur la côte Est des Etats-Unis et exploite un terminal d'importation de GNL à Everett, Massachusetts. Cette acquisition génère un écart d'acquisition de EUR 296,2 millions, amorti sur une durée de 30 ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus achevé sur l'exercice 2001, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les actifs corporels (terminal gazier et méthannier) pour un montant de EUR 162 millions, amortis sur les durées de vie résiduelles des biens concernés, celles-ci n'excédant pas 23 années.

Tractebel LNG North America est consolidé à partir du 1^{er} octobre 2000, soit pendant 3 mois sur l'exercice 2000.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Trésorerie nette	Total bilan
2000 sur 12 mois	560,2	24,9	40,0	452,0
2000 sur 3 mois en contribution SUEZ	225,4	18,6*	40,0	623,0*
2001 en contribution SUEZ	722,0	52,7*	26,1	506,0*

* Après affectation de l'écart de première consolidation.

■ Acquisition des filiales de Sithe Energies Inc. en Thaïlande

SUEZ a acquis à travers Tractebel le 9 novembre 2000 toutes les sociétés détenues par le groupe Sithe Energies Inc. en Thaïlande. Cet accord portait sur une participation de 61,8 % dans le capital de Cogeneration Public Company Limited (COCO), portée par la suite à 66,2 % par achats complémentaires en Bourse thaïlandaise, et sur l'intégralité du capital de Nong Khae Cogeneration Company Limited et de Samut Prakarn Cogeneration Company Limited. Le coût total de cette acquisition s'élève à EUR 590 millions.

Par ailleurs, le Groupe a acquis au cours de l'année 2001, 31,8 % complémentaires du capital de COCO, portant ainsi sa participation de 66,2 % à 98 %. Cette opération représente un investissement de EUR 162,8 millions.

Cogeneration Public Company Limited est propriétaire à 100 % de trois unités de cogénération situées sur le Map Ta Phut Industrial Estate où H-Power, filiale à 75 % de Tractebel, exploite la centrale de Industrial Power Map. Samut Prakarn Cogeneration Company Limited et Nong Khae Cogeneration Company Limited, établies en périphérie de Bangkok, sont chacune propriétaire d'une centrale de cogénération.

Ces opérations, financées principalement par recours à l'endettement externe en dollars américains et en euros, ont dégagé un écart d'acquisition résiduel de EUR 122 millions, amorti sur une durée de 20 ans. Dans le cadre de la détermination du bilan d'acquisition, processus achevé sur l'exercice 2001, des écarts d'évaluation ont été constatés principalement sur les actifs corporels pour un montant de EUR 379 millions, amortis sur les durées de vie résiduelles des centrales concernées, celles-ci n'excédant pas 30 années

Ces sociétés sont consolidées pendant 2 mois sur l'exercice 2000.

En millions d'EUR	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Endettement net	Total bilan
2000 sur 12 mois	340,0	56,0	575,3	1 031,8
2000 sur 2 mois en contribution SUEZ	64,8	10,4*	575,3	1 518,4*
2001 en contribution SUEZ	418,9	60,1*	557,4	1 552,8*

* Après affectation de l'écart de première consolidation.

2.3 Autres opérations significatives

■ Cession partielle de Noos en 2001

En date du 18 mai 2001, France Télécom a apporté des infrastructures de réseau Plan Câble à SUEZ Lyonnaise Telecom, filiale de SUEZ, opérant sous la marque Noos qui intègre donc désormais l'exploitation et le droit d'usage de l'infrastructure de ses réseaux câblés, pour l'essentiel situés à Paris et en région parisienne. L'accord avec France Télécom a permis à SUEZ de réaliser une plus-value (gain de dilution) de EUR 310,3 millions. Au terme d'accords conclus avec NTL et Morgan Stanley Dean Witter Private Equity, prévoyant le rachat complet par ceux-ci de la participation de France Télécom dans Noos, SUEZ détient la nouvelle structure à 50,1 %, tandis que les participations de NTL et Morgan Stanley Dean Witter Private Equity s'élèvent respectivement à 27 % et 22,9 %.

L'ensemble des activités câble est consolidé par intégration proportionnelle à 50,1 % à compter du 1^{er} mai 2001.

■ Unification du titre FORTIS en 2001

Les Assemblées Générales extraordinaires de Fortis B et de Fortis NL du 14 décembre 2001 ont approuvé l'unification des actions existantes Fortis B et Fortis NL, par la création d'un nouveau titre Fortis unique faisant l'objet d'une cotation sur Euronext Amsterdam, Euronext Bruxelles et à la Bourse de Luxembourg. Avant unification du titre :

- SUEZ détenait, via la Société Générale de Belgique, 19,60 %

du capital de Fortis B ;

- Fortis B détenait 56,94 % de Fortis SA, société propriétaire de 100 % du capital de Fortis Bank, et 56,94 % de Fortis NV, société détenant 100 % de Fortis Insurance ;
- Fortis NL détenait 43,06 % de Fortis SA et 43,06 % de Fortis NV.

A l'issue des opérations d'unification, les anciens actionnaires de Fortis B et de Fortis NL détiennent des Fortis Units leur conférant un intérêt identique dans Fortis SA et dans Fortis NV. Les Fortis Units détenus par SUEZ représentaient 11,16 % du capital de Fortis SA et de Fortis NV.

Compte tenu de ces pourcentages de détention, Fortis B est mis en équivalence dans les comptes consolidés de SUEZ jusqu'à la date de première cotation des Fortis Units, soit le 17 décembre 2001, et déconsolidé à compter de celle-ci.

A fin décembre 2001, SUEZ détient 10,6 % de Fortis SA et de Fortis NV.

■ Offre publique d'échange de Vinci sur Groupe GTM et cession des titres Vinci

Durant le second semestre 2000, SUEZ a apporté ses actions Groupe GTM à l'Offre Publique d'Echange (OPE) amicale lancée par Vinci en juillet 2000 et achevée en septembre, le Groupe devenant ainsi le premier actionnaire de Vinci avec une détention au lendemain de l'OPE d'environ 23,3 %. En octobre et décembre 2000, SUEZ a cédé respectivement 2,9 millions et 2 millions actions Vinci, ramenant ainsi sa participation à 17,05%. Cette opération s'est traduite pour le Groupe par :

- un écart d'acquisition positif au titre de l'acquisition de 23,3 % du groupe Vinci, tel qu'il existait préalablement à l'OPE, pour un montant de EUR 230 millions, amorti sur une durée de 20 ans ;
- des plus-values de cession pour un montant avant impôt de EUR 240 millions.

L'ensemble des titres Vinci a ensuite été cédé en 2001 au travers de plusieurs opérations, les plus-values avant impôt correspondantes s'élevant à EUR 298 millions sur ce même exercice. Pour ses comptes consolidés au 31 décembre 2000, SUEZ a opté pour le traitement dérogatoire prévu par la nouvelle réglementation, et permettant de mettre en équivalence Groupe GTM à compter du 1^{er} janvier 2000 jusqu'à la date de transfert de contrôle. Pour faciliter la comparaison des états financiers, des données proforma sont présentées comme si ce traitement avait été retenu à partir du 1^{er} janvier 1999. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation réalisés par Groupe GTM (hors activités de services à l'énergie et à l'industrie) sur les 9 premiers mois de l'exercice 2000 se sont élevés respectivement à EUR 4,59 milliards et EUR 0,12 milliard.

Vinci a été consolidé par mise en équivalence jusqu'au 30 avril 2001.

2.4 Informations pro forma

Le tableau ci-après présente les trois agrégats clés de chiffre d'affaires, résultat net part du Groupe et résultat net part du Groupe par action tels qu'ils se seraient établis si les acquisitions majeures décrites supra étaient intervenues au début de chacune des périodes présentées. Ces données proforma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du Groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2000 ni de ce que seront les performances opérationnelles antérieures aux acquisitions futures. Elles sont basées sur les données opérationnelles des filiales concernées, en tenant compte de coût de financement des acquisitions et de l'amortissement des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition.

En millions d'EUR sauf par action	2001	2000
Chiffre d'affaires	43 789,5	37 428,1
Résultat net part du Groupe	2 065,2	1 741,3
Soit en euros par action	2,12	1,82

NOTE 3 - RESULTAT D'EXPLOITATION

3.1 Autres produits d'exploitation

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Production immobilisée ¹	524,0	601,1	540,6
Transferts de charges ²	206,6	217,3	355,0
Produits de cession ³	46,4	136,3	152,3
Autres produits de gestion courante	573,3	385,8	396,2
TOTAL	1 350,3	1 340,5	1 444,1

1. Coûts relatifs aux immobilisations corporelles produites et utilisées par l'entreprise pour elle-même.

2. Cette rubrique intègre les frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émission de SUEZ pour EUR 13,3 millions en 2000 et EUR 53,2 millions en 1999 (montant non significatif en 2001).

3. Ce poste comprend les produits de cession de matériel de chantier et d'immobilisations du domaine concédé, ainsi que les produits de cession des sociétés de capital investissement. SI Finances et ses filiales, sociétés de capital investissement, contribuent à ce poste au 31 décembre 2001 à hauteur de EUR 2,1 millions (EUR 120,3 millions à fin 2000 et EUR 106,1 millions sur l'exercice 1999).

3.2 Résultat des intercommunales et opérations en commun

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Part dans le résultat des intercommunales	434,0	437,1	930,7
Bénéfices et pertes transférés	(10,2)	(11,6)	(24,6)
TOTAL	423,8	425,5	906,1

Le résultat des intercommunales correspond à la quote-part d'Electrabel, filiale de Tractebel, dans le résultat des sociétés intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité, au sein desquelles elle est associée à diverses communes belges. La diminution de ce poste entre les exercices 1999 et 2000 s'explique principalement par le changement de modalité de rémunération par les intercommunales de l'activité de producteur d'Electrabel, ayant entraîné une prise en compte de ce produit en chiffre d'affaires à compter du 1^{er} janvier 2000.

3.3 Autres charges d'exploitation

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Achats non stockés	1 662,7	1 753,3	2 106,4
Sous-traitance	1 956,9	1 536,4	2 571,6
Charges de location et de copropriété	460,9	383,5	663,4
Personnel extérieur	565,1	478,5	501,6
Entretien et réparations	698,5	476,6	428,8
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	410,5	357,1	433,4
Autres services extérieurs	5 320,9	4 828,1	5 014,5
TOTAL	11 075,5	9 813,5	11 719,7

3.4 Dotation nette aux amortissements et provisions d'exploitation

En millions d'EUR	2001	2000	1999
AMORTISSEMENTS	2 701,5	2 580,6	2 260,7
Immobilisations incorporelles	284,2	305,6	211,3
Immobilisations corporelles ¹	2 350,3	2 212,8	2 003,1
Caducité	67,0	62,2	46,3
PROVISIONS	397,2	445,1	220,4
Renouvellement	70,7	29,4	54,3
Sur actif circulant	215,2	159,5	61,8
Pour risques et charges	127,2	241,4	73,7
Autres	(15,9)	14,8	30,6
TOTAL	3 098,7	3 025,7	2 481,1

1. Dont dotations relatives au crédit-bail pour EUR 69,5 millions en 2001, EUR 62,9 millions en 2000 et EUR 62,3 millions en 1999.

NOTE 4 - RESULTAT FINANCIER

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Produits des participations	158,7	153,2	297,3
Charges nettes d'intérêts et assimilées	(1 628,2)	(1 502,0)	(925,4)
Dotations nettes aux provisions	(35,5)	(1,6)	(1,4)
Autres produits (charges) financières	247,3	378,4	239,2
RESULTAT FINANCIER	(1 257,7)	(972,0)	(390,3)

Éléments pris en compte pour le calcul du ratio de couverture des frais financiers nets par l'Ebitda :

En millions d'EUR	2001	2000
Charges nettes d'intérêts et assimilées	(1 628,2)	(1 502,0)
Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP)	53,4	204,7
Dotations nettes aux provisions	(35,5)	(1,6)
Produits et charges financières divers	154,2	197,6
FRAIS FINANCIERS NETS¹	(1 456,1)	(1 101,3)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA) HORS SECTEUR FINANCIER	7 445,3	7 050,9
RATIO DE COUVERTURE PAR L'EBITDA	5,1	6,4

1. Les éléments du résultat financier non inclus dans les frais financiers nets (principalement les dividendes des sociétés non consolidées) sont inclus dans le calcul de l'Ebitda.

NOTE 5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Plus values sur cessions, nettes	1 645,8	1 142,1	1 569,5
Autres charges exceptionnelles nettes	(819,6)	(573,4)	(844,8)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	826,2	568,7	724,7

5.1 Plus-values sur cessions, nettes

En 2001, les plus-values résultent principalement du gain de dilution de EUR 310,3 millions constaté à l'occasion du regroupement des activités câble de SUEZ et France Télécom (cf. note 2.3), des cessions de titres Vinci pour EUR 298 millions (cf. note 2.3) et Fortis pour EUR 100 millions, des cessions de titres TotalFinaElf (EUR 164,6 millions) et de la plus-value d'échange SES (EUR 137,8 millions). Ce poste intègre également l'effet de la conversion des ORA en titres AXA au 1^{er} janvier 2001 (qui, en l'absence de texte comptable spécifique, a été traitée par assimilation aux opérations d'échange) et les provisions pour dépréciation afférentes à cette ligne pour un montant net de EUR 256,1 millions. Les cessions assorties d'instruments financiers (collar ou equity swap), aux termes desquels SUEZ conserve temporairement les risques et avantages résultant de l'évolution de la valeur de marché des titres concernés sont commentées en note 18.3.

En 2000, les plus-values résultent principalement de la cession des titres Sofinco (EUR 275,5 millions), des OPE et cessions Vinci/GTM (EUR 239,6 millions), des cessions de titres SES (EUR 120,5 millions) et Nigen (EUR 107,6 millions), des cessions partielles de titres TotalFina (EUR 98 millions) et Fortis (EUR 90,7 millions), et enfin de la sortie des filiales du Kazakhstan (EUR 186,4 millions).

En 1999, les principales plus-values concernent les cessions de titres Sofinco (EUR 475,6 millions), Axa (EUR 156,1 millions) et Fortis B (EUR 122,6 millions) et la plus-value d'échange sur TotalFina (EUR 511,9 millions).

5.2 Autres charges exceptionnelles, nettes

En 2001, les autres charges exceptionnelles sont principalement constituées de coûts de restructuration (EUR 198,9 millions, dont 103,4 millions au titre du plan Transform 2003 engagé par Electrabel, et EUR 91 millions chez Nalco, au titre des coûts d'intégration et de la restructuration de la supply chain), de dépréciation d'actifs immobilisés (EUR 360,9 millions, principalement dans la Communication et la Propreté) et de pertes de change

à caractère exceptionnel nettes des reprises de provision pour risque pays émergents correspondantes (EUR 335,8 millions, dont 314,4 millions résultant des effets de la dévaluation du peso argentin, soit EUR 80 millions en part du Groupe).

En 2000, les autres charges exceptionnelles résultent essentiellement de la dépréciation d'écarts d'acquisition (EUR 336,1 millions), de coûts de restructuration (EUR 129,9 millions, dont environ 70 % au sein du pôle Eau), et de frais sur emprunts et projets (EUR 89,3 millions).

En 1999, les autres charges exceptionnelles comprennent principalement les dépréciations d'actifs immobilisés (EUR 336 millions) essentiellement au titre d'incorporels et d'écarts d'acquisition sur l'eau France, ainsi que les provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR 210,5 millions), les provisions et coûts de restructuration (EUR 70,1 millions), les coûts associés aux émissions d'emprunts et pénalités de remboursement anticipé de dettes (EUR 68 millions), et les coûts associés aux cessions nets des reprises de provision correspondantes (EUR 35,4 millions).

NOTE 6 - IMPOT SUR LES SOCIETES

6.1 Impôt sur les bénéfices

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées se détaille comme suit :

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Résultat courant des sociétés intégrées	2 806,1	2 806,0	2 541,9
Résultat exceptionnel des sociétés intégrées	826,2	568,7	724,7
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES	3 632,3	3 374,7	3 266,6
Sociétés françaises intégrées	746,6	191,3	650,4
Sociétés étrangères intégrées	2 885,7	3 183,4	2 616,2
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES	3 632,3	3 374,7	3 266,6

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe qui résulterait du taux d'impôt normal applicable en France (36,43 % en 2001, 37,77 % en 2000 et 40,00 % en 1999) avec la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente de la manière suivante :

En millions d'EUR	2001	2000	1999
RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES MULTIPLIE PAR LE TAUX D'IMPOT NORMAL APPLICABLE EN FRANCE	(1 323,2)	(1 274,6)	(1 306,6)
Effet de :			
Taxation par des juridictions hors France	21,7	99,7	145,9
Différences permanentes	437,6	(10,8)	329,6
Eléments taxés à taux réduit ou nul ¹	247,1	244,0	393,5
Complément d'impôt ²	(70,0)	(15,5)	(210,7)
Effet de l'actualisation des impôts différés	13,4	49,4	
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles et reports déficitaires ³	27,7	167,2	(78,3)
Effet du changement de taux d'impôt	(12,5)	(24,9)	2,0
Crédits d'impôt	11,9	35,1	8,2
Autres	(75,7)	67,9	(36,9)
CHARGE D'IMPOT INSCRITE AU COMPTE DE RESULTAT	(722,0)	(662,5)	(753,3)
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)	19,9 %	19,6 %	23,1 %

1. Comprend notamment les plus values sur cessions de titres non taxées en Belgique.

2. Comprend notamment la taxe de 5 % applicable sur les dividendes en Belgique et la taxe spécifique aux producteurs d'électricité acquittée par Electrabel jusqu'en 1999.

3. La variation observée sur l'exercice 2001 résulte pour l'essentiel de la constatation sur la période d'impôts différés passifs au titre du report d'imposition de la plus-value nette sur la conversion des ORA AXA et des provisions de fin d'exercice sur ces mêmes titres.

La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

En millions d'EUR	Impôt sur le résultat courant			Impôt sur le résultat exceptionnel			Total		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999	2001	2000	1999
IMPOT EXIGIBLE	(500,6)	(599,2)	(625,7)	(131,2)	(42,3)	(143,0)	(631,8)	(641,5)	(768,7)
France	56,8	17,7	(115,2)	(127,4)	(126,1)	(120,0)	(70,6)	(108,4)	(235,2)
Etranger	(557,4)	(616,9)	(510,2)	(3,8)	83,8	(23,0)	(561,2)	(533,1)	(533,5)
IMPOTS DIFFERES	(185,1)	(8,5)	(32,2)	94,9	(12,5)	47,6	(90,2)	(21,0)	15,4
France	(16,8)	(10,8)	(1,3)	(12,1)	8,3	33,7	(28,9)	(2,5)	32,4
Etranger	(168,3)	2,3	(30,9)	107,0	(20,8)	13,9	(61,3)	(18,5)	(17,0)
CHARGE TOTALE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(685,7)	(607,7)	(657,9)	(36,3)	(54,8)	(95,4)	(722,0)	(662,5)	(753,3)

SUEZ est mère d'un groupe fiscal de 173 sociétés en 2001. D'autres groupes fiscaux se sont constitués en France lorsque cela était possible.

Au 31 décembre 2001, le Groupe disposait de reports déficitaires et de crédits d'impôts reportés en avant d'un montant total de EUR 3 088,7 millions, venant à échéance comme suit :

En millions d'EUR	Reports déficitaires et crédits d'impôts reportés en avant
2002	276,3
2003	234,5
2004	117,8
2005	57,3
2006	226,9
2007 et au-delà	2 175,9
TOTAL	3 088,7

6.2 Impôts différés

L'analyse par nature du passif net d'impôts différés se détaille comme suit, avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés :

En millions d'EUR	2001	2000
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		
Reports déficitaires	963,6	970,4
Engagements de retraites	816,1	770,1
Provisions non déduites	989,5	956,9
Actifs nets d'impôts différés non reconnus (a)	(957,0)	(997,4)
Autres	873,0	619,9
TOTAL	2 685,2	2 319,9
IMPOTS DIFFERES PASSIFS		
Ecarts d'évaluation affectés à des immobilisations incorporelles	(1 342,6)	(1 186,8)
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1 364,4)	(1 237,6)
Provisions à caractère fiscal	(219,6)	(213,3)
Effet de l'actualisation des impôts différés passifs	564,4	561,5
Autres	(1 451,2)	(1 265,5)
TOTAL	(3 813,4)	(3 341,7)
IMPOTS DIFFERES PASSIFS NETS	(1 128,2)	(1 021,8)

■ (a) Actifs nets d'impôts différés non reconnus

Le montant des actifs nets d'impôts différés non reconnus au titre de la seule intégration fiscale SUEZ s'élève à fin 2001 à EUR 332,6 millions (EUR 442,9 millions au 31 décembre 2000, la variation observée sur l'exercice 2001 résultant principalement de la constatation d'impôts différés passifs au titre du report d'imposition de la plus-value nette sur la conversion des ORA AXA. L'échéance la plus lointaine des actifs nets d'impôts différés non reconnus au bilan consolidé doit être considérée comme infinie, certains reports déficitaires étant indéfiniment reportables.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé, après compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés, s'explique de la manière suivante :

En millions d'EUR	Actifs	Passifs	Passifs nets
Au 31 décembre 2000	1 696,3	(2 718,1)	(1 021,8)
Effet résultat de la période	276,2	(366,4)	(90,2)
Autres	94,5	(110,7)	(16,2)
Effet de présentation nette par entités fiscales	(1 067,7)	1 067,7	-
Au 31 décembre 2001	999,3	(2 127,5)	(1 128,2)

NOTE 7 - SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'EUR	2001		2000		1999
	Fonds propres	Résultat net	Fonds propres	Résultat net	Résultat net
METIERS MONDIAUX					
Sociétés intercommunales belges ¹	2 316,7	21,7	2 312,0	-	-
Autres filiales de l'Energie	239,2	35,7	244,7	4,1	24,4
Cem (électricité de Macau)	66,7	14,0	60,1	14,3	11,6
Sociétés d'eau en Malaisie	40,5	5,9	36,4	7,7	(2,5)
Ormas Ambiental (propreté, Argentine)	9,3	(12,1)	34,2	1,6	-
Autres	148,6	(25,4)	124,2	0,3	7,7
TOTAL	2 821,0	39,8	2 811,6	28,0	41,2
AUTRES ACTIVITES					
Fortis B (banque et assurance) ²	-	292,6	1 957,3	363,8	270,6
Umicore (métaux non ferreux)	307,9	34,5	279,7	27,8	19,2
Coficem Sagem (communication)	106,7	(5,5)	112,7	29,1	10,8
Télévision par Satellite (TPS)	0,9	(34,2)	0,9	(41,9)	(50,9)
Cofiparco (concessions d'autoroutes) ³	-	-	-	-	59,4
Vinci (construction et concessions d'infrastructures) ⁴	-	13,6	382,5	105,2	-
Autres	17,5	(7,1)	199,2	(0,5)	34,3
TOTAL	433,0	293,9	2 932,3	483,5	343,4
GLOBAL	3 254,0	333,7	5 743,9	511,5	384,6

1. La part d'Electrabel dans le résultat courant des sociétés intercommunales de distribution de gaz et d'électricité est classée dans le résultat d'exploitation (voir note 3.2).

2. Cette société est mise en équivalence jusqu'à la date d'unification du titre Fortis (opération décrite en note 2.3), soit le 17 décembre 2001, et déconsolidée à compter de celle-ci.

3. Cette société est mise en équivalence sur 2000 via le sous-ensemble Vinci.

4. SUEZ a opté dans ses comptes annuels 2000 pour le traitement dérogatoire prévu par le règlement n°99-02, permettant de mettre Groupe GTM en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2000. Au 31 décembre 2000, cette ligne comprend donc la mise en équivalence de Groupe GTM du 1^{er} janvier au 30 septembre 2000 et de Vinci du 1^{er} octobre au 31 décembre 2000. Pour 2001, cette ligne correspond à la mise en équivalence de Vinci jusqu'au 30 avril 2001 (cf. note 2.3).

Le montant des dividendes encaissés par le Groupe en 2001, 2000 et 1999 au titre des sociétés mises en équivalence s'est élevé respectivement à EUR 529,2 millions, EUR 522,2 millions et EUR 986 millions.

Les écarts d'acquisition éventuellement constatés par le Groupe lors de l'acquisition de sociétés mises en équivalence ne figurent pas dans le poste ci-dessus, mais sont inclus dans le poste écarts d'acquisition (cf. note 8) pour EUR 168,7 millions au 31 décembre 2001 et EUR 411 millions à fin 2000.

Sont repris ci-après les états financiers simplifiés des principales sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Fortis Group (comptes consolidés) En millions d'EUR	2001	2000
INFORMATION SUR LE BILAN		
TOTAL ACTIF	482 970	438 083
Dont :		
• Placements	147 676	134 203
• Prêts aux établissements de crédit	63 762	62 383
• Prêts à la clientèle	176 834	162 093
TOTAL PASSIF	482 970	438 083
Dont :		
• Dettes envers établissements de crédit	96 337	94 174
• Dettes envers la clientèle	179 687	145 752
• Provisions techniques	59 533	56 130
• Total dettes	466 993	420 727
• Intérêts minoritaires	2 133	2 159
• Capitaux propres part du Groupe	13 844	15 197

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	45 258	47 427
Intérêts	(16 914)	(19 403)
Prestations et sinistres	(13 440)	(13 463)
Frais d'exploitation	(10 783)	(9 945)
Impôts	(1 049)	(1 150)
Résultat net	2 598	2 768

Jusqu'à l'unification du titre Fortis, SUEZ détenait des actions de Fortis B, dans la mesure où un investissement direct dans le groupe Fortis ne pouvait être réalisé. La participation de Fortis B dans le groupe Fortis représentait l'essentiel des actifs de Fortis. De plus, les résultats de Fortis B provenaient presque exclusivement de son investissement dans le groupe Fortis. A la veille de l'unification du titre Fortis, la Société Générale de Belgique détenait 19,6 % de Fortis B, contre 19,53 % au 31 Décembre 2000, et Fortis B détenait 56,94 % du groupe Fortis (58,6 % au 31 Décembre 2000).

Dans le cadre de l'unification du titre Fortis décrite en note 2.3, Fortis B est mis en équivalence dans les comptes consolidés de SUEZ jusqu'à la date de première cotation des Fortis units et déconsolidé à compter de celle-ci.

Les données financières résumées présentées ci-dessus relatives au groupe Fortis sont conformes à celles publiées par ce dernier, et sont établies en application de principes comptables principalement dérivés de la Directive européenne relative aux sociétés de banque et d'assurances.

Sociétés Intercommunales Mixtes En millions d'EUR	2001	2000
--	------	------

INFORMATION SUR LE BILAN

Total actifs à moins d'un an	4 140	3 705
Total bilan actif	9 970	9 345
Total passifs à moins d'un an	3 987	3 760
Total des passifs à plus et moins d'un an	4 382	4 088
Capitaux propres	5 588	5 257
Total bilan passif	9 970	9 345

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	6 043	5 656
Autres produits d'exploitation	139	125
Dépenses opérationnelles	5 033	4 735
Résultat net	1 301	1 031

Les informations financières ci-dessus représentent la combinaison des comptes individuels des sociétés intercommunales mixtes selon les principes comptables applicables en France.

Groupe Umicore (ex-Union Minière) En millions d'EUR	2001	2000
--	------	------

INFORMATION SUR LE BILAN

Total actifs à moins d'un an	1 449	1 453
Total bilan actif	2 542	2 512
Total dettes à moins d'un an	946	707
Total dettes	1 100	1 362
Intérêts minoritaires	68	50
Capitaux propres part du Groupe	1 104	1 100
Total bilan passif	2 542	2 512

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires	3 636	3 905
Dépenses opérationnelles	(3 515)	(3 755)
Impôts	10	10
Résultat net part du Groupe	116	136

Les informations financières ci-dessus correspondent aux états financiers du groupe Umicore établis selon les principes comptables applicables en Belgique.

NOTE 8 - ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'EUR	Positifs	Négatifs
AU BILAN AU 31 décembre 1999	5 374,4	(243,0)
Ecarts d'acquisition constatés en 2000	4 006,9	(6,6)
Dont :		
Electrabel Nederland (Energie, Pays-Bas)	1 397,6	
UWR (Eau, USA)	727,8	
Tractebel LNG North America (ex-Cabot) (Gaz, USA)	267,9	
Aguas Andinas (Eau, Chili)	256,9	
Vinci (Construction)	230,0	
Filiales thaïlandaises de Sithe (Energie)	83,7	
Variation de périmètre et écarts de conversion ¹	1 109,5	26,5
Dotations aux amortissements	(391,1)	22,8
Dépréciations exceptionnelles ²	(336,1)	
AU BILAN AU 31 décembre 2000	9 763,6	(200,3)
Ecarts d'acquisition constatés en 2001	1 060,0	(25,8)
Dont :		
Acquisition de 40 % de ONES (Ex-Neec, traitement de l'eau, USA)	279,4	
Acquisition groupe GTI (Services à l'Energie, Pays-Bas)	243,9	
Acquisition groupe Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra) (Services à l'Energie, Suisse)	202,9	
Variation de périmètre et écarts de conversion ³	33,7	(29,2)
Dotations aux amortissements	(460,9)	38,3
Dépréciations exceptionnelles	(77,1)	
AU BILAN AU 31 décembre 2001	10 319,3	(217,0)

1. Comprend notamment l'effet de finalisation du bilan d'ouverture Nalco pour EUR 879,3 millions.

2. Comprises au compte de résultat dans les autres charges nettes exceptionnelles. Concerne principalement en 2000 la dépréciation des écarts d'acquisition Degremont (-129,4 millions) et de certaines filiales opérant dans les métiers de l'Energie et de la Propreté, en raison de la dégradation des estimations de résultats futurs des entités concernées.

3. Comprend notamment l'effet de l'accroissement du pourcentage de détention dans Electrabel et Fluxys (EUR + 163,2 millions), ainsi que l'effet de la finalisation en 2001 des bilans d'entrée des sociétés acquises en 2000 (EUR - 127,8 millions).

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

9.1 Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

■ Valeur brute

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2000	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 2001
		Périmètre et conversion ¹	Investissements	Autres mouvements ²	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 099,1	399,1	359,8	(299,8)	5 558,2
Détenues en propre	55 389,4	(261,6)	3 962,3	(957,3)	58 132,8
Domaine concédé	7 808,1	(161,5)	133,2	248,8	8 028,6
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 197,5	(423,1)	4 095,5	(708,5)	66 161,4

1. Correspond en ce qui concerne les immobilisations incorporelles à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité portant le droit d'usage du génie civil des infrastructures apportées par France Télécom dans le cadre de la réorganisation de Noos décrite en note 2.3 pour EUR 328,4 millions. Pour les immobilisations corporelles, comprend pour l'essentiel l'impact négatif de la dévaluation du peso argentin, l'entrée de GTI et Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra) pour EUR 309,9 millions et le passage du groupe Noos de l'intégration globale à l'intégration proportionnelle (EUR - 144,6 millions).

2. Dont effet des cessions et suppressions pour EUR - 882,6 millions et dans le domaine concédé des investissements financés ou apportés par des tiers (collectivités locales, agences de bassin...) pour EUR 383,5 millions.

■ Amortissements

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2000	Variations de l'exercice			Au 31 décembre 2001
		Périmètre et conversion	Dotations	Autres mouvements ¹	
AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 212,2	(32,2)	321,4	(178,1)	1 323,3
Détenues en propre	23 786,9	93,1	2 381,8	(588,1)	25 673,7
Domaine concédé	2 408,0	(74,4)	51,3	111,2	2 496,1
AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 194,9	18,7	2 433,1	(476,9)	28 169,8

1. Dont effet des cessions et suppressions pour EUR (671,9) millions et, dans le domaine concédé des dotations pour le compte du concédant prélevées sur le compte de contrepartie des immobilisations pour EUR 160,5 millions.

9.2 Analyse par nature des immobilisations corporelles détenues en propre

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Terrains	1 031,5	723,2	542,3
Constructions	5 971,9	6 136,6	4 305,7
Installations techniques	17 753,6	16 878,6	12 386,3
Matériel de transport	666,1	733,1	685,3
Immobilisations en crédit bail ¹	1 058,8	1 060,0	1 118,7
Immobilisations en cours et acomptes	3 796,2	4 009,3	2 601,0
Autres immobilisations	2 181,0	2 061,7	2 112,3
TOTAL VALEUR NETTE	32 459,1	31 602,5	23 751,6

1. L'analyse des immobilisations en crédit bail se décompose comme suit :

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Constructions	380,9	385,6	385,2
Installations techniques	837,1	811,5	857,5
Matériel de transport et autres immobilisations corporelles	272,0	188,4	179,5
IMMOBILISATIONS BRUTES FINANCEES PAR CREDIT-BAIL	1 490,0	1 385,5	1 422,2
Amortissements cumulés	(431,2)	(325,5)	(303,5)
IMMOBILISATIONS NETTES FINANCEES PAR CREDIT BAIL	1 058,8	1 060,0	1 118,7

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles détenues en propres (soit respectivement pour 2001, 2000 et 1999 EUR 2 381,8, EUR 2 326,4 millions et EUR 2 007,9 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

9.3 Analyse par nature des immobilisations corporelles du domaine concédé

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Mises en concession par le concessionnaire	1 966,6	1 886,9	1 548,5
Mises en concession par le concédant	3 565,9	3 513,2	3 622,2
VALEUR NETTE ACTIF	5 532,5	5 400,1	5 170,7
Financement par les tiers	295,9	351,1	334,9
Contrepartie des immobilisations reçues	3 565,9	3 513,2	3 622,2
Amortissement de caducité	806,8	738,4	642,6
COMPTES DE CONCESSION PASSIF	4 668,6	4 602,7	4 599,7
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	863,9	797,4	571,0

9.4 Analyse par nature des immobilisations incorporelles

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Incorporels résultant de l'acquisition des sociétés du pôle Eau ¹	2 671,5	2 640,2	3 534,3
Fonds de commerce	107,5	138,6	131,2
Logiciels	189,0	122,5	78,3
Droits incorporels sur contrats de concession ²	484,5	515,9	867,4
Autres immobilisations incorporelles ³	782,4	469,8	406,7
TOTAL VALEUR NETTE	4 234,9	3 887,0	5 017,9

1. Concerne essentiellement Nalco, Aguas de Cordillera et Aguas Andinas. Les principales composantes sont le portefeuille client, les marques (nom commercial et marques associées aux principaux produits) ainsi que les brevets et licences en ce qui concerne Nalco (valeur nette totale après finalisation du bilan d'entrée : EUR 2 476 millions). Pour Aguas de Cordillera et Aguas Andinas il s'agit pour l'essentiel de droits d'eau (valeur nette totale : EUR 195,5 millions).

2. Les droits incorporels sur contrats de concession correspondent aux sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics. Ces sommes sont amorties sur la durée du contrat auxquels elles se rattachent.

3. La hausse observée en 2001 résulte du droit d'usage du génie civil des infrastructures apportées par France Télécom dans le cadre des opérations Noos (cf. note 2.3).

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles (soit respectivement pour 2001, 2000 et 1999 : EUR 321,5 millions, EUR 439,4 millions et EUR 264,4 millions) sont principalement présentées sur la ligne "Dotations nettes d'exploitation aux amortissements et provisions" du compte de résultat consolidé.

NOTE 10 - PORTEFEUILLE

10.1 Participations non consolidées

■ Les principales lignes de titres de participation non consolidés sont :

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2001		Au 31 décembre 2000		Au 31 décembre 1999	
	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable	Valeur boursière ou estimée	Valeur nette comptable
Fortis	3 978,0	2 278,9	-	-	-	-
TotalFinaElf	1 211,4	953,9	1 196,0	787,1	1 511,9	1 180,5
Iberdrola	605,2	467,8	601,3	467,8	577,7	467,8
Aguas Andinas	-	-	-	-	790,9	790,9
Axa	542,2	542,2	774,8	270,9	666,4	268,8
Scottish Power	284,8	164,9	296,3	164,9	260,9	164,9
SES Global	199,6	197,2	275,0	76,7	373,5	114,7
Hidrocantabrico	-	-	240,0	273,5	-	-
Atlantic LNG	160,7	160,7	134,3	134,3	-	-
Acesa	166,5	61,9	131,9	61,9	130,2	61,9
Arcelor	70,0	32,8	77,8	54,4	93,0	54,4
ORA Galilée/Marignan	195,1	195,1	-	-	-	-
autres	1 804,5	1 597,7	2 502,0	1 715,9	1 815,4	1 640,0
TOTAL	9 218,0	6 653,1	6 229,4	4 007,4	6 219,9	4 743,9

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

En millions d'EUR	
AU 31 décembre 1999	4 743,9
Acquisitions ¹	1 536,0
Cessions, en valeur nette comptable ²	(816,1)
Dotations nettes aux provisions	(131,4)
Variations de périmètre, change et divers ³	(1 325,0)
AU 31 décembre 2000	4 007,4
Acquisitions ¹	1 425,2
Cessions, en valeur nette comptable ²	(1 137,1)
Dotations nettes aux provisions	(462,4)
Variations de périmètre, change et divers ³	2 820,0
AU 31 décembre 2001	6 653,1

1. En 2000, les principales acquisitions étaient relatives à la prise de participation de 10 % dans le capital de Hidrocantabrico, ainsi que la participation détenue dans Atlantic LNG par Tractebel LNG North America (ex-Cabot). Sur 2001, les principales acquisitions concernent les titres TotalFinaElf, les ORA Galilée/Marignan décrits en note 1.H.

2. Sur l'exercice 2000, les cessions concernaient principalement les titres Totalfina et SES. En 2001, les cessions effectuées se rapportent principalement aux titres TotalFinaElf, Hidrocantabrico, Arcelor et USCC.

3. Comprendait en 2000 l'effet de la première consolidation de Aguas Andinas, et le changement de méthode de consolidation de GTM. En 2001, cette ligne comprend les effets de la déconsolidation de Fortis, le remboursement des ORA AXA en actions et l'échange des titres SES.

Les plus et moins values de cession des titres de participation non consolidés présentées en résultat exceptionnel se sont élevées sur les exercices 2001, 2000 et 1999 à respectivement EUR 933,8 millions, EUR 171,0 millions et EUR 778,6 millions (avant reprises de provisions). Les plus et moins values de cession des titres de participation non consolidés réalisées par les sociétés de capital investissement sont présentées en résultat courant et sont indiquées en note 3.1.

10.2 Valeurs mobilières de placement

La valeur estimative du portefeuille de valeurs mobilières de placement (VMP) au 31 décembre 2001 s'élève à EUR 1 182,1 millions (EUR 1 390,3 millions à fin 2000) soit une plus-value latente non comptabilisée de EUR 59,5 millions (EUR 42,0 millions en 2000).

Ce poste comprend les actions SUEZ destinées à couvrir les plans d'option d'achat des salariés. Leur valeur nette comptable s'élève, au 31 décembre 2001, à EUR 353,6 millions correspondant à 12,9 millions d'actions (cf. note 13.4).

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des VMP, inscrites en résultat financier, s'élèvent à EUR 5,1 millions en 2001, EUR 6,1 millions en 2000 et EUR - 0,9 million en 1999. Les produits et charges nets sur cessions de VMP, présentés parmi les autres produits financiers nets comme l'ensemble des revenus de valeurs mobilières de placement (cf. note 4), se décomposent comme suit :

En millions d'EUR	Plus-values	Moins-values	Net
2001	37,2	(5,5)	31,7
2000	61,7	(7,7)	54,0
1999	61,8	(2,5)	59,3

NOTE 11 - STOCKS ET EN COURS

En millions d'EUR	Au 31 décembre 2001			Au 31 décembre 2000			Au 31 décembre 1999		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matières premières	1 052,6	74,2	978,4	927,8	49,0	878,8	891,1	70,8	820,3
En-cours de production ¹	2 659,3	35,8	2 623,5	1 346,9	26,0	1 320,9	1 773,6	29,0	1 744,6
Produits finis et marchandises	615,5	14,1	601,4	577,9	11,5	566,4	689,8	30,3	659,5
TOTAL	4 327,4	124,1	4 203,3	2 852,6	86,5	2 766,1	3 354,5	130,1	3 224,4

1. La variation en 2001 des en cours de production est liée aux entrées de périmètre dans les Services liés à l'Energie. Elle s'analyse en parallèle avec celle des avances et acomptes reçus sur commandes en cours au passif du bilan.

NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION

En millions d'EUR	2001		2000		1999	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges constatées d'avance sur retraites ¹	199,0	-	164,9	-	182,7	-
Impôts différés ²	999,3	2 127,5	1 696,3	2 718,1	1 444,3	2 525,3
Primes de remboursement des obligations	110,1	-	118,2	-	163,6	-
Autres charges à répartir	281,5	-	177,9	-	249,4	-
Ecart de conversion	-	-	100,0	87,7	27,4	38,7
Facturation sur travaux en cours	-	180,0	-	86,7	-	67,5
Autres comptes de régularisation	637,9	2 194,0	612,8	1 962,9	460,5	1 822,6
TOTAL	2 227,8	4 501,5	2 870,1	4 855,4	2 527,9	4 454,1

1. Voir note 19 pour le détail des engagements de retraite.

2. Voir note 6 pour la variation de ces postes.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES

13.1 Actions composant le capital social

Le capital social se compose comme suit :

Situation au	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale (en EUR)	Capital social (en millions d'EUR)
31 décembre 2001	1 026 280 965	2	2 052,6
31 décembre 2000	1 021 328 585	2	2 042,7
31 décembre 1999	992 146 530	2	1 984,3

En règle générale, chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Un droit de vote double est accordé aux détenteurs d'actions nominatives entièrement libérées détenues depuis plus de deux ans par le même actionnaire.

13.2 Précisions quant aux modalités de distribution des réserves consolidées

En application des dispositions légales françaises, 5 % du résultat net des sociétés françaises doivent être affectés à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

La capacité de distribution de dividendes ne s'applique pas à la totalité des réserves consolidées, principalement en raison de l'effet des ajustements de consolidation. Les réserves distribuables de la société SUEZ s'élèvent à EUR 19 795,3 millions au 31 décembre 2001, à EUR 18 360,9 millions au 31 décembre 2000 et à EUR 17 396,8 millions au 31 décembre 1999.

13.3 Ecarts de conversion

En millions d'EUR	31 décembre 2001	Variation	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Zone Euro	(88,0)	3,5	(91,5)	(95,5)
Zone Dollar (USD et CAD)	431,0	120,6	310,4	146,4
Livre Sterling	190,9	26,2	164,7	149,1
Real brésilien	(338,0)	(155,5)	(182,5)	(157,6)
Autres devises ¹	(83,6)	(114,2)	30,6	54,7
TOTAL	112,3	(119,4)	231,7	97,1

1. Dont, en 2001, effet de la dévaluation du peso argentin pour EUR – 112 millions.

13.4 Actions propres et d'autocontrôle

Le Groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres résultant des autorisations conférées au Conseil d'Administration par les Assemblées des 11 juin 1998, 28 mai 1999, 5 mai 2000 et 4 mai 2001. Ce programme prévoit le rachat d'au maximum 10 % des actions composant le capital à la date de l'Assemblée concernée. Il prévoit également que le montant total des acquisitions, net de frais, ne pourra excéder EUR 5 milliards, que le prix acquitté par action devra être inférieur à EUR 50 et que le prix de cession ne pourra être inférieur à EUR 32.

Dans le cadre de ce plan, 7 959 405 actions ont été acquises sur l'exercice 2001, pour un montant total de EUR 266,7 millions et 5 050 906 actions représentant une valeur de EUR 162 millions

ont été cédées sur l'exercice 2001 pour un prix de EUR 176 millions. Les actions d'autocontrôle (cf. note 1-A) portées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 25 922 892 actions au 31 décembre 2001 (contre 5 160 107 à fin 2000 et 3 520 281 à fin 1999 soit respectivement 25 800 535 et 17 601 405 après division du nominal par 5), pour une valeur de EUR 830,5 millions (contre EUR 810,0 millions à fin 2000 et EUR 553,6 millions à fin 1999).

Parmi celles-ci, les actions d'autocontrôle détenues par les filiales consolidées par intégration globale et portées en diminution des capitaux propres représentaient une valeur de EUR 72,5 millions au 31 décembre 2001, EUR 81,8 millions au 31 décembre 2000 et EUR 82,1 millions au 31 décembre 1999.

	En millions d'EUR			Nombre d'actions		
	Titres portés en diminution des fonds propres	Valeurs mobilières de placement (VMP)	Total	Titres portés en diminution des fonds propres	Valeurs mobilières de placement (VMP)	Total
31 décembre 2000	810,0	355,0	1 165,0	25 800 535	13 054 485	38 855 020
Achats par la société mère	266,7		266,7	7 959 405		7 959 405
Ventes par la société mère ¹	(236,8)	(1,4)	(238,2)	(7 363 016)	(105 332)	(7 468 348)
Ventes par les filiales	(69,2)		(69,2)	(2 307 053)		(2 307 053)
Effet périmètre ²	59,8		59,8	1 833 021		1 833 021
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS 2001	20,5	(1,4)	19,1	122 357	(105 332)	17 025
31 décembre 2001	830,5	353,6	1 184,1	25 922 892	12 949 153	38 872 045

1. Y compris, pour les titres portés en diminution des fonds propres, 2 312 110 titres SUEZ d'une valeur totale de EUR 74,9 millions échangés contre 462 422 actions Tractebel suite à la réouverture de l'offre publique d'échange de SUEZ en faveur des salariés de Tractebel.

2. Effet de l'offre publique d'achat sur Finoutremer durant le premier semestre 2001.

13.5 Opérations ayant entraîné l'imputation d'écarts d'acquisition sur les fonds propres

Fusion de Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez en 1997

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération (EUR 712,3 millions) ont été imputés sur les primes de fusion afférentes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1^{er} janvier 2000 (cf. note 1-D). Ils ont fait l'objet d'une analyse visant à les répartir sur les différentes activités sous-jacentes et sont suivis pour assurer un correct traitement, notamment en cas de cession.

L'amortissement des écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, telles qu'exposées en note 1-D. La dotation aux amortissements récurrente correspondante se serait élevée à EUR 13,6 millions en 2001.

La dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition Coficem et Umicore, calculée pour mémoire selon les principes décrits en note 1-D, se serait élevée à EUR 72 millions. Ce chiffre tient compte des effets de même nature liés à l'OPE sur la Société Générale de Belgique décrite ci-après.

Les cessions de titres Sofinco et Fortis B intervenues sur les exercices 1999, 2000 et 2001 ont entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion et d'émission, pour des montants de respectivement EUR 196,5 millions, EUR 116 millions et EUR 77,3 millions. Ces chiffres tiennent compte des effets de même nature liés à l'OPE sur la Société Générale de Belgique décrite ci-après.

Offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique (SGB) en 1998

Les écarts d'acquisition relatifs à cette opération (EUR 2 494,7 millions) ont été imputés sur les primes d'émission correspondantes, conformément à la possibilité offerte par les principes applicables aux comptes consolidés antérieurement au 1^{er} janvier 2000 (cf. note 1-D). L'amortissement de ces écarts d'acquisition est calculé pour mémoire sur les durées retenues pour les activités sous-jacentes, soit 40 ans pour l'activité Energie, et 20 ans pour les autres activités. La dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 73,3 millions en 2001.

Offre publique d'échange sur SITA en 1999

L'écart d'acquisition relatif à cette opération (EUR 565,6 millions) a été imputé sur les primes d'émission correspondantes et fait l'objet d'un suivi comparable à celui décrit ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 20 ans (dotation pour mémoire 2001 : EUR 28,3 millions).

Offre publique d'échange sur Tractebel en 1999

L'écart d'acquisition relatif à cette opération (EUR 5 695,5 millions) a été imputé sur les primes d'émission correspondantes et fait l'objet d'une affectation aux principales filiales de Tractebel, ainsi que d'un suivi et d'un traitement comptable comparable à celui décrit ci-dessus, sur la base d'un amortissement virtuel sur 40 ans (dotation pour mémoire 2001 : EUR 142,4 millions).

13.6 Changements de principes comptables significatifs

Engagements de retraite

Depuis l'exercice 1999, le Groupe provisionne l'intégralité des engagements de retraite. L'effet de changement de méthode intervenu au 1^{er} janvier 1999 se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total
Coûts des services rendus	(3 772,6)	(791,3)	(4 563,9)
Juste valeur des actifs de couverture	1 460,3	956,7	2 417,0
Ecart actuariels non constatés	-	-	-
Coûts des services passés non constatés	-	-	-
Plafonnement actif	-	(30,2)	(30,2)
TOTAL ENGAGEMENT NET AU 1^{er} JANVIER 1999	(2 312,3)	135,2	(2 177,1)
Provision comptabilisée/actif comptabilisé au 31.12.1998	(567,1)	55,3	(511,8)
Provision à reclasser	1,1	-	1,1
Provision à constater au 01.01.1999	(1 746,3)	-	(1 746,3)
Actif à constater	-	80,0	80,0
Impôt différé correspondant	681,6	(24,5)	657,1
Impact sur MEE	(678,8)	-	(678,8)
IMPACT NET EN PART TOTALE	(1 743,6)	55,5	(1 688,1)
IMPACT NET EN PART GROUPE	(533,7)	37,7	(496,0)

Immobilisation des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite

L'effet du changement de méthode au 1^{er} janvier 2000 concernant l'immobilisation systématique des intérêts intercalaires pendant la phase de construction d'une immobilisation produite se détaille comme suit :

En millions d'EUR	Valeur au 01.01.2000
Valeur brute immobilisations corporelles	206,5
Amortissements cumulés	(21,8)
TOTAL VALEUR NETTE	184,7
Impôts différés correspondants	(51,7)
IMPACT CAPITAUX PROPRES TOTAUX	133,0
IMPACT EN PART DU GROUPE	80,5
ET PART DES MINORITAIRES	52,5

Incidence de l'application de la nouvelle réglementation relative aux comptes consolidés sur les passifs nets d'impôts différés

L'effet du changement de méthode introduit au 1^{er} janvier 2000 par la nouvelle réglementation des comptes consolidés se détaille

comme suit (en millions d'EUR) :

	Valeur au 01.01.2000
Enregistrement des dettes d'impôt latentes des sociétés d'eau britanniques (valeur nominale)	(510,4)
Actualisation des impôts différés ¹	507,0
Autres	(46,1)
TOTAL	(49,5)
Impact sur les titres des sociétés mises en équivalence	6,6
IMPACT CAPITAUX PROPRES TOTAUX	(42,9)
Impact en part du Groupe	(24,7)
et part des minoritaires	(18,2)

1. Les taux retenus pour l'actualisation des impôts différés ont été déterminés de manière individualisée par référence aux taux des obligations d'état en fonction des différentes échéances de reversement. Seules 2 sociétés du Groupe sont essentiellement concernées par cette actualisation (Northumbrian et Aguas Argentinas), s'agissant de régimes fiscaux spécifiques aux amortissements pratiqués sur les immobilisations corporelles.

Il est à noter que, dans le cadre de ce changement de méthode, les impôts différés sont désormais présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

13.7 Instruments dilutifs

Warrants

En juin 1996, Northumbrian Water Group Plc, filiale du Groupe à près de 83 %, a émis 69 937 105 actions. A chacune de ces nouvelles actions était attaché un bon de souscription (warrant) SUEZ, 35 bons de souscription donnant droit à 5 actions SUEZ. Au-delà du 30 avril 2001, les bons de souscription non exercés perdaient toute valeur.

Compte tenu de l'annulation de 35 759 150 bons détenus par la Compagnie de Suez lors de la fusion de juin 1997, de l'annulation de 16 775 990 bons en août 1999, de la conversion de 6 269 760 bons intervenue sur l'exercice 2000 et de 11 132 205 bons sur l'exercice 2001 (soit 1 590 315 actions), aucun bon de souscription ne restait en circulation à la date du 30 avril 2001.

Pour chaque période d'exercice, le prix d'exercice des bons de souscription était déterminé en utilisant la moyenne des cours de l'action SUEZ précédant la date d'exercice des bons.

Obligations convertibles

En février 1996, le Groupe a émis 6 634 616 obligations convertibles, portant intérêt au taux de 4 % et d'une valeur nominale de EUR 79,27. Ces obligations sont remboursables intégralement le 1^{er} janvier 2006 au prix de EUR 96,04, correspondant à 121,15 % du prix d'émission. Chaque obligation peut être convertie à tout moment, à raison de 5 actions pour une obligation. Après conversion de 2 308 499 obligations en 2000, et de 457 320 obligations en 2001, le nombre d'obligations en circulation s'établit à 2 750 605 au 31 décembre 2001, représentant 13 753 025 actions SUEZ.

13.8 Calcul du résultat par action normal et dilué

	2001	2000	1999
NUMERATEUR (EN MILLIONS D'EUR)			
Résultat net part du Groupe ^a	2 086,7	1 919,4	1 452,5
Effet des instruments dilutifs			
Elimination de la rémunération et de l'amortissement des primes d'émission des emprunts obligataires	7,3	0,1	14,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE ^b	2 094,0	1 919,5	1 467,4
DENOMINATEUR			
Nombre moyen d'actions en circulations (en millions) ^c	985,1	956,7	768,1
Effets des instruments dilutifs			
- Obligations	15,4	25,2	32,8
- Warrants	ns	0,7	1,5
- Plan d'options de souscription et d'achats d'actions réservés aux salariés	5,3	6,4	6,6
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS EN CIRCULATION DILUE ^d	1 005,8	989,0	809,0
RESULTAT NET PAR ACTION EN EUROS ^{a / c}	2,12	2,01	1,89
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE EN EUROS ^{b / d}	2,08	1,94	1,81

a, b, c, d: voir pages 122 et 123.

NOTE 14 - INTERETS MINORITAIRES

En millions d'EUR	2001	2000
INTERETS MINORITAIRES AU 1^{er} JANVIER	7 089,3	6 418,4
Dividendes distribués	(652,6)	(597,2)
Variation des écarts de conversion ¹	(238,4)	37,5
Résultat de l'exercice	733,7	936,0
Variation du périmètre de consolidation ²	(485,0)	260,3
Effet du changement de méthode sur le coût des immobilisations	-	52,5
Effet du changement de méthode sur les impôts différés	-	(18,2)
INTERETS MINORITAIRES AU 31 DECEMBRE	6 447,0	7 089,3

1. Dont effet en 2001 de la dévaluation du peso argentin pour EUR 0,1 milliard.

2. Comprend :

En 2000, essentiellement l'entrée de Aguas Andinas (EUR 1,1 milliard), l'effet des offres publiques d'achat sur UWR et Trigen (EUR - 0,31 milliard) et la sortie des intérêts minoritaires du groupe GTM suite à sa mise en équivalence via VINCI (EUR - 0,58 milliard).

En 2001, ce poste comprend l'effet de l'OPA sur Finoutremer (EUR - 0,06 milliard) et COCO (EUR - 0,2 milliard), de la levée d'options pour le rachat de 5 % de Northumbrian (EUR - 0,09 milliard) et du renforcement dans Electrabel (EUR - 0,15 milliard) et Gerasul (EUR - 0,04 milliard).

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

15.1 Analyse par nature

En millions d'EUR	2000	Dotation Nette (Reprise Nette)	Autres	2001
Retraites (voir note 19)	2 363,4	60,8	128,2	2 552,4
Retraitement et stockage des déchets nucléaires ^a	1 931,3	200,1	-	2 131,4
Gros entretien et renouvellement ^b	1 361,2	(69,3)	(2,1)	1 289,8
Risques sectoriels ^c	396,8	(105,9)	18,2	309,1
Démantèlement des centrales nucléaires ^d	773,5	92,0	0,4	865,9
Pertes à terminaison et engagements contractuels ^e	322,8	(38,2)	23,9	308,5
Litiges, réclamations et risques fiscaux	449,4	(67,1)	(17,9)	364,4
Risques sur pays émergents ^f	161,4	(161,1)	(0,3)	-
Garantie ^g	273,1	(29,1)	6,1	250,1
Reconstitution de sites ^h	346,5	54,3	17,2	418,0
Restructurations	298,7	(3,3)	(10,3)	285,1
Fins de chantier ⁱ	43,3	(6,7)	6,1	42,7
Autres risques et charges ^j	996,0	(208,6)	(384,7)	402,7
Écarts d'acquisition négatifs nets d'amortissements (voir note 8)	200,3	(38,3)	55,0	217,0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	9 917,7	(320,4)	(160,2)	9 437,1

a. **Retraitement et stockage des combustibles nucléaires :** lorsque le combustible nucléaire sort du réacteur, il reste radioactif et doit être retraité. La provision couvre l'ensemble des coûts liés au cycle du retraitement du combustible nucléaire consommé à la fin de l'exercice : stockage sur site, transport, retraitement par un centre approuvé, entreposage et évacuation des déchets après retraitement.

La provision est évaluée sur la base des coûts internes effectivement supportés et sur la base de coûts externes. Ces derniers sont estimés sur la base des contrats signés avec des tiers, tels que transporteurs indépendants ou entreprises de recyclage et de stockage, ou sur la base de propositions de tarifs détaillées reçues d'organismes indépendants. Ces estimations sont établies en fonction de l'état actuel des capacités techniques de retraitement.

Sur la base des projections actuelles en matière de durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires, les coûts de stockage et de retraitement devraient être engagés jusqu'en 2060 environ. Les coûts font l'objet d'une actualisation à 8,6 %. Cette provision est par ailleurs basée sur l'hypothèse que le combustible nucléaire consommé sera retraité. Le combustible usagé produit depuis 1989 est actuellement stocké sur site et n'a pas encore été retraité. Une autre solution pourrait résider dans le stockage de ce combustible dans des sites souterrains, après un conditionnement approprié.

Le gouvernement belge n'a pas à ce jour prescrit définitivement cette deuxième option et la date de décision finale sur ce sujet demeure inconnue. Il est très difficile d'estimer quels seraient les coûts potentiels associés à cette option, en l'absence d'indication sur le processus, le calendrier et le lieu du stockage. Sur la base des informations actuellement disponibles, il est toutefois improbable que les coûts à provisionner dans l'hypothèse d'un stockage permanent puissent conduire à une modification significative de la provision.

Il est précisé que les coûts supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés. De 1979 à aujourd'hui, les coûts de retraitement du combustible nucléaire ont généralement eu tendance à décroître progressivement grâce aux améliorations technologiques et à l'accroissement des capacités de retraitement. Cette tendance ne constitue toutefois pas une indication de ce que pourrait être l'évolution future de ces coûts. La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

b. Gros entretien et renouvellement : ce poste comprend en premier lieu l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calcu-

lées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Par ailleurs, sont comprises dans ce poste les provisions pour gros entretien, essentiellement destinées à couvrir les grosses réparations et révisions des centrales classiques et nucléaires de production d'électricité, ainsi que des installations de production et de transport du gaz.

Les autres dépenses courantes de maintenance et de réparation sont inscrites au compte de résultat lorsque engagées.

c. Risques sectoriels : recensent les provisions pour risques spécifiques liés à un secteur d'activité, les provisions pour risques sur filiales non consolidées, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable. Pour le secteur de l'immobilier, les provisions correspondent aux pertes sur les programmes immobiliers que le Groupe s'est engagé à prendre à sa charge et aux pertes estimées sur les programmes immobiliers subsistant. Les pertes sont évaluées par rapport à la juste valeur des programmes diminuée des coûts liés à la vente. La juste valeur est déterminée sur la base des valeurs de marché (estimées par référence à des transactions similaires ou déterminée par des expertises d'organismes indépendants) ou de l'actualisation de cash-flows futurs.

d. Démantèlement des centrales nucléaires : A l'issue de la durée d'exploitation d'une centrale nucléaire, les installations doivent être démantelées, conformément aux réglementations environnementales actuellement en vigueur en Belgique et en Europe, de façon à garantir qu'aucun matériau radioactif n'affectera l'environnement et que les terrains seront disponibles pour une utilisation future.

Cette provision couvre tous les coûts relatifs au démantèlement des installations à savoir : (a) sortie du combustible usagé de la centrale, drainage des systèmes liquides, déconnection des systèmes opérationnels (b) démantèlement complet du coeur du réacteur et construction d'un "bouclier biologique" (c) démantèlement complet du réacteur et sortie des matériaux radioactifs. En application d'un accord avec le gouvernement belge, les coûts de démantèlement des centrales nucléaires sont estimés tous les cinq ans sur la base d'une étude détaillée menée par un expert indépendant. La dernière étude de ce type a eu lieu en 2000. Le Groupe n'anticipe pas que les résultats de cette étude conduisent à une modification significative dans l'évaluation de la provision. La prochaine étude aura lieu en 2005.

Les coûts font l'objet d'une actualisation au taux de 8,6 % et

la provision est constituée sur une durée de 30 ans, correspondant au délai encouru entre la mise en exploitation et le démarrage des opérations de démantèlement.

La provision est calculée sur la base des coûts nets estimés à engager par la société jusqu'à environ 2030. Les sociétés SPE (société belge contrôlée par des municipalités) et Electricité de France ont des intérêts dans certaines des centrales nucléaires propriété de Electrabel. SPE est redevable des coûts de démantèlement des centrales nucléaires à concurrence de la proportion de ses intérêts dans certaines centrales.

La provision intègre également dans ses hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une législation complémentaire devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base au calcul seraient susceptibles de varier. Le Groupe n'a toutefois pas connaissance d'évolutions complémentaires dans la réglementation qui pourraient affecter de manière significative les montants provisionnés.

e. Pertes à terminaison et engagements contractuels : comprennent les provisions constatées sur des chantiers partiellement exécutés à la clôture, mais dont la perte finale est prévisible (pertes à terminaison), ainsi que les provisions constituées lors de l'acquisition de filiales, et prises en compte lors de leur valorisation, au titre de servitudes contractuelles inhérentes à leur activité (engagements contractuels ; concernent principalement les engagements de plafonnement tarifaire, limités dans le temps, pris par Gerasul au Brésil et amortis au prorata des volumes concernés).

f. Risques sur pays émergents : l'ensemble des provisions pour risques pays émergents a été repris en 2001 pour faire face aux effets des dévaluations en Argentine et au Brésil. Etaient comprises dans ce poste l'ensemble des provisions pour risques pays spécifiquement dédiées aux zones géographiques usuellement qualifiées d'émergentes. Cette dernière définition recouvre le continent sud-américain, l'Asie (Japon, Hong-Kong, Macao et Singapour exclus), l'Afrique et l'Europe de l'Est. La notion de risques pays recouvre les risques de nature politique ou économique excédant les aléas normaux de l'exploitation. La base de calcul de ces provisions correspond à l'investissement net à long terme du Groupe sur ces zones, augmenté des garanties accordées. Les dotations

sont calculées en affectant à chaque association contrat/zone un taux de risque tenant compte tant de l'appréciation du risque économique et politique par des organismes tels que la Coface, que de l'appréciation par le Groupe du degré d'exposition lié spécifiquement au type de contrat signé (notamment sa durée).

g. Garantie : ne concerne que les sociétés du secteur Energie ayant un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de "garantie totale". Une provision est calculée en fonction de la valeur actualisée des matériels et de leur durée de vie lorsque celle-ci est inférieure à celle des contrats.

h. Reconstitution de sites : provisions relatives à l'engagement contractuel de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur Propreté. Ces provisions sont calculées site par site, en fonction du coût de la remise en état retenue au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués.

Ce poste comprend en outre les provisions relatives au suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique (obligation de suivi long terme des décharges) dans le secteur Propreté, obligation résultant en France de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 anticipant la directive européenne d'avril 1999. Les provisions qui s'y rapportent sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Les coûts qui devront être engagés pendant la période de 30 ans suivant la fermeture du site font l'objet d'une actualisation. Les extensions de site ne sont pas prises en considération dans la détermination de ces provisions.

i. Fin de chantiers : provisions venant couvrir les frais à engager suite à la livraison d'un chantier (frais de repliement du matériel et du personnel, indemnités de licenciement éventuelles, remise en état du site, litiges avec les sous-traitants...).

j. Autres risques et charges : ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, pour environnement et divers risques sur affaires. La variation enregistrée au cours de l'exercice 2001 correspond à la cession des activités de gestion des engagements de retraites de certaines sociétés belges.

15.2 Variation des provisions

En millions d'EUR	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES au 31 décembre 1999	10 584,7
Périmètre et conversion ¹	(237,9)
Dotations	1 858,4
Reprises	(2 287,5)
Total effet sur le résultat ²	(429,1)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES au 31 décembre 2000	9 917,7
Périmètre et conversion ¹	(160,2)
Dotations	1 728,5
Reprises	(2 048,9)
Total effet sur le résultat ²	(320,4)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES au 31 décembre 2001	9 437,1

1. En 2000, les effets de périmètre (EUR – 265,5 millions) concernent principalement la sortie de Groupe GTM, ainsi que l'entrée de Electrabel Nederland. Les autres mouvements s'élèvent à EUR 27,6 millions et sont constitués principalement des écarts de conversion.

En 2001, les effets de périmètre (EUR – 225,1 millions) concernent principalement Nalco (passage d'intégration proportionnelle à intégration globale de ONES), Sellbergs chez SITA et la sortie de Contassur chez Tractebel.

2. Dont effet positif sur le résultat exceptionnel : EUR 441,4 millions en 2001 et EUR 656,1 millions en 2000

NOTE 16 - FINANCEMENT

16.1 Gestion de la trésorerie

Les excédents de trésorerie sont centralisés auprès des véhicules financiers dédiés du Groupe (SUEZ Finance SA, SUEZ Finance LP, Tractebel Cash Management Services - TCMS) afin d'être recyclés au sein des entités emprunteuses.

Une centralisation intermédiaire est réalisée soit au sein de chaque métier (Tractebel, Ondeo Nalco, Ondeo Degrémont, SITA...) soit par zone géographique (SUEZ Finance LP pour le USD, SUEZ Finance et TCMS en Belgique pour l'EUR...).

L'éventuel solde résiduel après utilisation au sein du Groupe est placé avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal.

16.2 Dettes financières par nature

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Titres subordonnés à durée indéterminée	0,0	0,0	30,2
Emprunts obligataires	11 558,5	9 385,9	6 082,0
Dettes envers les établissements de crédits	13 399,4	12 542,7	13 589,1
Contrats de crédit-bail	1 089,1	1 159,4	1 126,8
Autres emprunts et dettes financières	4 558,6	4 397,3	2 682,0
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	3 155,0	4 706,6	2 112,4
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AU BILAN	33 760,6	32 191,9	25 622,5
Dont part à moins d'un an	(10 109,6)	(10 240,8)	(7 777,2)
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN	23 651,0	21 951,1	17 845,3

Les principaux emprunts obligataires ont été émis par SUEZ pour EUR 5 493 millions (EUR 4 610,8 millions au 31 décembre 2000), Tractebel pour EUR 2 926,2 millions (EUR 2 496,1 millions au 31 décembre 2000) et Northumbrian pour EUR 1 565,6 millions d'eurobond (EUR 796 millions au 31 décembre 2000).

Les autres emprunts et dettes financières comprennent essentiellement les dettes rattachées aux participations non consolidées pour EUR 326,1 millions (EUR 91,7 millions à fin 2000), les financements de projet pour EUR 1 494,2 millions (EUR 1 155,6 millions au 31 décembre 2000) et divers autres emprunts pour EUR 2 408,6 millions (EUR 3 022,4 millions à fin 2000).

Principales variations au cours de l'exercice 2001

Sur l'exercice 2001, la variation du périmètre et les changements de méthode d'intégration amènent une hausse de EUR 496,9 millions de l'endettement, alors que l'impact des variations de change représente une augmentation de EUR 627,1 millions, essentiellement sur la dette en USD.

Emission d'un emprunt obligataire échangeable en actions Umicore (ex-Union Minière)

SUEZ, en liaison avec la Société Générale de Belgique, a émis le 15 janvier 2001 un emprunt obligataire échangeable en actions Umicore, d'un montant de EUR 246,6 millions.

Cette émission d'obligations échangeables porte sur 22,2 % du capital de Umicore, le solde de la participation du Groupe, soit 3 %, étant cédé par la Société Générale de Belgique

à des membres du management d'Umicore (ex-Union Minière) sous forme d'options à terme.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, et dans l'hypothèse où les options seraient exercées intégralement, tant dans le cadre de l'emprunt obligataire échangeable que dans le cadre du programme destiné au management, le Groupe aura cédé la totalité de sa participation dans Umicore (25,2 %).

- Prime finale d'émission : 20 % sur le cours de clôture de la veille du lancement (6 décembre 2000 : EUR 40,5). L'investisseur aura cependant la possibilité d'opter pour une conversion accélérée avec une prime alors réduite : 7 % durant la première année, 11 % durant la deuxième année, 15 % la troisième année.
- Durée : 4 ans
- Coupon et rendement à l'échéance : 2,5 %
- Amortissement anticipé : après 2 ans au gré de SUEZ, avec un trigger (prix de déclenchement) de 120 % sur le prix de conversion du moment
- Remboursement anticipé : à la fin de la deuxième année, sur décision de l'investisseur. En cas de remboursement anticipé, le rendement actuariel serait de 3,5 %.

Emission d'un emprunt obligataire échangeable en actions Vinci

SUEZ a émis le 22 mai 2001 un emprunt obligataire échangeable en actions Vinci d'un montant de EUR 230,6 millions. Cette émission d'obligations échangeables porte sur 3,7 % du capital Vinci.

Les modalités de l'opération sont les suivantes :

- Prime d'émission : 22 % sur le cours de clôture (EUR 63).
- Durée : 2,5 ans
- Coupon : 1 %
- Rendement à l'échéance : 3 %
- Amortissement anticipé : à partir du 22 novembre 2002, au gré de SUEZ, avec un trigger (prix de déclenchement) de 120 % sur le prix de conversion du moment.

Autres émissions d'emprunts obligataires

SUEZ a procédé le 27 juin 2001 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de EUR 500 millions. Cet emprunt, remboursable au pair le 27 juin 2003, est assorti d'un coupon égal à la différence Euribor 3 mois + 0,15 %, payable trimestriellement à chaque date anniversaire, et d'un taux all-in égal à la différence Euribor 3 mois + 0,19 %. Les 500 000 obligations émises sont cotées à la Bourse du Luxembourg. SUEZ pourra procéder à des remboursements anticipés par voie d'achat en bourse, les obligations ainsi acquises ayant vocation à être annulées.

Tractebel Invest. International a procédé au cours du premier

semestre 2001 à l'émission de trois emprunts obligataires d'un montant nominal global de EUR 350 millions à échéance de 2008 à 2009, remboursables in fine, à des taux all-in compris entre 5,62 et 5,77 %.

Northumbrian Finance a procédé en 2001 à une émission obligataire de £300 millions à échéance 2017 à un taux all-in de 5,96 %.

Emprunts antérieurement émis convertibles ou échangeables en actions

En sus de l'obligation convertible en actions SUEZ, émise en 1996 et présentée en note 13.7 et des émissions obligataires échangeables en actions Umicore et Vinci tels que décrites ci-dessus, le Groupe a antérieurement émis :

- Emprunt obligataire échangeable en actions TotalFinaElf
Au travers de sa filiale Belgelec Finance, le groupe Tractebel a procédé le 4 août 1999 à l'émission d'un emprunt de EUR 1 266 millions à échéance 2004, avec un coupon de 1,5 % payable annuellement. Cet emprunt est échangeable en 7 550 300 actions TotalFinaElf, sur base d'une action par obligation d'un nominal de EUR 167,64. Les porteurs disposent d'une option d'échange à tout moment en actions TotalFinaElf entre le 4 février 2000 et le 28 juillet 2004, à raison d'une action TotalFinaElf pour une obligation. L'émetteur peut procéder à un remboursement anticipé à partir du 4 août 2002.
- Emprunt obligataire échangeable en actions Fortis
Suez a émis le 12 juillet 2000 un emprunt obligataire échangeable en actions Fortis de EUR 975 millions. Cet emprunt remboursable au pair le 12 janvier 2004, offre un coupon et rendement à l'échéance de 2,875 % et pourra faire l'objet au gré de l'émetteur d'un amortissement anticipé à partir du 12 juillet 2003. A terme cette opération devrait permettre de céder jusqu'à 28 millions d'actions Fortis.
- Emprunt obligataire échangeable en actions AXA
Suez a procédé le 6 avril 1999 à l'émission d'un emprunt de EUR 787 millions à échéance 1^{er} janvier 2004. Emis avec un nominal de EUR 144 par obligation, cet emprunt, dont le taux facial est égal à zéro, comporte une prime de remboursement in fine de 109,8 % du nominal (soit un prix de remboursement de EUR 158,16). Les porteurs disposent d'une option d'échange à tout moment en actions AXA entre le 7 juillet 1999 et le 24 décembre 2003, à raison de 4 actions pour une obligation. En cas d'exercice de cette option d'échange, SUEZ serait amené, soit à remettre sur la base du prix de l'émission de l'emprunt 21,86 millions d'actions AXA, soit à payer aux détenteurs un prix unitaire égal au cours de Bourse moyen de l'action AXA à la date d'exercice de l'option. SUEZ dispose d'une faculté d'amortissement anticipé de l'emprunt à hauteur de 50 % maximum à compter du 31 décembre 2001 et à hauteur du solde à compter du 31 décembre 2002.

Facilités de crédit et assimilés

Au 31 décembre 2001, les facilités de crédit et les lignes de back up de programmes de billets de trésorerie négociés par les sociétés du Groupe, utilisées ou non, s'analysent comme suit (en millions d'EUR) :

	2001	2000
Facilités utilisées	5 830,9	5 826,6
Facilités autorisées et non utilisées	5 934,2	4 894,2
MONTANT TOTAL DES FACILITES DISPONIBLES	11 765,1	10 720,87

Les échéances applicables aux facilités de crédit utilisées par les sociétés du Groupe se détaillent comme suit :

Année En millions d'EUR	2001	2000
2001	-	4 725,4
2002	2 699,8	192,6
2003	283,4	167,2
2004	484,2	342,8
2005	1 362,2	73,2
2006	127,9	-
Au-delà	873,4	325,4
TOTAL	5 830,9	5 826,6

16.3 Dettes financières par échéance

La ventilation des dettes par année d'échéance s'analyse de la manière suivante :

En millions d'EUR	31 décembre 2001	31 décembre 2000
2001	-	10 240,8
2002	10 109,6	1 771,6
2003	2 993,9	3 047,8
2004	5 161,6	2 828,0
2005	1 972,7	1 388,8
2006	1 983,2	-
Au-delà	11 539,6	12 914,9
TOTAL	33 760,6	32 191,9

Les termes de certains contrats d'emprunts contiennent notamment des clauses imposant le respect continu de certains ratios financiers, le plus souvent liés au ratio d'endettement. A fin 2001, le Groupe respectait les dispositions des dites clauses. Dans l'hypothèse où certains de ces ratios viendraient à n'être plus satisfaits par le Groupe, les partenaires financiers concernés auraient la faculté de demander un remboursement anticipé des crédits correspondants accordés au Groupe.

16.4 Dettes financières par secteur d'activité

En millions d'EUR	31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	Brut	Net ³	Brut	Net ³
METIERS				
Energie ¹	13 004,0	10 589,0	12 700,0	9 755,6
Eau	6 667,4	5 092,4	6 100,0	5 162,8
Propreté ¹	2 818,3	2 509,7	2 504,6	2 208,3
Communication	203,0	11,2	279,6	102,6
SOUS-TOTAL	22 692,7	18 202,3	21 584,2	17 229,3
Autres ²	11 067,9	9 806,8	10 607,7	9 125,7
TOTAL	33 760,6	28 009,1	32 191,9	26 355,0

1. 31 décembre 2000 retraité proforma afin de respecter la nouvelle ventilation métiers du Groupe.

2. L'endettement porté par les sociétés SUEZ SA, SUEZ Finance SA et Société Générale de Belgique figure sur cette ligne.

3. Dettes financières nettes des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

16.5 Dettes financières par devise

Les principales devises dans lesquelles est libellé l'endettement du Groupe sont les suivantes :

En millions d'EUR	Après prise en compte des instruments financiers		Avant prise en compte des instruments financiers	
	2001	2001	2001	2000
Zone Euro	16 912,3	18 368,6	18 157,4	
Dollar US	11 328,7	10 148,4	9 080,0	
Livre Sterling	3 437,6	3 161,6	2 661,4	
Autres devises	2 082,0	2 082,0	2 293,1	
TOTAL	33 760,6	33 760,6	32 191,9	

16.6 Dettes financières par taux

En millions d'EUR, sauf %	Après prise en compte des instruments financiers		Avant prise en compte des instruments financiers	
	2001	2001	2001	2000
A taux variable	15 255,0	17 690,7	15 635,1	
Plus haut ¹	30,3 %	30,3 %	32,7 %	
Plus bas	0,1 %	0,1 %	0,1 %	
MOYENNE PONDEREE	3,9 %	4,4 %	6,3 %	
A taux fixe	18 505,6	16 069,9	16 556,8	
Plus haut ¹	54 %	54 %	27 %	
Plus bas	0 %	0 %	0 %	
MOYENNE PONDEREE	5,5 %	5,7 %	5,8 %	

1. Taux constatés sur le Brésil et l'Argentine pour l'essentiel.

Les taux d'intérêt variables sont généralement basés sur les taux interbancaires offerts sur les zones devises concernées. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux découverts bancaires s'élève respectivement à fin 2001 et à fin 2000 à 4,8 % et 5,8 %. La moyenne pondérée du taux d'intérêt appliqué aux dettes à long terme s'élève à fin 2001 et à fin 2000 à respectivement 5,3 % et 5,9 %.

16.7 Ratio d'endettement

En millions d'EUR	2001	2000
Dettes financières	30 605,6	27 485,3
Découverts bancaires et CC de trésorerie	3 155,0	4 706,6
Valeurs mobilières de placement	(1 122,6)	(1 348,3)
Disponibilités	(4 628,6)	(4 488,6)
DETTE NETTE AU BILAN	28 009,4	26 355,0
Actifs financiers ¹	(3 512,7)	(3 798,0)
ENDETTEMENT NET ECONOMIQUE	24 496,7	22 557,0
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	20 844,2	20 223,4
RATIO D'ENDETTEMENT	117,5 %	111,5 %

1. Ces actifs financiers portent pour l'essentiel sur les titres Axa, TotalFinaElf, Fortis et Umicore faisant l'objet des emprunts obligataires échangeables émis entre 1999 et 2001 et pris en compte pour leur valeur de marché tant que celle-ci demeure inférieure à la valeur de réalisation résultant des modalités des emprunts correspondants.

16.8 Valeur de marché des dettes financières

La valeur de marché des dettes financières brutes hors instruments financiers s'établit au 31 décembre 2001 à EUR 35 532,3 millions, contre EUR 33 501 millions à fin 2000. Cette valeur de marché présentée intérêts courus non échus inclus a été calculée sur la base des taux d'intérêt pouvant être obtenus par le Groupe pour des emprunts de termes et de maturités comparables, lorsque disponibles.

NOTE 17 - AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation inscrites au bilan consolidé se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31. 12. 2001	31. 12. 2000
Participation des salariés	186,0	153,2
Dettes sur droit d'usage	103,4	128,1
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)	934,0	741,8
Avances reçues des filiales	403,8	352,2
Autres dettes d'exploitation	5 227,3	5 500,9
TOTAL	6 854,5	6 876,2

18.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des engagements fermes libellés en devises étrangères. Le Groupe couvre ces risques en souscrivant des contrats d'assurance spécifiques (contrats Coface, par exemple) ou en utilisant des contrats à terme fermes de devises. L'objectif de cette couverture est de protéger le Groupe contre une variation défavorable des termes de change qui pourrait affecter les revenus d'un contrat. Le Groupe couvre également les cash-flows afférents aux investissements et désinvestissements prévus en utilisant dans ce cas des contrats optionnels.

En matière d'investissements nets dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, le Groupe couvre en règle générale et lorsque c'est possible son exposition en ayant recours à un financement dans la même devise. Quant aux investissements nets dans des zones émergentes, l'exposition au risque de change est réduite lorsque c'est possible par (a) des ajustements contractuels de prix négociés dans le cadre des contrats de concession (b) la dénomination des contrats en dollars (c) l'accroissement des coûts et des dépenses engagés dans la devise locale. Dans certains cas, des instruments financiers comme des swaps de devises, des tunnels ou des contrats à terme fermes peuvent aussi être utilisés. Aucun des tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat).

Les instruments de change du Groupe sont principalement libellés en dollars US.

Au 31 décembre 2001 et 2000, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de change se détaillent comme suit :

NOTE 18 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Objectifs poursuivis dans l'utilisation des instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change, du prix des matières premières ou du cours de certains titres cotés. A l'exception des opérations spécifiques de trading sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs, ou de flux de trésorerie.

Risque de contrepartie

Les excédents de Trésorerie sont placés et les instruments financiers sont traités avec des Banques Internationales de premier plan. Afin d'éviter une trop grande concentration de ce risque, les contreparties du Groupe sont très diversifiées. Elles sont sélectionnées en fonction de la notation qui leur est attribuée par les agences de rating et de la connaissance qu'en a le Groupe.

En matière de trading sur matières premières, les limites de crédit sont également fixées en fonction de la notation des contreparties. Le risque de contrepartie est le cas échéant limité par l'obtention de lettres de crédit ou de garanties.

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité							Valeur de marché
	au 31 décembre 2001							
Instruments de change	2002	2003	2004	2005	2006	> 5 ans	Total	
SWAPS DE DEVISES								
ET DE CHANGE - EMPRUNTEUR								
US Dollar	1 541,3	175,0	188,1	242,7	188,8	899,7	3 235,6	(242,7)
Livres Sterling	282,0	-	-	-	-	-	282,0	(3,8)
Peso chilien	7,7	10,7	21,5	-	-	-	39,9	1,0
Baht thaïlandais	-	5,5	5,4	5,6	-	-	16,5	0,4
Dollar Singapour	0,7	-	-	8,5	-	17,2	26,4	(1,9)
Won coréen	-	-	12,9	-	9,5	-	22,4	(1,6)
Yen japonais	-	-	-	-	9,0	-	9,0	(1,0)
Couronne suédoise	8,4	-	-	-	-	-	8,4	-
Couronne danoise	8,3	-	-	-	-	-	8,3	-
Couronne tchèque	2,7	-	-	-	-	-	2,7	(0,1)
SWAPS DE DEVISES								
ET DE CHANGE - PRETEUR								
US Dollar	22,1	-	-	-	14,5	-	36,6	(0,1)
Couronne danoise	-	-	67,2	-	67,3	-	134,5	0,2
Couronne norvégienne	-	-	113,2	-	50,3	-	163,5	6,3
Euro	35,8	3,5	3,4	27,7	-	-	70,4	12,9
Yen japonais	43,4	-	17,3	-	-	-	60,7	(7,0)
Dollar Hong-Kong	5,9	-	-	-	-	-	5,9	-
CHANGE A TERME - ACHETEUR								
US Dollar	219,1	8,1	5,7	5,7	3,3	3,4	245,3	20,6
Livre Sterling	44,4	-	-	-	-	-	44,4	1,1
Franc suisse	3,3	-	-	-	-	-	3,3	-
Euro	1,7	-	-	-	-	-	1,7	0,9
Dollar Hong-Kong	0,9	-	-	-	-	-	0,9	-
Dollar canadien	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1
CHANGE A TERME - VENDEUR								
US Dollar	498,5	106,9	34,5	6,1	6,2	98,0	750,2	24,3
Livre Sterling	40,4	-	-	-	-	-	40,4	0,1
Yen japonais	10,3	-	-	-	-	-	10,3	0,6
Formento du Chili	40,1	39,1	27,5	-	-	-	106,7	-
Dollar australien	5,4	-	-	-	-	-	5,4	0,2
Couronne norvégienne	5,0	-	-	-	-	-	5,0	-
Franc suisse	96,1	-	-	-	-	-	96,1	0,7
Dollar canadien	36,5	-	-	-	-	-	36,5	(0,2)
Euro	28,8	0,2	-	-	-	-	29,0	1,9
Baht thaïlandais	216,0	-	-	-	-	-	216,0	1,7
OPTION DE CHANGE								
Call - Acheteur								
US Dollar	62,4	-	-	-	-	-	62,4	0,5
Call - Vendeur								
US Dollar	17,0	-	-	-	-	-	17,0	(0,3)
Franc suisse	3,1	-	-	-	-	-	3,1	3,1
Put - Acheteur								
US Dollar	111,8	-	-	-	-	-	111,8	7,5
Put - Vendeur								
US Dollar	28,4	-	-	-	-	-	28,4	(2,3)
TOTAL	3 427,6	349,0	496,7	296,3	348,9	1 018,3	5 936,8	(176,9)

En millions d'EUR Instruments de change	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2000						Total	Valeur de marché
	2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans		
SWAPS DE DEVISES								
ET DE CHANGE - EMPRUNTEUR								
US Dollar	1 360,8	112,7	84,6	95,9	159,6	955,5	2 769,1	(86,6)
Livre Sterling	2,0	-	-	-	-	15,0	17,0	(0,9)
Bath thaïlandais	5,2	-	5,3	-	5,3	-	15,8	1,5
Dollar Singapour	-	-	-	-	8,7	17,4	26,1	(1,3)
Won coréen	-	-	-	12,8	-	9,4	22,2	(1,8)
Yen japonais	-	-	-	-	-	9,8	9,8	(1,4)
SWAPS DE DEVISES								
ET DE CHANGE - PRETEUR								
Couronne danoise	-	-	-	67,0	-	67,0	134,0	0,6
Couronne norvégienne	-	-	-	109,0	-	-	109,0	(0,8)
CHANGE A TERME - ACHETEUR								
US Dollar	146,3	27,8	5,4	5,4	5,4	10,8	201,1	6,1
Livre Sterling	1,7	0,4	-	-	-	-	2,1	0,2
Couronne norvégienne	2,9	-	-	-	-	-	2,9	-
CHANGE A TERME - VENDEUR								
US Dollar	267,8	10,5	-	-	-	-	278,3	5,9
Livre Sterling	38,8	-	-	-	-	-	38,8	(0,5)
Yen japonais	17,3	-	-	-	-	-	17,3	(0,1)
Peso mexicain	3,1	-	-	-	-	-	3,1	(0,3)
Dollar de Singapour	0,9	-	-	-	-	-	0,9	0,1
Rand sud africain	0,6	-	-	-	-	-	0,6	-
Dollar australien	7,9	-	-	-	-	-	7,9	0,8
Couronne norvégienne	7,1	-	-	-	-	-	7,1	0,1
Franc suisse	0,2	0,4	-	-	-	-	0,6	-
Dollar canadien	36,8	-	-	-	-	-	36,8	0,7
Dollar Hong-Kong	0,4	-	-	-	-	-	0,4	-
Won coréen	9,6	-	-	-	-	-	9,6	1,5
Baht thaïlandais	13,8	68,8	-	-	-	-	82,6	1,8
OPTION DE CHANGE								
Call - Acheteur								
US Dollar	44,7	-	-	-	-	-	44,7	-
Put - Acheteur								
US Dollar	41,9	-	-	-	-	-	41,9	4,3
Tunnels								
US Dollar	53,8	-	-	-	-	-	53,8	1,4
TOTAL	2 063,6	220,6	95,3	290,1	179,0	1 084,9	3 933,5	(68,7)

Les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas de ce fait une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture.

La valeur de marché des instruments de change a été évaluée par actualisation du différentiel de cash flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

18.2 Risques de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et de se protéger contre une éventuelle hausse des taux d'intérêt, le Groupe a recours à des instruments de couverture (Swaps de taux d'intérêts, FRA, Caps, Floors...) qui impactent la structure taux fixe/taux variable de sa dette. Aucun des tunnels mis en place par le Groupe ne peut être assimilé à une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat). La dette à taux variable est principalement soumise à l'European Interbank Offered Rate ("Euribor") déterminé à des intervalles de 3 ou 6 mois.

Les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

En millions d'EUR	Taux fixe moyen	Montants notionnels des contrats par date de maturité						Valeur de marché	
		au 31 décembre 2001							
Instruments de taux d'intérêt		2002	2003	2004	2005	2006	> 5 ans	Total	
SWAP DE TAUX PAYEURS FIXES									
Euro	4,84 %	300,3	456,0	508,5	924,6	253,8	583,6	3 026,8	(50,2)
Livre Sterling	6,21 %	106,8	-	-	197,2	-	-	304,0	(8,5)
US Dollar	5,22 %	612,8	128,8	1 120,4	258,2	45,3	563,0	2 728,5	(76,7)
Dollar australien	7,31 %	15,6	4,8	4,9	5,2	5,9	65,4	101,8	(5,1)
Hong Kong Dollar	6,14 %	65,4	12,1	12,1	12,1	-	-	101,7	(0,7)
Dollar canadien	9,17 %	6,0	6,2	6,6	7,6	8,5	39,1	74,0	(13,8)
Won Corée Sud	3,41 %	-	-	7,7	-	-	-	7,7	0,2
Baht thaïlandais	4,80 %	-	-	5,4	-	-	-	5,4	(0,1)
SWAP DE TAUX RECEVEURS FIXES									
Euro	4,07 %	1 076,9	0,3	91,7	0,3	10,8	443,2	1 623,2	29,4
Livre Sterling	6,83 %	57,5	22,7	24,7	-	-	533,3	638,2	74,9
US Dollar	6,84 %	-	-	-	89,7	19,1	-	108,8	6,9
Won coréen	7,50 %	-	-	7,7	-	-	-	7,7	0,6
SWAP DE TAUX VARIABLE/VARIABLE									
Euro		591,5	19,9	-	-	4,5	206,1	822,0	25,5
US Dollar		226,9	-	-	5,8	-	-	232,7	(0,7)
FRA - ACHAT									
Euro	4,56 %	119,0	158,6	158,7	158,6	158,7	-	753,6	6,7
CAPS - ACHAT									
Euro	5,43 %	54,1	59,9	117,0	39,4	14,2	122,8	407,4	(1,4)
US Dollar	7,82 %	9,2	95,5	9,2	120,6	1,4	63,2	299,1	2,2
CAPS - VENTE									
Euro	13,75 %	39,7	-	-	39,6	-	-	79,3	17,0
US Dollar	7,34 %	3,4	61,0	4,5	8,8	4,5	0,0	82,2	(0,5)
FLOORS - ACHAT									
Euro	5,08 %	91,5	35,0	30,0	-	-	-	156,5	1,5
TUNNELS ¹									
US Dollar	5,40 %/6,40 %	-	-	-	75,3	-	-	75,3	0,2
TOTAL		3 376,6	1 060,8	2 109,1	1 943,0	526,7	2 619,7	11 635,9	7,4

1. Pas de vente nette d'option.

En millions d'euros Instruments de taux d'intérêt	Taux fixe moyen	Montants notionnels des contrats par date de maturité au 31 décembre 2000						Valeur de marché	
		2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans		Total
SWAP DE TAUX PAYEURS FIXES									
Euro	4,88 %	68,4	296,6	267,1	828,8	397,7	448,3	2 306,9	(3,0)
Livre Sterling	6,20 %	24,0	64,1	40,1	-	192,3	-	320,5	(5,5)
US Dollar	7,49 %	64,8	61,8	76,6	137,0	98,4	602,5	1 041,1	(25,9)
Hong Kong Dollar	7,25 %	-	62,0	-	-	-	-	62,0	(1,3)
Dollar canadien	8,18 %	4,9	6,0	6,2	6,7	7,7	26,9	58,4	(13,6)
SWAP DE TAUX RECEVEURS FIXES									
Euro	4,95 %	3 239,8	109,0	20,0	91,5	-	296,4	3 756,7	60,1
Livre Sterling	6,83 %	-	56,1	23,6	24,0	-	521,0	624,7	62,9
US Dollar	7,37 %	-	-	-	-	13,7	18,1	31,8	1,1
Won coréen	7,50 %	-	-	-	7,7	-	-	7,7	0,6
SWAP DE TAUX VARIABLE/VARIABLE									
Euro		142,9	530,5	14,9	76,8	-	10,6	875,7	12,0
US Dollar		5,9	6,4	5,9	8,2	14,1	75,8	116,3	0,5
FRA - ACHAT									
Euro	4,84 %	148,7	158,7	158,7	158,7	158,7	158,7	942,2	0,6
CAPS - ACHAT									
Euro	7,06 %	209,2	14,5	29,9	118,7	39,3	176,7	588,3	2,3
US Dollar	7,61 %	220,4	-	27,3	32,2	37,6	151,9	469,4	2,5
CAPS - VENTE									
Euro	6,07 %	-	-	-	-	39,7	39,7	79,4	(0,6)
FLOORS - ACHAT									
Euro	5,32 %	-	91,5	15,0	-	-	-	106,5	(0,2)
TUNNELS ¹									
US Dollar	5,47 %/7,95 %	-	-	8,3	-	71,4	-	79,7	4,2
SWAPTION - VENTE									
Euro	4,81 %	22,9	-	-	-	-	-	22,9	(0,2)
Livre Sterling	6,05 %	64,1	-	-	-	-	-	64,1	(0,9)
TOTAL		4 216,0	1 457,2	693,6	1 490,3	1 070,6	2 626,6	11 554,3	95,6

1. Pas de vente nette d'option.

Les montants notionnels représentent la valeur faciale des instruments financiers. Ils ne sont pas représentatifs de la valeur actualisée des montants réellement échangés par les parties et ne sont pas de ce fait une évaluation de l'exposition du Groupe résultant des instruments qu'il utilise.

Les montants notionnels exprimés en devises étrangères sont convertis en euros sur la base des taux de change de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation du différentiel de cash-flow futurs aux taux d'intérêt en vigueur à la clôture, ou en obtenant des cotations auprès d'établissements financiers tiers.

18.3 Risque sur actions

Le Groupe optimise la gestion de son portefeuille de titres non consolidés par la vente d'options call, directes ou incorporées à la vente d'obligations échangeables en actions du portefeuille, par la mise en place de tunnels ou d'equity swaps. Aucun de ces tunnels ne peut être considéré comme une vente nette d'option (aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat).

Les instruments financiers hors bilan sur risque actions s'analysent comme suit :

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité						Valeur de marché	
	au 31 décembre 2001							
Instruments sur risque actions	2002	2003	2004	2005	2006	> 5 ans	Total	
OPTIONS SUR ACTIONS								
Call - Vente	23,8	30,9	-	-	-	-	54,7	(3,1)
Tunnels sur actions ¹	894,9	-	-	-	-	-	894,9	111,2
Equity swaps ²	1 043,5	59,3	-	-	-	-	1 102,8	73,9
TOTAL	1 962,2	90,2	-	-	-	-	2 052,4	182,0

1. Les tunnels portent sur des titres de participation non consolidés, dans le cadre d'une stratégie de couverture de la valeur des actifs, pour un notionnel de EUR 631 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de EUR 106 millions. Ils portent par ailleurs sur des actions Fortis cédées en 2001, pour un notionnel de EUR 264 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de EUR 5 millions au 31 décembre 2001.

2. Les equity swaps portent sur des titres de participation non consolidés, dans le cadre d'une stratégie de couverture de la valeur des actifs, pour un notionnel de EUR 852 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de EUR 68 millions. Les equity swaps portent par ailleurs sur des actions Vinci cédées en 2001, pour un notionnel de EUR 192 millions à échéance 2002 et une valeur de marché de EUR 5 millions au 31 décembre 2001.

En millions d'EUR	Montants notionnels des contrats par date de maturité						Valeur de marché	
	au 31 décembre 2000							
Instruments sur risque actions	2001	2002	2003	2004	2005	> 5 ans	Total	
Call - Vente	9,2	30,9	-	-	-	-	40,1	(8,1)
Tunnels sur actions ¹	15,1	-	-	-	80,1	-	95,2	(0,2)
Equity swaps	751,9	-	-	-	-	-	751,9	37,6
TOTAL	776,2	30,9	-	-	80,1	-	887,2	29,3

1. Aucune prime nette n'est reçue à la mise en place ou sur la durée de vie du contrat.

18.4 Valeur de marché

La valeur de marché des instruments utilisés, qu'elle ait été estimée par la société ou par des établissements financiers tiers, a été déterminée sur la base des informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation appropriée. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne sont pas nécessairement l'exact reflet des montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. Utiliser des hypothèses de marché différentes, ou des méthodes d'estimation différentes, pourrait avoir une incidence significative sur les montants estimés des valeurs de marché.

18.5 Risque matières premières

18.5.1 Opérations de couverture

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières, en particulier sur les marchés du gaz et de l'électricité.

La liquidité croissante de ces marchés a permis au Groupe d'engager au cours du dernier exercice des opérations de couverture de ces risques en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant affecter les coûts d'approvisionnement ou les marges issues des contrats de ventes.

Les instruments financiers hors bilan détenus en vue de gérer l'exposition au risque de variation des cours des matières premières sont présentés ci-après pour leurs montants notionnels exprimés en MMBTU (millions de British Thermal Units, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

Instruments sur matières premières	Montants notionnels En milliers de MMBTU						Total	Juste valeur En millions d'EUR
	2002	2003	2004	2005	2006	> 5 ans		
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	(4 838,5)	(13 355,1)	(27 084,0)	(28 225,0)	1 810,0	-	(71 692,6)	
Swaps	2 043,4	(8 765,3)	(27 084,0)	(28 225,0)	1 810,0	-	(60 220,9)	(3,1)
Forwards/futures	(6 881,9)	(4 589,8)	-	-	-	-	(11 471,7)	17,1
BRENT GAZ	55 464,0	55 464,0	55 464,0	55 464,0	40 211,0	-	262 067,0	
Swaps	55 464,0	55 464,0	55 464,0	55 464,0	40 211,0	-	262 067,0	49,9
TOTAL	50 625,5	42 108,9	28 380,0	27 239,0	42 021,0	-	190 374,4	63,9

Par ailleurs, un contrat de swap Brent Gas, conclu au cours de l'exercice 2000, dans un but de couverture, est désormais en position ouverte au 31 décembre 2001. Ce swap porte sur un notionnel de 50 708 milliers de MMBTU à échéance mars 2003. Sa juste valeur est estimée à EUR - 34 millions, intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2001.

18.5.2 Activités de trading

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés sur matières premières à des fins d'optimisation des prix offerts

à sa clientèle, industrielle et commerciale dans le secteur de l'énergie ; ces instruments sont également utilisés dans le cadre de prises de position pour compte propre. Parmi ceux-ci figurent :

1. des contrats à terme comprenant la livraison finale d'une matière première énergétique,
2. des contrats de swaps prévoyant le paiement à des (ou de la part de) contreparties pour un montant fonction de la différence entre un prix fixe et un cours variable pour une matière première,
3. des options et d'autres accords contractuels.

Montants notionnels et échéances

Les montants notionnels de ces instruments sont indiqués ci-après (volumes exprimés en MMBTU – millions de British Thermal Units –, unité usuelle de conversion des contrats énergétiques) :

Matières premières	31.12.2001		31.12.2000	
	Montants notionnels (Net*) En milliers de MMBTU	Echéance maximum (en années)	Montants notionnels (Net*) En milliers de MMBTU	Echéance maximum (en années)
GAZ NATUREL ET ELECTRICITE	46 465,5		40 863,4	
Swaps	(18 792,4)	6	16 539,8	5
Options	23 641,5	2	11 485,6	5
Futures/ Forwards	41 616,4	3	12 838,0	3
PETROLE BRUT	(10 507,7)		(1 813,5)	
Swaps	(8 050,7)	1	(373,8)	2
Options	(2 457,0)	1	(1 727,2)	1
Futures	-	-	287,5	1
FUEL, GAS OIL ET HEATING OIL	(37 163,6)		42 918,6	
Swaps	(37 163,6)	2	6 693,6	1
Options	-	-	36 225,0	1
TOTAL	(1 205,8)		81 968,5	

* Position acheteuse (position vendeuse).

Les montants notionnels reflètent le volume des transactions et non les montants échangés entre des parties au titre des instruments. De ce fait, les montants notionnels ne constituent pas une mesure exacte de l'exposition du Groupe aux risques de marché ou de crédit. Les échéances maximums indiquées supra et les montants notionnels associés ne constituent pas des indications des cash flow futurs probables, dans la mesure où la gestion du risque de prix peut conduire le Groupe à tout moment à compenser ces positions sur le marché, dans la limite des capacités disponibles de ce dernier.

La maturité moyenne, pondérée par les volumes, du portefeuille d'engagements du Groupe est d'environ 2,7 ans au 31 décembre 2001 contre 3,5 ans à fin décembre 2000.

Juste valeur

Sont indiquées ci-après les justes valeurs respectives au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 ainsi que la juste valeur moyenne des instruments afférents aux activités de trading sur matières premières :

En millions d'EUR	Juste valeur au 31.12.2001	Juste valeur moyenne sur l'exercice 2001	Juste valeur au 31.12.2000	Juste valeur moyenne sur l'exercice 2000 ¹
Gaz naturel et électricité	(32,2)	27,2	31,2	(1,5)
Pétrole brut	(4,6)	0,8	(1,8)	0,4
Fuel, gas oil et heating oil	(7,5)	(2,9)	0,8	0,5
TOTAL	(44,3)	25,1	30,2	(0,6)

1. Déterminée en utilisant les positions de fin de mois.

Ces justes valeurs ne sont pas représentatives des cash-flows futurs probables dans la mesure où les positions sous-jacentes sont d'une part, sensibles aux mouvements de prix et peuvent être d'autre part modifiées par de nouvelles transactions.

Le résultat réalisé par le Groupe au titre des activités de trading s'est élevé sur l'exercice à EUR 22,2 millions (contre EUR 49 millions en 2000). Ce résultat se définit comme la marge nette après courtages et dotations nettes de provisions.

Le tableau ci-après détaille les justes valeurs des instruments financiers détenus par le Groupe au 31 décembre 2001 dans le cadre de ses activités de trading sur Énergie, ventilées par méthode de valorisation et par maturités.

En millions d'EUR Méthode de calcul des justes valeurs	Juste valeur des contrats en fin de période						Total Juste Valeur
	N+ 1	N+ 2	N+ 3	N+ 4	N+ 5	> 5 years	
Prix cotés sur un marché actif	9,0	5,0	4,5	5,3	1,1	-	24,9
Prix provenant d'autres sources externes	(59,4)	(0,9)	0,5	1,5	-	-	(58,3)
Prix basés sur des modèles ou autres méthodes d'évaluation	(10,0)	2,9	-	(0,4)	(0,8)	(2,6)	(10,9)
TOTAL	(60,4)	7,0	5,0	6,4	0,3	(2,6)	(44,3)

Risque de contrepartie

En liaison avec l'évaluation de ses instruments financiers, le Groupe constitue des provisions au titre des risques inhérents à son activité, et notamment au titre du risque de crédit. Le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance de contreparties à leurs obligations contrac-

tuelles. Le Groupe mène une politique de gestion du risque de crédit (évaluation de la situation financière des contreparties, recours à des accords standardisés autorisant la compensation des expositions positives et négatives vis à vis d'une même contrepartie, exigence de nantissements...). Les contreparties ainsi associées à des actifs de trading sont les suivantes :

En millions d'EUR	2001		2000	
	Investment Grade ¹	Total	Investment Grade ¹	Total
Producteurs de gaz et de pétrole	84,8	89,6	194,9	199,3
Producteurs d'électricité	183,4	208,1	918,8	1 049,2
Utilities dans les domaines électrique et gazier	69,2	92,0	43,6	72,5
Institutions financières	17,6	19,7	67,5	71,2
Industriels	30,8	31,4	0,0	13,8
TOTAL	385,8	440,8	1 224,8	1 406,0

1. Sont inclus dans la colonne "Investment Grade" les opérations avec des contreparties dont la notation minimale est respectivement BBB - chez Standard & Poor's, Baa3 chez Moody's, et un équivalent de S&P chez Dun & Bradstreet. Par exception, l'"Investment Grade" est également déterminé en utilisant les notations de crédit accessibles au public, en prenant en considération par exception les nantissements, ainsi que les lettres de crédit, les garanties des maisons mère et les actifs gagés, y compris réserves de gaz et de pétrole.

Value at risk

En millions d'EUR	31. 12. 2001	2001 moyenne ¹	2000 moyenne ¹	Maximum 2001 ²	Minimum 2001 ²
Value at risk	3,3	5,2	5,1	11,7	1,9

1. Moyenne des valeurs de fin de mois, à 100%.

2. Maximum et minimum observés en fin de mois en 2001.

La valeur en risque (VaR) représente la perte potentielle maximale sur la valeur d'un portefeuille d'actifs compte tenu d'un horizon de détention et d'un intervalle de confiance. Le Groupe utilise un horizon de détention de 1 jour et un intervalle de confiance valant 95 %.

NOTE 19 - RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Les montants des engagements du groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont les suivants :

En millions d'EUR	31 décembre 2001			31 décembre 2000		
	Retraites ¹	Autres engagements ²	Total	Retraites ¹	Autres engagements ²	Total
Coûts des services rendus	(4 666,0)	(903,1)	(5 569,1)	(4 560,0)	(734,2)	(5 294,2)
Juste valeur des actifs de couverture	3 016,1	35,9	3 052,0	3 271,4	35,3	3 306,7
Ecart actuariels non constatés	173,6	76,8	250,4	(193,9)	1,6	(192,3)
Coûts des services passés non constatés	(34,0)	(50,5)	(84,5)	(7,2)	9,4	2,2
Plafonnement actif	(2,2)	-	(2,2)	(20,9)	-	(20,9)
TOTAL	(1 512,5)	(840,9)	(2 353,4)	(1 510,6)	(687,9)	(2 198,5)
Total passif	(1 711,5)	(840,9)	(2 552,4)	(1 675,5)	(687,9)	(2 363,4)
Total actif	199,0	-	199,0	164,9	-	164,9

1. Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

2. Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

La détermination des engagements nets relatifs aux secteurs électrique et gazier en Belgique tient compte, dans le contexte réglementaire et conventionnel actuel, des modalités de prise en charge de ces engagements par la distribution publique de ce pays (cf. note 1.N).

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

En millions d'EUR	31 décembre 2001			31 décembre 2000		
	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total	Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	Total
Coûts des services rendus	(4 717,0)	(852,1)	(5 569,1)	(4 140,5)	(1 153,7)	(5 294,2)
Juste valeur des actifs de couverture	2 034,3	1 017,7	3 052,0	1 880,7	1 426,0	3 306,7
Ecart actuariels non constatés	217,0	33,4	250,4	(112,4)	(79,9)	(192,3)
Coûts des services passés non constatés	(84,5)	-	(84,5)	9,7	(7,5)	2,2
Plafonnement actif	-	(2,2)	(2,2)	(0,9)	(20,0)	(20,9)
TOTAL ENGAGEMENT NET	(2 550,2)	196,8	(2 353,4)	(2 363,4)	164,9	(2 198,5)

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

En millions d'EUR	Exercice 2001	Exercice 2000
Coûts des services rendus de la période	185,2	158,8
Intérêts sur actualisation	331,3	317,5
Rendement attendu des actifs de couverture	(231,8)	(235,9)
Profits ou pertes actuariels	9,6	(32,5)
Coûts des services passés	19,5	2,2
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	19,1	39,5
Evénements exceptionnels	7,0	-
Ajustement Section 58 (b)	(8,9)	-
TOTAL	331,0	249,6

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et des actifs constatés au bilan sont les suivantes :

En millions d'EUR	Exercice 2001	Exercice 2000
Solde comptabilisé au 31.12.2000	(2 363,4)	164,9
Différence de change	(15,1)	17,0
Effet de périmètre et divers	(122,6)	(0,7)
Charge totale	(339,0)	8,0
Cotisations payées	287,7	9,8
Solde comptabilisé au 31.12.2000	(2 552,4)	199,0

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation dans la zone Euro en 2001 et 2000 sont les suivantes :

	2001	2000
Taux d'inflation	1,8 %	2 %
Taux d'actualisation		
• Echéances inférieures à 10 ans	5 %	5,5 %
• Echéances entre 20 et 30 ans	5,5 %	6 %
Taux de rentabilité attendue des actifs	entre 4,5 et 6,5 %	entre 5 et 6 %

Pour les sociétés françaises

Tables de génération (rentes)		
Tables de mortalité	TV 88,90 (capitaux)	TV 88,90 (capitaux)
Revalorisation du plafond de la Sécurité Sociale	+ 0,5 %	+ 0,5 %
Revalorisation des points ARRCO et AGIRC	- 0,5 %	- 0,5 %

NOTE 20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

20.1 Engagements réciproques

Certaines sociétés opérationnelles du Groupe ont souscrit des contrats à long terme, ainsi que des contrats dits "take-or-pay", par lesquels elles s'engagent à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des quantités déterminées de gaz et les services associés. Les achats réalisés dans le cadre de ces contrats sur l'exercice 2001 se sont établis à EUR 3 745 millions (EUR 2 643 millions en 2000). Les engagements futurs afférents à ces contrats peuvent être évalués au 31 décembre 2001 à EUR 3 020 pour 2002,

EUR 2 766 millions pour 2003, EUR 2 722 millions pour 2004, EUR 2 721 millions pour 2005, EUR 2 552 millions pour 2006, et EUR 22 728 millions au-delà.

Par ailleurs, dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à acheter, et les tiers concernés à leur livrer, des installations techniques pour un montant d'environ EUR 2 485,4 millions au 31 décembre 2001.

20.2 Contrats de crédit-bail et de location simple non résiliables

Le Groupe est engagé par des contrats de crédit-bail, et de location simple non résiliables, portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules et expirant à des dates variables sur les prochaines années. Le Groupe estime que, dans le cours normal de ses activités, les contrats venant à expiration seront renouvelés ou remplacés par d'autres.

Les charges de location sont indiquées en note 3.

Les paiements minimum futurs au titre de ces contrats s'échéantent comme suit (en millions d'EUR) :

	Crédit-bail	Location simple non résiliable
2002	213,4	59,8
2003	140,7	44,8
2004	130,6	32,1
2005	144,2	25,0
2006	114,0	20,6
Au-delà	916,8	199,4
TOTAL	1 659,7	381,7
Dont intérêt et capital	570,6 1 089,1	

20.3 Autres engagements

En millions d'EUR	31 décembre 2001
Engagements donnés	
Engagements sur marchés	2 381,3
<i>Garanties de bonne fin et assimilées</i>	1 851,2
<i>Autres garanties données sur marchés</i>	530,1
Engagements sur financement	5 681,3
<i>Sûretés personnelles données</i>	1 375,9
<i>Actifs nantis et autres sûretés réelles données</i>	3 474,9
<i>Autres engagements de financement donnés</i>	830,5
Autres engagements donnés	2 792,1
<i>Engagements donnés sur activité trading</i>	615,6
<i>Passifs de sociétés de personnes</i>	425,8
<i>Autres engagements donnés</i>	1 750,7
TOTAL	10 854,7
Engagements reçus	
Garanties reçues sur marchés et assimilées	122,9
Facilités de crédit obtenues non utilisées et lignes de back-up sur billets de trésorerie	5 934,2
Autres engagements reçus	1 260,3
<i>Engagements reçus sur activité trading</i>	518,3
<i>Autres engagements reçus</i>	742,0
TOTAL	7 317,4

Par ailleurs, les sociétés du Groupe SUEZ sont liées par des clauses de garantie de passif pour un montant de EUR 784 millions dans le cadre de cessions d'activités, qui ont fait l'objet de provisions quand leur exercice apparaissait probable.

NOTE 21 - LITIGES ET AUTRES FAITS EXCEPTIONNELS

Le Groupe est engagé dans divers contentieux, procès et réclamations avec des clients, dans le cours normal de ses activités, ou avec l'administration fiscale de certains pays et évalue ses risques sur la base de son expérience passée de tels litiges ou d'analyses d'experts. Le management estime que le montant ultime du décaissement relatif à ces litiges n'affectera pas de manière significative les états financiers consolidés du Groupe, son résultat ou sa marge brute d'autofinancement.

Les services de l'Inspection Spéciale des impôts belges réclament à Tractebel un montant de EUR 157 millions et ont fait connaître leur intention de réclamer un montant complémentaire de EUR 31 millions concernant ses investissements passés au Kazakhstan. Tractebel a introduit un recours administratif contre ces demandes. La société estime, sur la base des avis de ses conseils, que ces demandes sont sans fondement.

Par ailleurs, à l'occasion de ses opérations, le Groupe a pu être amené à vendre certaines participations et à être appelé en garantie par les acheteurs. Les réclamations sont analysées par les services juridiques du Groupe et avec l'aide de conseillers extérieurs. Sur la base de ces analyses, le Groupe évalue le bien-fondé des demandes qui lui sont faites. Alors qu'il n'est pas possible de prédire avec certitude l'issue de ces litiges, le management estime que certaines de ces demandes sont sans fondement et le Groupe utilisera tous les moyens légaux disponibles pour sa défense.

Pour d'autres types de litiges, le Groupe enregistre des provisions, sur la base des analyses de ses conseils juridiques, pour couvrir l'estimation du décaissement à terme. Les montants ainsi provisionnés apparaissent adéquats et les jugements définitifs ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe examine régulièrement ces litiges et particulièrement lorsque des faits nouveaux sont portés à son attention.

Enfin, le Groupe opère dans des secteurs d'activités et des pays où les règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement se développent. Les coûts futurs résultant des obligations environnementales prévisibles et pouvant être raisonnablement évalués ont été provisionnés dans les états financiers et sont inclus dans les provisions pour démantèlement des centrales nucléaires, pour retraitement et stockage des déchets nucléaires, pour reconstitution de sites, et pour autres risques et charges décrites en note 15. Lorsque la définition de ces obligations se fera plus précise, il pourra en résulter un changement dans l'estimation des coûts futurs correspondants. Le montant final de ces coûts futurs ne peut être déterminé, dans la mesure où il sera fonction de l'ampleur d'une contamination éventuelle, du calendrier et de l'étendue des actions correctrices ainsi rendues nécessaires, et du degré de responsabilité du Groupe par rapport à d'autres parties responsables. Bien qu'il ne soit pas possible actuellement d'évaluer le montant final de ces coûts environnementaux, le Groupe estime que les conséquences de cette incertitude n'affecteraient pas significativement ses états financiers.

NOTE 22 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe opère dans 4 métiers (énergie, eau, propreté, communication). Chacun de ces métiers est géré séparément car chacun d'entre eux développe, fabrique et vend des produits et services distincts. La nature de l'activité de chacun de ces métiers se présente comme suit :

- **Énergie** – Les filiales concernées peuvent être amenées à produire de l'électricité, assurer la transmission et la distribution de celle-ci, réaliser de la cogénération et de la valorisation de déchets

pour des installations énergétiques, et assurent diverses prestations de services à l'énergie pour des clients industriels.

- **Eau** – Les filiales concernées assurent (i) des prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau), (ii) la conception et de construction d'installations (ingénierie) et (iii) les processus industriels de traitement des eaux (conditionnement).
- **Propreté** – Les filiales concernées assurent des prestations de collecte et de traitement des déchets, incluant la collecte, le recyclage, le compostage et la mise en décharge, ainsi que le traitement de déchets industriels et spéciaux.
- **Communication** – les sociétés opèrent dans les domaines de la télévision, de la diffusion, et de la large bande – multimédia, principalement en France et en Belgique.

Jusqu'en 2001, le Groupe opérait également dans deux autres métiers.

- **Construction** – Vinci est active dans la concession d'infrastructures, construit et entretient des réseaux routiers, autoroutiers et des installations industrielles, et opère dans les travaux publics. Vinci, intégrée globalement jusqu'en 1999, a été mise en équivalence jusqu'en avril 2001 et déconsolidée depuis.
- **Services financiers** – Fortis B est active dans les métiers de l'assurance, de la banque et de la gestion d'actifs. Elle a été mise en équivalence jusqu'au 17 décembre 2001 et déconsolidée depuis lors. En 1999 le Groupe consolidait également le Groupe Sofinco.

Le détail de la réconciliation entre les informations sectorielles et les comptes consolidés est explicité ci-après.

L'Ebitda (résultat brut d'exploitation) correspond au résultat d'exploitation avant amortissement et provisions, corrigé des éléments du résultat financier hors intérêts reçus ou payés, et du résultat des sociétés mises en équivalence.

Les capitaux employés correspondent aux ressources allouées au développement de chacun des métiers du Groupe et comprennent le total des actifs, corrigé des comptes spécifiques des concessions, des provisions pour risques et charges, des dettes d'exploitation diverses, des comptes de régularisation, ainsi que des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Les principes comptables retenus pour l'information sectorielle sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Les effectifs présentés sont les effectifs à la clôture (personnels de toutes catégories en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée ou sous convention de formation) des sociétés consolidées par intégration globale.

Afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice 2001, les données par métiers des exercices 2000 et 1999 ont fait l'objet du reclassement de la contribution de CEM du métier de l'Énergie vers celui de l'Eau.

Informations par métier

En millions d'EUR	Energie	Eau	Propreté	Communication	Construction	Services financiers	Autres ¹	Total
2001								
Chiffre d'affaires	26 373,9	10 087,7	5 286,6	611,0	-	-	-	42 359,2
Résultat des sociétés mises en équivalences	57,4	(14,6)	(3)	(47,3)	13,6	292,6	35	333,7
Ebitda	4 331,0	2 290,6	833,3	90,2	15,2	292,6	(115,0)	7 737,9
Capitaux employés	21 382,3	17 819,8	4 928,7	1 012,2	(99,8)	-	4 945,3	49 988,5
Investissements corporels et incorporels	2 062,9	1 469,5	615,9	186,9	-	-	55,9	4 391,1
Effectifs	84 400	42 000	60 500	650	-	-	500	188 050
2000								
Chiffre d'affaires	19 585,8	9 357,7	5 028,1	593,7	-	-	51,7	34 617,0
Résultat des sociétés mises en équivalences	5,4	11,7	10,1	(13,2)	105,2	363,8	28,5	511,5
Ebitda	3 958,0	2 133,0	813,6	77,8	74,1	363,8	(5,6)	7 414,7
Capitaux employés	19 169,1	17 031,1	4 630,3	646,6	595,6	1 957,3	2 677,1	46 707,1
Investissements corporels et incorporels	2 033,2	1 610,1	609,3	229,6	-	-	85,2	4 567,4
Effectifs	72 600	43 200	55 750	1 350	-	-	300	173 200
1999								
Chiffre d'affaires	14 100,2	6 559,5	4 206,0	497,9	6 062,9	-	35,4	31 461,9
Résultat des sociétés mises en équivalences	21,7	12,9	6,5	(40,1)	61,1	294,5	28,0	384,6
Ebitda	3 224,1	1 438,8	683,1	83,4	453,8	303,1	(55,3)	6 131,0
Capitaux employés	13 303,2	12 955,0	3 850,7	487,1	1 222,4	1 893,9	1 875,4	35 587,7
Investissements corporels et incorporels	1 514,4	1 132,0	583,6	146,2	256,0	-	74,2	3 706,4
Effectifs	60 260	42 700	55 570	1 300	62 400	-	170	222 400

1. Correspond aux sociétés holding et aux activités immobilières gérées par celles-ci.

Informations par zone géographique

En millions d'EUR	France	Belgique	Royaume-Uni	Autres pays de l'UE	Autres pays européens	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie et Océanie	Afrique et Moyen-Orient	Total
2001										
Chiffres d'affaires	8 985,7	10 237,5	5 202,2	6 920,4	910,9	4 301,7	3 055,5	2 093,1	652,2	42 359,2
Capitaux employés	6 546,3	8 045	4 999,8	7 068,4	519,6	11 767,6	7 642,7	3 222,9	176,2	49 988,5
Effectifs	59 300	31 600	12 100	39 900	3 550	9 400	21 000	6 750	4 450	188 050
2000										
Chiffres d'affaires	8 688,4	9 131,2	2 597,2	5 180,0	620,5	3 400,8	2 752,4	1 623,1	623,4	34 617
Capitaux employés	5 308	7 283,7	4 886,8	6 845,4	419,8	11 410,9	7 691,1	2 690,6	170,8	46 707,1
Effectifs	55 920	30 970	13 600	28 500	3 350	10 790	19 220	6 350	4 500	173 200
1999										
Chiffres d'affaires	10 513	7 851,9	2 056,3	3 594,1	1 119,4	1 806,0	1 775,5	1 624,9	1 120,8	31 461,9
Capitaux employés	4 624	8 129,9	4 479,3	3 621,2	293,1	7 994,7	4 921,6	1 527,9	(4,0)	35 587,7
Effectifs	80 200	36 500	20 100	24 200	16 400	14 500	18 650	6 100	5 750	222 400

Réconciliation de l'Ebitda avec le résultat d'exploitation

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Ebitda	7 737,9	7 414,7	6 131,0
Moins :			
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 098,7)	(3 025,7)	(2 481,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(333,7)	(511,5)	(384,6)
Éléments du résultat financier non liés à l'endettement net	(198,4)	(129,3)	(320,6)
Autres retraitements	(43,3)	29,8	(12,5)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 063,8	3 778,0	2 932,2

Réconciliation des capitaux employés avec le total de l'actif

En millions d'EUR	2001	2000	1999
CAPITAUX EMPLOYES	49 988,5	46 707,1	35 587,7
Amortissements des écarts d'acquisition hors exceptionnel	(1 500,7)	(1 008,3)	(795,4)
Prêts et créances rattachés	645,2	1 051,9	1 247,8
Comptes spécifiques de concessions	4 668,6	4 602,7	4 599,7
Provisions pour risques et charges	9 437,1	9 917,7	10 584,7
Dettes d'exploitation et diverses	16 269,4	13 706,5	13 947,1
Comptes de régularisation (hors impôt différé)	3 373,6	3 833,6	3 370,1
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	5 751,2	5 836,9	6 989,9
Retraitement affectation fair value sur incorporels ¹	848,5	849,5	1 365,4
TOTAL DU BILAN ACTIF CONSOLIDE	89 481,4	85 497,6	76 897,0

1. Retraitement permettant de retenir, pour les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation affectés à des actifs incorporels, un traitement identique dans le calcul des capitaux employés (prise en compte de leur seule valeur brute, hors effet d'impôts différés).

NOTE 23 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les chiffres ci-dessous représentent, d'une part, la rémunération totale perçue par les membres du Conseil d'Administration

En millions d'EUR	2001		2000	
	Nombre	Rémunération globale	Nombre	Rémunération globale
Conseil de Surveillance	15	1,7	15	1,3
Membres du Comité exécutif	12	10,3	9	8,1

hors Président-Directeur Général et Administrateurs Exécutifs et, d'autre part, la rémunération totale perçue par les membres du Comité Exécutif y compris président Directeur Général et Administrateurs Exécutifs :

NOTE 24 - EVENEMENTS POSTERIEURS
A LA CLOTURE

24.1 Situation en Argentine

■ Contexte économique

SUEZ est essentiellement présent en Argentine dans le secteur de l'Eau au travers de participations, directes et indirectes via Agbar, dans les sociétés Aguas Argentinas (concession de la ville de Buenos Aires, pourcentage d'intérêt 46 %), Aguas Provinciales de Santa Fe (pourcentage d'intérêt 56 %) et Aguas Cordobesas

(pourcentage d'intérêt 43 %). Ces trois sociétés sont consolidées par intégration globale dans les comptes de SUEZ.

Sa présence est plus modeste dans le secteur de l'Energie (Litoral Gas détenu à 62 %, Gasoducto Nor Andino, détenu à 78 %) et dans le secteur de la Propreté (Cliba, détenue à 45 %).

Après avoir depuis début décembre 2001 mis en place un certain nombre de mesures monétaires et de contrôle des changes, les Autorités argentines ont déclaré un défaut de paiement de la dette extérieure et, le 6 janvier 2002, promulgué une loi d'urgence mettant notamment fin au système de parité fixe de 1 peso argentin pour 1 dollar US en vigueur depuis 1991. Cette loi a été suivie de différentes mesures fixant les conditions de fonctionnement des marchés financiers et monétaires, clos depuis

le 21 décembre 2001, se traduisant notamment par l'instauration d'un marché des changes dont le fonctionnement a démarré le 11 janvier 2002 : sur les trois premiers jours de sa cotation, le cours moyen du peso s'est établi à environ 1,6 peso pour 1 dollar ; fin février, le cours du peso était proche de 2,20 pesos pour 1 dollar.

Par ailleurs, la loi du 6 janvier a rendu caducs tous dispositifs d'indexation des tarifs de services publics régis par contrat avec le gouvernement et instauré une obligation de renégociation au cas par cas de ces contrats en tenant compte des contraintes économiques et sociales, de la préservation de la qualité des services publics et des intérêts financiers des entreprises prestataires. Un décret en date du 14 février 2002 a fixé un délai de 120 jours à ces entreprises pour présenter des propositions de renégociation.

■ Impact de la crise argentine dans les comptes 2001 de SUEZ

Conformément au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 17 janvier 2002, le Groupe a retenu comme taux de conversion des actifs et passifs des sociétés argentine le cours de change moyen constaté lors des trois premières journées de reprise de la cotation sur la bourse américaine, soit 1,6 ARS pour 1 USD. Ce cours a également été retenu pour la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies fortes dans le bilan des sociétés dont la devise de fonctionnement est le peso argentin. Les flux de trésorerie et le compte de résultat des entités opérant en peso argentin ont été convertis à un taux moyen reflétant la parité de un pour un, à l'exception des opérations effectuées entre le 21 décembre et le 31 décembre 2001 lorsqu'elles étaient significatives, et notamment de l'effet de la dévaluation décrit ci-dessus.

Au 31 décembre 2001, les dettes financières en monnaie forte des filiales argentine s'élevaient à EUR 480 millions en part du Groupe. Le Groupe a ainsi enregistré une perte exceptionnelle nette part du Groupe de EUR 80 millions, compte tenu de la reprise pour EUR 118 millions de provisions précédemment constituées au titre de la couverture de risques sur pays émergents.

Une dévaluation supplémentaire de 0,1 ARS/USD, toutes choses égales par ailleurs, induirait une perte de change brute de EUR 33 millions en part du Groupe sur la conversion de la dette en devises fortes.

Au 31 décembre 2001, les actifs long terme des filiales argentine s'élèvent à EUR 669 millions, également en part du Groupe. Ces actifs n'ont pas fait l'objet de dépréciation compte tenu du caractère long terme des activités du Groupe dans le pays et de l'impossibilité à la date d'arrêt des comptes d'évaluer la valeur d'utilité de ces actifs. SUEZ procédera à cette évaluation lorsque les conséquences des renégociations décrites ci-après seront identifiées.

■ Événements postérieurs à la clôture

La nouvelle situation économique fait peser un certain nombre d'incertitudes sur l'évolution des filiales et participations argentine de SUEZ. Elle dépendra en particulier de l'évolution générale de la situation économique et politique du pays et de l'issue :

- des renégociations des contrats de délégation de services publics. Les mesures unilatérales prises par les Autorités argentine ne permettent pas à court terme de respecter la totalité des obligations vis à vis des autorités concédantes et de régulation (plans d'investissement, maintien du capital social, maintien des performance bonds...). Des demandes de levée ou de suspension de certaines de ces obligations seront formulées dans le cadre du processus de négociation formel, précisé par décret N°293/2002 du 14 février 2002.
- de négociations avec les prêteurs susceptibles de demander le remboursement de leurs créances ou d'appeler, dans certains cas limitativement définis, les garanties non solidaires consenties par les sponsors, dont SUEZ, en raison de la dégradation des ratios financiers des sociétés concernées.

Les processus de renégociation sont à peine enclenchés et les filiales ne sont pas en mesure de préciser leur impact sur l'évolution des tarifs, sur les investissements et, en général, sur les cash-flows futurs. SUEZ estime que l'efficacité reconnue du partenariat public/privé mis en œuvre par ses filiales en Argentine, les dispositions des contrats de concession et l'implication des organismes multilatéraux dans leur financement protègent les intérêts de ses filiales, notamment Aguas Argentinas.

Le Groupe est susceptible par ailleurs de se prévaloir :

- des dispositions contractuelles, en particulier du contrat de concession d'Aguas Argentinas, qui garantissent une juste rémunération des capitaux engagés exprimés en dollars, et reconnaissent au concessionnaire en cas de terminaison du contrat un droit à indemnisation, fondé sur la valeur nette comptable des actifs, majorée d'une indemnisation dans le cas d'une faute du concédant et diminuée de la garantie de bonne exécution en cas de faute du concessionnaire ;
- du droit de recours à des instances internationales d'arbitrage ;
- du droit de recours au Traité de protection des investissements signé entre les gouvernements français et argentin.

24.2 Lancement d'une offre publique de reprise sur 1,18 % des actions de Tractebel

La Société Générale de Belgique, qui détient au 31 décembre 2001 98,82 % du capital de Tractebel suite à l'offre publique d'échange réalisée en 1999, a déposé le 8 novembre 2001 auprès de la Commission Bancaire et Financière belge un avis d'offre publique

de reprise sur l'ensemble des actions de Tractebel qu'elle ne détenait pas encore, pour un prix par action en espèce de EUR 200. Cette offre, qui porte sur 1 079 903 actions et représente un investissement de EUR 216 millions, a débuté effectivement le 30 janvier 2002 et s'est clôturée le 12 février. Par effet des dispositions légales applicables en Belgique, la Société Générale de Belgique est, à compter de cette date, actionnaire à 100 % de Tractebel.

24.3 Cession de Belgique de participation résiduelle dans Arcelor

La Société Générale de Belgique a annoncé le 5 mars 2002 avoir cédé sa participation résiduelle dans Arcelor, soit 5 378 182 titres représentant 1 % du capital de celle-ci. Cette cession porte sur un montant de EUR 85 millions et représente une plus-value de EUR 53 millions.

24.4 Emission d'un emprunt obligataire

Le GIE SUEZ Alliance a émis le 20 février 2002 un emprunt obligataire de EUR 1 250 millions remboursable au pair in fine le 20 janvier 2009. Chaque obligation de EUR 1 000 offre un coupon de 5,50 % payable à chaque date anniversaire. SUEZ Alliance est un Groupement d'Intérêt Economique formé entre SUEZ et SUEZ Finance SA (associé gérant), SITA et SITA France, et Elyo, filiale de Tractebel. Cette dernière a rejoint SUEZ Alliance à l'occasion du conseil d'administration du 5 mars 2002. Ce GIE formalise sur un plan juridique la solidarité de fait entre SUEZ et ses principales filiales détenues à 100 % et offre aux créanciers de SUEZ Alliance un droit de recours élargi à l'ensemble de ses membres. SUEZ Alliance a vocation à devenir le véhicule de financement privilégié de SUEZ sur les marchés obligataires.

NOTE 25 – LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2001

Noms	Métiers centraux Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation		
		2001	2000	2001	2000	2001	2000	
ENERGIE								
Tractebel maison mère	Place du Trône 1 B - 1000 Bruxelles – Belgique	99	98	99	98	IG	IG	
Electrabel	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles – Belgique	43	41	44	42	IG	IG	
Distrigaz	Rue de l'Industrie,10 - 1040 Bruxelles - Belgique	46	-	55	-	IG	-	
Fluxys	Avenue des Arts,31 - 1040 Bruxelles – Belgique	46	43	55	52	IG	IG	
Elyo	235, av. Georges Clémenceau - 92000 Nanterre – France	99	98	100	100	IG	IG	
Axima Winterthur (ex-Sulzer Infra)	Zürcherstrasse 12, CH 8401 Winterthur, Suisse	99	-	100	-	IG	-	
Dunamenti	Eronu Ut2 2440 Szazhalombatta, PF 28, Hongrie	32	74	75	75	IG	IG	
Endel	15, rue Saint-Denis - 93125 La Courneuve cedex – France	99	100	100	100	IG	IG	
Electrabel Nederland NV	Dr. Stolteweg 92, postbus 10087, 8000GB Zwolle, Pays-Bas	43	41	100	100	IG	IG	
Energie Saarlortlux GmbH	Richard Wagner Strasse 14 – 16, 66111 Saarbrücken - Allemagne	22	-	51	-	IG	-	
Fabricom	Rue de Gatti de Gamond 254 - 1180 Bruxelles – Belgique	99	98	100	100	IG	IG	
Gerasul	Rua Deputado A. Edu Vieira 999 Pantanal, Florianopolis SC, Brésil	75	71	76	72	IG	IG	
GTI	Kosterijland 50, 3981 AJ Bunnik, Pays-Bas	99	-	100	-	IG	-	
Inéo	2 allée Jacques Brel - 92247 Malakoff cedex - France	99	100	100	100	IG	IG	
Itasa	986, Bela Cintra ,12º Andar, Sao Paulo - Brésil	36	35	49	49	IP	IP	
Litoral Gas	Mitre G21 2000 Rosario - Prov. De Santa Fe - Argentine	62	62	90	90	IG	IG	
Polaniec	Elektrownia im. Tadeusza Kosciuski – Spolka Akcyjna w Polancu - Pologne	25	25	25	25	MEE	MEE	
Rosignano Energia SpA	Via Piave N° 6 Rosignano Maritimo - Italie	43	98	100	100	IG	IG	
Tractebel Inc. (USA)	Suite 900-1177 West Loop South 77027 – 2427 Houston, Texas - Etats-Unis	99	98	100	100	IG	IG	
Tractebel Thailand	26th Floor, M. Thai Power 87, Wireless road, Phatum Wan, Bangkok 10330 -Thaïlande	99	98	100	100	IG	IG	
Tractebel LNG North America	2, Seaport Lane, Boston MA 02210 - Etats-Unis	99	98	100	100	IG	IG	
Trigen	One Water Street, White Plains, New York 10601-1009 - Etats-Unis	99	98	100	100	IG	IG	

Noms	Métiers centraux Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation		
		2001	2000	2001	2000	2001	2000	
EAU								
Lyonnaise des Eaux (Fance)	18, square Edouard VII, 75009 Paris – France	100	100	100	100	IG	IG	
Ondeo	18, square Edouard VII, 75009 Paris - France	100	100	100	100	IG	IG	
Ondeo Degrémont	183, avenue du 18 juin 1940 92500 Rueil-Malmaison - France	100	100	100	100	IG	IG	
Ondeo Nalco	Nalco Chemical Company - One Nalco Center - Naperville IL 60563 – 1198 – Etats-Unis	100	100	100	100	IG	IG	
Hisusa	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona – Espagne	51	51	50	50	IP	IP	
Agbar	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona – Espagne	26	26	(Consolidé par Hisusa)		IP	IP	
Aguas Andinas	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso – 4, Santiago - Chili	30	30	52	52	IG	IG	
Aguas Argentinas	Reconquista 823, 1003 Buenos Aires – Argentine	46	46	40	40	IG	IG	
Aguas Cordobesas	Rivadavia 126 Ciudad de Cordoba 5000 - Cordoba, Argentine	43	41	39	37	IG	IG	
Aguas Provinciales de Sante Fe	Cordoba 844, piso 5 Rosario 2000 – Argentine	56	56	52	52	IG	IG	
Eau et Force	300, rue Paul-Vaillant-Couturier BP 712 - 92007 Nanterre	100	100	100	100	IG	IG	
Eaux de Marseille	25, rue Edouard-Delanglade 13006 Marseille – France	49	49	50	50	IP	IP	
Eaux du Nord	217, Bd de la Liberté BP 329 59020 Lille cedex – France	50	50	50	50	IP	IP	
Eurawasser	Carl-Hopp-Strasse 1, D-18069 Rostock – Allemagne	50	50	50	50	IP	IP	
Hisusa	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona – Espagne	51	51	51	50	IP	IP	
Lydec	20, boulevard Rachidi, Casablanca – Maroc	60	60	59	59	IG	IG	
Northumbrian Water	Regent Centre, Gosforth, Newcastle upon Tyne NE3 3PX – Royaume-Uni	83	78	93	93	IG	IG	
Sino French Holding (SFH)	New Worl Tower 29/f 16-18 Queensroad Central Hong Kong	30	30	50	50	IP	IP	
SAAM								
(Sociedad de Abstemiento de Aguas de Macau)	82, avenue do Conselheiro Borja PO BOX 115 Macau	26	26	(Consolidé par SFH)		IP	IP	
SCM (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet 69140 Rillieux-la-Pape – France	100	100	100	100	IG	IG	
Stéphanoise des Eaux	28, rue Eugène Beaune 42043 Saint-Etienne cedex – France	50	50	50	50	IP	IP	
United Water Resources	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey – Etats-Unis	100	100	100	100	IG	IG	
PROPRETE								
SITA	132, rue des Trois Fontanots - 92758 Nanterre – France	100	100	100	100	IG	IG	
Cespa1	Henao, 20 entreplanta – Bilbao – Espagne	63	63	(consolidé par SITA et Agbar)		IG	IG	
COMMUNICATION								
Coditel	Rue des Deux Eglises 26, 1000 Bruxelles – Belgique	79	78	79	79	IG	IG	
Coficem/Sagem	6, Avenue d'Iéna, 75783 Paris cedex 16 – France	23	23	23	23	MEE	MEE	
Lyonnaise Communications (Noos)	20, place des Vins de France - 75614 Paris cedex 12 – France	50	81	50	81	IP	IG	
Métropole TV	89, avenue Ch. De Gaulle, 92200 - Neuilly s/Seine – France	37	37	34	34	IP	IP	
Paris Câble	20, place des Vins de France -75614 Paris cedex 12 – France	50	61	50	76	IP	IG	
TPS	145, quai de Stalingrad 92137 - Issy-les-Moulineaux – France	34	34	34	34	MEE	MEE	

Noms	Métiers centraux Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		2001	2000	2001	2000	2001	2000
AUTRES PARTICIPATIONS							
Société Générale de Belgique	Rue Royale , 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	100	100	100	100	IG	IG
Réaumur Participations	115, rue Réaumur - 75002 Paris - France	100	100	100	100	IG	IG
SI Finances	68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris – France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ Industrial Solutions	94, rue de Provence - 75009 Paris - France	100	-	100	-	IG	-
Umicore	Rue du Marais, 31 - 1000 Bruxelles - Belgique	30	27	30	27	MEE	MEE
Fortis	Rue Royale, 20 - 1000 Bruxelles - Belgique	-	20	-	20	MEE	MEE
SUEZ Alliance	16, rue de la Ville l'Evêque - 75383 Paris Cedex 08 - France	100	-	100	-	IG	-

1. Groupe détenu à 50/50 par SITA et Agbar.

IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

IP : intégration proportionnelle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de la société SUEZ établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes

comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Andersen



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu - Audit



Jean-Paul Picard

150 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

150 • Renseignements concernant la société

152 • Renseignements concernant le capital

166 COMPOSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

170 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

172 RAPPORTS DES COMITES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

172 • Rapport du Comité de la Stratégie

172 • Rapport du Comité d'Audit

172 • Rapport du Comité pour l'Ethique,
l'Environnement et
le Développement durable

173 • Rapport du Comité des Rémunérations
et des Nominations

174 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 AVRIL 2002

174 • Ordre du jour

175 • Rapport du Conseil d'Administration

180 • Rapport spécial des Commissaires aux
Comptes à l'Assemblée Générale Mixte
du 26 avril 2002

182 • Rapport de l'expert indépendant

183 • Résolutions

194 RESPONSABLES DE L'INFORMATION
FINANCIERE ET DU CONTROLE DES COMPTES

195 TABLE DE CORRESPONDANCE COB



RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale

(*article 2 des statuts*)

SUEZ

Siège social

(*article 4 des statuts*)

16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS

Forme juridique de la société

(*article 1 des statuts*)

La société est de forme anonyme. Elle est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par les statuts.

Durée

(*article 5 des statuts*)

Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation la durée de la société prendra fin le 31 décembre 2040.

Objet social

(*article 3 des statuts*)

La société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs, en tous pays par tous moyens et, notamment :

- a) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau ;
- b) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement ;
- c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;
- d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer ;
- e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés ;
- f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher

directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la société.

Registre du commerce - Siret - Code APE

RCS : Paris 542 062 559

Code APE : 410Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à SUEZ peuvent être consultés au siège de la société :

16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris.

Comptes annuels

(*article 25 des statuts*)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, des sommes à affecter au fonds de réserve légal ainsi que de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

Dividendes

(*article 26 des statuts*)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé :

- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non-amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition de titres négociables

existant dans le portefeuille de la société, avec obligation pour les actionnaires, le cas échéant, de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

Assemblées Générales

(articles 22 à 24 des statuts)

■ Catégories – Composition (article 22)

Les Assemblées Générales sont qualifiées d'Extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans tous les autres cas.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire un jour avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'Administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée Générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires.

■ Droit de vote (article 24)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession *ab intestat* ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre

époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Notifications à faire à la société

(article 7 des statuts, point 4)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, jusqu'au seuil de 34 % du capital social, est tenue de notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert. L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Identification des détenteurs

(article 7 des statuts, point 3)

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Contestations

(article 28 des statuts)

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient, soit entre la société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales seront soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

■ Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre II des statuts). L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

■ Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'actions

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élève à EUR 2052561930 divisé en 1 026 280 965 actions de EUR 2 nominal chacune, toutes de même catégorie.

L'exercice 2001 a été marqué par les opérations suivantes :

- création de 1 075 465 actions suite à des levées d'options de souscription d'actions ;
- conversion de 457 320 obligations convertibles 4 % janvier-février 1996 entraînant la création de 2 286 600 actions ;
- création de 1 590 315 actions par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group.

Par ailleurs, 4 883 206 actions, émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring), ne sont pas libérées ; elles seront admises à la cote, au plus tard, dans les jours qui suivront le 28 décembre 2003, date limite de la libération de la souscription.

■ Evolution du capital sur 5 ans

1. Evolution du capital de la Compagnie de SUEZ entre le 31 décembre 1996 et le 19 juin 1997

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes (en FRF)		
31.12.1996				12 282 254	163 763 382
19.06.1997				12 282 254	163 763 382

2. Evolution du capital de Lyonnaise des Eaux entre le 31 décembre 1996 et le 19 juin 1997

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal * (en FRF)	Primes (en FRF)		
31.12.1996				3 558 914	59 315 239
1997	Création de 107 actions de FRF 60 nominal par conversions d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	6 420	49 220	3 558 921	59 315 346
	Création de 299 925 actions de FRF 60 nominal par levées d'options de souscription d'actions	17 995 500	119 034 175	3 576 916	59 615 271
19.06.1997				3 576 916	59 615 271

* Primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émissions, d'apports ou de fusions, liées aux opérations en capital. Ceux-ci ne comprennent pas les prélèvements effectués sur ces comptes au titre des frais, des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme, à la réserve légale, à la provision pour retraite.

3. Evolution du capital de SUEZ du 19 juin 1997 au 31 décembre 2001

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en milliers de FRF)	Nombre d'actions
		Nominal (en FRF)	Primes (en FRF)		
19.06.1997	FUSION			7 532 518	125 541 972*
	<i>* Compte non tenu des 300 032 actions Lyonnaise des Eaux créées au cours du 1^{er} semestre 1997 et constatées le 5 janvier 1998 par le Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux</i>	-	-	7 550 520	125 842 004
	Création de 272 539 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	16 352 340	125 913 018	7 566 873	126 114 543
	Création de 121 105 actions de FRF 60 nominal par levées d'options de souscription d'actions	7 266 300	44 277 038	7 574 139	126 235 648
	Création de 3 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50% juin 1990	180	2 220	7 574 139	126 235 651
	Création de 121 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996	7 260	55 660	7 574 146	126 235 772
31.12.1997				7 574 146	126 235 772
	Création de 24 072 058 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE (début juillet 1998) sur la SGB	1 444 323 480	22 964 743 332	9 018 470	150 307 830
	Création de 1 324 300 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE complémentaire (début août 1998) sur la SGB	79 458 000	1 263 382 200	9 097 928	151 632 130
	Annulation de 4 759 580 actions de FRF 60 nominal	-	-	8 812 353	146 872 550
	Création de 260 665 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	15 639 900	192 370 770	8 827 993	147 133 215
	Création de 417 421 actions de FRF 60 nominal par levées d'options de souscription d'actions	25 045 260	168 926 911	8 853 038	147 550 636
	Création de 141 342 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50% juin 1990	8 480 520	104 593 080	8 861 519	147 691 978
	Création de 75 759 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4% janvier-février 1996	4 545 540	34 849 140	8 866 064	147 767 737
31.12.1998				8 866 064	147 767 737

Année	Augmentation de capital	Emission d'actions		Capital (en milliers d'EUR)	Nombre d'actions
		Nominal (en EUR)	Primes (en EUR)		
01.02.1999	CONVERSION JURIDIQUE DU CAPITAL SOCIAL EN EUROS PAR INCORPORATION D'UNE SOMME DE FRF 826 863 926 PRELEVEE SUR LE POSTE "PRIME D'EMISSION" ET ELEVATION CORRELATIVE DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION DE FRF 60 (EQUIVALENTE A EUR 9,14694) A EUR 10	-	-	1 477 677	147 767 737
	Annulation de 349 789 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 474 179	147 417 948
	Annulation de 1 090 631 actions de EUR 10 nominal	-	-	1 463 273	146 327 317
	Création de 2 780 668 actions de EUR 10 nominal suite au remboursement anticipé des obligations convertibles 6,50 % juin 1990	27 806 680	311 321 365	1 491 080	149 107 985
	Création de 1 754 277 actions de EUR 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	17 542 770	207 250 285	1 508 623	150 862 262
	Création de 4 883 216 actions de EUR 10 nominal suite à l'OPE sur SITA	48 832 160	747 132 048	1 557 455	155 745 478
	Création de 39 416 928 actions de EUR 10 nominal suite à la première OPE sur Tractebel	394 169 280	6 030 789 984	1 951 624	195 162 406
	Création de 1 857 543 actions de EUR 10 nominal suite à la deuxième OPE sur Tractebel	18 575 430	284 204 079	1 970 199	197 019 949
	Création de 367 240 actions de EUR 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions	3 672 400	23 038 591	1 973 872	197 387 189
	Création de 1 042 117 actions de EUR 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	10 421 170	72 191 081	1 984 293	198 429 306
31.12.1999				1 984 293	198 429 306
	Création de 3 129 256 actions de EUR 10 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (opération Spring 2000)	31 292 560	424 891 117	2 015 586	201 558 562
	Création de 2 308 499 actions de EUR 10 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	23 084 990	159 917 780	2 038 671	203 867 061
	Création de 219 520 actions de EUR 10 nominal par levées d'options de souscription d'actions	2 195 200	14 245 071	2 040 866	204 086 581
	Création de 179 136 actions de EUR 10 nominal par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group	1 791 360	15 971 765	2 042 657	204 265 717
31.12.2000				2 042 657	204 265 717
31.12.2000	(APRES DIVISION DU NOMINAL DE L'ACTION PAR 5)			2 042 657	1 021 328 585
	Création de 495 050 actions de EUR 2 nominal par conversion de 99 010 obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	990 100	6 858 768	2 043 647	1 021 823 635
	Création de 246 015 actions de EUR 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions	492 030	3 061 066	2 044 139	1 022 069 650
	Création de 1 590 315 actions de EUR 2 nominal par exercice de bons de souscription Northumbrian Water Group	3 180 630	28 358 497	2 047 320	1 023 659 965
30.06.2001				2 047 320	1 023 659 965
	Création de 1 791 550 actions de EUR 2 nominal par conversion de 358 310 obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	3 583 100	24 820 134	2 050 903	1 025 451 515
	Création de 829 450 actions de EUR 2 nominal par levées d'options de souscription d'actions	1 658 900	10 007 906	2 052 562	1 026 280 965
31.12.2001				2 052 562	1 026 280 965

■ Autorisations d'augmenter le capital

Autorisations données par l'AGM du 4 mai 2001

Réso.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
PARTIE ORDINAIRE				
28°	Autorisation d'opérer en Bourse sur ses propres actions	18 mois (à compter du 4 mai 2001)	Prix maxim. d'achat : EUR 50 Prix minim. de vente : EUR 32 Détenition maximum : 10 % du capital Montant cumulé des acquisitions : < EUR 5 milliards	Achats au 31.12.01 : 5 875 970 actions sur 1 026 280 965 actions, soit 0,57 % du capital Ventes au 31.12.01 : 5 050 906 actions sur 1 026 280 965 actions, soit 0,49 % du capital
29°	Emission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances + Obligations à provenir d'exercice de bons	5 ans (à compter du 4 mai 2001)	EUR 7 milliards + EUR 3,5 milliards	EUR 231 millions pour l'emprunt obligataire 1 % à option d'échange en actions VINCI EUR 500 millions pour l'emprunt obligataire Euribor 3 mois 2001/2003 EUR 169,7 millions* pour l'utilisation partielle du programme EMTN d'un montant total de EUR 2 milliards, soit une utilisation totale de EUR 900,7 millions
PARTIE EXTRAORDINAIRE				
30°	Annulation d'actions	18 mois (à compter du 4 mai 2001)	10 % du capital par période de 24 mois	néant
31°	Options de souscription et d'achat d'actions aux dirigeants et au personnel des sociétés du Groupe	38 mois (à compter du 4 mai 2001)	Nombre d'actions ≤ à 3% du capital	1,27 % pour l'attribution du 28.11.2001
32°	Augmentation de capital avec suppression du DPS en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA	1 an (à compter du 4 mai 2001)	EUR 30 millions, soit 15 millions d'actions	néant
33°	Approbation du Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis (PEG US) octroyé par SUEZ	1 an (dans le cadre de l'autorisation globale du 11 juin 98)		néant

* Dont une émission de USD 30 millions/parité retenue contre EUR : 0,9.

Autorisations données par l'AGM du 5 mai 2000

Réso.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
PARTIE EXTRAORDINAIRE				
13°	Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS , d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (à compter du 5 mai 2000)	EUR 700 millions pour les actions* (correspondant à une augmentation de capital de 34,1 %) + EUR 5 milliards pour les valeurs mobilières*	néant
14°	Augmentation de capital par émission, avec suppression du DPS , d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE	26 mois (à compter du 5 mai 2000)	EUR 700 millions pour les actions *(correspondant à une augmentation de capital de 34,1 %) + EUR 5 milliards pour les valeurs mobilières*	néant

* Ces chiffres ne se cumulent pas. Il s'agit d'un plafond global fixé pour les deux résolutions.

Autorisations données par l'AGM du 11 juin 1998

Réso.	Objet de la résolution	Durée	Montant maximum	Montant utilisé
PARTIE EXTRAORDINAIRE				
20°	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	5 ans (à compter du 11 juin 1998)	5 % du capital (au jour de la décision du Directoire)	1 303 325 actions sur 734 362 750 actions soit 0,18 % du capital en 1998 7 748 425 actions sur 745 539 925 actions soit 1,04 % du capital en 1999 8 945 275 actions sur 992 146 530 actions soit 0,90 % du capital en 2000 soit une utilisation totale de 2,12 %

TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

SUEZ n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

A. Titres donnant accès au capital de SUEZ

■ Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

En février 1996, Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de EUR 525 949 158,25 selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : EUR 79,27
- Nombre d'obligations émises : 6 634 616
- Date de jouissance et de règlement : 6 février 1996
- Durée de l'emprunt : 9 ans et 330 jours
- Intérêt : 4 % payable le 1^{er} janvier de chaque année
- Amortissement normal : en totalité le 1^{er} janvier 2006 par remboursement au prix de EUR 96,04 soit 121,15 % du prix d'émission.
- Amortissement anticipé :
 - a) à toute époque par rachat en Bourse notamment par voie d'offre publique ;
 - b) du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005 :
 - à un prix déterminé de telle manière que le porteur obtienne le taux de rendement actuariel brut de l'emprunt, soit 5,65% ;
 - si la moyenne des cours de l'action excède 115 % du prix de remboursement anticipé.
 - c) à toute époque s'il reste moins de 10 % du nombre d'obligations en circulation, à EUR 96,04.
 - Conversion des obligations : 5 actions pour 1 obligation
 - Cotation : Euronext Paris.

En 2001, 457 320 obligations ont été converties entraînant la création de 2 286 600 actions SUEZ.

Au 31 décembre 2001, il restait en circulation 2 750 605 obligations, représentant 41,5 % des titres émis.

Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations s'élève au 31 décembre 2001 à 13 753 025 actions.

Les cours extrêmes de l'obligation ont été de EUR 139 (+ bas) et EUR 195 (+ haut) au cours de l'exercice 2001, le cours au 28 décembre 2001 s'établissant à EUR 168,99 (Source Fininfo SA).

Evolution des cours extrêmes et volumes sur obligations convertibles 4 % janvier-février 1996 (source Fininfo SA).

	Cours le + haut (EUR)	Cours le + bas (EUR)	Volume des transactions	Capitaux (en millions d'EUR)
2000				
Janvier	161,00	134,10	3 528	520
Février	175,00	143,05	8 076	1 336
Mars	195,00	167,05	5 079	924
Avril	183,00	160,00	2 852	496
Mai	183,00	169,00	7 672	1 357
Juin	195,20	172,00	5 392	1 013
Juillet	188,90	169,20	1 888	334
Août	189,00	164,50	4 021	684
Septembre	177,00	165,00	8 243	1 403
Octobre	188,00	169,40	11 539	2 254
Novembre	199,80	178,90	5 402	1 000
Décembre	201,00	180,10	7 846	1 491
2001				
Janvier	194,70	166,00	3 144	552
Février	181,00	166,10	1 830	325
Mars	178,00	144,00	2 414	388
Avril	171,50	152,60	1 707	284
Mai	187,00	160,50	1 874	337
Juin	190,15	176,01	5 209	962
Juillet	194,80	170,00	2 088	394
Août	195,00	182,11	4 976	940
Septembre	189,50	139,00	6 189	1 091
Octobre	186,50	168,00	2 029	357
Novembre	178,10	162,80	1 938	329
Décembre	170,50	155,11	2 217	359
2002				
Janvier	170,20	150,70	5 177	0,815
Février	169,00	155,01	595	0,098

■ Warrants (bons de souscription)

En juin 1996, la société Northumbrian Water Group Plc, dont SUEZ contrôle près de 83 % du capital, a procédé à l'émission de 69 937 105 actions. A chacune de ces nouvelles actions était attaché un bon de souscription (warrant) SUEZ, 35 bons de souscrip-

tion donnant droit de souscrire à 5 actions SUEZ . Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2001, 318 063 actions ont été créées suite à l'exercice de 11 132 205 bons de souscription. Au 30 avril 2001 (date de fin d'exercice), tous les bons de souscription Northumbrian Water Group ont été exercés.

B. Autres titres émis

■ Emission d'obligations 5,875 % octobre et décembre 1999

SUEZ a procédé, le 13 octobre 1999, au lancement de son premier emprunt euro-obligataire (sans appel public à l'épargne) pour une tranche initiale de EUR 1 250 millions, suivie en décembre 1999 d'une tranche complémentaire de EUR 150 millions dont les modalités sont les suivantes :

Première tranche

- Montant de l'émission : EUR 1 250 millions répartis en 1 250 000 obligations de EUR 1 000
- Prix d'émission : 101,045 %
- Date de jouissance et de règlement : 13 octobre 1999
- Amortissement normal : Au pair, en totalité le 13 octobre 2009
- Amortissement anticipé : Néant, sauf en cas de changement du régime fiscal des obligations
- Achats en Bourse : L'émetteur et ses filiales se réservent à tout moment le droit de procéder à des achats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
- Cotation : Euronext Paris.

Deuxième tranche

- Montant de l'émission : EUR 150 millions répartis en 150 000 obligations de EUR 1 000 nominal
- Prix d'émission : 100,813 %
- Date de jouissance : 13 octobre 1999
- Intérêt : 5,875 % par an, payable le 13 octobre de chaque année et pour la première fois le 13 octobre 2000
- Amortissement normal : Au pair, en totalité le 13 octobre 2009
- Amortissement anticipé : Néant, sauf en cas de changement du régime fiscal des obligations
- Achats en Bourse : L'émetteur et ses filiales se réservent à tout moment le droit de procéder à des achats en Bourse ou hors Bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
- Cotation : Euronext Paris.

■ Emission d'obligations à taux variables Eonia 2000/2002

SUEZ a émis le 26 avril 2000 un emprunt obligataire à taux variable Eonia + 0,18 % selon les modalités suivantes :

- Montant de l'émission : EUR 500 millions répartis en 500 000 titres d'une valeur de EUR 1 000
- Prix d'émission : 100 % du nominal
- Date de jouissance et de règlement : 26 avril 2000
- Intérêts : Les obligations porteront des intérêts à taux variables de Eonia + 0,18 % l'an, payable annuellement à terme échu le 26 avril de chaque année et pour la première fois le 26 avril 2001
- Amortissement normal : Au pair, en totalité le 26 avril 2002
- Amortissement anticipé : Pendant toute la durée de l'emprunt, l'émetteur s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres, sauf en cas de changement de régime fiscal
- Cotation : Euronext Paris.

■ Emission d'obligations 6,25 % 2000/2007

SUEZ a lancé, début novembre 2000, un emprunt obligataire de EUR 500 millions réparti en 50 000 obligations de EUR 10 000 nominal chacune selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : 100 % du nominal
- Date de jouissance et de règlement : 2 novembre 2000
- Intérêt : 6,25 % l'an payable annuellement le 2 novembre de chaque année et pour la première fois le 2 novembre 2001
- Amortissement normal : Au pair, en totalité le 2 novembre 2007
- Amortissement anticipé : Pendant toute la durée de l'emprunt, l'émetteur se réserve la possibilité, en cas de changement du régime fiscal des obligations, de procéder à leur remboursement
- Assimilation : L'émetteur se réserve la possibilité d'émettre de nouvelles obligations assimilables aux obligations existantes sous réserve que ces nouvelles obligations présentent les mêmes caractéristiques
- Cotation : Euronext Paris.

■ Emission d'obligations à taux variable Euribor 2001/2003

En juin 2001, SUEZ a procédé à l'émission d'un emprunt d'un montant de EUR 500 millions représenté par des obligations de EUR 1 000 principal chacune selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : 99,997 % du principal soit EUR 999,97 par obligation.
- Date de jouissance et de règlement : 27 juin 2001
- Intérêt : Taux d'intérêt variable indexé sur l'Euribor à 3 mois plus 0,15 % de marge annuelle. Les intérêts sont payables trimestriellement les 27 septembre, 27 décembre, 27 mars et 27 juin de chaque année et pour la première fois le 27 septembre 2001.
- Amortissement normal : Le 27 juin 2003 ou à la date de paiement d'intérêts la plus proche de cette date
- Amortissement anticipé : Au pair (plus les intérêts échus) en cas de modification du régime fiscal applicable aux obligations

- Rachat : Possibilité de rachats d'obligations en Bourse ou hors Bourse. Les obligations rachetées seront annulées
- Cotation : Bourse de Luxembourg.

■ Emission d'obligations à option d'échange en actions AXA

SUEZ a lancé sur le marché obligataire, le 1^{er} mars 1999 un emprunt zéro-coupon avec option d'échange en actions AXA d'un montant de EUR 787 millions selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : EUR 36
- Durée : 4 ans et 9 mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2004
- Option d'échange : A tout moment après le 7 juillet 1999 au gré du porteur à raison d'une action AXA contre une obligation
- Rendement actuariel : 2 % en cas de non-échange
- Amortissement anticipé : Au gré de l'émetteur, jusqu'à 50 % de l'émission à partir du 31 décembre 2001, le solde à partir du 31 décembre 2002, à un prix égal au nominal majoré de la valeur acquise par application du taux de rendement actuariel en cas de non-échange, soit 2 % par an
- Cotation : Bourse de Luxembourg.

■ Emission d'obligations à option d'échange en actions Fortis

SUEZ a lancé, le 14 juin 2000, en liaison avec la Société Générale de Belgique, un emprunt obligataire avec option d'échange en actions Fortis pour un montant de EUR 850 millions, assorti d'une option d'augmentation d'environ EUR 125 millions selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : EUR 34,8
- Nominal : EUR 1 000
- Nombre d'obligations : 975 375
- Durée : 3,5 ans jusqu'au 12 janvier 2004
- Rendement : 2,875 %
- Parité d'échange : 28,7059 actions Fortis (B) pour 1 obligation SUEZ
- Amortissement anticipé : Au gré de l'émetteur à partir du 12 juillet 2003 avec un seuil de déclenchement du call à 110 % du prix d'émission
- Cotation : Bourse de Luxembourg.

A la suite de l'unification des actions Fortis (B) et Fortis (NL), le Groupe détient 10,5 % du capital dilué de Fortis.

En conséquence, depuis le 17 décembre 2001, les obligations ci-dessus sont échangeables en actions Fortis unifiées, les modalités d'échange demeurent inchangées.

■ Emission d'obligations 2,50 % à option d'échange en actions Umicore (ex-Union Minière)

En janvier 2001, en vue de préparer son désinvestissement dans Umicore, SUEZ a lancé, en liaison avec la Société Générale de Belgique, un emprunt obligataire (sans appel public à l'épargne) échangeable en actions Umicore d'un montant de EUR 247 millions. Cette émission porte sur 22,2 % du capital d'Umicore, le solde de la participation, soit 3 %, étant cédé par la Société Générale de Belgique à des membres du management d'Umicore sous forme d'options à terme.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations et dans l'hypothèse où les options seraient exercées intégralement, le Groupe aura cédé la totalité de sa participation dans Umicore (25,2 %).

Les modalités de l'opération sont les suivantes :

- Prime finale d'émission : 20 % sur le cours de clôture (6 décembre 2000 : EUR 40,5). L'investisseur aura cependant la possibilité d'opter pour une conversion accélérée avec une prime alors réduite : 7 % durant la première année, 11 % durant la deuxième année, 15 % durant la troisième année.
- Durée : 4 ans
- Intérêt : 2,5 %
- Amortissement anticipé : Après 2 ans, au gré de SUEZ, avec un "trigger" de 120 % sur le prix de conversion du moment
- Remboursement anticipé : A la fin de la deuxième année, sur décision de l'investisseur. En cas de remboursement anticipé, le rendement actuariel serait de 3,5 %.
- Cotation : Bourse de Luxembourg

■ Emission d'obligations échangeables en actions ordinaires Vinci

Dans le cadre de sa politique de cession d'actifs non stratégiques, SUEZ a procédé, en mai 2001, à l'émission d'un emprunt de EUR 230,58 millions représenté par des obligations de EUR 76,86 chacune, échangeable en actions Vinci selon les modalités suivantes :

- Prix d'émission : 100 % du principal, soit EUR 76,86
- Date de jouissance : 22 mai 2001
- Intérêt : 1% l'an payable à terme échu le 22 novembre de chaque année et pour la première fois le 22 novembre 2001
- Amortissement : Le 22 novembre 2003 pour un montant de EUR 80,79 (correspondant à 105,11% du principal) auquel s'ajoutent les intérêts échus
- Amortissement anticipé : Sous certaines conditions si la valeur des actions de Vinci est supérieure de plus de 120 % au montant principal d'une obligation
- Remboursement anticipé : Si modification du régime fiscal applicable aux obligations
- Cotation : Bourse de Luxembourg.

■ Programme d'Euro Medium Term Notes

SUEZ s'est doté, en mars 2001, d'un programme d'Euro Medium Term Notes pour un montant de EUR 2 milliards.

Ce programme constitue un cadre juridique et financier souple permettant d'effectuer des placements privés ou publics auprès d'investisseurs. Il fait l'objet de la notation A- par l'agence Standard & Poor's avec une perspective stable.

SUEZ Finance, filiale à 100 % de SUEZ, est co-émetteur au sein de ce programme avec la garantie de SUEZ. Sur le second semestre de l'année 2001, SUEZ Finance a réalisé 6 placements privés libellés en différentes devises (euros, dollars, yens) échéant entre juillet 2002 et janvier 2007.

Au 31 décembre 2001, l'encours des placements privés effectués au sein du programme s'élevait à EUR 170,5 millions.

■ Billets de trésorerie

SUEZ Finance, dans le cadre de son programme de billets de trésorerie de EUR 2 milliards, bénéficiant de la garantie inconditionnelle de SUEZ et de la notation A-2 par Standard and Pools, a contribué à hauteur de EUR 962 millions d'encours moyen au financement du Groupe au cours de l'exercice 2001.

■ Options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés et dirigeants de SUEZ

Au cours de l'exercice 2001, 1 180 797 options ont été exercées suite aux levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés du Groupe (1 075 465 dans le cadre d'options de souscription d'actions et 105 332 dans le cadre d'options d'achat d'actions).

Le plan annuel d'options d'achat ou de souscription d'actions de SUEZ a pour objectif d'associer les cadres dirigeants et supérieurs ainsi que des cadres à haut potentiel au développement futur de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire. L'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions est aussi un facteur de fidélisation prenant en compte outre la contribution aux orientations stratégiques, l'adhésion aux valeurs du Groupe.

Les conditions d'attribution d'options ainsi que la liste des bénéficiaires sont arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Depuis plusieurs années, la politique d'attribution de SUEZ évolue vers un élargissement des bénéficiaires aussi bien en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la décision de ne plus pratiquer de décote lors de la détermination du prix de l'option a été reconduite pour 2001. L'attribution 2001 a été particulièrement marquée par l'élargissement aux bénéficiaires salariés des filiales américaines du fait de la cotation de l'action SUEZ à New York.

Les tableaux ci-après indiquent la nature de chacun des plans et leurs conditions d'exercice ainsi que le pourcentage de rabais consenti le cas échéant.

1. Options de souscription d'actions

Plans ex-Lyonnaise des Eaux

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (EUR)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 2001	Solde à lever au 31.12.2001	Date d'expiration
15.07.1994	9.06.1994	15.07.1996	14,79	5 %	361	1 693 750	510 500	15	55 515	96 485	15.07.2002
14.06.1995	9.06.1994	14.06.1997	15,03	5 %	422	1 834 250	561 000	15	121 265	464 635	14.06.2003
24.07.1996	9.06.1994	24.07.1998	13,90	5 %	492	2 271 500	680 000	15	875 185	816 165	24.07.2004
TOTAL						5 799 500	1 751 500		1 051 965	1 377 285	

Plans SUEZ

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (EUR)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 2001	Solde à lever au 31.12.2001	Date d'expiration
17.11.1997	19.07.1997	17.11.2002	17,47	5 %	873	4 996 000	880 000	21	23 500	4 766 000	17.11.2005
28.11.2000	05.05.2000	28.11.2005	36,41	-	1 347	6 493 000	1 127 500	18	-	6 447 000	28.11.2010
21.12.2000	05.05.2000	21.12.2005	37,84	-	510	3 000 500	145 000	3	-	2 901 500	20.12.2010
28.11.2001	04.05.2001	28.11.2001	34,51	-	3 160	13 030 000	1 685 000	12	-	13 030 000	27.11.2011
TOTAL						27 519 500	3 837 500		23 500	27 144 500	

2. Options d'achat d'actions

Plans ex-Compagnie de SUEZ

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (EUR)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par le Comité de Direction	Nbre de bénéficiaires (Comité de Direction)	Levées en 2001	Solde à lever au 31.12.2001	Date d'expiration
15.10.1996	14.06.1995	15.10.1998	9,79	20 %	61	436 325	156 395	10	77 332	311 028	15.10.2004

Plans SUEZ

Plans	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (EUR)	Rabais	Nbre de bénéficiaires par plan	Nbre total d'actions	Nbre d'actions à souscrire par les dirigeants du Groupe	Nbre de bénéficiaires (dirigeants du Groupe)	Levées en 2001	Solde à lever au 31.12.2001	Date d'expiration
16.11.1998	11.06.1998	16.11.2003	29,82	5 %	971	5 203 500	1 238 500	25	15 000	4 771 750	16.11.2006
30.06.1999	11.06.1998	30.06.2004	32,36	+ 1 %	29	244 500	30 000	1	-	240 500	30.06.2007
15.11.1999	11.06.1998	15.11.2004	30,22	-	1 115	5 095 250	1 117 500	24	13 000	4 974 000	15.11.2007
31.01.2000	11.06.1998	31.01.2005	30,13	-	143	868 750	50 000	1	-	868 750	31.01.2008
TOTAL						11 412 000			28 000	10 855 000	

■ Participation et intéressement du personnel

SUEZ attribue à ses salariés chaque année une participation aux résultats de l'entreprise. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

Au cours des 5 dernières années l'enveloppe attribuée s'est élevée à :

Participation

En EUR	
1997	3 911 080
1998	3 602 432
1999	4 258 249
2000	5 083 977
2001	552 420*

* Les chiffres pour 2001, sont en sensible diminution en raison de la filialisation du pôle Eau et de la diminution des effectifs au niveau de la maison mère.

Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 1997. Les montants versés sont, conformément à la loi, sans abondement de l'employeur.

En EUR	
1997	728 185
1998	726 427
1999	658 173
2000	4 516 119
2001	642 670*

* Les chiffres pour 2001, sont en sensible diminution en raison de la filialisation du pôle Eau et de la diminution des effectifs au niveau de la maison mère.

MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001 avait autorisé la société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

Conditions :

- prix maximum d'achat EUR 50 (après division du nominal de l'action par 5)
- prix minimum de vente EUR 32 (après division du nominal de l'action par 5)

■ ADR - Evolution des cours extrêmes et volume moyen des transactions à New York (source Fininfo SA)

	Cours le + haut (USD)	Cours le + bas (USD)	Volume des transactions	Capitaux (en millions d'USD)
2001				
Septembre	35,10	31,00	39 300	-
Octobre	34,20	30,45	10 914	-
Novembre	32,00	29,10	5 995	-
Décembre	31,95	28,40	50 090	-
2002				
Janvier	30,85	27,30	36 852	-
Février	29,90	27,50	38 484	-

- quantité : 10 % du capital

Entre l'Assemblée Générale du 4 mai 2001 et le 28 février 2002, la société a acquis 3 769 685 de ses propres actions pour un valeur globale de EUR 128,0 millions et unitaire de EUR 33,97 et cédé 3 050 906 actions pour un valeur globale de EUR 107,4 millions et unitaire de EUR 35,21.

■ Places de cotation

L'action SUEZ est cotée au premier marché de la Bourse de Paris et aux Bourses de Bruxelles, du Luxembourg et de Zurich.

Depuis le 18 septembre 2001, l'action SUEZ est cotée à la Bourse de New York sous forme d'American Depositary Share (ADS). Chaque ADS représente une action SUEZ.

Par ailleurs SUEZ fait partie de l'indice Dow-Jones Euro Stoxx 50 qui regroupe les valeurs les plus importantes de la zone euro, elle se situe au second rang de la subdivision "utilities".

Au 28 décembre 2001, le dernier cours coté de l'action s'élevait à EUR 34.

■ Evolution des cours extrêmes et volume moyen des transactions sur l'action SUEZ (source Fininfo SA)

	Cours le + haut (EUR)	Cours le + bas (EUR)	Volume des transactions	Capitaux (en millions d'EUR)
2000				
Janvier	163,30	136,80	987 607	146 822
Février	179,00	147,90	1 052 585	178 397
Mars	195,30	171,20	740 612	137 367
Avril	184,50	164,10	598 089	104 252
Mai	183,50	173,50	595 419	106 365
Juin	195,00	180,90	548 777	103 266
Juillet	188,20	170,50	434 204	77 409
Août	188,50	163,30	541 911	95 069
Septembre	177,90	163,50	563 757	96 834
Octobre	182,80	168,60	759 127	134 909
Novembre	199,90	177,00	746 830	139 102
Décembre	200,30	178,80	892 931	167 730
2001				
Janvier	196,40	170,30	692 384	125 801
Février	185,50	173,30	459 627	82 380
Mars	181,00	147,30	1 069 206	176 184
Avril	174,40	159,70	695 117	117 173
DIVISION DU NOMINAL DE L'ACTION PAR 5				
Mai	36,95	32,80	3 291 730	115 892
Juin	38,00	35,30	3 314 527	121 739
Juillet	38,80	35,41	2 670 561	100 190
Août	39,00	36,50	2 629 645	99 097
Septembre	38,24	30,20	4 385 520	156 399
Octobre	37,80	33,23	2 977 400	105 648
Novembre	35,80	32,60	3 839 564	130 680
Décembre	34,30	31,91	2 721 448	89 150
2002				
Janvier	34,90	30,80	3 470 040	113 267
Février	34,55	32,00	2 833 711	94 268

■ Options négociables sur actions

**Volume (en nombre de contrats échangés)
sur les classes d'options SUEZ en 2001**

Période	Options d'Achat	Options de Vente	Total
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001	1 332 310	1 521 505	2 853 815

■ Répartition du capital au 31 décembre 2001

Au 31 décembre 2001, le capital est composé de 1 026 280 965 actions de EUR 2 nominal chacune représentant 1 126 149 627 droits de vote.

■ Actionnariat

Détail des principaux actionnaires à fin décembre 2001

	% du capital *	% des droits de vote **
Groupe Bruxelles Lambert (GBL)	7,1 %	12,5 %
Autodétention/Autocontrôle	3,7 %	-
Crédit Agricole	3,2 %	5,4 %
Actionnariat salarié	2,7 %	3,4 %
CDC	2,6 %	3,3 %
Cogema	2,2 %	2,8 %
CNP Assurances	1,6 %	1,4 %
Caixa	1,5 %	1,4 %
Axa	1,3 %	1,7 %
Sofina	1,0 %	0,9 %
Public ***	73,1 %	67,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Calculé sur le nombre d'actions existantes au 31.12.2001.

** Calculé sur le nombre de droits de vote déclaré (AGM du 4 mai 2001) soit 1 129 682 585.

*** A notre connaissance, personne, dans cette catégorie ne détient plus de 5 % du capital.

Variation significative de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices

	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001
Groupe Bruxelles Lambert (GBL)	8,4 %	7,2 %	7,1 %
Crédit Agricole	5,1 %	3,5 %	3,2 %
CDC	2,0 %	2,5 %	2,6 %
Cogema	2,3 %	2,2 %	2,2 %
Groupe Fortis	1,7 %	1,1 %	ns
CNP Assurances	1,6 %	1,6 %	1,6 %
AXA	1,3 %	1,2 %	1,3 %
Sofina	1,3 %	1,2 %	1,0 %
Caixa	1,1 %	1,5 %	1,5 %

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Actions propres et d'autocontrôle au 31 décembre 2001

A fin décembre 2001, SUEZ détenait, directement ou indirectement, 38,3 millions de ses propres actions, représentant 3,7 % du capital.

Dividendes des 5 derniers exercices (compte tenu de la division du nominal de l'action par 5)

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
En FRF			
1996	2,4	1,2	3,6
1997	3,0	1,5	4,5
En EUR			
1998	0,54	0,27	0,81
1999	0,60	0,30	0,90
2000 ¹	0,66	0,33	0,99
2000 ²	0,56	0,28	0,84

1. Actions entièrement libérées

2. Actions non libérées

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Date de Nomination	Date d'expiration du mandat	Adresse
Gérard Mestrallet	Président-Directeur Général	2001	2005	SUEZ, 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
Jean Gandois	Vice-Président	2001	2005	SUEZ, 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
Albert Frère	Vice-Président	2001	2004	Groupe Bruxelles Lambert, avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles
Philippe Brongniart	Administrateur, Directeur Général	2001	2003	SUEZ, 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
François Jaclot	Administrateur, Directeur Général	2001	2003	SUEZ, 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
Gerhard Cromme	Administrateur	2001	2004	ThyssenKrupp AG, August-Thyssen Strasse 1, D-40211 Düsseldorf
Etienne Davignon	Administrateur	2001	2004	Société Générale de Belgique, 30 rue Royale, B-1000 Bruxelles
Paul Desmarais Jr.	Administrateur	2001	2005	Power Corporation du Canada, 751 Square Victoria, Montréal, H2Y 2J3 Quebec
Lucien Douroux	Administrateur	2001	2005	Banque de Gestion Privée, 20 rue de la Baume, 75008 Paris
Jacques Lagarde	Administrateur	2001	2003	1314 Arch Street, Berleley, CA94708, USA
Anne Lauvergeon	Administrateur	2001	2003	AREVA, 27/29 rue Le Peletier, 75009 Paris
Jean Peyrelevade	Administrateur	2001	2004	Crédit Lyonnais, 19 Boulevard des Italiens, 75002 Paris
Felix G. Rohatyn	Administrateur	2001	2004	Rohatyn Associates LLC, 30 Rockefeller Plaza Suite 5000, New York, NY 10020, USA
Jean-Jacques Salane*	Administrateur	2002	2006	Lyonnais des Eaux Pays basque, 15 avenue Charles Floquet BP 87, 64202 Biarritz Cedex
Lord Simon of Highbury	Administrateur	2001	2005	22 Hill Street, London W1J 5NL, UK
José Vilasarau	Administrateur	2001	2003	Caixa, Diagonal, 621/629, E - 08828, Barcelona

*Proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2002.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois durant l'exercice 2001.

■ Le Conseil d'Administration

Gérard Mestrallet

Né le 1^{er} avril 1949 à Paris XVIII^e, X, ENA.

Gérard Mestrallet entre en 1984 à la Compagnie de Suez, en tant que Chargé de mission. En 1986, il est nommé Directeur Général Adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, il est nommé Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Belgique. En 1995, il devient Président-Directeur Général de la Compagnie de Suez, puis, en juin 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux. Le 4 mai 2001, Gérard Mestrallet est nommé Président-Directeur Général de SUEZ.

Gérard Mestrallet exerce les mandats suivants :

- Président de la Société Générale de Belgique et de Tractebel (Belgique) ;
- Vice-Président de Aguas de Barcelona* et de Hisusa (Espagne) ;
- Administrateur de Crédit Agricole SA*, Saint-Gobain* (France), Pargesa Holding SA* (Suisse) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Axa*, Casino*, Métropole Télévision M6*, Sagem SA*, Société du Louvre* ;
- Représentant permanent de Fided au Conseil de Le Monde Entreprises ;
- Représentant permanent de Sperans au Conseil de Fimalac*.

Gérard Mestrallet détient personnellement 29 410 actions SUEZ.

Jean Gandois

Né le 7 mai 1930 à Nieul, X, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Jean Gandois a été Directeur Général de la Société des Acieries de Lorraine, de la société Wendel-Sidelor, Président de Sollac, Rhône-Poulenc, Péchiney, Cockerill Sambre, puis du CNPF. Vice-Président du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux depuis le 19 juin 1997, il en devient Président le 1^{er} juin 2000. Le 4 mai 2001, Jean Gandois est nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de SUEZ.

M. Jean GANDOIS exerce les mandats suivants :

- Administrateur de Danone*, Eurazeo*, Institut Curie (France), Société Générale de Belgique (Belgique), Air Liquide Espagne, Air Liquide Italie ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Siemens AG* (Allemagne), Rodamco Europe NV* (Pays-Bas) ;
- Membre du Conseil Consultatif International de New Perspective Fund* et Textron* (Etats-Unis).

Jean Gandois détient personnellement 5 005 actions SUEZ.

Albert Frère

Né le 4 février 1926 à Fontaine-l'Évêque (Belgique).

Après avoir exercé des fonctions dans l'entreprise familiale et acquis la maîtrise des entreprises sidérurgiques du bassin de Charleroi, il fonde à Genève, en 1981, en association avec d'autres hommes d'affaires, la société Pargesa Holding, qui entre, en 1982, au capital du Groupe Bruxelles Lambert.

Albert Frère exerce les mandats suivants :

- Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ;
- Président du Conseil d'Administration de PetroFina, Frère-Bourgeois, ERBE (Belgique) ;
- Vice-Président Administrateur Délégué de Pargesa Holding SA* (Suisse) ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision M6* (France) ;
- Administrateur de LVMH*, Coparex International* (France)
- Membre du Conseil Consultatif International de Power Corporation du Canada* et du Comité International de Assicurazioni Generali SpA. (Italie).

Albert Frère détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Philippe Brongniart

Né le 22 janvier 1939 à Paris XV^e, IEP Paris, ENA.

Philippe Brongniart entre à la Lyonnaise des Eaux en 1983 en tant que chargé de mission. Il est nommé Directeur Général Adjoint en 1984, puis Directeur Général en 1986 et Président-Directeur Général de SITA en 1988. En 1993, Philippe Brongniart est nommé Directeur Général de Lyonnaise des Eaux. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis juin 1997, il en est nommé Vice-Président en mai 2000. Le 4 mai 2001, Philippe Brongniart est nommé Administrateur, Directeur Général chargé des Synergies Groupe (Ressources Humaines, client industriel, commercial...).

Philippe Brongniart exerce les mandats suivants :

- Administrateur de Elyo, Lyonnaise des Eaux France, Ondeo, Ondeo Degrémont, SITA, SUEZ Industrial Solutions, SUEZ University, Vinci* (France), Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (Monaco), Aguas de Barcelona*, Hisusa (Espagne), Groupe Fabricom, Société Générale de Belgique (Belgique) ;
- Administrateur et membre du Comité Exécutif de Ondeo Nalco (Etats-Unis).

Philippe Brongniart détient personnellement 60 000 actions SUEZ.

François Jaclot

Né le 1^{er} mai 1949 à Neuilly-sur-Seine, ENSAE, IEP Paris, ENA, Inspection des Finances. François Jaclot rejoint la Compagnie

de SUEZ début 1996 en tant que Directeur Général Adjoint. Membre du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux depuis 1997, il en est nommé Vice-Président en mai 2000. Le 4 mai 2001, François Jaclot est nommé Administrateur, Directeur Général. Il est en charge des Finances (Trésorerie, Opérations Financières, Plan, Contrôle, Audit, Comptabilités), des Systèmes d'information et du secteur Communication.

François Jaclot exerce les mandats suivants :

- Président de FirstMark Communications France, SUEZ Communication, SUEZ Connect, SUEZ Nov Invest (France), Frabepar (Belgique) ;
- Président du Conseil de Surveillance d'Astorg Partners (France) ;
- Administrateur de Coficem, Ondeo, Réaumur Participations, SI Finance, SITA, SUEZ Lyonnaise Telecom, SUEZ University, Vinci* (France), Coditel, Société Générale de Belgique (Belgique), FirstMark Communications Europe (Luxembourg), Mercapital* (Espagne), Ondeo Nalco (Etats-Unis) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision M6* ;
- Représentant permanent de SUEZ aux Conseils de TPS Gestion et Paris Première (France) ;
- Représentant permanent de Frabepar aux Conseils d'Holdinblan, Immo-Blanc, Holdimmo (Belgique) ;
- Représentant permanent d'Auxipar Gérant de Strasbourg TV Câble et de la Société Nationale d'Exploitation des Réseaux Câblés.

François Jaclot détient personnellement 21 000 actions SUEZ.

Gerhard Cromme

Né le 25 février 1943 à Vechta/Oldenbourg (Allemagne).

Gerhard Cromme a fait des études de droit (Doctorat) et de sciences économiques (Universités de Münster, Lausanne, Paris et Harvard). Il entre dans le groupe Saint-Gobain en Allemagne en 1971, puis rejoint le groupe Krupp en 1986.

Gerhard Cromme exerce les mandats suivants :

- Président du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp AG* (Allemagne) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de ABB AG* (Suisse), Allianz AG*, Ruhrgas AG, E.ON AG*, Volkswagen AG* (Allemagne) ;
- Administrateur de Thales* (France), Deutsche Lufthansa AG* (Allemagne).

Gerhard Cromme détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Etienne Davignon

Né le 4 octobre 1932 à Budapest (Hongrie).

Etienne Davignon a exercé successivement en Belgique les fonctions de Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Étrangères (1964-1969), de Président du Comité de Direction de l'Agence Internationale de l'Énergie (1974-1977), de Vice-Président de

la Commission des Communautés Européennes (1981-1985), de Président de l'Institut Royal des Relations Internationales. En 1985, il entre à la Société Générale de Belgique dont il devient Président en avril 1988.

Etienne Davignon exerce les mandats suivants :

- Président de la Compagnie des Wagons-Lits, de Sibeka et du Palais des Beaux-Arts (Belgique) ;
- Vice-Président de Société Générale de Belgique, Umicore*, Petrofina, Fortis*, Tractebel* (Belgique), Arcelor* (ex-Arbed) (Luxembourg) et Accor* (France) ;
- Administrateur de Pechiney* (France), Sofina SA*, Solvay SA*, Recticel*, Sidmar, Compagnie Maritime Belge (Belgique), Gilead*, IDG (Etats-Unis) et Anglo American* (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance de BASF* (Allemagne).

Etienne Davignon détient personnellement 10 000 actions SUEZ.

Paul Desmarais Jr

Né le 3 juillet 1954 à Sudbury, Ontario (Canada). Paul Desmarais Jr a fait ses études à l'Université McGill à Montréal, puis à l'INSEAD de Fontainebleau. Il est titulaire d'une Maîtrise en Administration. Paul Desmarais Jr exerce les mandats suivants :

- Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada* ;
 - Président du Conseil de Corporation Financière Power (Canada) ;
 - Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Iméry* (France) ;
 - Administrateur et Membre du Comité de Direction de Great-West Life compagnie d'assurance-vie, Great-West Lifeco Inc. (Canada), Great-West Life and Annuity Insurance Company (Etats-Unis), London Life compagnie d'assurance-vie, London Insurance Group Inc., Groupe Investors Inc.* (Canada), Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique), Pargesa Holding SA* (Suisse) ;
 - Administrateur Corporation Financière Power, Gesca Ltée, La Presse Ltée, Les Journaux Trans-Canada Inc., Power Corporation du Canada, Tractebel* (Belgique)
 - Membre du Conseil International, du Conseil d'Administration et du Comité de vérification de l'INSEAD ;
 - Président du Conseil de la Fondation canadienne pour la Gestion Internationale de l'INSEAD ;
 - Président du Conseil Consultatif International de HEC (Canada) ;
- Paul Desmarais Jr détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Lucien Douroux

Né le 16 août 1933 à Saint-Rémy-sur-Durolle. Lucien Douroux est diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers. Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur du Mérite Agricole. Lucien Douroux exerce les mandats suivants :

- Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts ;

- Président de la Banque de Gestion Privée Indosuez ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Wafabank* (Maroc) ;
- Administrateur de Bouygues* et d'Euris.

Lucien Douroux détient personnellement 3 220 actions SUEZ.

Jacques Lagarde

Né le 2 mai 1938 à Rennes. Jacques Lagarde est diplômé de HEC et de l'Advanced Management Program de Harvard University. Il a été Directeur Général de Gillette France, Chief Executive Officer puis Chairman de Braun AG (Allemagne).

Jacques Lagarde exerce les mandats suivants :

- Conseiller du Président de Braun GmbH (Allemagne) ;
 - Administrateur de Eukarion Inc. (Etats-Unis), Veloland (France).
- Jacques Lagarde détient personnellement 2 300 actions SUEZ.

Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 à Dijon. Ingénieur en Chef des Mines, ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure, Mme Lauvergeon est agrégée de Sciences Physiques.

Après un début de carrière dans la sidérurgie, elle entre en 1984 au CEA, puis prend en charge l'administration du sous-sol en Ile-de-France (1985-1988). En 1990, elle rejoint la Présidence de la République et en devient l'année suivante Secrétaire Général Adjoint. Nommée Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie en 1995, elle entre dans le groupe Alcatel deux ans plus tard avant de prendre la Présidence de la COGEMA en juin 1999. Depuis le 3 juillet 2001, elle est Présidente du Directoire du Groupe AREVA.

Mme Anne Lauvergeon exerce les mandats suivants :

- Présidente du Directoire de AREVA* ;
- Président-Directeur Général de la COGEMA ;
- Administrateur de Pechiney*, Sagem SA*, TotalFinaElf* ;
- Représentant permanent de la COGEMA aux Conseils de Usinor* et Eramet*.

Anne Lauvergeon détient personnellement 2 050 actions SUEZ.

Jean Peyrelevalde

Né le 24 octobre 1939 à Marseille. Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques.

Jean Peyrelevalde a exercé successivement les fonctions de Président de la Compagnie de SUEZ, de la Banque Stern, de l'UAP, enfin du Crédit Lyonnais.

Jean Peyrelevalde exerce les mandats suivants :

- Président du Crédit Lyonnais* ;
- Administrateur de AGF*, Bouygues*, Club Méditerranée*, LVMH* (France), Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (Monaco), Power Corporation du Canada* ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère Groupe*.

Jean Peyrelevalde détient personnellement 3 115 actions SUEZ.

Felix G. Rohatyn

Né le 29 mai 1928 à Vienne (Autriche). Après des études secondaires en France et des études supérieures aux Etats-Unis. Felix G. Rohatyn rejoint en 1948 la Banque Lazard à New York et en devient Directeur Général, puis Associé en 1961. Il quitte cette banque en 1997 pour devenir Ambassadeur des Etats-Unis en France. Il quitte ses fonctions d'Ambassadeur en décembre 2001 et fonde Rohatyn Associates LLC en avril 2001.

Felix G. Rohatyn est Commandeur de la Légion d'Honneur.

Felix G. Rohatyn exerce les mandats suivants :

- Président de Rohatyn Associates LLC ;
- Member of the Council on Foreign Relations and the American Academy of Arts and Sciences ;
- Member of the Board of Directors Comcast Corp.* (Etats-Unis), Fiat S.p.A.* (Italie), LVMH*, Publicis Groupe SA (France) ;
- Chairman of Aton Pharma Inc. (Etats-Unis) ;
- Trustee of the Center for Strategic & International Studies (Etats-Unis).

Felix G. Rohatyn détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

Jean-Jacques Salane**

Né le 16 septembre 1951 à Bayonne (France). De formation comptable, Jean-Jacques Salane est entré à Lyonnaise des Eaux en mars 1972, il a siégé au Conseil d'Administration de Lyonnaise des Eaux de 1990 à 1996 en qualité de représentant du Comité Central d'Entreprise.

Jean-Jacques Salane exerce les mandats suivants :

- Délégué syndical CGT ;
- Représentant syndical au CE de Biarritz depuis 1996 ;
- Représentant syndical au CCE Lyonnaise des Eaux depuis 1996 ;
- Représentant syndical du Comité SUEZ depuis 1996 ;
- Président des Conseils de Surveillance français des fonds Spring 2000.

Lord Simon of Highbury

Né le 24 juillet 1939 à Londres (Grande-Bretagne). Titulaire d'un MA de Cambridge et diplômé MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. Il rejoint la British Petroleum en 1961 où il exerce des fonctions de Direction avant d'être nommé Chairman en 1995. Après avoir exercé des fonctions ministérielles à partir de mai 1997, il devient Conseiller du Premier Ministre britannique pour la modernisation du gouvernement. Il fut également Conseiller du Président Prodi pour la réforme de l'Union européenne. Il est entré à la Chambre des Lords en 1997.

Lord Simon of Highbury exerce les mandats suivants :

- Member of Advisory Board LEK. Consulting ;
- Member of European Advisory Board Morgan Stanley Dean Witter* (Europe) ;
- Advisory Director Unilever plc* ;
- Director Britain in Europe ;

- Member of International Advisory Council Fitch et Fortis* ;
- Chairman of Board of Trustees Cambridge Foundation ;
- Trustee Hertie Foundation ;
- Member of Advisory Council The Prince's Trust.

Lord Simon of HIGHBURY détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

José Vilarasau

Né le 20 février 1931 à Barcelone (Espagne). Docteur Ingénieur Industriel, diplômé de l'Ecole Spéciale d'Ingénieurs Industriels de Barcelone et de l'Université Polytechnique de la Catalogne. Après avoir exercé diverses fonctions au sein du Trésor Public espagnol, il devient en 1969, Directeur Général du Trésor et des Budgets au Ministère des Finances espagnol. A partir de 1973, il est nommé successivement Directeur Général délégué du Banco de Europa, puis de CAMPSA. En 1976, il devient Directeur Général de la Caixa et Vice-Président de la Confédération Espagnole des Caisses d'Epargne. En janvier 1999, il est nommé Président de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona "la Caixa" et Président de la Fédération Catalane des Caisses d'Epargne.

M. José Vilarasau exerce les mandats suivants :

- Président de la Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona "Caixa", Fundación "la Caixa", Fédération Catalane des Caisses d'Epargne, Fundación de Estudios de Economía Aplicada "FEDEA" (Espagne) ;
- Président du Conseil de la Fundació per a la Universitat Oberta de Catalunya (Espagne)
- Président du Conseil de Mécénat et membre de la Commission Exécutive de la Fundació Gran Teatre del Liceu (Espagne) ;
- Vice-Président de la Confédération Espagnole de Caisses d'Epargne et de REPSOL* (Espagne) ;
- Vice-Président du Patronat Fundació Privada Institut de Recerca de la SIDA-Caixa "irsiCaixa" (Espagne) ;
- Administrateur de la Banque Itaù SA* (Brésil) ;
- Membre titulaire de la Commission gérante du "Fondo de garantía de Depositos en Cajas de Ahorros" (Espagne) ;
- Membre de l'Advisory Council de Fortis* (Belgique).

José Vilarasau détient personnellement 2 000 actions SUEZ.

■ Actions d'Administrateur

Les Administrateurs de SUEZ doivent détenir statutairement chacun au moins 2 000 actions de la Société.

* Sociétés cotées.

**Proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril 2002.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le tableau présentant la rémunération totale perçue par les mandataires sociaux et par les dirigeants se trouve dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le présent rapport (p. 142).

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (MANDATAIRES SOCIAUX ET NON-MANDATAIRES SOCIAUX)

La population considérée est celle des 12 membres du Comité Exécutif (listé p. 166).

La rémunération de ces dirigeants est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

L'évolution de la partie fixe de la rémunération est liée à la modification des situations spécifiques, élargissement ou changement significatif de responsabilités, repositionnements rendus nécessaires au regard de l'équité interne ou d'un décalage manifeste par rapport au "marché" externe.

La part variable a pour objet principal de rétribuer la contribution des dirigeants aux résultats de l'entreprise et du Groupe. Elle a été liée en tout ou en partie au niveau atteint – par rapport à un objectif préalablement fixé – par le résultat courant net par action de l'exercice 2000.

Pour les membres du Comité Exécutif responsables d'une activité opérationnelle dans le Groupe s'ajoutent des variables liées à la performance du secteur dont ils ont la charge (résultats du pôle, retour sur capitaux employés) ainsi que des variables plus qualitatives (performances en termes d'organisation, objectifs commerciaux). Pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux et non chargés d'une activité opérationnelle la part variable s'est située à l'intérieur d'une fourchette préalablement définie, mais sans élément arithmétique.

Pour le Comité Exécutif, le tableau ci-dessous permet de comparer les rémunérations de 2001 à celles de 2000 (il s'agit des rémunérations effectivement versées, durant l'exercice considéré, la rémunération variable étant versée par un système d'acompte).

Rémunérations brutes, avantages en nature inclus (en millions d'EUR)	2001	2000	2001/2000 (en %)
Fixe	5,7	5,0	+ 14 %
Variable	4,6	3,1	+ 48 %
Total	10,3	8,1	+ 27 %
Nombre de membres du Comité Exécutif	12	9	+ 33 %

Les rémunérations variables représentent 45 % du total des rémunérations contre 38 % et 31 % en 1999.

La rémunération totale moyenne des membres du Comité Exécutif est passée de EUR 0,90 million à EUR 0,86 million.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que l'exercice 2001 a été caractérisé par le changement de mode de gestion de la société qui est passé du régime dualiste au régime du Conseil d'Administration. Par convention, on présentera ci-dessous la rémunération individuelle des personnes mandataires sociaux au 31 décembre 2001, hors jetons de présence des administrateurs.

Le total des rémunérations de Gérard Mestrallet, Président-Directeur général s'est élevé à EUR 2 242 416, dont EUR 1 019 151 de partie fixe. La part variable, de EUR 1 223 265 fixée comme il a été dit ci-dessus, représente 55 % du total.

Le total des rémunérations de Philippe Brongniart, Administrateur et Vice-Président du Comité Exécutif, s'est élevé à EUR 1 155 892 dont EUR 622 953 de partie fixe. La part variable, de EUR 532 939, fixée comme il a été dit ci-dessus représente 46 % du total.

Le total des rémunérations de François Jaclot, Administrateur et Vice-Président du Comité Exécutif s'est élevé à EUR 1 269 916 dont EUR 636 977 de partie fixe. La part variable, de EUR 632 939 représente 50 % du total.

La rémunération totale de Jean Gandois, Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 4 mai 2001 puis Administrateur et chargé de missions s'est élevée à EUR 1 255 321 dont EUR 324 661 de partie variable.

Par ailleurs, les administrateurs perçoivent, sauf les administrateurs membres du Comité Exécutif des jetons de présence dont le montant global a été fixé à EUR 600 000 en année pleine par l'Assemblée Générale du 4 mai 2001.

Le montant individuel annuel des jetons de présence est, depuis le 4 mai 2001 de EUR 35 000. A ce chiffre est susceptible de s'ajouter un montant de EUR 10 000 au titre de la présidence d'un des comités du Conseil ou un montant de EUR 7 000 au titre de la participation à l'un de ces comités.

En 2001, le montant total distribué a été de EUR 0,49 million contre 0,44 million en 2000.

INFORMATION SUR LES STOCK-OPTIONS

■ Stock-options consenties durant l'exercice 2001 aux mandataires sociaux en fonction au 31.12.2001

	Nbre d'options attribuées *	Prix de souscription	Date d'échéance	Plan
Gérard Mestrallet	500 000	EUR 34,51	27.11.2011	28.11.2001
Philippe Brongniart	175 000	EUR 34,51	27.11.2011	28.11.2001
François Jaclot	175 000	EUR 34,51	27.11.2011	28.11.2001

■ Stock-options levées durant l'exercice 2001 par les mandataires sociaux en fonction au 31.12.2001

	Nbre d'options levées *	Prix de souscription	Plan
Gérard Mestrallet	0	-	-
Philippe Brongniart	90 000	EUR 13,90	27.07.1996
François Jaclot	0	-	-

■ Stock-options consenties durant l'exercice 2001 aux 10 salariés non mandataires sociaux les plus dotés

Nombre d'options attribuées *	Prix de souscription	Date d'échéance	Plan
745 000	EUR 34,51	27.11.2011	28.11.2001

■ Stock-options levées durant l'exercice 2001 par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options**

Nombre d'options levées *	Prix de souscription ou d'achat	Plan
12 750	EUR 14,79	14.07.1994
26 250	EUR 15,03	14.06.1995
153 500	EUR 13,90	24.07.1996
12 500	EUR 17,47	17.11.1997
10 000	EUR 29,82	16.11.1998
10 000	EUR 30,22	15.11.1999

* Options de souscription d'actions.

** Options de souscription et d'achat d'actions.

RAPPORTS DES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU COMITE DE LA STRATEGIE

Le Comité de la stratégie du Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2001.

Le Comité est présidé par Gérard Mestrallet. Ses autres membres sont Jean Gandois, vice-Président, Lucien Douroux, Albert Frère, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon et Jean Peyrelevede.

Sa mission est d'éclairer par ses analyses et par ses débats les objectifs stratégiques du Groupe soumis au Conseil d'Administration.

A ce titre, il a examiné la situation et les perspectives de développement de plusieurs pôles du Groupe, notamment en Europe et aux Etats-Unis et a préparé les délibérations du Conseil dans plusieurs domaines de nature stratégique.

RAPPORT DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit du Conseil d'Administration comprend trois membres : Jean Peyrelevede, nommé Président en mai 2001 en remplacement de Claude Pierre-Brossolette, Gerhard Cromme et Lucien Douroux.

Le Comité a tenu trois réunions au cours de l'année 2001. François Jaclot, Administrateur, Directeur Général, et les Commissaires aux Comptes ont assisté aux trois réunions.

Le Comité d'Audit s'est penché plus particulièrement en 2001 sur les problèmes suivants :

1. Les délais de clôture des comptes

En cinq ans, l'Assemblée a été avancée de près de 2 mois (de la seconde quinzaine de juin en 1997 à la seconde quinzaine d'avril en 2002). Parallèlement, la mise en paiement du dividende a été avancée du 26 juin (en 1997) au 2 mai (en 2002). Pour l'avenir, les comptes devraient être arrêtés début mars et début septembre et l'Assemblée annuelle se tenir avant la fin avril.

2. L'examen des comptes

En sus des comptes semestriels et annuels, le Comité d'Audit a examiné les comptes du Groupe retraités aux normes américaines (US Gaap), établis dans le cadre de l'admission de l'action SUEZ au New York Stock Exchange le 18 septembre 2001, sous la forme d'American Depositary Share "ADS" de niveau II.

3. Les activités de trading du pôle Energie

Le Comité d'Audit a entendu Jean-Pierre Hansen, Directeur Général de SUEZ chargé de l'Energie et Président du Comité de Direction Générale de Tractebel, accompagné de plusieurs de ses collaborateurs, et le collège des Commissaires aux Comptes faire un rapport de leurs travaux en matière d'organisation et de contrôle des activités de trading d'énergie.

De façon générale, le Comité d'Audit a conclu que le fonctionnement et la surveillance des activités des différentes plates-formes de trading du pôle Energie sont effectués sérieusement. Le Groupe a une bonne compréhension des risques liés à cette activité. Il continue d'actualiser ses techniques de contrôle et d'homogénéiser, entre les différentes entités du Groupe, ses méthodes.

RAPPORT DU COMITE POUR L'ETHIQUE, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable du Conseil d'Administration de SUEZ est composé de Jacques Lagarde, Président, de Philippe Brongniart, Etienne Davignon et de Anne Lauvergeon ; Sir Frederick Holliday en est l'invité permanent. Le Comité a tenu deux réunions au cours de cette année, le 10 janvier 2001 et le 4 juillet 2001, ces réunions ont fait l'objet de comptes-rendus par son président au Conseil d'Administration.

Le Comité s'est tenu informé du développement des dispositifs éthiques dans le Groupe dans le but de s'assurer que ceux-ci se déploient normalement et contribuent ainsi au maintien de standards élevés et de la réputation du Groupe et des sociétés qui le composent.

Certains points particuliers méritent d'être soulignés :

Le Comité a suivi l'élaboration d'un programme pluriannuel "éthique et valeurs" destiné à structurer les diverses démarches entreprises dans le Groupe pour mieux assumer l'exercice des responsabilités financières, sociétales et environnementales de SUEZ. Véritable tableau de bord de l'éthique, ce programme permet d'évaluer les progrès réalisés en fonction d'objectifs clairement identifiés. Ce programme est donc un des outils qui permettront au Comité d'être mieux informé et ainsi de mieux remplir sa mission.

Comme chaque année, le Comité s'est fait rendre compte des résultats de la procédure des lettres de conformité par lesquelles les présidents des principales filiales du Groupe attestent du respect de la charte d'éthique du Groupe dans leur société pour l'année écoulée.

Le Comité a consacré une part importante de ses réunions aux questions relatives à la protection de l'environnement. Le Comité cherche en particulier à apprécier la contribution des diverses activités du Groupe à la réduction de leur impact sur l'environnement. Il s'est notamment tenu informé des méthodes d'élaboration d'un rapport environnemental en vue d'affirmer l'engagement de SUEZ en faveur du développement durable.

A la demande du Conseil, le Comité a rédigé une Charte de l'Administrateur qui a été approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 9 janvier 2002.

Le Président Jacques Lagarde a présidé, le 8 juin 2001, une journée de la première "Conférence annuelle des déontologues de SUEZ". Cette manifestation a regroupé, à Paris, une quarantaine de déontologues des sociétés du Groupe, venus de 18 pays différents. Il a été décidé de renouveler désormais cette initiative chaque année.

Comme il en a la mission, le Comité s'est ainsi employé à vérifier que les structures et procédures définies dans les documents de référence du Groupe étaient mises en place au sein de la maison mère et qu'elles étaient diffusées largement.

RAPPORT DU COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité est composé, depuis le 5 mai 2001 de Jean Gandois, Président, Gehrard Cromme, Etienne Davignon et Paul Desmarais Jr. Il s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2001.

A l'occasion du changement de mode de gestion de la société, il a établi la liste des administrateurs dont la nomination a été proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil de Surveillance en vue de la constitution du Conseil d'Administration.

Il a fixé le montant des parts variables attribuées aux membres de l'ancien Directoire au titre de l'exercice 2000. Il a fixé les rémunérations des membres du Directoire pour 2001, puis celles du Président et des deux administrateurs directeurs généraux jusqu'à la fin de l'exercice. Il a examiné pour avis les rémunérations des membres du Comité de Direction Générale.

Il a préparé la proposition faite à l'Assemblée Générale pour la détermination des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

Il a également examiné l'organisation de la Direction Générale du Groupe.

Il a examiné le plan de stock-options de 2001 et fixé le montant des attributions allouées aux membres de la Direction Générale mandataires sociaux.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2002

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Rapport de l'Expert Indépendant
- Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2001
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende
- Vote sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2001
- Nomination d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société
- Mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne de SUEZ
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA
- Approbation du Plan d'Epargne de Groupe permettant aux salariés des sociétés américaines de participer aux augmentations de capital réservées aux salariés adhérents du Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis
- Pouvoirs pour les formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Conseil d'Administration sur la partie ordinaire de l'Assemblée Générale

■ Approbation des comptes annuels (1^{er} résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes annuels de l'exercice 2001 tels qu'ils lui auront été présentés.

■ Affectation du résultat et fixation du montant du dividende (2^e résolution)

En EUR	
Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent	244 056 768,40
et du bénéfice de l'exercice arrêté à	2 283 303 843,05
le total à répartir s'élève à	2 527 360 611,45
Le Conseil d'Administration vous propose les affectations suivantes :	
• Réserve spéciale des plus-values à long terme	7 211 916,00
• Dividende statutaire de 5 % du nominal sur 1 021 397 759 actions entièrement libérées	102 139 775,90
• Dividende complémentaire sur les 1 026 280 965 actions existantes	626 031 388,65
• Précompte mobilier	304 085 582,28
• Report à nouveau	1 487 891 948,62
	2 527 360 611,45

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net pour l'exercice 2001 sera fixé à EUR 0,71 par action entièrement libérée, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de EUR 0,355, donnant un revenu global par action de EUR 1,065.

Pour les actions entièrement libérées, le dividende net de EUR 0,71 par action comprendra un dividende statutaire de EUR 0,10 et un dividende complémentaire de EUR 0,61 .

Pour les 4 883 206 actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de EUR 0,61 et à un avoir fiscal de EUR 0,305, le revenu global sera de EUR 0,915 .

Ces dividendes seront mis en paiement le 2 mai 2002, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectés au report à nouveau.

■ Conventions visées aux articles

L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce (3^e résolution)

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concerne les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce.

Ce rapport spécial figure en page 180 du présent document de référence.

■ Comptes Consolidés (4^e résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2001.

■ Nomination d'un Administrateur (5^e résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer M. Jean-Jacques Salane Administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

M. Jean-Jacques Salane est membre des Conseils de Surveillance des Fonds Communs de Placement d'Entreprise "Spring levier 1999" et "Spring classique 1999" ainsi que Président des Conseils de Surveillance des Fonds Communs de Placement d'Entreprise "Spring multiple 2000" et "Spring classique 2000" représentant les salariés.

■ Fixation du montant des jetons de présence (6^e résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer à EUR 800 000 le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à intervention d'une nouvelle décision.

■ Autorisation d'opérer sur les actions de la société (7^e résolution)

L'Assemblée Générale du 4 mai 2001 a autorisé la société à opérer en Bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : EUR 250 (avant division du nominal de l'action par 5)
- prix minimum de vente : EUR 160 (avant division du nominal de l'action par 5)
- détention maximum : 10 % du capital
- montant cumulé des acquisitions : EUR 5 milliards

Entre l'Assemblée Générale du 4 mai 2001 et le 28 février 2002,

la société a acquis 3 769 685 de ses propres actions pour une valeur globale de EUR 128 millions et unitaire de EUR 33,97 et cédé 3 050 906 actions pour une valeur globale de EUR 107,4 millions et unitaire de EUR 35,21.

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2001, d'opérer en Bourse sur les actions de la société arrive à expiration en novembre 2002. Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la société dans la perspective d'une gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement.

Les conditions proposées sont les mêmes que celles de l'année dernière (en tenant compte de la division du nominal de l'action par 5) :

- prix maximum d'achat : EUR 50
- prix minimum de vente : EUR 32
ce prix étant toutefois déterminé, le cas échéant, conformément aux dispositions légales en vigueur en cas de mise en œuvre des facultés offertes par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce
- détention maximum : 10 % du capital
- montant cumulé des acquisitions : EUR 5 milliards

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Rapport du Conseil d'Administration sur la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale

Dans la partie extraordinaire de cette Assemblée, il vous est préalablement demandé (8^e résolution) de procéder à diverses modifications statutaires visant à mettre vos statuts en harmonie avec la loi n° 2001 – 420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, en précisant notamment les rôles du Conseil d'Administration et du Président et en prévoyant la possibilité nouvelle de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Il vous est ensuite demandé de procéder au renouvellement des autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'émission de valeurs mobilières, avec annulation corrélative des autorisations antérieures. Dans cette perspective, il vous est proposé :

- Dans la **9^e résolution**, de donner délégation au Conseil d'Administration en vue d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions (obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscription d'actions, obligations rem-

boursables en actions, etc.) et d'augmenter le capital par incorporation de réserves. Le montant nominal des actions qui pourraient être ainsi émises serait limité, hors incorporation de réserves, à EUR 700 millions et celui des valeurs obligataires initiales à EUR 5 milliards. Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 10^e résolution. Quant au montant nominal maximal d'augmentation de capital réalisée par incorporation de réserves, celui-ci serait limité au montant global des sommes pouvant être incorporées. La durée de validité de la délégation prévue par la 9^e résolution est de vingt-six mois.

- Dans la **10^e résolution**, qui comporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de permettre au Conseil d'Administration d'émettre, sur le marché français et/ou international, les mêmes titres que ceux visés par la 9^e résolution. La présente délégation permet, en outre, au Conseil d'Administration d'émettre des titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange dont elle serait l'initiateur. Cette même délégation permet, par ailleurs, d'émettre des actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui seraient émises, en accord avec votre Conseil d'Administration, par des filiales directes ou indirectes de SUEZ. Le montant nominal des actions qui pourraient être émises dans le cadre de la 10^e résolution serait limité, comme celui prévu par la 9^e résolution, à EUR 700 millions et celui des valeurs obligataires initiales à EUR 5 milliards. Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 9^e résolution (et vice versa). La durée de la délégation prévue par la 10^e résolution est, comme celle visée à la 9^e résolution, de vingt-six mois.

* *
*

Les autorisations qui vous sont proposées donneront à votre Conseil d'Administration une grande souplesse pour procéder, le cas échéant, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités des marchés. Outre la faculté d'offrir à l'actionnariat de la société l'occasion de souscrire de nouveaux titres à des conditions intéressantes, le Conseil d'Administration pourra réaliser, en procédant à des émissions sans droit préférentiel de souscription, des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès, tout en sollicitant le cas échéant l'épargne d'un public plus large en émettant sur les marchés financiers étrangers.

Dans tous les cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, il pourra être institué, en plus du droit de souscription à titre irréductible, un droit de souscription à titre réductible permettant aux titulaires de titres anciens, de souscrire à titre réduc-

tible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et dans la limite de leurs demandes. Dans les cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas droit à la création de titres négociables. Il est prévu, dans cette même délégation, que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

* *
*

- La **11^e résolution** vise à autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à réduire le capital par annulation des actions propres détenues par la société elle-même, en application de l'article 225 – 209 du Code de commerce ; celui-ci aurait donc la faculté de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, à la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant.

Les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e résolutions visent à favoriser le développement de l'actionariat salarié à l'échelle du Groupe en permettant le lancement d'une troisième opération internationale d'actionariat salarié.

Cette opération a fait l'objet d'une note préliminaire visée par la Commission des Opérations de Bourse le 8 février 2002.

Comme en 1999 et en 2000, les objectifs poursuivis sont :

- de faire des salariés des partenaires à part entière du Groupe,
- d'apporter une attention particulière à la création de valeur comme l'un des points de convergence entre vos intérêts et les leurs,
- de permettre aux salariés de s'associer à vos choix lors des décisions annuelles,
- d'internationaliser la notion d'actionnaire salarié.

Dans le cadre de l'opération, deux formules d'investissement seraient offertes aux salariés :

- une formule d'investissement dite "classique", sans effet de levier financier, et
- une formule d'investissement dite "multiple", avec effet de levier financier.

Les résolutions qu'il vous est proposé d'adopter ont pour finalité de donner au Conseil d'Administration les moyens de mettre en œuvre cette opération.

■ Douzième résolution

La 12^e résolution doit permettre au Conseil d'Administration de procéder, pendant une durée de cinq ans, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés adhérant à un Plan d'Epargne du Groupe, à l'exception des salariés adhérant au Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis. Le nombre d'actions qui seraient émises sur le fondement de cette autorisation est limité à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Conformément à la loi, le prix de souscription serait égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Suez pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président fixant les modalités de l'augmentation de capital.

■ Treizième résolution

La 13^e résolution doit permettre au Conseil d'Administration de procéder, pendant une durée de cinq ans, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés adhérant au Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis. Le nombre d'actions qui seraient émises sur le fondement de cette autorisation est limité à 0,50 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Pour des raisons réglementaires propres aux Etats-Unis, le prix de souscription serait différent de celui offert dans le cadre de la 12^e résolution et serait égal au montant le plus élevé entre :

- 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président fixant les modalités de l'augmentation de capital, et
- 85 % du cours d'ouverture de l'action SUEZ le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président fixant les modalités de l'augmentation de capital,

sans toutefois pouvoir excéder 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président.

■ Quatorzième résolution

La 14^e résolution doit permettre au Conseil d'Administration de procéder, pendant une durée d'un an, à l'émission d'actions réservées à la société Spring Multiple 2002 SCA, pour un montant nominal maximum de EUR 22,7 millions.

Le prix d'émission des actions serait égal à celui offert aux salariés souscrivant dans le cadre de la 12^e résolution.

Spring Multiple 2002 SCA est une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois dont les actions seraient proposées aux salariés des filiales étrangères du Groupe situées dans les territoires suivants : Belgique, Brésil, Hong Kong, Hongrie, Indonésie, Luxembourg, Macao, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Principauté de Monaco, République tchèque, Slovaquie et Suisse qui, pour des raisons d'ordre réglementaire ou fiscal locales, ne pourraient souscrire des actions SUEZ dans le cadre des 12^e et 13^e résolutions.

Les actions SUEZ souscrites par Spring Multiple 2002 SCA seraient cédées :

- pour partie à Crédit Agricole Indosuez et/ou l'une de ses filiales dans le but d'assurer la couverture de la formule multiple proposée aux salariés actionnaires commanditaires de Spring Multiple 2002 SCA ;
- pour partie à Crédit Agricole Indosuez et/ou l'une de ses filiales dans le but d'assurer la couverture de la formule multiple proposée aux salariés des filiales étrangères du Groupe situées dans les pays suivants : Australie, Canada, Etats-Unis, Pays-Bas, Pologne, Suède, Thaïlande, souscrivant directement des actions SUEZ dans le cadre des 12^e et 13^e résolutions ;
- pour partie à Spring Multiple 2002 A SCA et Spring Multiple 2002 B SCA, deux sociétés en commandite par actions régies par le droit luxembourgeois dont les actions seraient proposées respectivement aux salariés des filiales étrangères du groupe situées en Allemagne, en Argentine, en Espagne et au Portugal (Spring Multiple 2002 A SCA) et aux salariés des filiales étrangères du groupe situées au Chili et au Royaume-Uni (Spring Multiple 2002 B SCA) qui, pour des raisons d'ordre réglementaire ou fiscal locales, ne pourraient ni souscrire dans le cadre des 12^e et 13^e résolutions, ni devenir actionnaires commanditaires de Spring Multiple 2002 SCA. Ces actions seraient ensuite cédées à Crédit Agricole Indosuez et/ou l'une de ses filiales dans le but d'assurer la couverture de la formule multiple proposée aux salariés actionnaires commanditaires de Spring Multiple 2002 A SCA et Spring Multiple 2002 B SCA.

Chaque salarié ne pourra investir plus de EUR 800 ou l'équivalent en devise locale de ce montant.

L'équité des conditions d'émission des actions SUEZ en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA a été soumise à un Expert Indépendant, M. Jean Borjeix, dont le rapport a été mis à votre disposition.

Ainsi qu'il est fait mention dans le nota précédant la 14^e résolution, les salariés des filiales étrangères de SUEZ situées dans les pays visés dans ledit nota, éligibles à l'une quelconque des

formules de l'opération Spring 2002 et souhaitant pouvoir ultérieurement y participer, ne doivent pas prendre part au vote de cette résolution.

* *
*

Si, du fait de souscriptions massives, le nombre maximum d'actions à souscrire déterminé par le Conseil d'Administration en vertu des autorisations consenties dans le cadre de chacune des 12^e, 13^e et 14^e résolutions venait à être dépassé, il sera procédé à la réduction des souscriptions des salariés selon les règles suivantes :

- la réduction s'opérera résolution par résolution : si le montant maximum d'actions à souscrire dans le cadre d'une résolution donnée n'est pas dépassé, les salariés concernés par la résolution considérée seront intégralement servis.
 - lorsque, dans le cadre de l'une des 3 résolutions visées ci-dessus, le nombre de souscriptions est supérieur au nombre d'actions déterminé par le Conseil d'Administration, il sera procédé à une réduction proportionnelle des souscriptions des salariés, chaque salarié ayant toutefois la certitude d'être servi à hauteur d'un minimum de EUR 100.
 - lorsque, dans le cadre de l'une des 3 résolutions visées ci-dessus, le nombre de souscriptions est supérieur au nombre d'actions déterminé par le Conseil d'Administration et que l'un des pays entrant dans le périmètre couvert par ladite résolution, lui-même soumis, pour des raisons réglementaires ou fiscales, à un plafond maximum de souscription (ci-après le "pays soumis à plafond") est également en dépassement de son propre plafond, il sera procédé, de façon prioritaire, à une réduction proportionnelle des souscriptions des salariés du pays soumis à plafond.
 - Si une telle réduction ne permet toutefois pas de respecter le nombre maximum d'actions déterminé par le Conseil d'Administration dans le cadre de la résolution concernée, il sera procédé à une nouvelle réduction proportionnelle touchant tous les salariés concernés par ladite résolution, y compris ceux du ou des pays soumis à plafond, ces derniers salariés étant traités comme les salariés des autres pays, chaque salarié ayant toutefois la certitude (sauf dans les pays où, compte tenu du plafond propre au pays et du nombre de souscripteurs, ce chiffre ne peut être atteint), d'être servi à hauteur d'un minimum de EUR 100.
 - Les salariés américains souscrivant des actions SUEZ dans le cadre de la 13^e résolution, se verront également remettre, pour chaque action SUEZ souscrite, un Stock Appreciation Right ("SAR"), dont la couverture est assurée par l'émission de 9 actions SUEZ dans le cadre de la 14^e résolution.
- En cas de réduction de la souscription de ces salariés comme il est prévu ci-dessus, il devra également être procédé à une

réduction du nombre des actions à émettre dans le cadre de la 14^e résolution, à hauteur de 9 fois la réduction opérée dans le cadre de la 13^e résolution.

- Les salariés australiens, canadiens, néerlandais, polonais, suédois et thaïlandais souscrivant des actions SUEZ dans le cadre de la 12^e résolution, se verront remettre, pour chaque action SUEZ souscrite, un SAR, dont la couverture est assurée par l'émission de 9 actions SUEZ dans le cadre de la 14^e résolution. En cas de réduction de la souscription de ces salariés comme il est prévu ci-dessus, il devra également être procédé à une réduction du nombre des actions à émettre dans le cadre de la 14^e résolution, à hauteur de 9 fois la réduction opérée pour ces salariés dans le cadre de la 12^e résolution.

■ Quinzième résolution

La 15^e résolution a pour objet d'approuver le Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis. Cette approbation est nécessaire au regard de la législation américaine et complète l'autorisation qui serait donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions réservées aux salariés adhérant au Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis.

* *
*

Dans l'hypothèse où l'Assemblée autoriserait l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des résolutions proposées ci-dessus, le Conseil d'Administration établira, conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire lors de l'application desdites résolutions.

Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence sur la situation de l'actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 AVRIL 2002

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les différentes opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. Rapport sur les émissions de valeurs mobilières (neuvième, dixième et quatorzième résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de Commerce, et notamment par les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-95, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer :

- augmentation de capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière (neuvième résolution) ;
- augmentation de capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (dixième résolution) ;
- augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de EUR 22,7 millions, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA, société de droit luxembourgeois (quatorzième résolution).

Le montant des émissions qu'il vous est demandé d'autoriser, en application des neuvième et dixième résolutions prises globalement, contient les limites suivantes :

- le montant nominal maximal des actions qui pourront ainsi être émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de EUR 700 millions ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susvisée pouvant être ainsi

émis ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous propose, dans le cadre des dixième et quatorzième résolutions, de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné les projets d'augmentation de capital et d'émissions de valeurs mobilières en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation des opérations proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix de souscription données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant des prix d'émission et de souscription et les autres modalités n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dans les dixième et quatorzième résolutions, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

2. Rapport sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées (onzième résolution)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (septième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

3. Rapport sur les augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne du Groupe SUEZ/de Groupe Etats-Unis (douzième et treizième résolutions)

En exécution de la mission prévue par le Code de Commerce, et notamment par son article L. 225-135, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne du Groupe SUEZ, et aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne de Groupe Etats-Unis sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce et de l'article L. 443-5 du Code de travail.

- Augmentation de capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne du Groupe SUEZ, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de cette résolution ne devant pas dépasser 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration (douzième résolution).
- Augmentation de capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne de Groupe Etats-Unis, le nombre total d'actions souscrites dans le cadre de cette résolution ne devant pas dépasser 0,50 % du capital social au jour de

la décision du Conseil d'Administration (treizième résolution). Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons examiné les projets d'augmentation de capital en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation des opérations proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes



Barbier Frinault & Autres
Christian Chochon



Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
Jean-Paul Picard

RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Sur les modalités de l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 2002 SCA regroupant des salariés des filiales étrangères

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité d'expert, je vous présente mon rapport sur l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 2002 SCA, société de droit luxembourgeois, créée à la demande de votre Conseil d'Administration pour offrir aux salariés étrangers de votre Groupe une opération d'épargne salariale à des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

Comme présentée par votre Conseil d'Administration dans son rapport, cette opération a pour but de faire bénéficier les salariés étrangers de votre Groupe, désirant participer à l'opération d'épargne salariale avec effet de levier, de conditions de souscription d'actions nouvelles SUEZ équivalentes à celles qui seront proposées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe, par l'intermédiaire de la société Spring Multiple 2002 SCA.

Les salariés français pourront en effet, en vertu des dispositions régissant les Plans d'Epargne de Groupe, souscrire par l'intermédiaire d'un FCPE des actions SUEZ à un prix qui sera inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions au profit des salariés français, en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 1998 ou le cas échéant en application des résolutions douzième et treizième soumises à votre approbation.

L'augmentation de capital réservée indirectement aux salariés des filiales étrangères de votre Groupe leur permettrait de sous-

crire à des actions SUEZ selon les modalités décrites ci-après :

- l'augmentation de capital résultant de cette souscription n'excédera pas un montant maximal de EUR 22,7 millions tel que le principe en a été arrêté et sera réalisée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an ;
- le prix de souscription sera exactement le même que celui prévu pour les salariés français, soit un prix présentant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date de décision de procéder à l'émission d'actions en faveur des salariés français et des salariés étrangers.

Le présent rapport est le résultat de l'examen des conditions de l'augmentation de capital réservée à Spring Multiple 2002 SCA. Il n'a pas porté sur les modalités détaillées selon lesquelles cette société de droit luxembourgeois a été structurée afin de reproduire au bénéfice des salariés des filiales étrangères un profil économique aussi proche que possible de celui dont bénéficient les salariés des sociétés françaises du Groupe, à partir d'un prix de souscription identique.

Sur la base des différents documents qui m'ont été remis, l'analyse de l'opération qui est soumise à votre approbation me conduit à confirmer que le prix de souscription dont bénéficient les salariés étrangers de votre Groupe, par l'intermédiaire de Spring Multiple 2002 SCA, est bien identique à celui offert aux salariés français. Je rappelle que pour préserver cette égalité des conditions de souscription, les augmentations de capital réalisées au bénéfice des salariés des sociétés françaises d'une part et des salariés des filiales étrangères d'autre part doivent être simultanées.

Il vous appartient, en conséquence, d'apprécier les conditions de souscription ainsi offertes à Spring Multiple 2002 SCA et d'approuver ou non la résolution qui vous est proposée par votre Conseil d'Administration sur cette opération.

Paris, le 6 mars 2002



Jean Borjeix
Groupe Oddo Pinatton

A. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

■ Première Résolution - Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2001

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les opérations de l'exercice 2001 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'ils lui sont présentés.

■ Deuxième Résolution - Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 2 283 303 843,05 euros et le report à nouveau à 244 056 768,40 euros, approuve l'affectation de ces sommes, représentant au total 2 527 360 611,45 euros, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

En EUR	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	7 211 916,00
Dividende statutaire de 5 % du nominal sur 1 021 397 759 actions entièrement libérées	102 139 775,90
Dividende complémentaire sur les 1 026 280 965 actions existantes	626 031 388,65
Précompte mobilier	304 085 582,28
Report à nouveau	1 487 891 948,62
Total	2 527 360 611,45

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende net pour l'exercice 2001 à 0,71 euro par action entièrement libérée, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,355 euro, donnant un revenu global par action de 1,065 euro.

Pour les actions entièrement libérées, le dividende net de 0,71 euro par action comprend un dividende statutaire de 0,10 euro et un dividende complémentaire de 0,61 euro.

Pour les 4 883 206 actions non libérées, n'ayant droit qu'au dividende complémentaire de 0,61 euro et à un avoir fiscal de 0,305 euro, le revenu global est de 0,915 euro.

Ces dividendes seront mis en paiement le 2 mai 2002, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, des sommes réparties au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en millions d'EUR	Dividende net en EUR	Avoir fiscal en EUR	Revenu global en EUR
1998	725 841 950	392,0	0,54	0,27	0,81
1999	956 735 160	574,0	0,60	0,30	0,90
2000	981 374 850*	647,7	0,66	0,33	0,99
	5 011 830**	2,8	0,56	0,28	0,84

* Actions entièrement libérées.

** Actions non libérées.

■ Troisième Résolution - Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

■ Quatrième Résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2001

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2001, tels qu'ils lui sont présentés.

■ Cinquième Résolution - Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme Administrateur, avec effet à l'issue de la présente Assemblée et pour une durée de quatre ans, M. Jean-Jacques Salane.

Le mandat de M. Jean-Jacques Salane prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

■ Sixième résolution - Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe à EUR 800 000 le montant global des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision.

■ Septième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations

de Bourse, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur conservation et, le cas échéant, leur transfert, leur cession ou leur échange dans le cadre d'opérations financières, ou d'une gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra également acheter et vendre des actions de la société en fonction des situations de marchés,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions,
- de la régularisation du cours de Bourse de l'action de la société, et selon les modalités suivantes :
- le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision et le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder la somme de 5 milliards d'euros,
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 50 euros et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 32 euros. Toutefois, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 précité, les règles relatives au prix de vente seront celles fixées par les dispositions légales en vigueur.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée et est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001 dans sa vingt-huitième résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et généralement faire tout ce qui est nécessaire.

B. RESOLUTIONS RELEVANT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

■ Huitième Résolution - Modification des statuts à l'effet de les mettre en harmonie avec la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,
- décide, en conséquence, de modifier les articles 12, 13, 14, 15, 18, 19 et 24 des statuts actuellement en vigueur comme suit :

Article 12 – Président du Conseil d'Administration

Cet article est complété par un alinéa ainsi rédigé :

“Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.”

Article 13 – Délibérations du Conseil d'Administration

Le premier alinéa de cet article est complété par la rédaction suivante :

“Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.”

Article 14 – Procès-verbaux

Au deuxième alinéa de cet article, les mots “soit par un Directeur Général” sont remplacés par les mots “soit par le Directeur Général, soit par un Directeur Général Délégué”.

Article 15 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'alinéa unique de cet article est remplacé par la rédaction suivante :

“Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.”

Article 18 – Président

Le titre et le texte de cet article sont remplacés par la rédaction suivante :

“Article 18 – Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Les décisions du Conseil d'Administration relatives au choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale sont prises conformément aux présents statuts.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de soixante-cinq ans. Toutefois, le Conseil d'Administration pourra décider de prolonger lesdites fonctions, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

Lorsque le Directeur Général est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Lorsque la Direction Générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions des statuts et de la loi relatives au Directeur Général lui sont applicables.”

Article 19 – Directeurs Généraux

Le titre et le texte de cet article sont remplacés par la rédaction suivante :

“Article 19 – Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général Délégué prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général Délégué atteint l'âge de soixante-cinq ans. Toutefois, le Conseil d'Administration pourra, sur la proposition du Directeur Général, décider de prolonger lesdites fonctions, en une ou plusieurs fois, pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués qui à l'égard des tiers disposent toutefois des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.”

Article 24 – Droit de vote

Le dernier alinéa est remplacé par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

“Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.”

Pour la mise en œuvre des dispositions de l'alinéa premier de l'article 18 des statuts, tel que modifié par la présente résolution, l'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration choisira, pour la première fois entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale lors de sa première réunion après la présente Assemblée.

■ **Neuvième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-129 :

1. Annule les autorisations conférées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 5 mai 2000 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, d'une part par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, d'autre part par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres.
2. Délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - a. par émission, en euros ou en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - b. et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :
 - en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au “2.a.” ci-dessus :
 - a. le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 700 millions d'euros ou la

- contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la dixième résolution de la présente Assemblée,
- b. le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susvisées pouvant être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la dixième résolution de la présente Assemblée ;
- en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres : le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ; étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au "4.a." ci-dessus.
5. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au "2.a." ci-dessus :
- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
 - confère néanmoins au Conseil d'Administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
 - décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non-souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres émis non-souscrits, sur le marché français et/ou international ;
 - décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ; en cas d'attribution gratuite de bons, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;
 - prend acte que cette délégation emporte au profit des porteurs de valeurs mobilières autres que les bons autonomes de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ; décide, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou d'obligations convertibles en actions, de supprimer, en faveur de leurs porteurs, le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
 - décide que le montant de la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à 70 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur la Bourse de Paris pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou des titres qui y donnent droit après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission par voie de souscription de bons autonomes de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.
6. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
- arrêter les conditions de l'augmentation de capital et/ou de l'émission ;
 - en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au "2.a." ci-dessus :
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime,
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,

- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
 - décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

■ **Dixième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange**

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-129, ainsi que de ses articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 :

1. Annule l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 5 mai 2000 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société.
2. Délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par émission :
 - par la société, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
 - et/ou par l'une des sociétés dont SUEZ détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :
 - soit d'obligations avec bons de souscription d'actions SUEZ,
 - soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de SUEZ ;

étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :
 - a. le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 700 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée,
 - b. le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susvisée pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée.
5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la société elle-même ou une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.
6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Prend acte que cette délégation emporte au profit des porteurs de valeurs mobilières autres que les bons autonomes de

souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ; décide, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou d'obligations convertibles en actions, de supprimer, en faveur de leurs porteurs, le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.

8. Décide que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions de numéraire émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur minimum fixée par la loi, soit actuellement la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur la Bourse de Paris pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.
9. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :
 - arrêter les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes compétents des sociétés filiales ;
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime ;
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis ;
 - décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;

- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

■ Onzième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois et en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société elle-même, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt-quatre mois ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :
 - procéder à cette ou ces réductions de capital,
 - en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
 - imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,

- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire,
- le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

■ Douzième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne du Groupe SUEZ

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129 et L. 225-138 et, d'autre part des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- annule l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 11 juin 1998, d'augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents d'un Plan d'Epargne ;
- autorise le Conseil d'Administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et de certaines sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérents à un Plan d'Epargne du Groupe et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, à l'exception des salariés adhérents au Plan d'Epargne de Groupe Etats-Unis, (les "Salariés") ;
- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre fixé par la présente résolution, à attribuer des actions gratuites ou d'autres titres donnant accès à des actions, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- décide que le nombre total d'actions qui seront souscrites et/ou attribuées en application de la présente résolution ne devra pas dépasser 3 % du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur la Bourse de Paris aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration ou du Président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription, à l'augmentation de capital réservée aux Salariés ;

- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour :
 - a. décider, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement ;
 - b. décider, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès à des actions, comme il est dit ci-dessus ;
 - c. arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment : fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, les possibilités de libération anticipée, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
 - d. constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - e. accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - f. apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
 - g. imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - h. et, généralement, faire le nécessaire.

■ Treizième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne de Groupe Etats-Unis

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-138 et, d'autre part des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le Conseil d'Administration à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans le délai de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée, par l'émission d'actions à libérer en numéraire ;
- réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux

salariés de certaines des sociétés du groupe SUEZ qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, établies aux Etats-Unis, ayant adhéré au PEG octroyé par la société, dont le contrat de travail est régi par le droit des Etats-Unis (les "Salariés Américains") ;

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre fixé par la présente résolution, à attribuer des actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans les limites prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail ;
- décide que le nombre total d'actions qui seront souscrites en application de la présente résolution ne devra pas dépasser 0,50 % du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles à émettre sera égal au montant le plus élevé entre (i) 85 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur la Bourse de Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision émanant du Conseil d'Administration ou du Président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains et (ii) 85 % du cours de Bourse de l'action SUEZ le jour de la décision émanant du Conseil d'Administration ou du Président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains, dans la limite d'un montant égal à 100 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ durant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision émanant du Conseil d'Administration ou du Président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux Salariés Américains ;
- supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des Salariés Américains ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour :
 - a. décider, à l'occasion de chacune de ces augmentations de capital si les actions doivent être souscrites directement par les Salariés Américains ou si elles doivent l'être par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement ;
 - b. décider, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites comme il est dit ci-dessus ;
 - c. arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment, déterminer le montant exact du prix des actions en fonction du cadre fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires dans la présente résolution, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, les

- possibilités de libération anticipée, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
- d. constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - e. accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
 - f. apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
 - g. imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - h. et, généralement, faire le nécessaire.

■ **Quatorzième Résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la société Spring Multiple 2002 SCA**

Nota important

Les salariés, éligibles à l'une quelconque des formules multiples de l'opération Spring 2002, c'est-à-dire les salariés des filiales étrangères du groupe SUEZ situées dans les pays suivants :

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, Etats-Unis, Hong-Kong, Hongrie, Indonésie, Luxembourg, Macao, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Calédonie, Pays-Bas, Pologne, Polynésie Française, Portugal, Principauté de Monaco, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande,

qui seraient actionnaires de SUEZ à la date de la présente Assemblée et qui souhaiteraient y participer ou s'y faire représenter, doivent impérativement ne pas prendre part au vote de la quatorzième résolution s'ils souhaitent pouvoir ultérieurement souscrire à l'une quelconque des formules multiples de l'opération Spring 2002.

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, de la note d'opération préliminaire relative à la présente opération visée par la COB le 8 février 2002 mise à la disposition des actionnaires dans les conditions visées à l'article 139 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 et du rapport spécial des

Commissaires aux Comptes, ainsi que du rapport de l'Expert Indépendant :

- autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an à compter de la présente Assemblée, d'un montant nominal maximum de 22 700 000 euros par l'émission d'un nombre maximum de 11 350 000 actions nouvelles de 2 euros nominal chacune. Le montant définitif de l'augmentation de capital sera fixé comme suit :

$$10 [x + y + z] + 9 [a + b]$$

où x, y, z, a et b représentent, après réductions éventuelles :

- "x", le montant des souscriptions des salariés au capital de Spring Multiple 2002 SCA.
- "y", le montant des souscriptions des salariés au capital de Spring Multiple 2002 A SCA.
- "z", le montant des souscriptions des salariés au capital de Spring Multiple 2002 B SCA.
- "a", le montant des souscriptions au titre de la formule multiple telle que décrite dans le rapport du Conseil d'Administration et la note d'opération précitée des salariés titulaires d'un contrat de travail régi par les droits australien, canadien, hollandais, polonais, suédois et thaïlandais au capital de SUEZ dans le cadre de la douzième résolution.
- "b", le montant des souscriptions des Salariés Américains au capital de SUEZ dans le cadre de la treizième résolution.
- décide que le montant des souscriptions de chaque salarié ne pourra excéder le montant indiqué dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'en cas d'excès des souscriptions des salariés, celles-ci seront réduites conformément aux indications figurant dans ce rapport ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre à la société Spring Multiple 2002 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, au capital de 31 000 euros, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L – 2311 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 81.161 ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera identique à celui des actions émises dans le cadre de la prochaine augmentation de capital au bénéfice des salariés en application de la douzième résolution et qui sera égal à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur la Bourse de Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision émanant du Conseil d'Administration ou du Président, le cas échéant, fixant la date d'ouverture de la période de souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés ;

- annule l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2001 dans sa trente-deuxième résolution et la remplace par la présente autorisation.
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, notamment pour :
 - a. arrêter la ou les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment : fixer le nombre des actions nouvelles à émettre, en application des principes et critères objectifs précédemment visés, leur date de jouissance, même rétroactive, le prix d'émission en respectant les règles définies ci-dessus,
 - b. décider, le cas échéant, que le montant de l'augmentation de capital ou de chaque augmentation de capital sera limité au montant de chaque souscription reçue par SUEZ, en respectant les dispositions légales et réglementaires applicables ;
 - c. conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
 - d. apporter aux statuts de SUEZ les modifications corrélatives aux augmentations du capital,
 - e. imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation,
 - f. et, généralement, faire le nécessaire.

■ Quinzième Résolution - Approbation du Plan d'Épargne de Groupe États-Unis ("PEG US") octroyé par SUEZ en vue de permettre aux salariés des sociétés américaines de souscrire aux augmentations de capital qui seraient décidées dans le cadre de l'autorisation conférée par la treizième résolution de la présente Assemblée

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- approuve, pour les besoins du respect des conditions visées à l'article 423 du Code général des impôts américains (*Rule 423 of the Internal Revenue Code*), le PEG US qui a été mis à la disposition des actionnaires dans les conditions visées à l'article 139 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, permettant aux salariés des sociétés de droit des États-Unis détenues, directement ou indirectement, par SUEZ et figurant en annexe du PEG US, ou qui seront détenues par SUEZ avant une date limite qui sera fixée par le Conseil d'Administration, de participer aux augmentations de capital qui seront décidées, dans le cadre de l'autorisation consentie par les actionnaires aux termes de treizième résolution de la présente Assemblée.

■ Seizième Résolution - Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE ET DU CONTROLE DES COMPTES

Personnes assumant la responsabilité du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SUEZ ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 28 mars 2002

Le Président du Conseil d'Administration



Gérard Mestrallet

Commissaires aux Comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres
Mandat renouvelé le 4 mai 2001 - AGO
Date d'expiration du mandat 2007
AGO statuant sur l'exercice 2006
Représenté par : Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
Nommé le 28 mai 1999 - AGO
Date d'expiration du mandat 2005
AGO statuant sur l'exercice 2004
Représenté par : Jean-Paul Picard

Commissaires aux Comptes suppléants

Francis Scheidecker
Mandat renouvelé le 4 mai 2001 - AGO
Date d'expiration du mandat 2007
AGO statuant sur l'exercice 2006

Bureau d'Etudes Administratives
Sociales et Comptables "BEAS"
Nommé le 28 mai 1999 - AGO
Date d'expiration du mandat 2005
AGO statuant sur l'exercice 2004

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SUEZ et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, étant précisé que ce document ne comporte pas de données prévisionnelles.

Les comptes annuels pour les exercices 1999 et 2000 arrêtés par le Directoire de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres, Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et Mazard & Guérard selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour les exercices 1999 et 2000 arrêtés par le Directoire de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres, Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et Mazard & Guérard selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Les comptes consolidés pour l'exercice 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de SUEZ selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Barbier Frinault & Autres et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 1999, en date du 23 mars 2000, comporte une observation rappelant le changement comptable relatif aux indemnités et pensions de retraite intervenu au 1^{er} janvier 1999.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2000, en date du 23 mars 2001, comporte une observation rappelant les changements comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2000, du nouveau règlement du Comité de la réglementation comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Andersen
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Neuilly-sur-Seine
le 28 mars 2002



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Neuilly-sur-Seine
le 28 mars 2002



Jean-Paul Picard

TABLE DE CORRESPONDANCE COB

SECTIONS	RUBRIQUES	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	194
1.2	Attestation des responsables	194
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	194
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	150
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	152 à 165
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	165
3.4	Marché des titres de l'émetteur	163
3.5	Dividendes	165
4.1	Présentation de la société et du Groupe	1 à 69, 74
4.3	Faits exceptionnels et litiges	70 à 73
4.4	Effectifs	19*
4.5	Politique d'investissement	83
5.1	Comptes de l'émetteur Comptes consolidés Comptes annuels	77 à 146 2 à 32*
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	142 et 170
7.1	Evolution récente	142
7.2	Perspectives d'avenir	30 à 69

* De la brochure "Comptes Annuels"

suez

Société Anonyme au capital de 2 052 561 930 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
+33 (0)1 40 06 64 00
www.suez.com
Siren 542 062 559 RCS Paris
TVA FR 52 542 062 559



suez

2001

Comptes annuels



sommaire

2	COMPTES ANNUELS
2	COMPTE DE RESULTAT
4	BILAN AU 31 DECEMBRE 2001
6	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
7	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
8	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
8	NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES
10	NOTE 2 – RESULTAT D'EXPLOITATION
11	NOTE 3 – RESULTAT FINANCIER
11	NOTE 4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL
11	NOTE 5 – IMPOT SUR LES BENEFICES
12	NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
12	NOTE 7 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES
13	NOTE 8 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
14	NOTE 9 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
14	NOTE 10 – COMPTES DE REGULARISATION
14	NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES
15	NOTE 12 – COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS
15	NOTE 13 – PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
16	NOTE 14 – ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
16	NOTE 15 – REEVALUATION
17	NOTE 16 – ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES ET RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN
17	NOTE 17 – ENGAGEMENTS FINANCIERS
19	NOTE 18 – EVALUATION DE L'IMPOT LATENT A LA FIN DE L'EXERCICE
19	NOTE 19 – EFFECTIF MOYEN
22	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2001
24	CESSIONS TOTALES OU PARTIELLES IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL
26	RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
27	INFORMATIONS FISCALES ET SOCIALES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX
29	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
30	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



COMPTÉ DE RESULTAT

En millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
PRODUITS D'EXPLOITATION		131,0	1 531,3	1 520,8
Chiffre d'affaires		80,1	1 265,9	1 219,2
Production stockée		-	2,5	(74,8)
Production immobilisée		3,7	98,0	100,9
Subventions d'exploitation		-	4,3	3,8
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		46,8	159,2	269,2
Autres produits d'exploitation		0,4	1,4	2,4
CHARGES D'EXPLOITATION		272,7	1 652,2	1 628,0
Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements		1,1	23,0	18,5
Variation de stocks		-	(2,5)	(0,9)
Autres achats et charges externes		197,5	644,0	649,2
Comptes de gérances et redevances à reverser		-	406,2	397,5
Impôts, taxes et versements assimilés		3,8	33,1	31,9
Charges de personnel		57,0	330,1	307,7
Dotations aux amortissements et aux provisions		12,7	205,6	203,2
- sur immobilisations : dotations aux amortissements		3,8	87,0	87,6
- sur immobilisations : dotations aux provisions		-	47,0	67,6
- sur actif circulant : dotations aux provisions		2,0	32,6	7,8
- pour risques et charges : dotations aux provisions		6,9	39,0	40,1
Autres charges d'exploitation		0,6	12,7	20,9
RESULTAT D' EXPLOITATION	2	(141,7)	(120,9)	(107,3)
QUOTE PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		0,7	0,3	0,7

En millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
PRODUITS FINANCIERS		2 004,3	1 074,0	848,8
De participations		1 758,2	851,4	595,7
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		11,7	12,3	29,5
Autres intérêts et produits assimilés		103,4	113,6	60,0
Reprises sur provisions et transferts de charges		8,8	24,1	36,2
Différences positives de change		112,1	59,0	121,9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		10,1	13,6	5,4
CHARGES FINANCIERES		473,9	535,2	252,8
Dotations aux amortissements et provisions		31,6	19,7	29,9
Intérêts et charges assimilées		421,1	450,1	124,5
Différences négatives de change		10,6	58,3	96,9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		10,6	7,1	1,4
RESULTAT FINANCIER	3	1 530,4	538,8	596,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		1 389,3	418,2	489,4
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 975,0	9 889,8	5 632,2
Sur opérations de gestion		2,9	0,7	32,4
Sur opérations en capital		3 799,2	9 565,5	2 437,9
Reprises sur provisions et transferts de charges		172,9	323,6	3 161,9
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 296,6	9 236,5	4 895,1
Sur opérations de gestion		19,9	35,0	38,2
Sur opérations en capital		2 609,3	8 833,5	4 358,6
Dotations aux amortissements et aux provisions		667,4	368,0	498,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	678,4	653,3	737,1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(1,8)	(8,0)	(4,3)
Impôt sur les bénéfices	5	217,3	97,9	(68,8)
RESULTAT NET		2 283,3	1 161,4	1 153,4

BILAN ACTIF

En millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2001			31 décembre 2000	31 décembre 1999
		Brut	Amortissement et Provisions	Net	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		142,3	-	142,3	146,2	-
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	13,5	5,4	8,1	269,0	341,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6	31,0	9,9	21,1	3 141,4	3 197,0
DOMAINE PRIVE		21,9	7,6	14,3	124,6	119,0
Terrains		6,2	-	6,2	24,2	24,2
Constructions		4,9	4,8	0,1	31,4	30,7
Matériel et outillage-agencements-installations		-	-	-	52,5	46,9
Autres immobilisations		10,8	2,8	8,0	16,5	17,2
DOMAINE CONCEDE		4,2	2,3	1,9	2 915,5	2 981,4
Immob. mises en concession par le concessionnaire		2,5	1,2	1,3	495,0	471,7
Immob. mises en concession par le concédant		1,7	1,1	0,6	2 420,5	2 509,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		4,9	-	4,9	99,0	95,8
AVANCES ET ACOMPTES		-	-	-	2,3	0,8
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7	30 947,5	932,1	30 015,4	28 402,7	25 910,7
Participations		28 545,9	879,2	27 666,7	23 503,3	22 497,1
Créances rattachées à des participations		1 302,6	48,3	1 254,3	3 774,4	2 552,3
Autres titres immobilisés		1 065,5	4,3	1 061,2	1 074,2	813,8
Prêts		32,4	0,3	32,1	46,2	45,1
Autres immobilisations financières		1,1	-	1,1	4,6	2,3
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		30 992,0	947,4	30 044,6	31 813,1	29 449,5
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN COURS		-	-	-	23,9	19,9
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		1,7	-	1,7	3,2	2,0
CREANCES D'EXPLOITATION		113,5	4,1	109,4	471,1	464,4
Créances clients et comptes rattachés		27,5	4,1	23,4	399,9	375,3
Autres créances		86,0	-	86,0	71,2	89,1
CREANCES DIVERSES		1 889,2	2,9	1 886,3	1 011,0	412,0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9	406,2	12,3	393,9	569,6	1 053,5
DISPONIBILITES		50,4	-	50,4	451,3	454,1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		2 461,0	19,3	2 441,7	2 530,1	2 405,9
Comptes de régularisation	10	80,4	-	80,4	97,6	146,2
Ecarts de conversion actif		50,0	-	50,0	246,5	65,7
TOTAL DE L'ACTIF		33 725,7	966,7	32 759,0	34 833,5	32 067,3

BILAN PASSIF

en millions d'EUR	Note n°	31 décembre 2001	31 décembre 2000	31 décembre 1999
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL SOCIAL		2 052,6	2 042,7	1 984,3
PRIMES LIEES AU CAPITAL SOCIAL		15 763,6	15 691,4	15 095,6
ECARTS DE REEVALUATION	15	-	-	17,4
RESERVES		1 709,7	1 661,7	1 268,5
Réserve Légale		205,3	204,3	198,4
Réserve spéciale des plus-values à long terme		1 467,1	1 420,0	1 032,7
Autres réserves		37,3	37,4	37,4
REPORT A NOUVEAU		244,1	50,7	77,8
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 283,3	1 161,4	1 153,4
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-	3,6	3,6
PROVISIONS REGLEMENTEES	13	10,1	13,8	14,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	11	22 063,4	20 625,3	19 615,4
COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS	12	1,9	2 740,6	2 798,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	331,8	661,7	1 104,6
DETTES				
DETTES FINANCIERES	14	10 135,7	9 778,7	7 664,2
Emprunts Obligataires		5 570,8	4 610,8	2 829,5
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit		27,1	2 067,3	3 348,7
Emprunts et Dettes Financières Divers		2 118,7	2 052,1	996,5
Comptes Courants des Filiales		2 419,1	1 048,5	489,5
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		-	28,3	24,6
DETTES D'EXPLOITATION	14	89,9	411,0	468,2
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		66,9	131,6	152,9
Dettes Fiscales et Sociales		23,0	94,6	125,3
Autres Dettes d'exploitation		-	184,8	190,0
DETTES DIVERSES	14	64,6	320,4	273,1
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		4,6	215,0	167,6
Dettes Fiscales (impôt sur les sociétés)		-	10,4	73,6
Autres Dettes diverses		60,0	95,0	31,9
TOTAL DETTES		10 290,2	10 538,4	8 430,1
Comptes de régularisation	10	1,2	19,5	15,5
Ecart de conversion passif		70,5	248,0	103,5
TOTAL DU PASSIF		32 759,0	34 833,5	32 067,3

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'EUR	2001	2000	1999
Capacité d'autofinancement	1 527,2	554,0	465,6
Autres flux d'exploitation	(182,7)	(406,0)	(109,9)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 344,5	148,0	355,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19,9)	(122,0)	(118,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	7,6	4,3
Achats de titres et nouveaux prêts accordés	(4 540,4)	(11 977,0)	(15 289,3)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	3 641,1	10 137,5	3 001,6
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(919,1)	(1 953,9)	(12 402,3)
Nouveaux emprunts	2 893,2	3 340,6	6 198,1
Remboursements d'emprunts	(3 599,1)	(1 767,9)	(485,9)
Augmentation des capitaux propres	87,0	514,3	8 112,9
Dividendes décaissés	(921,0)	(793,2)	(520,0)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(1 539,9)	1 293,8	13 305,1
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	(1 114,5)	(512,1)	1 258,5

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'opération de restructuration interne, visant à regrouper sous Ondeo et ses filiales l'ensemble des activités en matière de services liés à l'eau et l'assainissement, initialisée en 2000 s'est poursuivie en 2001.

L'activité de gestion d'eau et d'assainissement exploitée en direct par SUEZ en France a été apportée au premier semestre 2001, avec effet au 1^{er} janvier, à Lyonnaise des Eaux France, à l'exception d'un contrat.

Les filiales exerçant la même activité à l'étranger et pour lesquelles l'accord des autorités concernées a été obtenu, ont été apportées à Ondeo Services.

Ceci s'est traduit par :

- une sortie d'actifs en valeur nette comptable pour EUR 4 031,9 millions :
 - immobilisations incorporelles et corporelles EUR 3 392 millions,
 - immobilisations financières EUR 131 millions,
 - actif circulant EUR 508,9 millions.
- une diminution du passif de EUR 3 817,4 millions :
 - comptes spécifiques des concessions EUR 2 738,7 millions,
 - provisions pour risques et charges EUR 406,2 millions,
 - dettes EUR 672,5 millions.

et explique la baisse de chiffre d'affaires (EUR 1 168,5 millions).

Les opérations d'apports ont été réalisées à la valeur nette comptable et rémunérées par la remise de titres Ondeo pour EUR 214,5 millions.

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de l'exercice 2001 sont établis en euros en respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

■ Dérogations aux prescriptions comptables

Afin de donner une image fidèle, deux dérogations aux règles de présentation du plan comptable général sont retenues pour le compte de résultat :

1. Dans les sociétés concessionnaires, la gestion des immobilisations du domaine concédé est une obligation contractuelle étroitement liée à la mission de service public. Aussi, les cessions d'immobilisations qui en résultent sont elles inscrites dans le résultat d'exploitation et non dans le résultat exceptionnel. Il en est ainsi, également, des amortissements et provisions de toute nature et régularisations diverses pouvant affecter le domaine concédé. Cette dérogation, qui assure une meilleure appréciation du résultat d'exploitation, n'affecte pas les immobilisations du domaine privé.
2. En complément à son activité propre de concessionnaire de service public, la société gère un important portefeuille de titres de participation.
Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, et permettre des comparaisons aisées d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances (cf. note 4 Résultat Exceptionnel et note 7 Provisions sur les Immobilisations Financières).
L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

■ Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les sommes versées ou à verser constitutives de droits attachés à la qualité de concessionnaire et amorties sur la durée restant à courir du contrat ;
- les logiciels bureautiques amortis sur 12 mois ;

- les autres logiciels, ainsi que leurs adaptations spécifiques et leurs modifications successives conduisant à des applications pratiques dans les domaines techniques, scientifiques et de gestion, amortis linéairement sur 4 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations corporelles, en dehors des terrains, sont toutes amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- 3 à 10 ans pour l'outillage, le matériel de transport, de bureau et informatique,
- 5 à 20 ans pour le matériel industriel,
- 10 ans pour le mobilier et les agencements,
- 15 à 40 ans pour les constructions et les ouvrages d'assainissement des eaux.

Immobilisations du domaine concédé mises en concession par le concédant

Bien que cette activité soit devenue mineure en raison de sa filialisation, SUEZ inscrit à son actif les immobilisations ayant une incidence sur la valeur ajoutée. Ne figurent donc pas celles pour lesquelles la société n'a pas d'obligation contractuelle de renouvellement. Une contrepartie d'égal montant est inscrite au passif sous la rubrique "Comptes spécifiques des concessions".

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement et aux cours de Bourse le cas échéant.

En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique long terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Créances de l'actif circulant

Ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres, constitués principalement de valeurs cotées, sont dépréciés dès que la moyenne des cours de décembre est inférieure au coût d'entrée en portefeuille.

Primes de remboursement des obligations

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste "Immobilisations corporelles" ; l'amortissement industriel sur ces immobilisations, sans impact sur le résultat, est débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont bénéficie le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer de par le contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis (financements extérieurs déduits) par le concessionnaire, dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat ; cet amortissement, prélevé sur le compte de résultat, est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

Provision pour renouvellement

Parmi les obligations des sociétés concessionnaires, l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement conduit à prendre en charge, chaque année, les provisions nécessaires.

La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation.

Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur date de fin de durée de vie est antérieure à la fin du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien.

Pour les réseaux de canalisations, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la société, en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles : hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires, d'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds constitué en vue de leur couverture. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les liquidités immédiates, et inscrites au bilan en "Ecart de conversion" pour les dettes et créances. Les pertes latentes, non couvertes sur ces dernières, font l'objet d'une provision.

Revenus du portefeuille titres

Les dividendes sont comptabilisés, pour leur montant net, dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Instruments financiers

SUEZ intervient sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des taux d'intérêt et de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. Les opérations en cours à l'arrêt des comptes donnent lieu pour :

- les contrats sur marché organisé : à une évaluation sur la base des cours à cette date,

- les contrats sur marché de gré à gré (essentiellement les échanges de taux d'intérêts) à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits relatifs aux contrats de taux d'intérêt et de devises sont comptabilisés sur la même période que les éléments couverts :

- en ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt et de devises, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou en charge d'intérêt sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- concernant les Future Rate Agreements, les évolutions de la valeur de marché sont comptabilisées comme un produit ou une charge d'intérêt sur la même période que les charges ou produits afférents à l'élément couvert ;
- les pertes et gains de change relatifs aux instruments de devises utilisés pour couvrir en partie l'investissement de la société dans des filiales étrangères, ainsi que les pertes et gains de change de sens inverse se rapportant à l'investissement couvert, sont portés en écarts de conversion, et sont constatés au compte de résultat lors de la sortie de cet investissement.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats en cours au 31 décembre sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note 17.4.

Impôt sur les bénéfices

Par option en date du 20 décembre 1990, la société a déclaré se constituer, à compter du 1^{er} janvier 1991, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI. SUEZ verse au Trésor un impôt correspondant au résultat fiscal de l'ensemble du Groupe fiscal, après compensation notamment des bénéfices et déficits. Le gain, ou la charge, d'intégration acquis à SUEZ est inscrit en résultat.

NOTE 2 - RESULTAT D'EXPLOITATION

La filialisation avec effet au 1^{er} janvier 2001 de l'activité de gestion d'eau et d'assainissement exploitée en direct par SUEZ en France explique les variations importantes constatées entre 2000 et 2001 dans les notes 2.1 à 2.4.

2.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

En millions d'EUR	2001	2000
Distribution d'eau	-	640,4
Assainissement	1,4	391,0
Travaux	-	55,6
Autres activités	78,7	178,9
TOTAL	80,1	1 265,9
dont à l'exportation	49,7	75,6

2.2 Les autres achats et charges externes

En millions d'EUR	2001	2000
Sous-traitance liée à l'activité de travaux	-	87,8
Achats non stockés	1,8	124,1
Personnel extérieur	7,9	30,6
Charges de location	11,1	39,0
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	75,6	133,9
Entretien	0,4	56,0
Autres services extérieurs	100,7	172,6
TOTAL	197,5	644,0

2.3 Les charges de personnel

En millions d'EUR	2 001	2 000
Salaires et traitements	37,2	213,7
Charges sociales	19,8	116,4
TOTAL	57,0	330,1

2.4 Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation s'analysent de la manière suivante :

En millions d'EUR	Dotations 2001	Reprises 2001	Dotations 2000	Reprises 2000
AMORTISSEMENTS	3,8	-	87,0	8,6
Immobilisations incorporelles	1,9	-	28,0	-
Immobilisations corporelles	1,8	-	29,4	0,2
Caducité	0,1	-	29,4	8,4
Charges à répartir	-	-	0,2	-
PROVISIONS	8,9	7,7	118,6	65,4
Renouvellement	-	-	47,0	10,0
Sur actif circulant	2,0	-	32,6	5,9
Pour charges	6,9	7,7	39,0	49,5
TRANSFERTS DE CHARGES	-	39,1	-	85,2
TOTAL	12,7	46,8	205,6	159,2

Les transferts de charges correspondent pour l'essentiel : aux frais d'émission d'emprunt (EUR 3,8 millions) et à diverses études (EUR 35,2 millions) reclassées respectivement en financier et en exceptionnel.

NOTE 3 - RESULTAT FINANCIER

En millions d'EUR	2001	2000
Dividendes sur titres de participation	1 712,1*	615,4
Charges nettes sur opérations de placement	(10,4)	3,5
Charges nettes sur opérations de financement	(285,1)	(107,5)
Autres charges et produits	113,7	27,4
TOTAL	1 530,3	538,8

* Dont un acompte sur dividende de EUR 1 038 millions de la Société Générale de Belgique, soit une distribution globale sur 2001 de EUR 1 391 millions contre EUR 307 millions en 2000.

NOTE 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de EUR 678,4 millions se justifie essentiellement par les opérations :

- d'apport des sociétés Lyonnaise Communication, Auxipar, Paris Câble à Suez Lyonnaise Télécom (EUR 815,3 millions) ;
- de la conversion des ORA AXA en titres AXA le 1^{er} janvier 2001 (EUR 418,3 millions), qui en l'absence de texte comptable

spécifique a été traitée par assimilation avec les textes relatifs aux opérations d'échange ;

- de constitution de provisions sur titres et risques dont Coficem (EUR 78,5 millions), Lyonnaise Santa Fe (EUR 43,2 millions), Dumez (EUR 53,4 millions), Axa (EUR 279,7 millions) et diverses activités du secteur communication (EUR 98 millions).

NOTE 5 - IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'EUR	Impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale	Charge d'impôt résultant de l'intégration fiscale
Impôt sur résultat courant	(115,3)	-
Impôt sur résultat exceptionnel	20,4	-
Incidence d'intégration fiscale de l'exercice		(217,3)
TOTAL	0	(217,3)
PRODUIT NET D'IMPOT SUR LES BENEFICES	217,3	

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

■ Valeurs brutes

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	618,7	11,5	616,7	13,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 777,0	16,9	4 762,9	31,0
Domaine privé	380,9	9,5	368,5	21,9
Domaine concédé concessionnaire	749,3	0,1	746,9	2,5
Domaine concédé concédant	3 545,5	-	3 543,8	1,7
Immobilisations corporelles en cours	99,0	7,3	101,4	4,9
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2,3	-	2,3	0,0
TOTAL	5 395,7	28,4	5 379,6	44,5
Dont : liées à l'apport de l'activité Eau et Assainissement :			5 333,6	

■ Amortissements

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	349,7	2,3	346,6	5,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 635,6	4,0	1 629,7	9,9
Domaine privé	256,3	3,8	252,5	7,6
Domaine concédé concessionnaire	254,3	0,2	253,3	1,2
Domaine concédé concédant	1 125,0	-	1 123,9	1,1
TOTAL	1 985,3	6,3	1 976,3	15,3
Dont : dotations sur résultat d'exploitation		3,9		
dotations sur compte de contrepartie passif (caducité - financement des tiers - immobilisations du concédant)		0,2		
dotations aux provisions exceptionnelles / immob.incorporelles		0,4		
dotations aux provisions exceptionnelles / immob.corporelles		1,8		
Dont : liées à l'apport de l'activité Eau et Assainissement :			1 945,1	

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

■ Valeurs brutes

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	23 701,2	5 915,8	1 939,1	27 677,9
Titres de participation non consolidés	289,0	673,1	94,1	868,0
Créances rattachées à des participations	3 833,4	349,9	2 880,7	1 302,6
Autres titres immobilisés	1 089,8	568,1	592,4	1 065,5
Autres immobilisations financières	51,1	9,4	27,0	33,5
TOTAL	28 964,5	7 516,3	5 533,3	30 947,5

Pour les titres de participation, les variations de l'exercice 2001 se caractérisent par :

- des acquisitions dont les principales sont :
Watco, Fabricom et EDS (EUR 1 010,4 millions), Genfina (EUR 949,6 millions), Fortis (EUR 180,5 millions), Fided (EUR 79,5 millions), Northumbrian (EUR 49,4 millions) et Vinci (EUR 62,6 millions) ;
- des souscriptions au capital de Ondeo (EUR 567,3 millions), SITA (EUR 399,9 millions) et SUEZ Lyonnaise Télécom (EUR 153,9 millions) par capitalisation de créances, du Gie SUEZ Alliance (EUR 58,0 millions), d'Ogélye (EUR 33,3 millions) ;
- des opérations d'apport ou d'échange significatives des titres Watco, Group Fabricom, EDS (EUR 1 010,3 millions) contre des actions SITA, des titres Noos, Auxipar, (EUR 95,9 millions et 76,4) contre des titres SUEZ Lyonnaise Télécom (EUR 987,7), de sociétés de distribution d'eau situées à l'étranger, dont Lydec (EUR 26,6 millions), Pam Lyonnaise Jaya (EUR 34,1 millions), Maynilad (EUR 27,2 millions), Northumbrian (EUR 49,4 millions) qui complètent de la filialisation de notre activité de distributeur d'eau en

France s'est traduite par la réception de nouveaux titres Ondeo (EUR 214,5 millions) des Ora AXA (EUR 167,7 millions) remboursées au 1^{er} janvier 2001 en titres AXA (EUR 585 millions) ;

- des cessions : Inéo, Delattre Levivier et Entrepose (EUR 276,9 millions), Fortis (EUR 152,7 millions), Vinci (EUR 62,6 millions) et AXA (EUR 17,7 millions).

Les créances rattachées aux participations évoluent à la baisse en raison de la reprise par SUEZ Finance de créances sur Ondeo, SITA et Nalco International pour EUR 1 944 millions et d'une capitalisation de créance sur Ondeo (EUR 567,3 millions).

Les autres titres immobilisés ont enregistré :

- une souscription d'ORA de EUR 228 millions auprès des sociétés Galilé Développement et Marignan Investissements, entités détenant en commun une participation dans Firstmark Communications France ;
- la sortie des ORA AXA (EUR 167,7 millions) ;
- des opérations d'acquisitions (EUR 266,7 millions) et de cessions (EUR 236,8 millions) sur SUEZ, le solde de la ligne à la clôture est de EUR 758 millions pour 23 248 249 actions.

■ Provisions

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
Titres de participation consolidés	464,1	254,6	165,8	552,9
Titres de participation non consolidés	22,8	308,9	5,4	326,3
Créances rattachées à des participations	59,0	-	10,7	48,3
Autres titres immobilisés	15,6	2,4	13,7	4,3
Autres immobilisations financières	0,3	-	-	0,3
TOTAL	561,8	565,9	195,6	932,1
Dont relatives à des titres apportés au pôle eau			6,8	

NOTE 8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

En millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 2001	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISÉ	1 336,1	1 283,3	31,9	20,9
Créances rattachées à des participations	1 302,6	1 270,0	27,2	5,4
Prêts	32,4	12,9	4,0	15,5
Autres immobilisations financières	1,1	0,4	0,7	-
ACTIF CIRCULANT	2 004,0	2 004,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés	27,5	27,5	-	-
Autres créances	1 975,2	1 975,2	-	-
Charges constatées d'avance	1,3	1,3	-	-
TOTAL	3 340,1	3 287,3	31,9	20,9

NOTE 9 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan pour EUR 406,2 millions ont une valeur de marché de EUR 437,2 millions au 31 décembre 2001. Ce poste comprend 12 949 153 actions propres destinées à couvrir les plans d'options d'achat des salariés, inscrites au bilan pour EUR 359,4 millions et estimées en fonction du prix d'achat par les salariés à EUR 392,5 millions.

NOTE 10 - COMPTES DE REGULARISATION

En millions d'EUR	2001	2000
ACTIF	80,4	97,6
Charges constatées d'avance	1,3	8,6
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6,4	5,2
Primes de remboursement des obligations restant à amortir	72,7	83,8
PASSIF	1,2	19,5
Produits constatés d'avance	1,2	19,5

NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES

■ Variations des capitaux propres

En millions d'EUR

CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2000 (HORS RESULTAT)	19 463,9
Affectation du résultat 2000 aux capitaux propres	240,4
CAPITAUX PROPRES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2000	19 704,3
Augmentation de capital suite à exercice bons Northumbrian	31,5
Conversion d'obligations	36,3
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	15,3
Variations des subventions, provisions règlementées et écarts de réévaluation	(7,3)
CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2001 (HORS RESULTAT)	19 780,1

■ Composition du capital social

En millions d'EUR

	Nombre	Valeur nominale	Montant
ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	1 021 328 585	10¹	2 042,7
ACTIONS EMISES EN COURS D'EXERCICE			
Augmentation de capital suite à exercice bons Northumbrian	1 590 315	2	3,2
Conversions d'obligations	2 286 600	2	4,5
Souscriptions d'actions réservées aux salariés	1 075 465	2	2,2
ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	1 026 280 965²	2	2 052,6

1. Division par 5 du nominal et échange de toute action ancienne d'une valeur nominale de EUR 10 contre 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2, suivant la neuvième résolution de l'AGE du 4 mai 2001.

2. Dont 36 197 402 actions en autodétention.

NOTE 12 - COMPTES SPECIFIQUES DES CONCESSIONS

En millions d'EUR	2001	2000
Immobilisations mises en concession par le concédant ¹	0,6	2 420,5
Immobilisations financées par les tiers	0,4	65,1
Amortissements de caducité	0,9	255,0
TOTAL	1,9	2 740,6

Nota : la baisse de ces postes résulte de la filialisation de l'activité Eau et Assainissement.

1. Correspond à la valeur nette comptable des biens remis gratuitement par la collectivité lors de la signature d'un contrat ou à l'occasion d'un avenant et dont SUEZ a la charge de renouvellement.

NOTE 13 - PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
PROVISIONS REGLEMENTEES	13,8	-	3,7	10,1
Spéciale de réévaluation	4,3	-	3,7	0,6
Autres	9,5	-	0,0	9,5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	661,7	106,5	436,4	331,8
Garantie sur cessions	76,3	1,8	13,0	65,1
Risques sur filiales	39,6	42,3	20,4	61,5
Retraites (cf. note 17.1)	118,3	6,8	35,8	89,3
Renouvellement	272,9	-	272,3	0,6
Autres risques et charges	154,6	55,6	94,9	115,3
TOTAL	675,5	106,5	440,1	341,9
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		6,9	7,7	
- financières		1,2	2,4	
- exceptionnelles		91,1	20,2	
Dont apports suite à la filialisation de l'activité Eau et Assainissement		-	406,2	

Les autres provisions pour risques et charges comprennent des risques divers liés au personnel, des litiges fiscaux et des risques de non recouvrement de créances.

NOTE 14 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

En millions d'EUR	Montant brut au 31 décembre 2001	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES	10 135,7	5 142,8	3 092,9	1 900,0
Emprunts obligataires et convertibles	5 570,8	577,9	3 092,9	1 900,0
- échangeable en action Axa zéro coupon 1999	864,3	-	864,3	-
- échangeable en action Union Minière 2,5 % 2001	246,6	-	246,6	-
- échangeable en action Vinci 1% 2001	242,3	-	242,3	-
- obligataire 06/2001 taux Euribor 3 mois + 0,15 %	500,0	-	500,0	-
- obligataire 04/2000 taux Eonia + 0,18 %	500,0	500,0	-	-
- obligataire 6,25 % 11/2000	500,0	-	-	500,0
- échangeable en action Fortis 2,875 %	975,5	-	975,5	-
- obligataire 5,875 % 1999	1 400,0	-	-	1 400,0
- convertible 4 % 1996	264,2	-	264,2	-
- intérêts courus	77,9	77,9	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27,1	27,1	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	2 118,7	2 118,7	-	-
Comptes courants des filiales	2 419,1	2 419,1	-	-
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES	155,7	155,7	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66,9	66,9	-	-
Dettes fiscales et sociales	23,0	23,0	-	-
Autres dettes d'exploitation	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,6	4,6	-	-
Dettes fiscale (impôt sur les sociétés)	-	-	-	-
Autres dettes diverses	60,0	60,0	-	-
Produits constatés d'avance	1,2	1,2	-	-
TOTAL	10 291,4	5 298,5	3 092,9	1 900,0

La société a émis en 2001 trois emprunts obligataires :

- émission en 01/2001 de 246 601 obligations de 1 000 euros au taux de 2,5 %, échangeable en actions Union Minière ;
- émission en 05/2001 de 3 000 000 obligations de 76,86 euros au taux de 1 %, échangeable en actions Vinci ;
- émission en 06/2001 de 500 000 obligations de 1000 euros au taux Euribor 3 mois + 0,15 %.

NOTE 15 - REEVALUATION

En millions d'EUR	2000	Variations de l'exercice		2001
		Augmentations	Diminutions	
PROVISION				
Terrains	0,2	-	0,2	-
Constructions	0,6	-	0,6	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3,5	-	3,5	-
TOTAL	4,3	-	4,3	-

NOTE 16 - ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES ET RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

En millions d'EUR	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	26 510,9	637,7
Créances rattachées à des participations	1 211,0	37,0
Créances clients et comptes rattachés	1,0	4,0
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	447,8	3,5
Comptes courants créditeurs des filiales	1 912,0	2,3
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Intérêts sur créances rattachées à des participations	41,0	-
Intérêts sur dettes rattachées à des participations	49,1	-
Intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales	44,4	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	13,0	-

NOTE 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

17.1 Engagements de retraites

Le montant des engagements donnés en matière de pensions et retraites correspond à l'actualisation à fin 2001 :

- de la totalité des droits acquis à la date du 31 décembre 1988, date de fermeture de ce régime, par l'ensemble des salariés en activité ou anciens salariés en retraite ex-Lyonnaise des Eaux ;
- des engagements pris par l'ex-Compagnie de Suez, au titre de régimes fermés à ce jour ;

- des engagements pris concernant les indemnités de départ à la retraite et autres indemnités conventionnelles.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de 2001 sont les suivantes :

- taux d'intérêt annuel : 5 % ;
- taux d'inflation : 1,8 % ;
- tables de mortalité : tables par génération homologuées.

En millions d'EUR	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus	(194,4)	(25,2)	(219,6)
Juste valeur des actifs de couverture	114,8	-	114,8
Ecart actuariels non constatés	18,9	(3,4)	15,5
TOTAL	(60,7)	(28,6)	(89,3)

17.2 Engagements donnés

En millions d'EUR

Cautions sur contrats internationaux	1 071,3
Cautions sur conventions de cession	1 197,6
Garanties sur titres de créances négociables émis en France et à l'étranger	2 197,7
Garanties sur utilisation de lignes de crédit bancaire et sur émission EMTN	2 418,1
Engagements de mise à disposition de financement	990,9
Autres	336,2

D'autres engagements ont été donnés pour garantie de bonne exécution :

- aux autorités de Hong-Kong, pour les contrats acquis par SITA auprès de Browning-Ferris Industries ;
- au Comté de Surrey pour un contrat de BOT obtenu par SITA. Ces deux engagements sont contre-garantis par notre filiale SITA.
- au gouvernement de la région de Hong-Kong, solidairement avec Swire Pacific limited, pour les obligations de Swire SITA relatives au contrat obtenu pour la construction et la gestion de la North-West Territories Transfer Station ;
- à "Ayr Environnemental Services" et "Caledonian Environnemental Services", sociétés écossaises, pour les contrats de construction de station d'assainissement d'eaux usées et de traitement des boues obtenus par le groupement de constructeurs Degremont SA/AMEC Capital Projects Ltd ;
- au "Lord Mayor Aldermen and Burgesses of Cork" pour le contrat de construction et d'exploitation de station d'assainissement d'eaux usées de la ville de Cork obtenu par un consortium

composé de deux de nos filiales, de Dumez GTM filiale de Vinci, de Pj Hegarty & Sons and Electrical & Pump Services, chacun des membres du consortium et Vinci contre-garantisant SUEZ ;

- aux investisseurs et à l'agent Crédit Suisse First Boston pour les obligations de deux de nos filiales américaines recourant à des opérations de titrisation de leurs créances commerciales, se résumant essentiellement au maintien d'un processus de recouvrement satisfaisant, au versement sous certaines conditions de toute différence née d'une remise ou d'un ajustement des créances.

SUEZ s'est engagée à racheter : par contrats d'option avec AIG - "Asian Infrastructure Fund LP" et "Tropical Excellence Infrastructure Pte Ltd", les actions Lyonnaise Asia Water Limited souscrites par ces deux sociétés ; à garantir les effets d'une éventuelle mise en cause d'une filiale de Tractebel (Inéo) dans l'incendie du siège du Crédit Lyonnais.

17.3 Engagements reçus

En millions d'EUR

Retour à meilleure fortune	19,5
Cautions sur contrats internationaux	27,2
Autres	43,8

17.4 Engagements réciproques

En millions d'EUR

Marge non utilisée sur crédit confirmé	1 728,1
Swaps de taux	917,4
Contrats à terme de devises	1 164,4
Vente d'options	14,1
Equity swaps	251,2

NOTE 18 - EVALUATION DE L'IMPOT LATENT A LA FIN DE L'EXERCICE

En millions d'EUR Nature des différences temporaires	Impôts latents : actifs (passifs)		
	2000	Variations	2001
Charges non déductibles ou produits non taxables temporairement	252,2	(142,0)	110,2
Provisions pour retraites	44,7	(13,5)	31,3
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	(162,2)	(54,1)	(108,1)
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	134,2	25,8	108,4
Différences entre les valeurs comptables et fiscales des titres	(35,4)	(282,4)	(317,8)
TOTAL	233,5	(466,2)	(176,0)

NOTE 19 - EFFECTIF MOYEN

	2 001	2 000
PERSONNEL STATUTAIRE	370	5 663
Cadres	191	864
Techniciens supérieurs et maîtrise	129	1 146
Ouvriers, employés, techniciens	50	3 643
PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	13	10

L'effectif de 2001 est déterminé en excluant les salariés de l'activité Eau France filialisée à effet du 1^{er} janvier 2001.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2001

En millions d'EUR (sauf indication contraire)		Capital	Réserves et report à nouveau*	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
					brute ¹	nette ¹
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de SUEZ soit EUR 20 525 619						
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par SUEZ)						
SITA - 132, rue des trois Fontanot - 92758 Nanterre	C	120	2 573	100,00	3 097	3 097
Paris Première - 14, place des vins de France - 75012 Paris	C	1	(3)	89,33	48	48
SUEZ Nov Invest - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	160	43	100,00	200	200
SSIMI - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	145	2	100,00	228	149
Ogelye - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	0,04	(25)	99,77	121	121
Ondeo - Parc de l'Ile - 15/17, rue du Port - 92000 Nanterre	C	4 514	341	100,00	4 845	4 845
SUEZ Finance LP - Nalco Center - Naperville - Illinois 60563 1198 - USA	C	80	1	99,90	85	85
Fided - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	245	468	100,00	451	451
Dumez - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	123	85	100,00	346	208
Frabepar - rue Blanche 27 - 1050 Bruxelles - Belgique	C	4	493	100,00	456	456
Société Générale de Belgique - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	2 323	13 569	93,83	14 043	14 043
Sopranor - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	0,10	71	99,90	290	71
SI Finances - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	120	263	100,00	519	519
Gie Suez Alliance - 16, rue de la Ville l'Evêque - 75008 Paris	C	100	-	58,00	58	58
SUEZ Lyonnaise Télécom - 20, place des Vins de France - 75012 Paris	C	470	1 808	50,10	1 154	1 154
Genfina - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	151	784	100,00	950	950
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine	C	60	10	51,69	37	0

C = sociétés consolidées.

* Avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

1. Ces colonnes sont renseignées en millions d'EUR y compris pour les filiales étrangères.

Prêts et avances consentis et non encore remboursés ¹	Montant des cautions et avoirs donnés par la société ¹	Chiffre d'affaires		Bénéfices (perte)		Dividendes encaissés par société au cours de l'exercice ¹	Observations
		de l'avant-dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant-dernier exercice	du dernier exercice		
-	-	31	33	76	58	41	
8	-	29	32	-	(9)	-	
-	-	-	-	1	2	1	
-	-	17	31	(1)	7	-	
-	-	-	-	(33)	(25)	-	
1 291	-	-	14	(14)	24	-	
-	1 222	-	-	-	(2)	-	En millions de dollars américains
-	-	-	-	517	11	97	
-	-	-	-	46	48	33	
-	-	-	-	25	91	19	
-	208	2	3	515	1 982	1 391	
-	-	-	-	79	-	82	
20	-	1	-	49	(9)	-	
-	-	-	-	-	-	-	
291	509	1	16	(3)	(3)	-	
-	122	-	-	14	793	-	
-	79	96	104	6	5	1	En millions de pesos argentins

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2001

En millions d'EUR (sauf indication contraire)	Capital	Réserves et report à nouveau*	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		
				brute ¹	nette ¹	
II. Participations						
(10 % à 50 % du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)						
Coficem - 6, avenue d'Iéna - 75016 Paris	C	59	71	22,00	229	150
Métropole Télévision - 89, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly s/Seine cedex	C	53	434	37,34	314	314
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP - 1003 Buenos Aires - Argentine	C	209	132	39,94	143	143
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations						
I. Filiales non reprises au paragraphe A						
a) Filiales françaises - ensemble					13	6
b) Filiales étrangères - ensemble					44	26
II. Participations non reprises au paragraphe A						
a) Dans les sociétés françaises - ensemble					801	510
b) Dans les sociétés étrangères - ensemble					73	59

C = Sociétés consolidées.

* Avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

1. Ces colonnes sont renseignées en millions d'EUR y compris pour les filiales étrangères.

Prêts et avances consentis et non encore remboursés ¹	Montant des cautions et avais donnés par la société ¹	Chiffre d'affaires		Bénéfices (perte)		Dividendes encaissés par société au cours de l'exercice ¹	Observations
		de l'avant-dernier exercice	du dernier exercice	de l'avant-dernier exercice	du dernier exercice		
-	-	-	-	25	7	0,5	
-	-	554	569	155	142	25	
-	270	532	608	85	76	11	En millions de pesos argentins
19	3 455					1	
30	50					3	
2						4	
35	70					2	

CESSIONS TOTALES OU PARTIELLES IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Sociétés	% au 31.12.00	% au 31.12.01	Reclassement au sein du Groupe	Cessions à l'extérieur du Groupe	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.01		Secteur d'activité
					brute	nette	
FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)							
Ineo	100,00	0,00		X	0,00	0,00	Industriel et financier
Delattre-Levivier	95,00	0,00		X	0,00	0,00	Industriel et financier
Entrepose	100,00	0,00		X	0,00	0,00	Industriel et financier
SUEZ Finance LP	100,00	99,95		X	85 402 170,61	85 402 170,61	Industriel et financier
GEPSA	99,98	0,00		X	0,00	0,00	Industriel et financier
GDI	100,00	0,00	dissolution		0,00	0,00	Communication
Entreprise Industrielle Financière Foncière et Forestière	77,40	0,00		X	0,00	0,00	Industriel et financier
Auxipar	100,00	0,00		X	0,00	0,00	Communication
Lyonnaise Communication	80,75	0,00		X	0,00	0,00	Communication
SUEZ Lyonnaise Telecom	99,99	50,10		restructuration 1	1 153 756 647,29	1 153 756 647,29	Communication
PARTICIPATIONS (PLUS D'UN TIERS DU CAPITAL)					-	-	
PARTICIPATIONS (PLUS DE 20 % DU CAPITAL)							
Aquasystems	32,60	20,87		X	917 997,37	917 997,37	Eau
PARTICIPATIONS (PLUS DE 10 % DU CAPITAL)							
Weeping Willow	13,35	0,00	dissolution		-	-	Industriel et financier

FILIALES ET PARTICIPATIONS NOUVELLES IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Sociétés	% au 31.12.00	% au 31.12.01	Reclassement au sein du Groupe	Cessions à l'extérieur	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.01		Secteur d'activité
					brute	nette	
FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL)							
Paris Première	58,24	89,33	souscription	X	48 089 952,96	48 089 952,96	Communication
GIE SUEZ Alliance	0,00	58,00	création		58 000 000,00	58 000 000,00	Industriel et financier
FIDED	90,11	100,00	X		450 594 549,74	450 594 549,74	Industriel et financier
SCALE	60,00	70,00		X	10 678,29	10 678,29	Industriel et financier
FLIPAREC	0,00	100,00	création		50 000,00	50 000,00	Industriel et financier
GENFINA	0,00	100,00	X		949 559 912,38	949 559 912,38	Industriel et financier
PARTICIPATIONS (PLUS D'UN TIERS DU CAPITAL)							
Métropole Télévision	36,73	37,34		X	314 093 910,17	314 093 910,17	Communication
Aguas de Cordobesas	37,45	39,27		X	11 612 007,50	11 612 007,50	Eau
PARTICIPATIONS (PLUS DE 20 % DU CAPITAL)							
Bayard SUEZ TV	0,00	20,00		souscription	306 000,0	306 000,0	Communication
PARTICIPATIONS (PLUS DE 10 % DU CAPITAL)							
SUEZ Industrial Solutions	0,00	10,00	création		504 960,00	504 960,00	Industriel et financier
FirstMark Communications France	18,00	19,00		X	3 133 605,87	0,00	Communication

RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2001	2000	1999	1998	1997
I) CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	2 052 561 930	2 042 657 170	1 984 293 060	1 351 622 777,1	1 154 671 162,9
• capital appelé	2 042 795 518	2 032 619 270			
• capital non appelé	9 766 412	10 037 900			
Nombre d'actions ordinaires existantes ¹	1 026 280 965	204 265 717	198 429 306	147 767 737	126 235 772
Nombre maximal d'actions futures à créer					
par conversion d'obligations ²	13 753 025	3 207 925	5 516 424	9 368 899	9 586 000
par exercice d'options de souscription ³	28 521 785	3 362 250	1 683 070	2 060 658	2 492 585
par exercice d'ABSA Northumbrian ⁴	0	318 063	497 199	976 513	976 513
II) OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (EN MILLIONS D'EUROS)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁵	2 084,8	2 341,3	2 070,0	1 803,3	1 799,8
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 590,3	1 242,2	1 315,0	937,7	520,6
Charge (profit) d'Impôt sur les bénéfices	(217,3)	(97,9)	68,8	(106,4)	(197,7)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1,8	8,1	4,3	5,5	5,3
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 283,3	1 161,4	1 153,4	691,2	338,0
Résultat distribué ⁶	1 032,3	944,1	843,8	527,0	369,2
III) RESULTATS PAR ACTION (EN EUROS) ⁷					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,7	6,5	6,6	7,0	5,6
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,2	5,7	5,8	4,7	2,7
Dividende net attribué à chaque action	0,71 ⁸	3,3	3,0	2,7	2,3
IV) PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	369 ⁹	5 663	5 434	5 494	5 503
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	37,2	213,7	196,2	187,7	187,7
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en millions d'euros)	19,8	116,3	111,6	106,1	102,6

1. Après division du nominal de l'action par cinq.

2. Suite à l'émission en 1996 de 6 634 616 obligations convertibles, sur la base actuelle d'une obligation pour cinq actions, il reste au 31.12.2001 2 750 605 obligations correspondant à 13 753 025 actions.

3. Options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe

4. Suite à l'émission en 1996 par la société Northumbrian de 69 937 105 actions ; à chacune d'elles est attaché un bon de souscription d'action SUEZ donnant droit de souscrire à une action pour 35 bons (au 31 décembre 2001, l'intégralité des bons a été exercée).

5. Le chiffre d'affaire HT comprend l'ensemble des produits financiers.

6. Avant annulation du dividende sur autodétention.

7. Après division du nominal de l'action pour les exercices 1997 à 2000.

	2001	2000	1999	1998	1997
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,7	1,3	1,32	1,4	1,1
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,2	1,1	1,2	0,9	0,5
Dividende net attribué à chaque action	0,71	0,66	0,60	0,54	0,46

8. 4 883 206 actions souscrites, mais non libérées, par les salariés dans le cadre de Spring Multiple n'ont droit qu'au dividende complémentaire soit Eur 0,61.

9. Hors effectif de l'activité Eau France apportée en mai 2001 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

INFORMATIONS FISCALES ET SOCIALES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX

Comptes au 31.12.2001

Montant en EUR

Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductibles (Article 39-4 du C.G.I.)	35 531,5
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles (Article 210 sexies du C.G.I.)	3 953,0
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des frais généraux : (Article 223 quinquies du C.G.I.)	
- Rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	7 896 642,2
- Cadeaux et frais de réceptions	4 882 825,8
- Montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables	néant

INFORMATIONS SOCIALES

La Société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L. 438-1 et suivants du Code du Travail.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société SUEZ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUEZ établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres

Andersen



Christian Chochon

Deloitte Touche Tohmatsu - Audit



Jean-Paul Picard

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2001

Messieurs les actionnaires de la société SUEZ,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance et de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles 117 et 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Avec la Société Générale de Belgique

(Personnes concernées au moment de l'acceptation de la convention : Messieurs Jean Gandois et Etienne Davignon, membres du Conseil de Surveillance et Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart, François Jaclot, Jean-Pierre Hansen et Yves-Thibault de Silguy, membres du Directoire)

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 10 janvier 2001, a validé l'accord liant votre société et la Société Générale de Belgique dans le cadre de l'émission par votre société d'un emprunt obligataire à 2,50 % à option d'échange en actions Umicore (ex-Union Minière) (détenues par la Société Générale de Belgique). Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à EUR 247 millions.

- La Société Générale de Belgique s'engage à céder les titres Umicore (ex-Union Minière) qu'elle détient à votre société au prix du marché (moyenne des cours de Bourse de clôture des 10 dernières séances) plus 1 % sur simple demande écrite de votre société ou de son mandataire, et à autoriser la cession

des autres actifs reçus en remplacement des actions à l'occasion d'opérations donnant lieu à ajustement de la parité d'échange des obligations.

- Par ailleurs, la Société Générale de Belgique s'engage à informer systématiquement votre société de toute opération susceptible d'affecter le capital d'Umicore.
- Enfin votre société s'engage à acquérir auprès de la Société Générale de Belgique les actions Umicore (ex-Union Minière) qu'elle détient et, le cas échéant, les autres actifs reçus à l'occasion d'opérations affectant le capital d'Umicore (ex-Union Minière).

(Personnes concernées : Messieurs Gérard Mestrallet, Etienne Davignon, Jean Gandois, Philippe Brongniart François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

- Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 septembre 2001, a autorisé la cession de 462 422 actions Tractebel acquises en février 2001, à la Société Générale de Belgique. Ces actions ont été cédées pour EUR 78,3 millions (prix de cession unitaire de EUR 169,35).
- Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a autorisé l'acquisition auprès de la Société Générale de Belgique de :
 - 6 100 actions Genfina pour EUR 949,5 millions ;
 - 2 083 435 actions SUEZ pour EUR 69,1 millions.

Avec la société FirstMark Communications Europe (FMCE)

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur François Jaclot, membre du Directoire)

- Dans le cadre de la réorganisation de la structure de l'actionariat de FirstMark Communications Europe, votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 mars 2001, a autorisé le rachat à la société FirstMark Communications Europe ou à sa filiale FirstMark Communications Netherlands BV (FMCN) de titres FirstMark Communications France (FMCF) représentant 1 % du capital de FMCF pour un prix de EUR 3,9 millions.
- Par ailleurs, dans le cadre de cette réorganisation de l'actionariat de FMCE, deux véhicules (financés par votre société) ont acquis des titres FMCF pour un montant de EUR 228,2 millions. Les actionnaires de ces véhicules (FMCN, filiale Néerlandaise de FMCE, d'une part, et des actionnaires français, d'autre part) ont consenti à votre société une promesse de vente portant sur 100 % du capital des véhicules exerçable à tout moment (sur

une durée de quatre ans, pour un prix égal à la valeur nominale des actions soit EUR 40 000 par véhicule). FMCE garantit votre société des engagements pris par sa filiale FMCF au titre de cette promesse de vente.

Avec la société FirstMark Communications France (FMCF)

(Personne concernée au moment de l'acceptation de la convention : Monsieur François Jaclot, membre du Directoire)

- Dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de FirstMark Communications Europe, votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 mars 2001, a approuvé un nouveau pacte d'actionnaire en vertu duquel votre société s'engage à doter FMCF des fonds propres nécessaires au financement de son plan prévisionnel d'activité (soit EUR 300 millions) au prorata de sa quote-part de capital.
- Par ailleurs, votre Conseil de Surveillance a autorisé, au cours de la même séance, la mise place de nouvelles conventions de comptes courants.

Avec la société Lyonnaise des Eaux France

(Personne concernée : Monsieur Philippe Brongniart, membre du Conseil d'Administration)

Dans le cadre de la filialisation du pôle Eau, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mai 2001, a autorisé l'apport par votre société à la société Lyonnaise des Eaux France d'éléments d'actif et de passif composant l'activité de gestion de l'eau et de l'assainissement en France métropolitaine et dans les Dom-Tom.

En contrepartie de cet apport, la société Lyonnaise des Eaux France augmente son capital d'un montant de EUR 86 millions.

Avec la société Ondeo

(Personnes concernées : Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

- Dans le cadre de la filialisation du pôle Eau, votre Conseil d'Administration, dans ses séances du 4 mai 2001 et du 28 novembre 2001, a autorisé deux apports de titres Ondeo Services à Ondeo. Ces titres ont été reçus en rémunération des apports par votre société à Ondeo Services (ex-Lyonnaise des Eaux) de ses titres Lyonnaise des Eaux France, de titres de participations étrangères pour lesquels le transfert a été possible ainsi que des contrats et des éléments d'actif et de passif se rattachant à ces titres.

- Ces apports ont été réalisés après autorisation du transfert par les autorités concédantes et compétentes.

Au total, la valeur nette comptable des apports s'élève à EUR 214,4 millions.

- Au 31 décembre 2000, une avance d'actionnaire, non rémunérée, a été accordée à Ondeo pour un montant de USD 1 552 millions,

en vue d'une capitalisation ultérieure. Cette avance se décomposait de la manière suivante :

- USD 652 millions correspondant à l'acquisition de la société UWR;
- USD 400 millions correspondant au financement de l'acquisition de la société Ondeo Nalco;
- USD 500 millions complémentaires dédiés à l'activité conditionnement.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a autorisé la capitalisation de l'avance de USD 500 millions. En tenant compte des effets de change, cette capitalisation s'est élevée à EUR 550 millions.

Au cours de la même séance, votre Conseil d'Administration a autorisé la prorogation de l'avance non capitalisée soit USD 1 052 millions. Cette prorogation a pris effet à compter du 31 décembre 2001, elle s'étend jusqu'au 31 décembre 2003.

Avec la société SITA

(Personnes concernées : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

Dans le cadre du recentrage des activités Propreté du Groupe SUEZ autour de SITA, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mai 2001, a autorisé le rachat par votre société des activités Propreté de Groupe Fabricom et leur apport à SITA sous forme d'apport en nature pour EUR 1 010,3 millions.

Cette opération est neutre dans les comptes de votre société en 2001.

Avec la société Elyo

(Personne concernée : Monsieur Philippe Brongniart, membre du Conseil d'Administration)

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la cession à Elyo des 100 % du capital de GEPSA pour un prix de EUR 3 millions.

Cette cession est assortie de garanties usuelles portant notamment sur la situation fiscale et sociale de GEPSA.

Elyo contre-garantit votre société au titre de la caution délivrée par celle-ci en faveur du Ministère de la Justice, dans le cadre du contrat de concession conclu par GEPSA.

Avec la société Ondeo Nalco

(Personnes concernées : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

A compter du 31 décembre 2001, la société Ondeo Nalco a effectué une titrisation de créances auprès de Credit Suisse First Boston. Cette opération est assortie d'une clause de garantie illimitée, irrévocable et inconditionnelle par votre société.

En contre-partie, la société Ondeo Nalco dont votre société couvre les obligations, vous octroie une contre-garantie sur ces mêmes obligations.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 novembre 2001, a autorisé cette contre-garantie.

Avec les sociétés Elyo, Lyonnaise des Eaux France, Ondeo, SITA, SITA France et SUEZ Finance

(Personnes concernées : Messieurs Gérard Mestrallet, Philippe Brongniart, Etienne Davignon, Paul Desmarais Jr et François Jaclot, membres du Conseil d'Administration)

- Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la création d'un véhicule de financement ad hoc, le GIE "SUEZ Alliance", et l'adhésion de votre société à ce GIE.
- Au cours de la même séance, votre Conseil d'Administration a validé l'octroi par votre société d'une garantie au profit des autres membres du GIE, filiales de votre société. Ainsi, votre société, en sa qualité de société tête du Groupe, sera le garant ultime à l'égard des autres membres pour toute dette que l'un de ceux-ci aurait payé et qui ne correspondrait pas à sa quote-part.

Avec la société Cofixel

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 2001, a autorisé la cession par votre société de Ineo, Entrepose et Delattre-Levivier à la société Cofixel (holding français de Fabricom). Le prix de cession globale est de EUR 276,9 millions, correspondant au prix auquel ces filiales ont été acquises par votre société auprès de Groupe GTM en octobre 2000.

Au cours de cette même séance, votre Conseil d'Administration a autorisé l'octroi des garanties suivantes par votre société :

- une garantie de rentabilité sur 2001 et 2002 pour un montant global de EUR 35 millions maximum, portant sur Entrepose et Delattre-Levivier ;
- un certain nombre d'autres garanties, pour un montant limité globalement à EUR 40 millions au maximum, ces garanties ne pouvant pas être mises en jeu après le 31 décembre 2005, portant sur l'ensemble des sociétés cédées ;
- une garantie sur l'éventuelle mise en cause d'Ineo dans l'incendie du siège du Crédit Lyonnais pour un montant illimité et une durée illimitée.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS

Avec la société Electrabel

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 mai 2000, a autorisé la cession de la participation de votre société de 45 %

dans le capital de la société Aquinter à la société Electrabel pour un prix de EUR 3,6 millions.

L'opération est assortie d'une clause de garantie de passif plafonnée à EUR 0,9 million.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la Société Générale de Belgique

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 juillet 2000, a autorisé le Directoire à engager votre société à acquérir auprès de la Société Générale de Belgique tout ou partie des 28 millions d'actions Fortis (B) qu'elle détient. La transaction s'effectuera sur la base de la valeur de marché des titres augmentée de 1 %. Cet accord vise à assurer la couverture de l'emprunt obligataire à option d'échange en actions Fortis (B) lancé par votre société en juin 2000.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la société SITA

Votre société dispose d'une contre-garantie de SITA pour les garanties données par votre société aux autorités de Hong Kong dans le cadre de l'acquisition par SITA des activités internationales de Browning-Ferries Industries. Cet engagement est sans indication de montant et de durée.

Par ailleurs, votre société a consenti une garantie relative à l'appel d'offres de la décharge de Nent. Celle-ci est toujours en vigueur.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Votre société a accordé une garantie de passif à la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans le cadre de la cession du contrôle majoritaire de la Banque Indosuez à cette dernière. Cette garantie, limitée à 24 % du prix de cession, n'a pas fait l'objet d'un paiement sur l'exercice 2001.

Avec la société Findim (anciennement Crédisuez)

La caution solidaire de votre société donnée à l'acquéreur d'ISM SA pour le paiement de toutes les sommes dues par la société Findim est toujours en vigueur. Elle concerne la mise en jeu des garanties accordées dans le cadre de la cession d'ISM SA, à savoir une garantie d'actifs et de passifs pour la partie plafonnée à 25 % du prix de cession, soit EUR 40,4 millions. Cette garantie était valable deux ans à compter de la date de réalisation de l'opération, soit jusqu'au 30 septembre 2000, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

En outre, la caution solidaire couvrant l'intégralité des engagements de la société Findim dans le cadre de la cession de la

Banque La Hénin est toujours en vigueur. Cette garantie était valable jusqu'à fin 2001, à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées, qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet au cours de l'exercice 2001.

Avec les sociétés Ondeo Degrémont et Northumbrian Water Group
La garantie et la contre-garantie données dans le cadre de l'offre faite conjointement par les sociétés Northumbrian Water Group et Ondeo Degrémont pour un contrat d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées sont toujours en vigueur. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la société Dumez

Votre société a perçu en 2001 un remboursement de EUR 29,7 millions au titre de la clause de retour à meilleure fortune consentie lors de l'abandon de créance octroyé par votre société à la société Dumez en 1992. Suite à ce versement, la créance est intégralement soldée.

Avec la société Elyo

L'engagement de bonne fin consenti par votre société en faveur de la société Elyo et relatif à la construction et à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Rillieux-la-Pape est toujours en vigueur. Cette convention prendra fin le 30 juin 2019.

Avec la société Lyonnaise Europe

Au 31 décembre 2001, votre société garantissait les Loans Notes émises par Lyonnaise Europe à hauteur de GBP 3,71 millions. Les Loans Notes ont été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2001 entraînant ainsi la levée de la garantie assurée par votre société. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la société Lyonnaise Deutschland

La créance détenue sur Lyonnaise Deutschland (soit EUR 19,9 millions au 31 décembre 2001), ainsi que les intérêts échus ou à échoir, est considérée comme une créance de dernier rang dont le remboursement par Lyonnaise Deutschland sera subordonné à son retour à meilleure fortune ou à la constatation d'un boni de liquidation.

Avec la Compagnie Foncière Internationale (CFI)

Dans le cadre des engagements pris par la CFI vis-à-vis de son personnel en juillet 1994, les indemnités de départ en retraite du personnel CFI transféré à Unibail (jusqu'au 30 septembre 2004) étaient garanties par la Compagnie de Suez et ont été reprises par votre société lors de la fusion.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Avec la société Findim et ses filiales, directes et indirectes

Suite aux décisions prises concernant le regroupement de toutes les activités immobilières du groupe Compagnie de Suez au sein du groupe Findim (anciennement Crédisuez), des garanties de valeur ont été accordées par la Compagnie de Suez à Réaumur Participation et trois de ses filiales, Savipar, Financière Astorg Saussaies et SNC Partirel. Les effets de ces garanties sur l'exercice 2001 sont les suivants :

- votre société a été appelée en garantie pour un montant total de EUR 12,3 millions ;
- le montant garanti résiduel s'élève à EUR 6,2 millions au 31 décembre 2001, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date ;
- la Compagnie de Suez avait mis à disposition par anticipation, et à compter du 1^{er} juillet 1996, les fonds correspondant aux garanties qui n'avaient pas été appelées à cette date. Les fonds ainsi transférés ne portent pas intérêts ;
- la Compagnie de Suez avait octroyé à trois établissements bancaires des garanties à première demande concernant trois emprunts souscrits par la société Crédisuez pour un montant cumulé de EUR 243,9 millions. Compte tenu des remboursements anticipés opérés au cours de l'exercice, la garantie résiduelle ressort à EUR 12,2 millions au 31 décembre 2001. Ces garanties ne sont pas rémunérées.

La Compagnie de Suez avait autorisé l'octroi d'une caution solidaire, en faveur du groupe acquéreur de la Société de Crédit à l'Habitation, d'une durée de 10 ans soit jusqu'à avril 2007, et limitée à la garantie portant sur des obligations, faits ou risques éventuels qui auraient pu affecter la gestion de créances, pour l'essentiel éteintes, de fonds de commerce apportés par la Banque La Hénin et la Banque Monod à la société cédée.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2001.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2002

Les Commissaires aux Comptes



Barbier Frinault & Autres
Christian Chochon



Deloitte Touche Tohmatsu-Audit
Jean-Paul Picard

suez

Société Anonyme au capital de 2 052 561 930 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
+33 (0)1 40 06 64 00
www.suez.com
Siren 542 062 559 RCS Paris
TVA FR 52 542 062 559

